

BULLETIN DES
AMIS DU VIEUX
HUË



25^e Année

N^{os} 2-3

Avril-Sept.

1938

LE VISAGE INCONNU
DE L'OPIUM



LE VISAGE INCONNU DE L'OPIMUM

D^r L. GAIDE

*Médecin Général Inspecteur du Cadre de
réserve des Troupes Coloniales. — Ancien
Inspecteur Général de l'Hygiène et de la
Santé publiques de l'Indochine*

et D^r L. NEUBERGER

*Diplômé d'Etudes supérieures. — Licencié
ès-Psychologie. — Ex-interne des Asiles de
la Seine. — Ancien Médecin-chef du centre
neuro-psychiatrique de la VIII^e Armée.*

PRÉFACE

Mon vieil ami le D^rL. GAIDE a, semble-t-il, dans les pages qui suivent, étudié la question de l'opium sous tous ses aspects. Il a, toutefois, oublié un point de vue, le point de vue de l'Eglise Catholique. Il y aura peut-être quelqu'intérêt à introduire dans les débats l'avis de cette personne autorisée.

D'abord, pour ne pas laisser incomplet le beau du travail du D^rL. GAIDE. Les médecins, les législateurs, les moralistes, tout le monde s'occupe de la question. Les commissions se rassemblent, les enquêtes se poursuivent, la Société des Nations délibère. Pourquoi ne pas interroger l'Eglise Catholique, cette Société de Nations millénaire ? Pourquoi ne pas solliciter l'opinion des papes de Rome, ces médecins éprouvés des âmes, ces législateurs universels, et de leurs Congrégations, qui agitent, dans leurs assemblées, tant de problèmes, après des enquêtes si longues, si patientes, si fouillées, si étendues ? Là aussi, on a étudié la question de l'opium, on a pesé les bienfaits de la drogue et les maux qu'elle cause. Et l'on a donné un avis. Non pas un jugement catégorique et brutal, définitif, s'appliquant d'une façon inflexible à tous les cas, condamnant tout le monde ; mais une opinion nuancée, tenant compte de toutes les circonstances, sévère lorsqu'il le faut, s'atténuant suivant les individus. Les idées du D^rL. GAIDE ne pourront que gagner à être contrôlées, corrigées au besoin, par une autorité si haute et si sûre.

Il est à peine besoin que j'indique d'une façon sommaire, pour quelles raisons l'Eglise s'est immiscée dans ce débat. C'est que l'usage de l'opium, lorsqu'il dépasse une certaine limite, devient nuisible à l'homme, non seulement pour son corps, qu'il doit soigner et entretenir dans son intégrité comme un instrument précieux que Dieu lui a confié, mais aussi nuisible à son âme, qu'il doit conduire à sa fin dernière, Dieu, la vie éternelle. Or, l'Eglise, c'est le guide surnaturel qui surveille la marche de l'homme vers sa destinée finale et lui indique les dangers à éviter. L'opium, dans certains cas, étant un danger, l'Eglise l'a signalé.

La question de principe était claire. L'opium est une de ces substances que l'homme prend dans la nature pour son usage et pour son bien, mais qui lui deviennent nuisibles quand il en abuse. Les mets que nous mangeons, l'Eglise ne s'en occupe pas, si ce n'est pour les bénir au besoin, tant que nous les prenons pour nous sustenter, ou même pour un plaisir modéré. Mais si quelqu'un mange à en être malade, le goinfre, l'Eglise le taxe de « gulosus », porté sur la bouche, gourmand, et le condamne plus ou moins. De même pour le verre de vin que l'on boit pour réparer ses forces, pour la goutte d'alcool que l'on déguste à petites lampées après un bon repas, l'Eglise nous laisse à notre

plaisir et ne dit rien. Mais que l'on s'enivre, et le verdict de l'Eglise, un blâme grave, intervient.

Il en est de même pour l'opium. Le malade peut s'en servir sans scrupule aucun. Et même on pourrait, en soi, le fumer pour goûter la sensation d'euphorie ou l'excitation passagère que procure ce produit pris de cette manière. Je dis : on pourrait, en soi. C'est que, l'opium n'est pas tout-à-fait semblable aux liqueurs, au vin, aux mets les plus appétissants. Il porte en lui une force attractive bien plus forte que le vin ou l'alcool. « Qui a bu, boira. » Le dicton l'assure. Mais les ivrognes sont rares, et l'immense majorité des buveurs de vin, s'arrêtent à la juste mesure. Pour les fumeurs d'opium, bien peu savent se restreindre, et, de l'usage immodéré, naissent des conséquences néfastes, soit pour l'individu, soit pour la famille, soit pour la race. C'est pour cela que l'Eglise porte sur l'usage de ce produit, un jugement plus sévère. Même l'usage modéré, pour le simple plaisir, est condamnable, parce que trop dangereux. On défend bien aux enfants de jouer avec le feu ! Même la culture en grand du pavot est prohibée, au moins d'une façon générale. On voit la différence que l'Eglise met entre l'opium et le vin. A-t-on jamais pensé à taxer de péché les gens qui plantent la vigne ?

Nous nous sommes maintenus, jusqu'ici, dans le domaine de la théorie, en dehors des contingences individuelles. Cette théorie est résumée d'une façon parfaite dans les Articles 431 et 432 du premier Concile de Chine, tenue à Shanghai en 1924

« L'Eglise, cette Sainte Mère, la première en Chine (1), à cause de la charge qui lui incombe de procurer le salut des peuples, depuis longtemps a fait tous les efforts qui dépendaient d'elle, dans des documents bien connus, pour extirper le très pernicieux abus de l'opium. Que les Chefs de Missions aient donc soin de faire disparaître cet abus, même, si cela paraît opportun, en suscitant des comités de laïques pour combattre par des moyens efficaces cette funeste habitude. » (2)

« Bien que la culture, le commerce et l'usage de l'opium, en soi, ne soient pas illicites, toutefois, à cause des abus très grands auxquels, l'expérience

(1) On remarquera cette incise, qui revendique la priorité des efforts de l'Eglise, avant l'action des Etats et de la Société des Nations. Toutefois, il semble que ce n'est qu'en 1830, dans son Instruction du 23 Juin, que la Sacrée Congrégation de la Propagande s'est occupée pour la première fois de cette question, et encore en n'énonçant à ce sujet que les principes de morale qui règlent de loin la question, sans donner d'instructions de détail. Voir *Collectanea constitutionum*. . . . *Sanctae Sedis ad usum operariorum apostolicum Societatis Missionum ad Exteros*. Parisiis, Georges Chamerot, 1890, p. 635.

(2) *Primum concilium Sinense*. Zi-ka-wei. Typographia Missionis Catholicae 1930. Art. 431, p. 189.

l'atteste, ces pratiques donnent lieu, ils deviennent illicites, et par conséquent, d'une manière générale, on doit les interdire aux fidèles, comme il en est pour toutes les autres substances analogues ». (1)

Mais quand on descend dans la pratique, quand le prêtre se trouve au milieu d'hommes qui fument l'opium depuis longtemps, ou qui commencent à le fumer, ou qui le vendent, ou qui vivent de la culture du pavot, c'est alors que commencent les difficultés. Les missionnaires reçoivent, pour régler leur conduite, suivant les cas, des directives plus ou moins précises, plus ou moins sévères.

Au Tonkin, on semble plus porté à la sévérité : « Comme les maux qui résultent de l'usage (2) de l'opium sont innombrables, le Synode exhorte tous les Missionnaires et les Prêtres, à détourner, autant qu'il est en leur pouvoir, les fidèles de ce vice, et il souhaite que les confesseurs, en général, soient raides dans le tribunal de la Pénitence, envers les pénitents adonnés à ce vice, tout en se conformant aux règles données par les auteurs réputés » (3).

Les instructions données aux Missionnaires de Saigon et du Cambodge, sont plus nuancées, et, entrant dans plus de détails, paraissent plus larges pour les cas particuliers, tout en gardant la même rigueur de principes.

« En règle générale, les *fumeurs d'opium invétérés* (4) peuvent être admis aux Sacrements, avec une prudente réserve, quand ils sont disposés à faire des efforts pour s'amender, et prêts à suivre la ligne de conduite tracée par le Confesseur. S'il s'agit de ceux qui commencent à prendre cette triste habitude, il faut les obliger par tous les moyens, conseils, exhortations, refus d'absolution, à se corriger et à fuir les occasions.

« Dans tous les cas particuliers, on pourra s'inspirer des instructions suivantes données autrefois par Notre vénéré Prédécesseur (5).

« La Sacrée Congrégation de l'Inquisition ou du Saint-Office a fait savoir plusieurs fois, notamment dans une Instruction du 29 Décembre 1891. que ce n'est pas l'*usage*, mais l'*abus* de l'opium qui est condamnable. Quand est-ce qu'il y a abus ? Il n'est pas toujours facile d'en juger dans la pratique. Voyons quelles sont les raisons qui doivent nous déterminer dans la conduite à tenir au saint tribunal.

(1) Id. : Art. 432, p. 189.

(2) Remarquer que l'on ne distingue pas entre « usage » et « abus ».

(3) *Acta et Decreta primae regionalis Synodi Tunkinensis*, 1900, Cap. IV, Parag. VII.

(4) Les mots soulignés le sont dans le texte original.

(5) Mgr. MOSSARD, Evêque de Saigon en 1904, parle ici de Mgr. DÉPIERRE, son prédécesseur :

« L'expérience a démontré que, parmi ceux qui s'adonnent à l'opium, la grande majorité ne sait pas en user avec modération, mais va presque fatalement jusqu'à l'abus, abus entraînant les conséquences les plus graves. Il faut donc admettre que *l'usage de l'opium, par combustion de cette substance avec aspiration de la fumée à l'aide d'un instrument ad hoc*, ne peut guère être permis en soi, comme est permis, par exemple, l'usage du pain, du vin et de toute substance utile, ou tout au moins inoffensive.

« Il faut, pour motiver ou justifier l'usage de l'opium, certaines conditions, par exemple : l'habitude contractée et invétérée, des raisons de santé, comme serait celle de combattre de graves malaises, la modération dans l'usage, l'absence de tout scandale grave, les moyens pécuniaires de se procurer cette substance sans injustice, ni grave détriment pour la famille, l'éloignement de tout effet désastreux, physique ou moral, et la soumission aux conseils et aux décisions d'un Directeur prudent et expérimenté, qui n'ira pas jusqu'à exiger des actes héroïques pour combattre une habitude contractée.

« Les effets physiologiques lents, passagers et superficiels, produits par l'usage modéré du tabac, du café, du thé, de la morphine, sont suffisamment éloignés et inoffensif pour que nous n'ayons pas à en tenir compte.

« Il faut aussi avoir égard aux circonstances. La mastication et la manducation, en quantité notable, sont plus dangereuses que la fumigation. Un jeune homme se corrigera plus facilement de l'habitude de fumer, qu'un vieillard. Un homme riche, au moyen d'un régime substantiel, combattra plus facilement que le pauvre les effets nuisibles de l'opium. De plus, il n'en viendra pas à mettre sa famille dans la gêne, à la ruiner même pour satisfaire sa passion.

« Il faut avoir égard aux dispositions, aux besoins des âmes, à l'obligation qu'ont les chrétiens de recevoir les Sacrements, par exemple pour le temps pascal ou à l'article de la mort.

« Confesseurs, pénétrons-nous de cette pensée, que, s'il est impossible d'admettre à la participation aux Sacrements tous les fumeurs d'opium, on ne peut pas non plus les exclure tous, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement corrigés... » (1).

On voit, ou plutôt on verra, quand on aura lu le travail du D^r L. GAIDE, en quoi son opinion sur l'opium diffère de la doctrine de l'Eglise. Il y a, entre les deux, la simple différence d'un conditionnel. Le D^r L. GAIDE dit : On peut fumer l'opium pour le simple plaisir qu'on y trouve, car on peut garder la juste mesure, et, si on l'a dépassée, on peut se guérir. L'Eglise dit : On pourrait fumer l'opium par simple plaisir, si une expérience malheureuse ne prouvait qu'il est presque impossible de se maintenir dans des limites sages ; donc, en

(1) *Directoire pour les Missions de la Cochinchine Occidentale et du Cambodge*, Hongkong, 1904, Chap. V, Parag. 15^o, a.

pratique, ce n'est pas permis. Toutefois, d'un côté l'Eglise fait des concessions, dans les cas particuliers, pour les fumeurs invétérés. D'un autre côté, le D^r L. GAIDE, se rendant compte, au fond, du danger qu'il y a à mettre le petit doigt dans l'engrenage, exhorte vivement les jeunes qui seraient tentés par la drogue, à garder leurs énergies pour d'autres buts plus nobles. Je crois bien que si l'on poussait le D^r GAIDE un peu vivement, il avouerait que l'Eglise a raison.

Me sera-t-il permis de donner ici mes impressions, au sujet de l'opium, après quarante-cinq ans de séjour en Indochine ? C'est une expérience qui paraît longue, si on la considère en soi, mais qui est bien courte et bien superficielle si on la compare à la somme d'enquêtes, d'études, de recherches que résument les jugements de l'Eglise que je viens de citer.

Vers le milieu du siècle dernier, un évêque du Chensi interrogeait Rome au sujet de l'usage et du commerce de l'opium. Et il faisait du fumeur le portrait suivant :

« C'est un fait avéré que l'usage de l'opium porte grand tort à la santé du corps et de l'esprit. Une pâleur et une maigreur effrayantes déforment les traits de tous ceux qui sont pris par l'habitude de l'opium. Leurs sens s'atténuent et s'engourdissent, leur mémoire s'évanouit, leurs forces physiques font place à la plus grande des faiblesses, leur aspect général devient livide, leur yeux sont sans éclat, l'appétit ou bien disparaît, ou bien se déprave, de sorte qu'ils ne sentent d'envie que pour les mets très sucrés ; le sommeil ni ne les restaure ni ne les repose, et ils ne s'arrachent que très tard à un repos qui n'en est pas un ; leur première pensée vole vers l'opium, car dans leur bouche et dans leur gorge ils ressentent un feu et une sécheresse qui les pousse vers l'opium. Si la drogue n'est pas prise à l'heure accoutumée, ils éprouvent une prostration complète de leurs forces, de l'eau s'échappe de leurs yeux et de leurs narines, tout leur corps tremble de froid, la poitrine et la tête sont transpercées de douleurs aiguës ; bientôt survient la diarrhée, et, si l'opium ne leur est pas servi, la mort arrive au bout de quelques jours.

« Telle est la nature de l'habitude de l'opium, qu'elle ne peut se satisfaire par des quantités déterminées : la dose de la drogue doit être augmentée avec le temps, et alors, les forces ayant décliné, le fumeur ne peut plus, par un travail impuissant, gagner sa vie, la famille n'est plus entretenue, c'est la misère, c'est le crime ».

Rome, sur ces données, condamna le commerce et l'usage de l'opium (1).

Mais, vingt-cinq ans plus tard, un évêque et des missionnaires de l'Ouest de la Chine firent entendre un son de cloche un peu différent. Evidemment, disaient-ils, « de l'avis de tout le monde, l'usage habituel de l'opium cause des

(1) *Collebanea constitutionum. . . . Sanctae Sedis ad usum operariorum apostolicorum...* Parisiis, Georges Chamerot, 1880, pp. 634-635.

maux graves, tant physiques que moraux, soit pour les victimes de ce vice, soit pour leur famille, soit pour l'ensemble de la société ». Tout de même, « les effets permicieux de l'opium leur paraissaient avoir été dépeints avec des couleurs trop chargées » par l'évêque du Chensi. Et Rome, sur ces nouvelles bases de documentation, relacha quelque peu ses décisions, au sujet de la culture du pavot et de l'usage de l'opium (1).

Pour mon compte, je serais plutôt de l'avis de l'évêque de l'Ouest de la Chine.

J'ai connu des fumeurs, soit parmi les Français de la Colonie, soit parmi les Annamites. Mais j'en ai connu relativement peu. C'est peut-être que j'ai vécu dans les provinces pauvres du Centre-Annam, au milieu d'une population saine, Si j'avais passé ma vie dans le riche Delta de la Cochinchine ou dans les grandes villes, mon opinion serait sans doute quelque peu différente. Mais je crois pouvoir dire que, en Annam, il y peu de fumeurs d'opium.

De plus, je n'ai jamais rencontré de ces déchets humains qu'a peints l'évêque du Chensi. C'est peut-être que je ne suis pas allé les chercher là où ils sont. Les fumeurs que j'ai connus se ressentaient tous plus ou moins de l'habitude de la drogue. Mais, la plupart du temps, et même pour les plus grands fumeurs, il fallait être averti, soit pour déceler ces manifestations extérieures d'une pratique secrète, soit même pour les rattacher par le lien de cause à effet, à l'habitude de l'opium, J'ai vu, par contre, des familles où le chef, fumeur invétéré, était bien coupable.

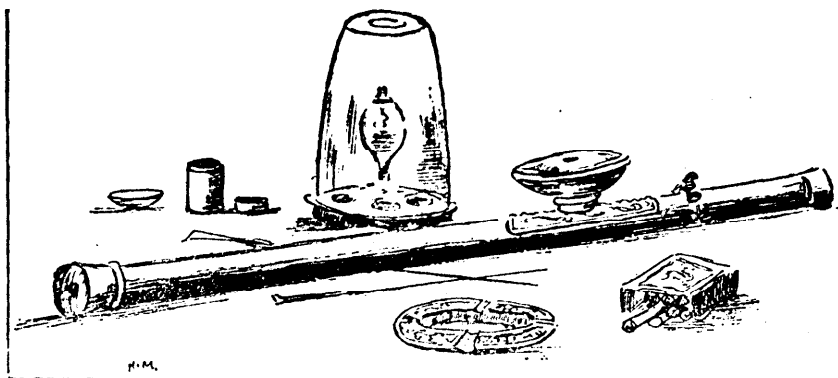
Pour me résumer, je dirai que, en Annam, grâce à Dieu, l'opium ne fait pas, dans la réalité, le mal qu'il fait ailleurs.

Je suis heureux que mon expérience, sur ce point, se rencontre avec l'expérience beaucoup plus avertie et plus compétente du D^r L. GAIDE, comme, d'ailleurs, je suis en parfaite conformité d'avis avec lui sur plusieurs autres questions traitées dans le présent ouvrage.

L. CADIÈRE

des Missions Etrangères de Paris

(1) *Collectanea*... pp. 635, 636.



INTRODUCTION

« ... A défaut de la sympathie, qui peut tout aimer, nous souhaitons que le lecteur nous apporte l'intelligence, qui sait tout comprendre. »

(J. BOISSIÈRE)

LA VÉRITÉ SUR L'OPIUM MÉCONNU SUR SES MALÉFICES ET SES FALLACIEUX BIENFAITS

Si j'ai hésité jusqu'ici à écrire un ouvrage sur l'opium, c'est que j'avais déjà consacré à l'opiomanie en Indochine une étude médicale assez importante qui fut publiée dans le *Traité de Pathologie Exotique* de GRALL et CLARAC (1). Plusieurs extraits en ont été reproduits dans le Rapport de la Commission spéciale de la Société de Pathologie Exotique, réunie en Juin 1913, et ayant pour but de rechercher et de proposer les mesures les plus efficaces à opposer au danger social de l'intoxication opiacée coloniale et métropolitaine. Et j'étais en droit de penser que, sur cette question des toxiques, j'avais apporté une contribution assez

(1) GRALL et CLARAC : *Traité de Pathologie Exotique. Intoxications et Empoisonnements* (Baillière et Fils, Paris).

satisfaisante, ainsi que des vues et acquisitions auxquelles je n'avais rien à ajouter.

J'estimais, d'autre part, que les publications parues depuis lors avaient pu suffire, tant par leur qualité que par leur nombre, à éclairer suffisamment l'opinion publique, pour que le problème fut mieux connu et jugé (1). Toutefois, malgré une bibliographie considérable, j'ai le sentiment qu'on n'a pas étudié l'opium des fumeurs avec toute l'objectivité et l'impartialité désirables. Il est vrai que, pour en parler en toute connaissance de cause, il est indispensable d'avoir séjourné en Extrême-Orient, d'y avoir observé quantité d'opiomanes, et surtout d'avoir soi-même expérimenté la drogue. Seule la pratique d'un art ou d'une science autorise, n'est-il pas vrai ? à en traiter avec quelque justesse... Et précisément il y a dans l'« art » de fumer l'opium un côté artistique ainsi que des notions scientifiques, que l'on n'acquiert que par une initiation personnelle à l'opium.

Tel a été mon cas. Après un séjour de deux ans en Chine, comme médecin du Consulat français à Szemao (2), dans la province du Yunnan, je suis resté en service en Indochine pendant vingt-cinq ans : ma qualité de médecin et mes fonctions successives de Directeur local de la Santé en Annam et en Cochinchine, puis celles de Directeur du Service de Santé des troupes, en même temps que celles d'Inspecteur d'Hygiène et de la Santé, me permirent tour à tour de pénétrer dans tous les milieux, de fréquenter et même de soigner un certain nombre de fumeurs européens et asiatiques. Et, bien entendu, à l'exemple de plusieurs de mes prédécesseurs de la Marine et des Colonies, j'ai voulu éprouver pour ma part les effets de la fumerie, afin de compléter, en les contrôlant sur moi-même, les résultats qu'on lui attribue.

C'est vers cette période que je fus désigné par le Gouvernement Général de l'Indochine et par le Ministère des Colonies comme Membre de la délégation française à la Conférence Internationale de

(1) Je mentionne, au cours de cette étude, les livres et publications diverses, qui m'ont semblé les mieux documentés, les plus intéressants, et auxquels j'ai fait de nombreux emprunts.

(2) La création de ce poste médical, donc j'ai été le premier titulaire, de 1898 à 1900, avait été décidée par P. DOUMER, alors Gouverneur Général de l'Indochine, en même temps que celle des postes médicaux consulaires de Canton, Pakkoï, Hoï-How, Mongtseu et Yunnanfou. Leur but était de faire rayonner en Chine l'influence médicale de la France.

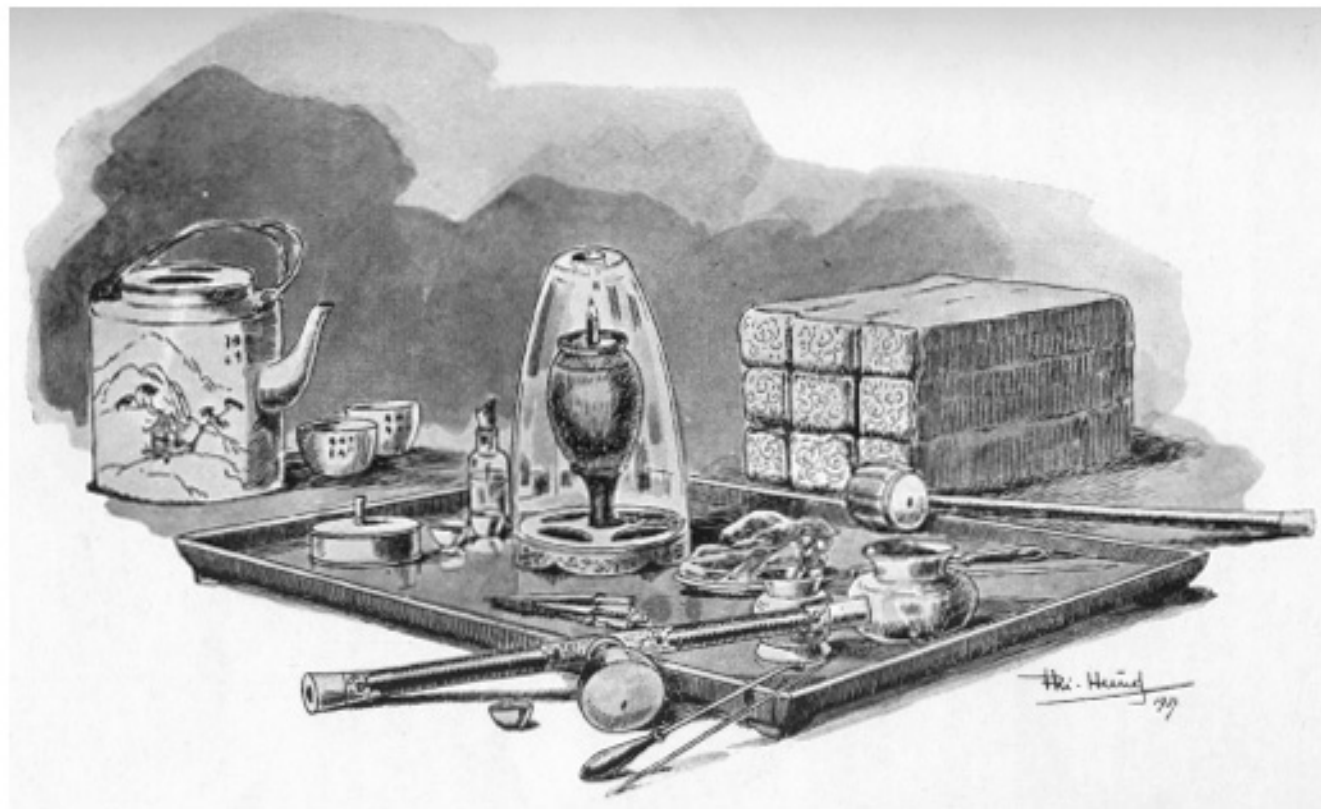


Planche XX. — Les ustensiles d'un fumeur d'opium (Lavis de M. Phi -Hùng).

La Haye de 1910-1911. (1) Par la suite, je fus assez souvent consulté, notamment au sujet de la mise en application en Indochine, des diverses mesures de lutte contre l'opium proposées par la Société des Nations. Enfin, au début de 1932, au moment où, atteint par la limite d'âge, je laissai notre grande colonie asiatique pour réintégrer la Métropole, je fus prié par la Direction du Bureau de l'Opium, à Genève, de lui communiquer mes deux dernières études, l'une sur le traitement de l'intoxication opiacée selon la méthode sino-annamite, et l'autre sur un projet de lutte de l'opium en Extrême-Orient.

Ce préambule un peu trop personnel et dont le lecteur voudra bien excuser la longueur, m'a paru nécessaire pour expliquer comment je fus amené à m'intéresser à cette question de l'opium. Je crois avoir quelque sujet, en effet, je dirais même un certain devoir, à intervenir aujourd'hui personnellement, afin de renseigner à mon tour le grand public sur ce problème mondial de l'opium, dont l'intérêt médico-social a revêtu, de nos jours, un caractère de grandissante et angoissante actualité. Aussi ai-je bien volontiers accepté l'offre de mon confrère, le Docteur Louis Neuberger, de lui apporter le tribut de ma collaboration, en manière de témoignage de sympathie pour son intéressante cure de désintoxication, que je lui ai vu réaliser avec succès chez plusieurs fumeurs coloniaux.

Qu'on veuille bien en croire l'assurance que je donne ici : il n'est aucunement dans mes intentions de songer à glorifier la drogue, ni d'en assumer la défense ou la réhabilitation. Le temps est passé où il était de bon ton d'exalter les fervents de la drogue comme des êtres raffinés, délicats, amateurs de plaisirs rares et voluptueux, avides de sensations inédites, élégantes et toutes parfumées d'exotisme... Du reste, il n'entre pas davantage dans mes desseins de songer à disculper ici la « Noire Idole » des accusations portées contre elle par des détracteurs acharnés à la dépeindre comme une plaie, comme une « avarie d'Extrême-Orient » et de notre Indochine en particulier,

Il est vrai que, à l'époque de l'affaire Ullmo, une campagne était menée, en France, contre les progrès de l'opiomanie dans nos ports de

(1) Cette délégation comprenait les trois membres suivants : M. P. GUESDE, Administrateur, Sous-Chef du Cabinet du Ministre des Colonies, M. H. BRENIER, Directeur du Service Économique de l'Indochine, et le Médecin-Major L. GAIDE, Professeur à l'Ecole d'Application du Service de Santé des Troupes Coloniales à Marseille.

guerre, parmi les officiers de Marine et des Troupes Coloniales. Chaque jour les journaux se plaisaient à dénoncer ses méfaits en les amplifiant et en les déformant. Une sorte de conspiration, stipendiée le plus souvent par quelques patrons de cafés et de brasseries, était dirigée contre les clients présumés de la drogue. On considérait celle-ci comme un nouveau et véritable péril national, qu'il importait d'enrayer et de conjurer par tous les moyens, en mettant en œuvre les sanctions les plus rigoureuses.

Cette campagne de presse (1), qui eut pour résultat déplorable de jeter la suspicion sur toute une partie de notre admirable corps d'officiers de Marine et d'officiers et administrateurs coloniaux, eût gagné, — je le proclame non sans indignation, — à se propager de manière plus discrète, ou tout au moins à être présentée de façon plus judicieuse et mesurée.

Si j'en évoque ici le souvenir, c'est que personnellement j'ai bien connu, j'ai « vécu » ce malaise obsédant, qui longtemps persista dans tous les milieux maritimes et coloniaux : tout officier, soupçonné seulement de « taquiner la pipe », c'est-à-dire de s'être par intermittence adonné à l'opium, était aussitôt traité en paria et soumis à une surveillance secrète par des procédés dignes de l'Inquisition.

C'est à cette odieuse et excessive campagne, il faut bien le dire, que nous devons aujourd'hui encore cette opinion erronée, cette véritable « mystique », selon laquelle on prétend couramment que l'opium rend fou, qu'il provoque du délire et des hallucinations, qu'il conduit droit au suicide, au meurtre, à la trahison. — Et tout naturellement on en réclame la prohibition totale et systématique, sans daigner même se souvenir qu'il est le médicament le plus actif et le plus efficace contre la douleur physique et la dépression morale,

A quoi bon, d'ailleurs, chercher à rectifier de telles exagérations et les conséquences outrancières de cette « mystique » ? — Je sais, aussi bien que quiconque, toute la difficulté qu'on rencontre à vouloir heurter de front la superstition vulgaire, ou à hausser les esprits à des vues communes concordantes et impartiales sur une même question.

(1) Cette campagne fut déclenchée par un article du journaliste ROUZIER-DORCIÈRES, paru dans *Le Matin* du 25 Avril 1912, auquel C. FARRÈRE répondit le lendemain, dans ce même journal, en plaidant énergiquement la cause de ses jeunes camarades, et en déclarant qu'« il est absolument faux que l'opium soit le moins du monde un danger pour la Marine française d'aujourd'hui ».

Certains pourtant, aussi clairvoyants que courageux, n'ont pas craint de suggérer qu'un courant puritain, au service d'intérêts considérables, était vraisemblablement le responsable auquel il fallait attribuer toute cette mystique et cette propagande d'un ordre spécial. Pour moi, je ne m'appliquerais pas à en approfondir les mobiles, désireux uniquement de demeurer sur le terrain de la médecine sociale. Et, laissant délibérément toutes considérations morales ou économiques, je me bornerais seulement à faire remarquer combien, dans un pays de logique et de clarté comme le nôtre, on reste confondu devant l'indifférence des pouvoirs publics en face de l'alcoolisme, alors qu'ils se montrent d'une sévérité rigoureuse et tyrannique à l'égard des quelques rares opiomanes qu'on aura pu pourchasser. Pourtant chacun a la conviction que l'intoxication opiacée n'a jamais été un réel « danger social » en France, tandis que les ravages de l'alcool et ses terribles complications empoisonnent la race blanche et aggravent la morbidité et la mortalité d'une façon inouïe et scandaleuse. Comment expliquer une telle différence d'attitude ? D'où vient que les nombreuses Sociétés et Ligues de tempérance rencontrent, de la part des officiels même, une indulgence ou quelquefois même une hostilité qui cherche à les décourager ?...

En raison des multiples raisons d'ordre politique ou électoral, qui justifient, hélas ! la coupable tolérance de l'Etat vis-à-vis de tous les débiteurs d'alcool, il convient de remarquer que le public est tellement habitué à coudoyer, à lire les drames et les méfaits de l'alcool, qu'il n'y prête même plus attention, et que son indignation s'en émousse à la longue... Tandis qu'il en est tout autrement pour l'opium : on ne sait que peu de chose sur lui ; les quelques personnes qui sont familiarisées avec son usage ne sont guère enclines à en parler en dehors de quelques cercles intimes. En France, notamment, les très rares fumeurs qui y peuvent subsister çà et là, doivent cultiver ce « vice » avec une modération forcée, étant donné la quasi-impossibilité de se procurer une drogue de qualité convenable et à un prix raisonnable. Mais la grande presse révèle de temps à autre quelques « faits-divers », qu'elle tient d'une information policière : « descente » de la « brigade spéciale » dans quelque fumerie clandestine, décès suspect d'un amateur de drogues, arrestation d'un trafiquant notoire, fils de famille dévoyé chez lequel l'amoralité se complique de toxicomanie, etc... Et ainsi se trouve entretenue chez le lecteur avide de « sensationnel » cette « mystique » toute particulière, que nous venons de rappeler, et qui suscite chez le grand public une hostilité dégoûtée à l'égard de l'opium, génie malfaisant qu'on se doit de combattre et de détruire à tout prix.

Par suite de son ignorance à peu près complète des effets de l'opium, ce public continue à « croire » que les fumeurs sont des individus essentiellement *anormaux*, pervers, sans conscience, et voués à une inévitable déchéance physique, alors que moralement on peut les considérer déjà comme sujets à caution.

Une erreur fort commune (1) également est de croire que l'opium suscite des rêves extraordinaires, procure des visions surnaturelles et des cauchemars terrifiants, comme l'ont laissé entendre des écrivains notoires entraînés par une imagination romantique. Il n'en est rien dans la majorité des cas. A vrai dire, le pouvoir de ces fumées est des plus ordinaires, des plus simples ; il se manifeste uniquement par une sensation de bien-être répandue dans tout l'organisme, avec excitation cérébrale pouvant amener quelques visions fugitives, qui n'ont rien de surnaturel, et, c'est à préciser, ni de sexuel.

Pourra-t-on jamais assez s'élever contre de pareilles préventions, et tenter un jour de redresser l'opinion publique, si mal informée, si « intoxiquée » par de telles aberrations, qui sont pour le moins ridicules ? — Je n'assumerai pas un tel rôle, il est assurément trop lourd, et n'aurait guère de chance de réussir. — Pour toute réponse, je reproduirai les réflexions suivantes d'un ancien administrateur colonial, qui fut un grand fumeur à la fin de son séjour en Indochine, et qui s'est désintoxiqué facilement avant son retour en France :

« Je ne crois pas qu'il y ait une chose au monde, sur laquelle on ait entassé plus d'inexactitudes, d'âneries, de monstruosité, d'invéraisemblances, voire même de « galéjades » .

« Il me semble, quant à moi, que la drogue est, certes, infiniment moins dangereuse pour ceux qui la fument, que pour ceux qui en parlent. Le mot devient une hantise, et les bienfaits trop vantés de l'opium l'ont désormais rendu suspect et haïssable. Comme on dit parfois, la joie fait peur...

« Je demeure convaincu que l'opium, à petite dose, réalise un remède énergétique remarquable, tant au point de vue de la stimulation morale, que de la tolérance physique qu'elle infuse à l'organisme. L'opium fumé n'avilit pas, il n'abrutit pas davantage : et seuls font exception quelques individus déjà déficients, qui n'avaient pas grand chemin à faire pour

(1) Cette erreur provient de la confusion faite par de nombreux détracteurs entre les opiomanes et les morphinomanes, les cocaïnomanes et les habitués du haschisch.

déchoir encore davantage. Cette réserve faite, j'ai toujours pensé qu'avec un peu de perspicacité et de sagesse méthodique, on peut généralement éviter et l'intoxication et la servitude de cela je possède du reste de nombreux exemples qui m'ont fortifié dans ma certitude ».

Ces réflexions, dont le lecteur pourra apprécier l'accent de sincérité, confirment en tous points mon expérience et mes remarques personnelles. Tout en exposant celles-ci, j'estime indispensable d'apporter à cette étude le plus de simplicité et de clarté possible. Il est arrivé, en effet, que la plupart des médecins, qui ont écrit jusqu'ici sur l'opium, ont, au milieu d'observations véridiques, commis parfois des erreurs, parce qu'ils ont été plus au moins hantés par l'idée d'un danger national. Aucun n'a pu se défendre de cette idée et, par suite, observer impartialement. Tous paraissent n'avoir vu que « le fumeur », type caractérisé, en dehors de la société, ayant un aspect physique spécial ainsi que des besoins physiques ou moraux particuliers tout-à-fait modifiés par l'habitude et par l'abus du poison. J'examinerai donc la question avec la plus grande objectivité et d'une façon terre-à-terre pour ainsi dire.

En exposant ainsi longuement au lecteur ma « position » vis-à-vis de l'important problème mondial de l'opium, mon dessein, — ai-je déclaré dès le début, — n'est point du tout de me poser en « avocat », mais de montrer le sujet « sous son vrai jour », et de le dépeindre sous de plus « humaines » couleurs, — bref de le rendre « intelligible ». Aussi les sublimes paroles d'un SPINOSA me viennent-elles tout naturellement aux lèvres : « Il faut s'abstenir de tourner en dérision les actions humaines, de les prendre en pitié ou en haine ; il ne faut vouloir que les comprendre. — En face des passions, il faut y voir non des vices, mais des propriétés ».

J'ai l'impression cependant que d'aucuns me reprocheront de parler de l'opium avec trop de complaisance, d'en atténuer le danger et surtout d'en signaler l'action bienfaisante possible dans les pays chauds. Je leur répondrai que cet effet apaisant et stimulant tout à la fois, qui est très apprécié dans les cas de fatigue physique ou de dépression morale, est bien connu de tous les fumeurs. Il est confirmé par la plupart des médecins ayant séjourné en Extrême-Orient, On voudra bien reconnaître cependant que je consacre tout un chapitre aux divers troubles organiques dûs aux abus de ce narcotique qui conduisent à l'intoxication chronique. — Et, comme celle-ci est caractérisée par un état de besoin, plus ou moins tyrannique, j'attire l'attention sur cette servitude, qui rend la pratique continue et régulière de l'opium aussi odieuse que dangereuse.

Pour être complet, j'ai dû aborder la question du maintien, par le Gouvernement Général de l'Indochine, du double monopole de l'opium et de l'alcool, qui a été l'objet de violentes critiques. Il s'agit d'une question des plus complexes et qui ne peut être bien jugée qu'après un examen sur place de tous les intérêts en jeu.

Il est possible que d'autres jugeront — comme inopportune — ma suggestion d'une mesure spéciale en faveur des fumeurs indochinois, sous prétexte qu'ils sont encore prisonniers de la drogue lors de leur retour en France. Mais ces quelques rares intoxiqués, pourquoi ne pas les considérer comme des malades et les faire bénéficier d'une mesure bienveillante, à la condition qu'ils s'engagent à suivre une cure de désintoxication avant leur départ de la Colonie ou pendant la durée de leur congé ? Il nous paraît humain de les aider à sortir d'une situation délicate et pénible.

Si l'on me faisait remarquer, en outre, avec FONTENELLE, que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, surtout lorsqu'il s'agit d'une substance dangereuse comme l'opium, je déclarerais avec force que celui-ci, un peu plus nocif que le tabac, est, par contre, beaucoup moins redoutable que l'alcool. Et j'ajouterais que le souci de la vérité médicale et scientifique, basée sur de nombreuses observations, dépasse, à mon sens, toute autre considération quelle qu'elle soit.

Pour ce qui est de la comparaison du danger de l'opium et de celui de l'alcool, on aurait tort de ne voir là qu'une diversion destinée à atténuer les effets pernicieux de l'opiomanie. Cette opposition des méfaits de ces deux grands poisons sociaux a été soulignée par tous ceux qui les ont étudiés ; elle me semble, au contraire, bien justifiée pour mettre en évidence l'importance du péril alcoolique en France, où l'on manifeste trop d'indulgence et d'indifférence pour lui, alors que l'on a une tendance à exagérer les ravages de l'opiomanie en Chine.

Qu'il me soit permis d'indiquer aux jeunes Français, désireux à leur tour de parcourir le vaste monde, afin de mettre leur enthousiasme et leur activité au service de la France d'outre-mer, qu'ils pourront, selon leur tempérament et leur disposition d'esprit, user de tout, sous la réserve expresse toutefois de ne jamais abuser de rien. — Mais, à ceux qui seraient peu confiants en eux-mêmes et en leur volonté, je ne saurais trop leur rappeler que la vérité consiste à garder la mesure et à se tenir dans ce que la sagesse millénaire des Asiatiques appelle « le juste milieu » : ceci afin de n'être point obligé de « compter » avec les tentations et avoir ensuite à les combattre ou à leur succomber, — S'ils ne sont point préparés par quelque idéal contemplatif qui insensiblement, un jour ou

l'autre, les devra acheminer vers la fumerie, qu'ils se gardent de « jouer avec le feu ». Qu'ils laissent fermée, sans en éprouver de regret, la porte des illusions et ignorent à jamais les volutes de la fumerie.

S'ils s'interdisent, de la sorte, de satisfaire une curiosité impatiente et juvénile, du moins connaîtront-ils cette joie, plus pure, plus victorieuse, d'avoir pu conserver la maîtrise de soi et l'équilibre qui fait les hommes forts. A celui qui veut vivre dans la pensée et dans l'action, point n'est besoin de fouetter son énergie par aucun aiguillon : son rythme ne doit dépendre que de lui-même, l'harmonie intérieure n'a que faire des stupéfiants, dont les générations de l'avenir, il faut l'espérer, abandonneront l'usage.

Si je m'adresse de préférence à l'ardente jeunesse, de France et d'Indochine, c'est parce qu'à cet âge l'on acquiert plus facilement les bonnes habitudes et que l'on s'impose plus aisément les disciplines nécessaires pour rentrer dans la vie et y faire œuvre utile. Qu'elle s'inspire donc des conseils d'une haute personnalité médicale, le D^r Ch. FIESSINGER : « L'homme ne s'exhaupe au-dessus de lui-même qu'à la faveur des disciplines imposées », lorsqu'il tend toute son énergie à écarter de lui « toute pensée dissolvante pour ne s'attacher qu'à celles qui échauffent, exaltent, inspirent les nobles renoncements » (1). Mais, pour parvenir à cet heureux résultat, il faut se soumettre à un entraînement constant et acquérir, selon les conseils du savant D^r CARREL, « l'aptitude à s'adapter victorieusement à toutes les circonstances, aptitude qui dépend de certaines qualités du système nerveux, des organes et de l'esprit. Ces qualités se développent sous l'influence de certains facteurs psychologiques. Nous savons, par exemple, que la discipline intellectuelle et morale produit un meilleur équilibre du système sympathique, une meilleure intégration des activités organiques et mentales » (2). Or, l'acquisition de cette discipline est indispensable à ceux qui veulent s'imposer par leur autorité morale auprès des populations coloniales et qui désirent résister au charme séducteur de l'opium et des autres poisons sociaux. Malgré les faiblesses de la nature humaine, il est peut-être moins chimérique qu'on ne le pense de formuler cet espoir. Nous y sommes incités, en tout cas, par les auteurs de cette importante publication : *Arts et Techniques de la*

(1) D^r Ch. FIESSINGER : *La Formation des Caractères*. Librairie Académique Perrin. Paris 1914.

(2) D^r A. CARREL : *L'homme cet Inconnu*, Librairie Plon. Paris 1935.

Santé (1), dont le but est de nous convaincre que l'Hygiène, à la fois science et art de la santé intégrale, nous permettra de concevoir « *l'Homme intégral*, armé non seulement d'une santé physique parfaite, mais doué d'un équilibre physique inaltérable ».

Dans son magnifique ouvrage : *Dans les Rythmes du Monde*, notre ami le Dr DARTIGUES (2), l'éminent fondateur de l'Umfia, avait exprimé déjà le même vœu, en déclarant que « *l'Homo sapiens* saura réaliser, un jour, grâce à la science, l'olympienne beauté et la santé indéfectible ». C'est par ce souhait optimiste dans l'avenir de l'humanité que je tiens à terminer cette introduction,

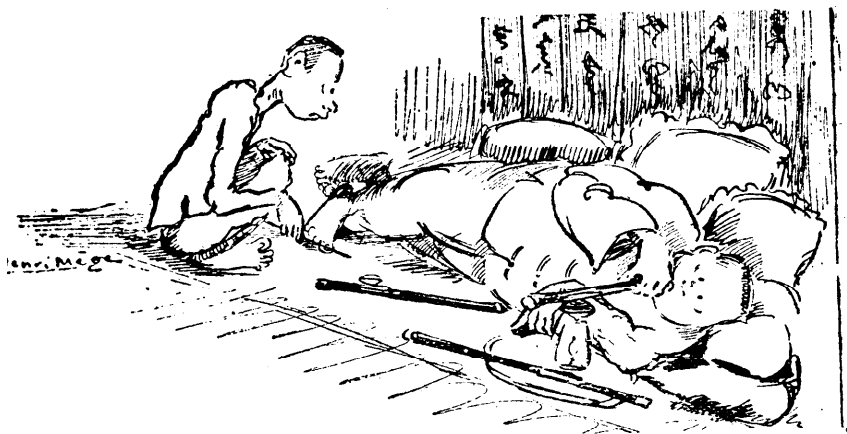
Ma reconnaissance va à tous ceux qui m'ont encouragé et aidé dans cette étude, en particulier, à M. J. PERNET, dont la vieille et fraternelle affection m'a toujours été précieuse ; à mes camarades et fidèles amis du Corps de Santé des Troupes Coloniales, les D^s SALLET et RINGENBACH, qui m'ont fait bénéficier de leur compétence des questions annamites et chinoises ; à M. VERDEILLE, le brillant sinologue, bien connu en Indochine, et à M. VERDIER, Directeur général de la Municipalité française de Changhaï, qui ont bien voulu me fournir quelques renseignements intéressants sur l'opium dans la littérature chinoise et sur la situation actuelle de la drogue en Chine ; à M. JABOUILLE, Résident Supérieur Honoraire, qui a consenti à appuyer, par son exemple personnel et par sa longue expérience, mon opinion relative à la facilité de la désintoxication et à l'exagération, en général, du danger de l'opium.

J'exprime enfin toute ma gratitude aux membres du Comité du Vieux Hué, et tout spécialement à mes deux excellents amis, le R. P. CADIÈRE et M. SOGNY, qui ont accepté ce travail et se sont chargés de sa publication dans le Bulletin de notre Association.

D^r L. GAIDE

(1) D^r G. DANIEL et A. DANIEL Hygiéniste : *Arts et Techniques de la Santé*, 2 vol., Doin. Paris, 1937.

(2) Doin. Paris, 1923.



CHAPITRE I

GÉNÉRALITÉS SUR LE PAVOT SOMNIFÈRE ET L'OPIMUM

Variétés. Culture. Latex. Préparation

VARIÉTÉS

Le nom *opion*, d'origine grecque, s'est transmis aux diverses langues de l'Asie : *affion* en arabe, *apion* en persan, *a-pien* ou *ya-pien* en chinois, *a-phien* ou *nha-phien* en annamite. Il ne signifie rien autre que le suc du pavot.

L'opium est donc constitué par le suc épais du Pavot somnifère (*Papaver somniferum*), plante de la famille des Papavéracées, dont voici les signes caractéristiques :

Plante annuelle, de un mètre de hauteur environ, à feuilles modérément incisées ou dentées, assez larges, d'un vert bleuâtre, portant de grosses fleurs, finalement dressées, à quatre pétales blancs, rosés ou lilacins, ou diversement colorés ; la corolle est largement ouverte ; au centre se trouve un ovaire, portant au sommet un disque rayonné ; autour se place un grand nombre d'étamines.

Après la chute des pétales, le fruit se développe en une capsule subglobuleuse, dont l'ouverture se fait par des pores nombreux. Les graines sont petites, réniformes, noires et blanches.

On distingue plusieurs variétés essentielles du Pavot somnifère :

a) celle qui a les graines noires : *Papaver somniferum*, var. *nigrum* DC (var. *glabrum* Boiss.)

b) celle qui a les graines claires : *Papaver somniferum*, var. *album* DCF (var. *indehiscens* Dumort.)

Chacune de ces variétés diffère par la couleur des pétales, la déhiscence ou non de la capsule, la coloration et le nombre des graines, etc...

Selon le Professeur ZENDER (1), auquel nous empruntons la plupart de ces indications générales, l'origine du *Papaver somniferum* et de ses variétés serait des plus obscures, car on a perdu la trace de leur première apparition. On ne connaît aucun endroit où il existerait à l'état spontané. Quant au *Papaver sétigerum*, il constituerait une réversion du *Papaver somniferum*.

Ainsi qu'on en trouvera l'historique détaillé au chapitre suivant, il y a plus de 4.000 ans que les peuples primitifs cultivaient déjà une race de pavot et en confectionnaient avec les graines des espèces de pains, ce qui démontre que la valeur nutritive de la plante a été connue avant son action thérapeutique.

* * *

CULTURE

Le Pavot somnifère est cultivé dans les pays ci-après :
— en *Asie-Mineure*, dans les districts du Nord-Ouest : de Karahissar, Sahib, Kataya, Geineh ; dans la région d'Angora et d'Amasia, et plus au Sud, à Isbarta, Bouldour et Hamid ;

— en *Egypte*, dans les îles de la Haute-Egypte ;

— en *Perse*, dans les provinces centrales, à l'Est du cours du Tigre inférieur, ainsi que dans les provinces méridionales du Kerman ;

— aux *Indes*, dans la plaine du Bengale (district de Bénarès et de Béhar), ainsi que dans les Etats de Malwa, au Népal, en Assam, etc... ;

— en *Indochine*, un peu dans le Haut-Tonkin, sur le plateau de Dông-Van, et surtout dans le Haut-Laos, dans la région du Trân-Ninh. C'est la Population montagnarde des Mèos et des Yaos qui se livre plus spécialement à cette culture ;

(1) Pr. ZENDER : *La Question de l'Opium*. - Imprimerie JENT, Genève. 1929.



Planche XXI. — Le fumeur tirant sur sa pipe (Lavis de M. Phi -Hùng).

— en *Chine*, sur tout le territoire, aussi bien dans les provinces de la côte et du Yang-tsé que dans les provinces de l'intérieur, en particulier dans celle du Seu-tchouen, qui pendant longtemps fournissait le tiers de l'opium total de la Chine;

— au *Japon et ses territoires* : la culture était assez répandue autrefois à Formose, mais elle y est devenue chose négligeable ainsi qu'au Japon même et à Chosen ;

— en *Europe*, la culture est confinée surtout dans les limites des Balkans, mais elle a fait son apparition en Russie et en Hongrie. Seule, la culture de la variété connue sous le nom d'œillette (aux graines blanches) est pratiquée dans le Nord de la France et en Alsace, en Belgique, en Hollande et en Allemagne du Sud.

Cette culture exige une fumure riche en azote, qui en augmente beaucoup le rendement, Aussi se fait-elle de préférence, en Chine comme aux Indes, à proximité des villes et villages, à cause de l'engrais humain,

Pour les cultures des régions montagneuses, les Chinois alternent avec d'autres cultures de céréales, le pavot n'étant cultivé dans un même sol que tous les trois ans une seule fois.

Dans les Indes, les terrains les plus appropriés sont ceux d'alluvions, parce que perméables et riches en potasse. En Perse, le sol est toujours plus ou moins bien préparé, labouré, fumé, et la graine est ensuite semée dans le terrain préalablement irrigué.

La plante doit être ensoleillée autant que possible ; elle nécessite un printemps humide suivi d'un été chaud. En cas de manque de pluie, l'irrigation du terrain devra être prévue.



L A T E X

La manière de récolter l'opium n'a guère varié depuis l'antiquité. Encore aujourd'hui on *scarifie* la capsule presque mûre et on reçoit le *latex* qui coule des incisions : celles-ci sont pratiquées à la face externe de la capsule avant sa complète maturité. Le suc est recueilli au bout de six à dix heures ; il présente alors la consistance du miel, et sa couleur varie du jaune au brun rougeâtre. On le malaxe et on le réunit en boules de volume variable, que l'on entoure de feuilles de pavot et qu'on laisse sécher à l'ombre.

Cette scarifications s'effectue ordinairement après la chaleur du jour, jusqu'à la tombée de la nuit. On se sert d'un couteau spécial à plusieurs lames divergentes, avec lequel on fait aux têtes ou capsules des incisions transversales, de façon à intéresser tous les vaisseaux lactifères. Les scarifications, répétées jusqu'à huit fois à quelques jours d'intervalle, sont superficielles, pour éviter l'accumulation du suc à l'intérieur de la capsule.

Le suc recueilli est un latex blanc, d'une forte odeur vireuse et d'une saveur amère. Il sèche et s'épaissit rapidement à l'air, abandonnant alors son aspect laiteux pour prendre une teinte brune.

Le lendemain, on le ramasse à l'aide de cuillers, grattoirs ou racloirs enduits d'huile de lin, et on le dépose, à l'ombre, dans des vases en terre. Ainsi reposé, il laisse exsuder un liquide, le *plasma*, dont on le débarrasse par décantation. Une fois agglutiné, le suc constitue l'*opium brut*, masse compacte, de couleur rougeâtre foncée, de consistance molle et visqueuse, d'odeur forte, de saveur amère, âcre et irritante ; sa forme varie suivant la provenance.

Le latex contient, comme constituants essentiels, 23 alcaloïdes, qu'on divise en trois groupes principaux d'après leur situation chimique :

- a) les dérivés du *Phénantrène* ;
- b) les dérivés de l'*Isoquinotine* ;
- c) ceux de la *Protopine* — (et un quatrième groupe dont la constitution n'est pas encore bien établie).

De ces principes, que Claude BERNARD a été le premier à classer, les plus connus sont la morphine, la codéine et la papavérine, à cause de leur utilisation médicale. Mais, en dehors de ces alcaloïdes, le latex renferme une foule d'autre substances inertes : résines, caoutchouc, gommes, pectines, graines, mucilages, sucres, cires, colorants, et des sels inorganiques. Leur connaissance, du reste, présente une réelle importance pour la détermination des *falsifications* (1). Ces dernières sont aussi nombreuses que variées, si l'on en juge d'après l'énumération des divers produits utilisés : débris de capsule, pétales broyés de la plante, feuilles de tabacs hachées, jus ou pulpe de raisin, pâte de figues, pommes bouillies, pulpe des fruits du tamarinier, extraits disparates tels que datura, chanvre indien, séné ; différentes graines pulvérisées,

(1) Les falsifications existaient déjà du temps de DIOSCORIDE et de PLINE en y ajoutant des sucres de laitue, de glaucium et de chélidoine,

farine de haricots, de l'amidon, de la réglisse, du cachou, du sucre brûlé, de la mélasse, de la gomme arabique, voire même de la sciure, du bois, de la poix, des résines, de la cire, de la terre, de la poussière de charbon, de la suie, etc...

Toutes ces falsifications ne résistent pas, bien entendu, aux épreuves de l'analyse et du titrage. Des commandes de plusieurs millions, faites par le Gouvernement de l'Indochine, n'ont pu être utilisées par la manufacture de Saïgon, à cause de l'importance de la fraude. C'est dire combien il importe, avant d'accepter une commande, de faire toutes réserves et de procéder autant que possible à de rigoureuses mesures de contrôle de laboratoire, car il existe même de faux opiums qui, avec une belle apparence, ne contiennent pas trace d'alcaloïde.

Une distinction s'impose tout d'abord entre le *méconium* et l'*opium* proprement dit.....

Le premier est le suc du pavot obtenu en triturant la plante entière, tandis que le second est le suc coagulé spontanément, obtenu par la scarification de la capsule.

Les divers opiums sont :

1° *L'opium brut*, c'est-à-dire celui qui n'a, strictement, subi d'autres manipulations que celles nécessaires à sa récolte et à sa mise en pains ou en boules, pour la vente.

2° *L'opium conditionné*, ou celui qui a reçu d'autres manipulations que celles qui viennent d'être mentionnées pour l'opium brut, mais sans que pourtant sa composition en ait été en rien modifiée.

3° *L'opium préparé*, dont on a changé la composition originale par des opérations telles que l'ébullition, la fermentation, le grillage, etc...

4° *L'opium médicinal*, enfin, travaillé ou transformé en vue de ses applications médicales,

La composition de l'opium est sujette à variations, suivant les provenances, l'époque de la récolte et les soins apportés à la culture du pavot. Des écarts sensibles existent entre les opiums d'une même contrée, à cause de la diversité des espèces ou des « crus », car il en est un peu de l'opium comme du vin.

ZENDER a donné dans un tableau la teneur des opiums, en ce qui concerne les principaux alcaloïdes : *morphine*, *codéïne*, *papavérine*, etc..., qui sont utilisés en thérapeutique, ainsi que la *thébaïne*, qui sert à la

fabrication de plusieurs spécialités. Quant à la *narcotine*, elle est, après la *morphine*, le principal alcaloïde de l'opium, mais on ne lui reconnaît nulle efficacité particulière.

La priorité de la *morphine*, dans la liste de ces alcaloïdes, explique pourquoi les effets de l'opium se rapprochent de ceux de cette substance. Cette teneur en *morphine* varie selon chaque opium considéré, ainsi qu'il ressort des chiffres donnés par la plupart des auteurs (POUCHET, BROUARDEL, JEANSELME, etc.).

Trois de ces alcaloïdes, la *narcéine*, la *codéine* et la *morphine*, possèdent une *action soporifique*, tandis que la *thébaïne*, la *papavérine* et la *narcotine* ont plutôt une *action stimulante et convulsivante*. Quant à l'*action toxique* proprement dite, elle est dûe, d'après leur ordre de toxicité, à la *thébaïne*, la *codéine*, la *papavérine*, la *narcéine* et la *morphine*.

L'opium à fumer est appelé *chandoo*. Tous les opiums, en effet, ne sont pas propres à être fumés, tous n'étant pas également aptes à subir cette préparation spéciale qui aboutit à sa transformation en *chandoo*. Ce choix permet d'éliminer ceux qui sont connus comme contenant trop de morphine, comme l'opium pharmaceutique par exemple, qui en possède jusqu'à 12% , tandis que les sucs susceptibles d'être transformés en un produit fumable en renferment seulement de 5 à 6 ou 7%, comme l'opium de Bénarès, ou de 5 à 8 et à 9 % comme l'opium du Yunnan. C'est en Extrême-Orient (Chine, Formose, Indochine, Etats des Détroits, Java) que la consommation du *chandoo* est la plus grande.

Plusieurs chimistes, RÉVEIL, MOISSAN, GRÉHANT et MARTIN, ont étudié la fumée d'opium et ont trouvé que la fumée du bon *chandoo* dégage un parfum agréable et donne peu de morphine, elle ne présente donc pas de danger vraiment sérieux ; avec du mauvais *chandoo* et avec le *dross*, la fumée contient des composés toxiques divers, qui sont la cause principale de l'intoxication.

* * *

PRÉPARATION

Elle varie un peu selon les pays, dans leurs diverses manufactures gouvernementales. Cette préparation a pour but de débarrasser l'opium brut de ses principes vireux, car ce sont eux surtout qui empêchent les fumeurs d'en faire usage et qui rendent insupportables

les extraits européens. La technique en est longue et délicate. Pour être menée à bonne fin, elle requiert des ouvriers habiles, prenant soin de chaque détail. Elle est effectuée tout le temps à feu nu : avant la première filtration on se sert du bois à grande flamme, réservant le charbon pour le *crépage* et les autres phases de l'opération.

La manufacture indochinoise de Saïgon emploie la méthode dite de *Canton*, qui est plus complète que les autres et donne un produit plus fin, « Cette fabrique d'opium, d'après la description qui en a été faite par le Docteur HESNARD (1), est une des curiosités de Saïgon. Le promeneur qui, dans la quiétude des matins radieux, circule en pousse du haut de la ville vers la rivière, sous les arbres au ton vert de pastel, lorsqu'il approche des quais de la Marine, est saisi aux narines par une étrange senteur, humide et vireuse, troublante et délicieuse à certains. Elle trahit, pour l'initié, le voisinage de la paisible manufacture d'opium de l'Indochine, le seul établissement officiel de ce genre avec celle de Java ».

Cette usine, qui reçoit l'opium brut sous forme de pains plus ou moins ronds ou de boules, le transforme en opium à fumer ou chandoo, après lui avoir fait subir des diverses manipulations successives que voici :

Dans une *Première journée*, on incise les boules et on dissocie l'opium brut, les écorces sèches extérieures étant épuisées par l'eau à 80° à plusieurs reprises, ce qui donne un extrait aqueux, qu'on filtre sur un linge grossier.

Dans une *Deuxième journée* on cuit l'opium et on l'épuise par l'eau en quatre temps importants : 1° *l'empâtage* : on place l'opium dans des bassines de cuivre à double fond chauffées à la vapeur, il devient très liquide puis il s'épaissit par l'évaporation, pendant qu'on le brasse continuellement avec des spatules de bois ; 2° le *refoulage* : la pâte ainsi obtenue dans chaque bouilleur est répartie, chaude, en deux bassines plus petites, puis malaxée en tous sens à l'aide d'une cuiller en cuivre (refouloir), pour être rendue homogène. Chaque moitié est ensuite aplatie en galette (crêpe) de quelques centimètres d'épaisseur, qu'on empêche d'adhérer au fond en versant un peu d'eau entre elle et la bassine ; 3° le *crépage* : chaque bassine est renversée au-dessus d'un feu de charbon de bois recouvert de cendre ; la chaleur rayonnante de ce

(1) D'A. HESNARD : *La Fabrication de l'Opium à Saïgon (La Clinique, Variétés, Février 1930).*

foyer, (près de 200°) calcine superficiellement la galette, en faisant disparaître certains principes résineux de l'extrait. A ce moment, la bassine étant retirée du feu, la galette refroidie est détachée de la masse chaude, à l'aide d'une pince. Le crépage, d'une durée de 3/4 d'heure, fournit une trentaine de crêpes par bassines ; 4° la *macération ou trempage* : les crêpes refroidies, puis brisées à la spatule de bois, sont réparties dans d'autres bassines d'eau froide, où elles trempent de 18 à 20 heures.

Dans la *Troisième journée*, on procède aux opérations suivantes : *décantation* du macéré ; *filtration* de l'extrait fluide dans des récipients en cuivre, à travers un filtre composé de feuilles de papier chinois sans colle ; *lessive* des résidus noirâtres, qui, n'étant pas passés dans le macéré, sont traités à l'eau bouillante et malaxés sur des toiles de coton, ce qui donne un extrait supplémentaire ; *concentration* des liqueurs ainsi obtenues et mélangées, qui sont placés dans une grande cuve parcourue par un serpentín à la vapeur, chauffée à 70°, puis montées, à la pompe refoulante, dans deux vastes bassines d'évaporation. L'opération est arrêtée quand l'extrait bouillant atteint la consistance d'un sirop épais, titrant 29° Baumé. Enfin *battage* du chandoo, qui est versé dans un batteur mécanique pendant une heure, ce qui aère la masse et favorise la fermentation ultérieure.

Le chandoo est alors au point, 350 kilog. d'opium brut de Bénarès fournissent 250 kilog. de chandoo. Il est alors fumable, mais son arôme ne lui sera donné que par la *fermentation*. Pour cette dernière opération, on le répartit dans des récipients cylindriques de 250 litres, où il vieillit quatre à six mois. En une semaine la masse se réduit à la moitié du volume qu'elle avait auparavant, et le conservera indéfiniment. Alors se développe à la surface une couche de champignons qui peut atteindre plusieurs centimètres d'épaisseur. CALMETTE avait pensé que l'*Aspergillus niger* était l'agent de cette fermentation ; on suppose aujourd'hui que la masse d'opium est le siège de deux fermentations successives, l'une courte et rapide, due au *Saccharomyces*, l'autre, plus lente, produite par des levures : c'est cette dernière qui donnerait au chandoo cet arôme si apprécié des fumeurs.

Après une dernière décantation, qui élimine quelques impuretés, il est réparti, à l'aide d'appareils de précision, dans des boîtes de la Régie de 5, 10, 20, 40 et 100 grammes, lesquelles, serties à la machine et numérotées, sont enfin livrées aux vendeurs indigènes autorisés.

L'action de l'emmagasinement sur la qualité de l'opium est très importante à considérer : il augmente, en effet, de valeur avec l'âge, bien

plus rapidement que le vin de Bordeaux le mieux réussi, d'après l'opinion de notre ancien camarade, le Pharmacien PLUCHON (1) : « Un opium de 3 ans, dit-il dans sa thèse, est la chose la plus délicieuse que puisse procurer un fumeur ».

Ainsi, il aura fallu 3 jours, à deux équipes de travailleurs chinois, pour transformer l'opium brut en un opium destiné à être fumé après vieillissement. De toutes ces manipulations, la plus ingénieuse et la plus essentielle est certainement celle du crêpage. C'est à ce moment, surtout, que l'opium perd complètement l'odeur que nous lui connaissons habituellement, pour prendre ce parfum spécial, fin, délicat, flagrant, qui rappelle à la fois celui de la violette et de la noisette. Cette senteur si agréable est tellement prisée par certains Chinois, assure PLUCHON, que c'est une des causes qui attache le fumeur raffiné à l'usage de l'opium.

Le crêpage est primordial aussi à un autre point de vue : en effet, la température élevée à laquelle est soumis l'opium à ce moment, décompose et volatilise certains alcaloïdes et, principalement, la morphine : en sorte qu'un opium, contenant 70% de morphine lorsqu'il sort des boules, *n'en renferme guère plus de 5%* lorsqu'il est transformé en chandoo.

La perte éprouvée par un opium dans sa transformation en chandoo ne doit pas passer 30% de son poids : il faut donc que la dernière évaporation s'arrête à un point de concentration tel qu'il ne comporte que la quantité primitivement contenue. Et ce point est fort malaisé à fixer, l'habitude seule permet de l'établir avec quelque approximation. « Cette concentration précise, qu'il nous serait très difficile de saisir avec nos instruments, est d'une importance capitale, car le fumeur ne s'y trompe jamais, et il apprécie facilement, à la façon dont se conduit l'opium à l'aiguille, une différence de densité qui ne dépasse pas 1/25° ».

D'après JEANSELME (2), « les gourmets savent reconnaître la provenance et le mode de fabrication d'un chandoo. Il y a des opiums de grande marque comme il y a des vins de grands crus, Le *Malwa* a la réputation d'être plus stimulant ; il a un fort arôme et un goût piquant. Le *Patna* est doux, mais narcotique. Le *Persan* est chaud et âcre ; il donne la diarrhée. L'opium de *Chine* est comparable au *Malwa*, sous certains rapports ; il est plus dur et plus actif que le *Patna* ; il cause des

(1) R. PLUCHON : *De l'Opium des Fumeurs*. Thèse de Montpellier, 1887.
Imprimerie SERRE & RICOME.

(2) JEANSELME, E. : *Fumeurs et Mangeurs d'Opium*. *Revue Générale des Sciences pures et appliquées*, 1907.

démangeaisons et des éruptions. L'opium *d'Asie-Mineure* porte à la tête ; il est préféré par les grands fumeurs ».

L'Indochine achetait de préférence autrefois l'opium de Bénarès à cause de son avantage, après avoir été fumé, de laisser un *dross* (résidu de combustion) plus abondant que celui des autres provenances, moins dur que celui de Patna, et pouvant, par suite, se fumer une seconde fois mêlé à une petite quantité de chandoo. Quant à l'opium du Yunnan, plus spécialement acheté au cours de ces dernières années, il est de même nature que le Malwa, comme couleur, parfum et finesse de son goût : il lui est supérieur, du reste, parce qu'il ne laisse, en se transformant en chandoo, qu'une perte de 20% à peine ; son odeur vireuse est presque nulle, et sa richesse en morphine varie entre 5 et 6% . Aussi est-il celui que la plupart des fumeurs préfèrent actuellement, en Indochine.

On sait quelle est l'importance du commerce mondial des opiums de Turquie, de la Perse, des Indes et de la Chine. Voici donc quelques indications à retenir :

Le commerce et l'exportation de l'opium *d'Asie-Mineure* se font principalement par Smyrne, et une partie aussi par Istambul. La production avait baissé après la guerre gréco-turque, mais elle a pris une nouvelle recrudescence ces dernières années.

En *Perse*, la production a augmenté d'une façon considérable depuis la guerre. D'après ZENDER, cette production a passé, au lieu de 528.241 kilos en 1922, au chiffre de 963.500 kilos en 1926. La Perse est devenue ainsi, pour beaucoup de pays, le principal exportateur.

Dans les *Indes Britanniques*, la production a beaucoup diminué ces dernières années, La culture de l'opium y est un monopole du Gouvernement des Indes : elle est soumise à une réglementation sévère. La production totale doit être livrée aux factoreries de l'Etat, et ceci à un taux fixé par le bureau de son district.

En *Chine*, une estimation de la production est difficile, sinon impossible à faire, puisque l'opium se cultive sur presque toute l'étendue du territoire de ce vaste pays. Dans les provinces occidentales, elle en est la principale ressource, parce que les populations cultivent le pavot en hiver : de cette façon cette culture ne gêne en rien celle du riz, qui se fait au printemps et en été. Bien plus, le pavot croît abondamment sur les pentes des collines, qui ne peuvent être utilisées pour la culture du riz.

La production totale, qui était de 23 millions et demi de kilogr. en 1905, et de 35.497.360 kilogr. en 1906 avant la conférence de Shan-

ghaï, est passée à 4.173.437 kilogr. seulement pour 1911. Mais il convient d'ajouter qu'elle a déjà considérablement augmenté depuis cette époque, Ainsi que le démontre ZENDER par des statistiques éloquentes. Afin de se mieux rendre compte du mouvement de la consommation de l'opium brut dans les pays d'Extrême-Orient, cet auteur donne un tableau comparatif de cette consommation par tête d'habitant. Il s'ensuit que les Indes et la Chine sont bien les deux pays qui consomment le plus d'opium,

De tous les grands ports chinois, c'est celui de Shanghai où le commerce de l'opium est le plus actif et le plus considérable, Jean PERRIGAULT, le hardi reporter qui parcourut en 1934 la longue route de l'opium à travers la Chine, a donné à ce sujet des renseignements très précis dans son ouvrage : *Chez les Brigands de la vieille Chine : La Farce de l'Opium*.

« On estime, dit-il, à 17.000 tonnes l'opium fabriqué en 1934 en Chine, où les plantations de pavots ont été plus étendues que jamais, et la récolte excellente. Dans une seule province, celle du Chensi, la production en 1933 a été de 500.000 *piculs* (le picul pesant 60 kilos). Durant cette même année, le Koei-tchéou a encaissé 5.000.000 de dollars chinois (25 millions de francs) sur l'opium produit et consommé par ses 14.740.000 habitants. Il a exporté 1.500 tonnes de drogue sur Shanghai, et 460 tonnes sur Canton. L'opium du Seu-tchouen est exporté : aussi en grande partie vers Shanghai. Et, à côté de cet opium indigène, on en trouve aussi de diverses provenances étrangères, persane plus particulièrement, et indoue, imparté par les gros commerçants chinois pour être mélangé au produit du pays » (1)

A Macao, le gouvernement portugais possède une manufacture d'opium et le trafic y est de quelque importance. Ces dernières années, une grande exportation s'effectuait vers l'Amérique du Sud et notamment vers le Paraguay,

De tous les pays balkaniques, c'est la Yougoslavie qui possède le plus gros trafic : il se fait principalement par le port de Salonique,

D' L. GAIDE

(1) Jean PERIGAULT : *Chez les Brigands de la Vieille Chine : la Farce de l'opium*, — Collection de l'Ancre, Librairie L. FOURNIER, 264 boulevard Saint-Germain, Paris 1935,



CHAPITRE II

HISTORIQUE DU PAVOT ET DE L'OPIMUM

Dans les divers pays — En Chine — Date à laquelle les Chinois ont commencer à fumer l'opium selon le mode actuellement usité

DANS LES DIVERS PAYS

Si l'on doit en croire JORET (1), les propriétés du pavot auraient été connues vraisemblablement à une époque de l'histoire des plus reculées.

En Egypte, tout d'abord. — Dans sa traduction du « papyrus Ebers », lequel daterait du XVI^e siècle avant notre ère, M. JOACHIM mentionne l'emploi du pavot parmi les matières de la vieille pharmacopée égyptienne. *En Assyrie*, — La « vertu dormitive » du pavot aurait été connue des Assyriens dès le IX^e siècle avant J.-C. Un bas relief de l'époque de Tiglath-Pilser nous montre un roi tenant un lotus blanc dans la main gauche, cependant qu'un autre personnage se tient couché, au-dessus duquel on voit un prêtre (ou un roi ?) tenant un bouquet de têtes de pavot.

En Grèce, vers la même époque, HOMÈRE nous parle du pavot des jardins qui porte sa tête penchée ; et dans l'Odyssée il désigne la « Pharmacon Népenthes » qui « calme toute colère et fait oublier toute douleur ». Les guerriers l'absorbaient avant le combat pour ne pas avoir la crainte du danger.

HÉSIODE, dans sa Théogonie, signale que la ville de Sicyon, dans le Péloponèse, s'appelait autrefois Mécone, « ville des Pavots »,

(1) Ch. JORET : *Les Plantes dans l'Antiquité et au Moyen-Age : Egypte, Chaldée, Assyrie, Phénicie* (Paris, 1897).

HIPPOCRATE aussi indique l'usage médicinal du « méconium » ; il attribue au Pavot blanc des effets curatifs dans les maladies de l'utérus. Il lui reconnaît une action constipante ainsi qu'une action hypnotique (*Mécon hypnoticon*). Les variétés énumérées par lui, Pavot blanc et Pavot noir, étaient déjà cultivées comme céréales. Ce « méconium » des anciens est donc bien un Pavot et très vraisemblablement le *Papaver somniferum*.

THÉOPHRASTE (370-287 avant J.-C.) a donné la première description de la méthode de récolter l'opium ; il a établi avec netteté la distinction qui existe entre les divers *latex* utilisés de son temps, celui de l'euphorbe, celui de la laitue ; il précise que le latex du pavot s'obtient par des incisions de la capsule, et que ce procédé est spécial au seul pavot.

Les Latins du 1^{er} siècle après J.-C., font allusion, à diverses reprises, aux indications narcotiques du pavot : entre autres VIRGILE, dans l'Enéide et les Géorgiques, OVIDE dans les Métamorphoses. Mais il faut arriver à DIOSCORIDE, pour découvrir une connaissance déjà très détaillée des ver tus officinales de l'opium : action somnifère de la décoction des feuilles et des têtes, action calmante et digestive du latex du pavot, pris à la dose d'un pois. Quant à PLINE, il nous apprend qu'on utilisait le Pavot noir et qu'on y pratiquait des incisions longitudinales, ainsi que l'usage en a encore persisté de nos jours dans l'Inde et en Chine. GALIEN, le plus illustre médecin de l'Antiquité, considère que l'opium doit être rangé dans la catégorie de remèdes dite « froide » ou narcotique. Ce fut lui qui, au temps de MARC AURELE, fut chargé de confectionner la thériaque impériale, qui devint bientôt une panacée et fut conseillée avec succès contre la plupart des maladies. On sait aussi qu'elle était employé dans un but prophylactique. Au dire du D^r MEUNIER (1), c'est un des anciens médicaments qui ont fourni la plus longue carrière. Et ALEXANDRE DE TRALLES, médecin de JUSTINIEN, recommande l'opium de Thèbes, tout en insistant sur les dangers qui découlent de son abus.

Pendant tout le Moyen-Age, — Les médecins se bornèrent surtout à suivre la tradition romaine, et les apothicaires usaient largement de cette fameuse *Thériaque*, qui contenait le suc de pavot. C'est seulement à partir de PARACELSE que l'opium reprend son rang parmi les médica-

(1) Dr MEUNIER : *Histoire de la Médecine* — Paris, Librairie LeFrançois 1924.



Planche XXII. — Pipe et lampe.

ments d'un emploi courant. Les cures merveilleuses qu'il réalisa à l'aide de cette médication auraient contribué à développer l'opiophagie chronique.

Période des Arabes. — Selon plusieurs auteurs, dont les relations concordent sur ce point, ce sont les recherches de savants arabes qui ont conduit à établir la valeur relative de chacune des parties du pavot ainsi que l'emploi particulier du suc de la capsule. Ils trouvèrent, les premiers, les propriétés existantes singulières qui ont conféré à l'opium une si grande vogue parmi les Orientaux.

Et, si l'on en croit ATTYGALE, ce furent très probablement des médecins arabes, voyageant à la suite des conquérants mahométans du XII^e siècle, qui apportèrent avec eux l'opium dans toutes les provinces de l'Asie occidentale, notamment en Perse, dans l'Inde et peut-être même en Chine.

Il est certain, en tout cas, que cette invasion musulmane valut aux populations de ce pays, de l'Inde en particulier, la double servitude de la conquête et de l'opium, et que la prohibition édictée par le Coran contre l'usage des boissons fermentées, n'a pas peu contribué à répandre l'usage de la drogue. Des documents probants confirment que, au début du XVI^e siècles, l'habitude de consommer l'opium était déjà très commune dans l'Inde ainsi qu'en Perse.

On peut avancer, en outre, que l'usage de l'opium dut se propager par voie maritime, après ces invasions, par l'intermédiaire de Ceylan, de Java et des Iles de la Sonde d'une part, et également par les flottes chinoises, tant dans l'Indochine, qu'en Chine et au Japon.

Vint ensuite la *période des voyageurs*. Des explorateurs ayant parcouru le proche ou l'Extrême-Orient, purent rapporter des indications plus précises sur la culture, l'usage et le commerce de l'opium. BELON, qui visita l'Asie Mineure, de 1546 à 1549, constata que l'opiophagie était très répandue chez les Turcs, et qu'un trafic important d'opium s'effectuait avec la Perse, l'Inde et jusqu'avec l'Europe. ALPIN fournit les mêmes renseignements au sujet de l'Égypte. CLUSIUS, dans ses livres sur les Exotiques, distingue plusieurs variétés d'opium employées à cette époque : le turc, l'égyptien, le persan, l'Hindou. Enfin LINSCHOTEN en 1596, décrivant les ravages de l'opiophagie parmi les diverses population confirme que le commerce se faisait surtout par l'intermédiaire des Portugais.

KAEMPFER, lequel traversa la Perse, les Indes Néerlandaises et le Japon, vers la fin du XVII^e siècle, put se rendre compte lui aussi des ravages de l'opiophagie parmi les Persans, et il note un détail curieux : ces derniers utilisaient un opium malaxé, puis conditionné en bâtons, afin de ne pas le confondre avec le vulgaire opium qui était vendu mélangé à des aromates. Ce navigateur a vu pour la première fois, aux Indes Néerlandaises, fumer l'opium ; et cette coutume se serait vraisemblablement répandue ultérieurement dans les autres contrées de l'Orient, en même temps que celle de fumer le tabac mélangé au chanvre. Le fait est, du reste, confirmé par un auteur anglais MORSE (1) : la première mention d'une fumerie « up an opium smoking divan », dit-il, est due à KAERIPFER ; c'est lui qui, en visitant Java en 1689, y fuma de l'opium dilué dans l'eau et mélangé au tabac. Comme les Hollandais eurent le contrôle du commerce de Formose, de 1624 à 1662, il semble à peu près démontré que la pratique de fumer l'opium mélangé au tabac y fut introduite de Java.

Quant au tabac, d'après *l'Encyclopaedia Sinica*, il aurait pénétré en Chine par le port d'Amoy, vers 1550, sans que l'on puisse établir s'il fut transmis du Japon ou des Philippines, cependant le mot « *tobacco* » suppose une origine espagnole ou portugaise, et il est permis de supposer qu'il aurait passé de Manille à Formose et de là en Chine. Son usage fut d'abord sévèrement interdit par le dernier empereur des Ming, T'sung-Cheng, vers 1628 ; mais en vain. Notre ami, M. VERDEILLE, le distingué sinologue, auquel nous devons ce renseignement, nous a signalé que le mot *tabac* ne possède pas de désignation spéciale en Chine, où il est encore dénommé, par périphrase, *herbe à fumée*, et plus ordinairement fumée, et que fumer se dit : *manger de la fumée*.



EN CHINE

Ce développement, bien que un peu fastidieux par moments, nous aura appris une chose irréfutable : *l'usage de l'opium n'a pas pris naissance en Chine*, à l'encontre de ce qu'on prétend assez communément.

(1) MORSE : *The trade and administration of the Chinese Empire*, p. 328.

Il est probable que le Pavot fut connu des Chinois, à la suite des relations nombreuses et fréquentes qu'ils avaient avec l'Inde. En effet, déjà vers la fin du VII^e siècle, plusieurs caravanes chinoises débouchaient dans les plaines de l'Oxus, par cette fameuse « route de la soie » si savamment décrite par L. CAHEN, dans sa remarquable histoire des *Migrations à travers l'Asie*. En 667, une invasion chinoise traversant le Thibet et le Népal descendit dans l'Inde, s'empara de plusieurs villes et y laissa des comptoirs. Par ailleurs, des flottes chinoises ne cessaient de voguer vers Ceylan, pour échanger leurs soies contre des bijoux, des pierres précieuses et autres riches produits de la contrée. On peut donc conclure de ces rapports suivis de la Chine avec l'Occident, qui était alors surtout représenté par l'Inde, que les Chinois ont reçu des Indiens le pavot et l'opium, comme ils en ont reçu, dans le domaine philosophique, la doctrine bouddhique, Selon EDKINGS, dans *The Poppy in China* (Le Pavot en Chine), le pavot était inconnu en Chine avant la dynastie T'ang (618 ap. J. C.). De toute façon, la première mention en remonte à la première moitié du VIII^e siècle, et est relatée dans le « Traité de botanique » de CHEU-TSANG-CHI, qui y décrit la fleur du pavot. Toutefois ce n'est que vers 973, dans « Les Trésors de l'Herboriste », qu'il est parlé de l'emploi médical de l'opium ; et en 1057, SU-SUNG, dans son « Traité de Botanique », souligne que la décoction des graines de pavot constitue un remède très efficace dans nombre de maladies. Si, à cette époque, les Chinois n'avaient pas encore découvert dans le pavot cette action stimulante qui devait, par la suite, donner à l'opium son immense et extraordinaire succès, du moins savaient-ils déjà utiliser la graine en infusion pour se procurer la douce somnolence, la quiétude physique et morale, si recherchée des Orientaux.

Les poètes, du reste, célébraient à l'envie les bienfaits du « ying-su » (pavot). Un poème dû à SU-CHE en fait foi : « Le ying-su est une bonne plante qu'il faut avoir pendant sa croissance, elle peut être mangée comme les frais légumes que nous apporte le printemps ; ses graines sont alors comme celles du millet d'automne. Quand on la broie, elle rend un jus semblable au lait de vache ; bouilli, ce liquide devient une excellente boisson digne de Bouddha. Vieillards dont les facultés sont affaiblies, ceux qui n'ont pas d'appétit, ceux qui ne peuvent pas digérer la viande et qui, mangeant des légumes, ne peuvent

(1) L. CAHEN : *Les Migrations à travers l'Asie*.

plus distinguer le goût, se trouvent bien de cette boisson. Buvant une tasse de décoction de pavot, je ris, je suis content et suis heureux ».

Bien plus tardivement on sut faire la différence entre l'extrait de plante et l'*extrait du suc de la capsule* (1), c'est-à-dire le véritable opium. C'est au XV^e siècle qu'on voit un médecin, LIN-HUNG, faire état de ce suc lui-même, qu'il vante comme un excellent remède contre toutes espèces de douleurs. Et dans les écrits de WANG-HI, gouverneur du Kan-Sû, qui mourut vers 1488, on peut trouver la première description du mode de scarification des capsules du pavot, conseillée après la chute des pétales, selon la coutume arabe. Dans son livre de la Matière médicale, publié en 1578, le médecin LI-SHI-CHANG consacre un article approfondi au pavot et à l'opium. Il distingue trois périodes dans leur historique : — la première, allant du VII^e au XI^e siècle, pendant laquelle la graine seule était employée ; — la seconde, du XII^e au XV^e siècle, comprend la connaissance des propriétés médicales relatives à la capsule en décoction, et à la décoction évaporée de la plante entière ; — la troisième époque, où apparaît l'opium véritable, importé par les Mahométans sous le nom de « Afu-yung » et « Ya-pien ». Cette nouvelle médication se répandit très rapidement, la pharmacopée trouvant en elle un moyen sûr et puissant pour arrêter les dysenteries et les diarrhées rebelles, LI-SHI-CHANG relate également les nombreux succès qu'on en peut retirer dans le traitement du rhumatisme, de l'asthme et de plusieurs affections accompagnées de douleurs.

Il conviendrait d'ajouter une quatrième période durant laquelle l'usage de fumer se propagea dans le peuple et se substitua complètement à l'habitude d'avaler l'opium, soit pur, soit mélangé au chanvre suivant la méthode musulmane. Comme cette coutume nouvelle coïncida avec l'introduction du tabac, tout naturellement les Chinois utilisèrent le mélange de la « feuille à fumée » et de l'opium ; mais ils ne tardèrent pas à supprimer le tabac et à faire de l'opium une préparation plus subtile et maniable, en même temps que plus agréable à savourer à l'état pur.

Jusque là ce furent les pavots chinois qui alimentaient seuls la consommation de l'Empire, en attendant l'intervention européenne, qui ne tarda pas à se produire. Les Portugais furent les premiers à faire un

(1) Ce fait est confirmé dans le *Ya Pien Che Lia* (Historique de l'opium) par Ly-Kouè, de la dynastie des Tsing — Editeur : Bibliothèque nationale de Peiping.

trafic régulier de l'opium en Chine. Les ports du Sud leur furent ouverts vers 1568 ; mais vers 1575, le Gouvernement chinois, ayant besoin de se créer des ressources pour une expédition militaire, imposa un droit sur toutes les marchandises apportées par les étrangers, et l'opium fut une des matières les plus frappées.

En 1613, la première factorerie fut fondée à Surat par la Compagnie des Indes, qui ne devait cependant obtenir que plus tard le monopole du trafic. En 1624, les Hollandais établirent à leur tour des factoreries dans l'île de Formose et continuèrent un commerce régulier avec la Chine, malgré toutes les difficultés qu'ils rencontrèrent.

C'est en 1589 qu'il est fait mention pour la première fois, dans les registres des Douanes, de l'importation de 1.000 livres d'opium au prix de deux barres d'argent. Vers cette époque, le peuple commença réellement à prendre le penchant de l'opium. Un peu plus tard, les excès prirent une telle extension que l'Empereur YUNG-TCHENG publia, en 1729, des édits d'une sévérité extrême pour tâcher d'endiguer le développement d'une habitude déjà très enracinée. Les mesures rigoureuses de ces édits n'eurent que de médiocres résultats : les Chinois se jetèrent avec avidité sur l'opium étranger, qu'ils trouvaient préférable au leur, et donnèrent bien volontiers en échange une partie importante de leurs ressources monétaires. Malgré la crise qui s'en suivit alors, la Chine n'en resta pas moins tributaire du commerce des Hollandais et des Portugais jusqu'en 1767, date à laquelle les Anglais de l'Inde commencèrent à imposer leur opium. Leur commerce s'accrut si rapidement que le Gouvernement chinois en conçut bientôt de vives alarmes ; et l'Empereur KIA-KING, en 1800, décréta de nouveaux édits qui interdisaient toute importation d'opium, en Chine et en Corée, et menaçaient même les coupables d'emprisonnement et de mort. Malheureusement, une vaste contrebande, favorisée d'ailleurs et entretenue par les mandarins et les officiers eux-même chargés de la réprimer, remplaça le commerce officiel devenu illicite. Ainsi, en dépit des ordres de Pékin, l'importation de l'opium anglais s'étendit encore, comme en témoignent les chiffres justificatifs du nombre des caisses pour les années 1806 à 1836.

Par la suite, les rapports entre le Gouvernement chinois et la Compagnie des Indes prirent une acuité particulière, en 1837 notamment, date à laquelle cessa avec la Chine la patente du privilège de cette compagnie. Le Capitaine Elliot, successeur de Lord Napier, mort au cours de son voyage en Chine, lutta énergiquement, cherchant les moyens de continuer un commerce aussi lucratif pour la grande com-

pagnie ; mais ses pourparlers avec les autorités chinoises demeurèrent sans effet. On lui intima l'ordre de renvoyer de la rade de Canton tous les navires contenant de l'opium, et on lui enjoignit de défendre à Calcutta d'en expédier désormais. Les Anglais n'ayant tenu aucun compte de ces injonctions, le nouveau Vice-Roi de la province fit détruire toutes les caisses d'opium provenant de l'Inde, que l'on avait refusé de lui livrer. Telle fut la cause de la *guerre dite l'opium*, qui se termina par le traité de Nankin, en 1848. Ce ne fut, néanmoins, qu'après une seconde guerre et après le traité de Tien-Tsin en 1858, que la Chine fut astreinte à l'obligation d'accepter l'opium indien. Ce dernier, introduit ainsi de force, put figurer alors, pour la première fois, dans le tarif général des Douanes. Son importation s'accrut depuis selon une si forte proportion (de 40.000 caisses en 1840, le chiffre s'éleva à 180.000 en 1886), que le Gouvernement chinois fut amené, insensiblement, à favoriser à son tour la culture du pavot sur toute l'étendue de son propre territoire. La culture se développa rapidement, nouvelle source de richesses, couvrant des provinces entières de ses champs de Pavots blancs. Il en fut ainsi jusqu'en 1906 : alors intervint un accord entre la Chine et le Gouvernement britannique, qui se déclara prêt à limiter et à supprimer éventuellement toute production d'opium indien, si les Chinois d'eux-mêmes consentaient à réduire leur production intérieure.

Ces derniers firent du reste un effort très sérieux dans ce sens et en exposèrent les résultats à la *Conférence de Shanghai*, devant les délégués de treize puissances réunies à cet effet. Parmi les nations qui y siégèrent, l'Angleterre, la France, les Etats-Unis s'engagèrent plus particulièrement à seconder et encourager la Chine dans sa lutte pour la suppression de la culture du pavot.

A la *Conférence de la Haye*, à laquelle il nous fut donné de participer comme l'un des délégués de la France, la délégation chinoise se mit en devoir d'affirmer que cette culture avait baissé dans des proportions très potables. Il sera indiqué, au Chapitre VII, les diverses mesures énergiques auxquelles on eut recours à cette époque.

Maintenant, si nous considérons la lutte acharnée que soutint le Gouvernement chinois contre le commerce des étrangers, il est permis de la trouver justifiée, quant à la défense de ses intérêts, mais il faut bien le dire, bien dénuée de fondement quant à la prétendue moralité au nom de laquelle elle se flattait d'être menée. On discernait aux Européens les épithètes les plus méprisantes sous prétexte qu'ils étaient les responsables du vice nouveau qui empoisonnait la Chine. En vérité, c'est

bien plutôt la crise financière et l'évasion inquiétante des capitaux qui furent les raisons profondes de la guerre de 1840. Pourtant un événement heureux se produisit : du fait de l'ouverture des ports au commerce étranger, un mouvement d'échange se dessina bientôt si important que le chiffre d'exportation des produits chinois ne tarda pas à l'emporter sur le déficit monétaire causé par les fuites du budget l'étranger.

Quant à l'introduction de l'opium en Chine, il serait tout de même excessif d'en faire porter le poids sur les seules puissances européennes. On ne peut oublier que l'opium fut importé en Chine à une époque bien antérieure, puisque dès le XV^e siècle, l'abus de la consommation et ses dangers étaient dénoncés comme un grave péril social.

De même, pour préciser davantage, il est faux de continuer à attribuer à l'Anglais WATSON, selon l'affirmation légère de quelques auteurs, d'avoir introduit en Chine l'usage de l'opium : son premier envoi ne date guère que de l'année 1767, alors que les Hollandais et les Portugais faisaient déjà depuis longtemps le commerce régulier des opiums de Inde.

Toutefois, ne craignons pas de dire toute notre pensée. S'il est vrai que ce n'est pas l'Angleterre qui enseigna aux Chinois l'opium et son emploi, nous devons convenir néanmoins que leur importation intensive de l'opium indien, après le traité de Tien-Tsin, eut pour conséquence évidente et immédiate d'en augmenter considérablement l'usage dans tout l'Empire. La preuve en est que, peu après ce traité, la grosse majorité de la population adulte s'adonnait incontestablement à la drogue.

Dans ces conditions, on s'explique facilement, nous l'avouerons, le cri d'alarme que ne cessèrent de clamer les autorités chinoises.

Malgré ces intentions des plus louables du Gouvernement central, il n'en est pas moins vrai que le commerce de l'opium a subsisté et ne cessa jamais de se développer ; la complicité ainsi que la vénalité des gouverneurs provinciaux y furent certainement pour quelque chose. Ce ne fut réellement qu'après 1900 que la croisade anti - opium fut entreprise avec rigueur ; il s'ensuivit une sérieuse diminution de la vente et du nombre des fumeurs. Au Chapitre VII, on lira le récit de cette lutte ainsi que les péripéties et les fruits qu'elle porta.

Mais il est intéressant de noter, à propos de cette opposition contre l'opium portée à plusieurs reprises par de hauts dignitaires chinois, qu'elle trouva également un écho parmi d'éminentes personnalités de Grande-Bretagne.

Le Ministre Sir Thomas WADE, écrivait, au sujet d'une révision du Traité de Tien-Tsin : « Je ne puis me résoudre à faire mienne l'opinion de deux médecins, MM. JARDINE et MATHESON, qui allèguent que l'usage de l'opium n'est pas une mauvaise chose, mais un réconfort pour les travailleurs chinois ».

Sir R. ALCOK disait devant l'India Committee, en 1871 : « En considérant la généralité des fumeurs d'opium, on constate que tout homme qui fume, appauvrit et, en définitive, ruine sa famille ».

Le Gouverneur de Hong-Kong, Sir J. P. HENNESSY, ainsi que nombre de médecins écoutés, émettent une opinion unanime et concordante et condamnent formellement l'usage de l'opium.

Devons-nous ajouter, en manière d'épilogue, que, nonobstant ces multiples et énergiques protestations émanant de toutes parts, malgré tous les efforts de la Société Anglo-Orientale pour la suppression de la drogue, l'opium continua son florissant négoce, permettant au Gouvernement de l'Inde et à de gros exportateurs anglais de réaliser d'immenses et faciles bénéfices !

* * *

*DATE A LAQUELLE LES CHINOIS ONT COMMENCE
A FUMER L'OPIUM SELON LE MODE
ACTUELLEMENT USITÉ*

C'est là un point d'histoire malaisé à établir. Dans quelles circonstances furent fabriquée la première pipe ainsi que tout le reste de l'outillage consacré à la fumerie ? Ceci demeure bien obscur à déterminer. Tout au plus peut-on supposer valablement que l'habitude prit naissance seulement au début du XVIII^e siècle, c'est-à-dire peu avant les édits impériaux de YUNG-CHENG et KIA-KING.

Suivant un traité de morale bouddhiste, l'invention de la pipe serait due aux moines, des pèlerins bouddhiques revenant des Indes ayant rapporté à leurs compatriotes et la pipe et la technique de la fumerie.

Nous ne discuterons pas cette assertion, un peu surprenante, avouons-le, de la part de religieux, dont la règle est si contraire à toute servitude !

D'après le délégué chinois à la première Conférence internationale de Shanghai, ce seraient les Espagnols qui, en introduisant le tabac en Chine, apprirent à le fumer incorporé à l'opium. On sait que, par la suite, les Chinois abondonnèrent ce mélange pour utiliser l'opium à l'état pur.

Selon une autre opinion, assez répandue, ce seraient, au contraire, les Javanais qui, débarqués par les Hollandais à Formose, au début du XVII^e siècle, auraient propagé dans cette île la pratique de fumer un mélange de chanvre et d'opium. Les Chinois, en s'installant à Java, purent contracter facilement cette habitude, qu'ils rapportèrent ensuite dans leur pays, où ils fumèrent un opium dépouillé de sa mixture.

Enfin, il existe une autre version, selon laquelle une femme de Canton, nommée YING-SIEN, aurait été intriguée, un jour, par l'odeur de l'opium brûlé, ainsi que par les effets ressentis en respirant cette fumée ; elle en aurait conçu l'idée d'absorber l'opium sous cette forme et de faire connaître le procédé. On ajoute que c'est elle aussi qui se serait ingénée à fabriquer les premiers fourneaux en terre, ceux qu'on désigne encore de nos jours sous son nom et qui étaient alors d'un prix fort élevé...

Certains auteurs chinois s'appliquent à rappeler que, vers la fin de la dynastie MING (1628), l'usage de mastiquer et sucer l'opium était déjà répandu à Canton, au Foukien, ainsi que dans les autres provinces avoisinant la mer. Au début, on ne connaissait pas encore le mode de fumer à l'aide d'un tube : cette coutume aurait pris naissance dans le Foukien, parmi quelques riches familles qui perfectionnèrent la pipe, innovèrent le fourneau, et possédèrent bientôt lampes, fourneaux et pipes, qu'ils tinrent longtemps cachés et ignorés du vulgaire.

D'après MORACHE, (1), qui fut médecin de la légation de France à Pékin, la coutume de la fumerie remonterait, en Chine, à moins de deux siècles : il l'attribue à WHEELER, qui fut vice-président des Indes et qui, le premier, tenta l'importation de l'opium, vers 1740, en sorte que c'est lui qui aurait fait contracter aux Chinois une habitude existant déjà en Perse et dans l'Inde.

R. DUPOUY est d'avis que cette date est inexacte, car trop récente, et il suggère que, les fumeurs d'opium chinois existaient dès le XV^e siècle, ce qui, à notre sens, est loin d'être démontré.

Telle est également l'indication donnée par DORSENNE, dans *La Noire Idole* : « L'habitude de fumer le suc de pavot se répandit avec une rapidité extraordinaire dès le XV^e siècle » Et il cite le cas de l'Empereur CHEUN-TSHONG « qui passa 18 années sur les 47 de son règne (1575-1620) en proie au poison du parfum noir ».

Il est vraisemblable que cet empereur fut plutôt un opiophage.

(1) MORACHE : *Pékin et ses habitants* (Paris, 1869).

Selon le R. P. HUC (1) : « L'importation de l'opium dans le Céleste Empire ne date pas de longtemps, mais il n'est pas au monde de commerce dont les progrès aient été aussi rapides, deux agents de la Compagnie des Indes furent les premiers qui eurent, vers le commencement du XVIII^e siècle, la déplorable pensée de faire passer en Chine l'opium du Bengale. C'est au Colonel WATSON et au Vice-Président WHEELER que les Chinois sont redevables de ce nouveau système d'empoisonnement ».

Le savant Père WIEGER, sans préciser autrement la date, assure que l'opium serait bien passé de l'Inde en Chine, et que les habitants du Céleste Empire auraient appris l'art de fumer de leurs voisins, les habitants de l'Assam.

Etant donné que les anciens voyageurs et MARCO-POLO, en particulier, ne font aucunement mention des fumeries d'opium, et que les auteurs chinois eux-même ne paraissent point avoir connu ce mode d'employer la drogue avant le XVIII^e siècle, on est en droit d'affirmer que l'utilisation de la pipe, sous sa forme actuelle, n'a guère pu s'établir qu'à la suite de l'habitude du tabac mêlé à l'opium, qui fut alors d'une pratique courante. En sorte que l'origine de la fumerie en Chine serait contemporaine du début du XVIII^e siècle.

Tel est aussi l'avis de SOULIÉ DE MORANE (2), dans son ouvrage si bien documenté sur *L'Épopée des Jésuites français en Chine*. Etudiant la guerre de l'opium, il précise que la drogue fut introduite en Chine par la voie des Indes, d'abord comme médicament, puis, *dès le début du XVIII^e siècle*, comme produit destiné à être fumé. Et il rappelle que cette expédition anglaise, demeurée fameuse, suscita de la part des Chinois de vives réactions contre les missionnaires et les chrétiens.

MAX STEIN (3) confirme que « lorsque le célèbre voyageur allemand KAEMPFER s'arrêta dans l'île de Java vers 1688, il y constata que les indigènes fumaient des feuilles de tabac qu'ils avaient plongées préalablement dans une solution d'opium. et qui étaient ensuite séchées puis roulées. Telle est, dit-il, l'origine réelle de l'habitude prise de

(1) R. P. Huc, prêtre missionnaire de la Congrégation de St Lazare : *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine*. Librairie Plon, Paris, 1927.

(2) SOULIÉ DE MORANE : *L'Épopée des Jésuites français en Chine*, Bernard Grasset, Paris, 1928.

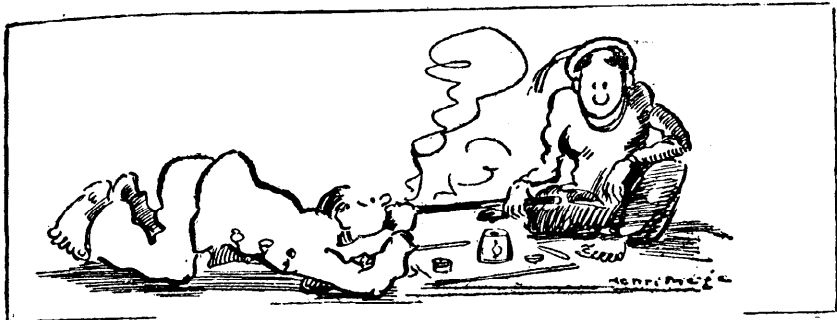
(3) MAX STEIN : *Die Opiumraucher. Alte und neue Welt*. 1894. Benziser & C^o. Einsiedeln, (Schweiz).

fumer le latex des têtes de pavot connu sous le nom d'opium. Et il ajoute : « Quand les Chinois se rendirent dans les terres de l'archipel malais, ils S'adonnèrent à cette méthode de fumer, et lorsqu'ils retournèrent dans leur patrie, ils s'ingénierent à perfectionner de plus en plus cette méthode. Ils joignirent au tabac, importé jusqu'alors des Philippines, une certaine quantité d'extrait de têtes de pavot, augmentant les doses au point de supprimer totalement le tabac et de le remplacer par l'opium. *Ce n'est que vers la fin du XVIII^e siècle que l'usage de la pipe à opium se répandit en Chine* sur quelques territoires des côtes du Sud. Cette pratique ne retint guère l'attention des autorités. Mais, dès lors, l'opium ainsi fumé prit un tel développement qu'en l'année 1799 un édit impérial interdisait l'opium au commerce étranger ».

Pour résumer en peu de mots, nous dirons que l'origine de la fumerie d'opium, en Chine, est un point d'histoire assez confus et encore mal élucidé. Mais on peut considérer comme certain que la première pipe utilisée n'était autre que la pipe à tabac (longue pipe chinoise en cuivre), dans laquelle on commença à fumer l'opium brut. Que l'art de de la pipe ait été ou non un « don » du Céleste Empire, ce furent en tous cas les Chinois qui les premiers surent distiller et préparer l'opium, et qui inventèrent la fumerie avec tous ses accessoires, telle qu'elle est encore pratiquée de nos jours.

D. L. GAIDE





CHAPITRE III

POURQUOI FUME-T-ON ?.

Causes générales ou psychologiques. — Causes locales ou occasionnelles. —

L'opiomane passionnelle — L'action thérapeutique de l'opium.

L'opium et les animaux.

Nous laissons délibérément de côté les toxicomanies multiples par usage des dérivés de l'opium : morphinomanie, héroïnomanie, car elles paraissent davantage subordonnées à des conditions inhérentes au sujet (influence du tempérament, entraînement, etc...) voire pathologiques (déséquilibre mental). Et nous nous bornerons à envisager ici les causes de l'opiomane, autrement dit, les motifs qui poussent un individu à s'adonner à la fumerie. Certes, parmi ces causes, innombrables et variées, il en est qui sont en rapport avec les circonstances climatiques, ethniques, individuelles : nous les avons rangées sous la dénomination globale de *causes locales ou causes occasionnelles*. Mais avant de les aborder, il convient d'en examiner d'autres, plus générales.

*
* *

CAUSES GÉNÉRALES OU PSYCHOLOGIQUES

Selon l'exacte remarque de P. GIDE (1), c'est un fait universellement constaté que, dans toutes les contrées de la terre, et depuis les époques les plus reculées, les hommes ont tous senti le besoin impérieux d'un excitant physique et surtout cérébral. « L'espèce humaine a toujours recherché avec la même avidité les produits susceptibles de satisfaire ce besoin, même lorsqu'elle s'est trouvée isolée au milieu des

(1) P. Gide : *L'opium*. Librairie de la Société du Recueil Sirey, 22, rue Soufflot, Paris, 1910.

régions les plus désertiques. A tort, on l'a considéré comme un goût factice propre aux races dégénérées, alors que, tout au contraire, c'est un besoin naturel qu'on retrouve aussi constant chez les peuplades encore sauvages que dans les foyers les plus intenses de la civilisation. »

Chaque race, d'après HOVELACQUE (1), « a ses paradis artificiels où elle se réfugie pour échapper aux laideurs et aux duretés de la vie banale uniforme ».

LEWIN (2) exprime sensiblement le même avis : « Dès qu'apparaissent les hommes dans le lointain de l'histoire, nous les voyons adonnés à l'usage de certaines substances, dont la destination n'était pas de les nourrir, mais de leur procurer, lorsqu'ils en sentaient le besoin, un état passager d'agréable euphorie, une impression d'accroissement de leur bien-être subjectif. Dès la plus haute antiquité les hommes reconnurent cette propriété singulière aux breuvages alcooliques, et à quelques plantes très peu nombreuses, qu'on emploie encore aujourd'hui pour le même but. »

ZENDER fait pareille remarque : « Tous les peuples primitifs, dit-il, ont découvert les propriétés excitantes et toniques des poisons végétaux : kola, coca, bétel, guarana, etc..., sans parler de l'alcool, qui fut le plus facile à trouver. Après avoir reconnu les propriétés excitantes de plusieurs de ces végétaux, ces mêmes primitifs ont découvert, en outre, l'étourdissement et l'ivresse produits par la fumée de ces plantes stupéfiantes » .

Nous savons, d'autre part, que l'usage de fumer remonte aux temps les plus reculés : les Romains, pour ne citer qu'eux, fumaient, dans des sortes de roseaux ou de pipes, des feuilles de laitues desséchées. Ces pipes servaient aussi à fumer certaines plantes, telles que la jusquiame, le datura, le pavot, la belladone, mais à titre plus spécialement médicamenteux. Cependant, c'est seulement à partir de la découverte de l'Amérique que l'usage de fumer se répandit à travers le monde avec une rapidité foudroyante, au point que le tabac, notamment, devint recherché comme l'excitant préféré. Son action narcotique, du reste, ne tarda pas à être renforcée par l'adjonction de certaines herbes stupéfiantes, les mêmes que durent connaître maintes peuplades barbares avant même l'usage du tabac.

(1) E. HOVELACQUE : *Les Peuples d'Extrême-Orient. La Chine*. Paris. Librairie Flammarion, 1923.

(2) L. LEWIN, Professeur à l'Université de Berlin : *Les Paradis artificiels*. Payot, Paris, 1928.

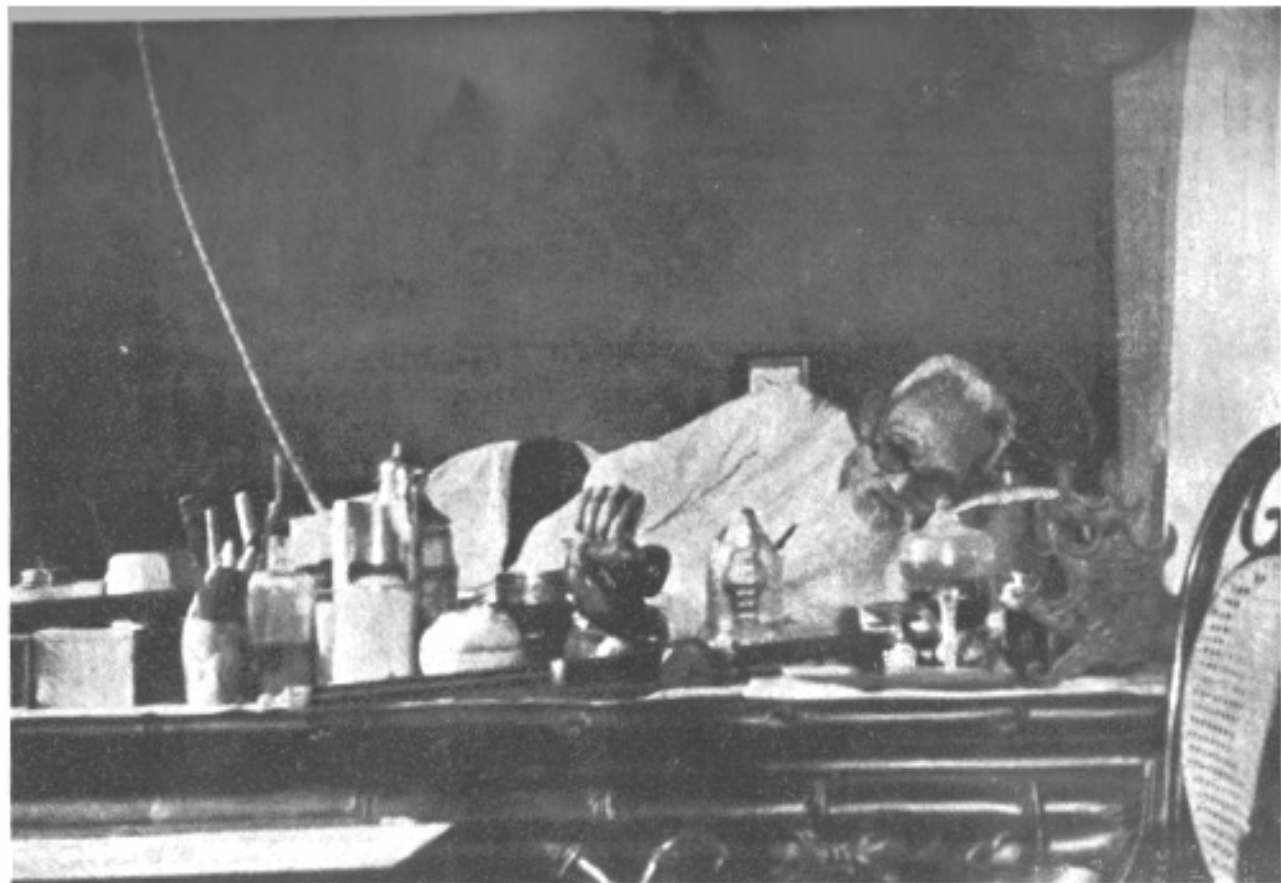


Planche XXIII. — Fumeur de la classe riche.

Que dire de plus ? Ce besoin instinctif chez tous les peuples répond, sans conteste, à une manière de loi psychologique commune à toutes les races. Néanmoins il convient de signaler, avec notre ancien maître, le Professeur RÉGIS, (1) de la Faculté de Médecine de Bordeaux, « que les individus pas plus que les peuples ne sont égaux vis-à-vis des toxiques. Certains passent indifférents, méprisants même, devant les attirances de l'opium comme devant celles de l'éther, de la morphine, ou de l'alcool. Ils n'ont aucun mérite à ne point céder à une tentation qu'ils n'éprouvent point. D'autres succombent infailliblement, moins du fait de l'opium lui-même, que du fait de leur appétence morbide pour les toxiques. Ce sont bien moins des opiomanes que des toxicomanes maladivement entraînés vers tous les poisons à leur portée, et allant successivement de l'un à l'autre quand ils ne s'adonnent pas à la fois à plusieurs d'entre eux ». La toxicomanie constitutionnelle joue donc déjà un rôle indéniable dans l'étiologie de l'opiomanie elle-même. Depuis longtemps ce facteur « constitutionnel » a été mis nettement en lumière, ainsi qu'il ressort des conclusions générales de R. DUPOUY, dans son enquête sur les opiomanes. « S'il y a, parmi les fumeurs d'opium, un certain nombre de victimes accidentelles, susceptibles d'ailleurs de guérir entièrement sans rechute ni récurrence d'aucune sorte, la majorité est composée par des toxicomanes constitutionnels. Plus encore qu'opiomanes, ce sont des toxicomanes, que leur fatalité a pour ainsi dire voués aux rechutes. C'est ce qui explique la fréquence de leurs associations toxiques ou de leurs intoxications successives. Nos vrais opiomanes sont, en même temps, de grands fumeurs de tabac et de grands buveurs d'éther, d'alcool, d'absinthe » (2).

Ces justes remarques sont, hélas ! toujours d'actualité, quand on considère les névrosés, qui, au sein d'une civilisation trépidante, continuent à chercher dans la fumée et les stupéfiants un illusoire refuge. Mais combien moins appropriées aux opiomanes d'Extrême-Orient ! Ici les associations toxiques sont rarissimes ; en tout cas, nous n'en avons observé que quelques cas durant les longues années où nous avons été à même d'explorer tous les milieux. Les alcooliques nous ont paru très rares parmi eux, la plupart étant, au contraire, plutôt sobres, préférant le thé, le café, les eaux minérales aux vins, liqueurs ou autres boissons

(1) RÉGIS : *Précis de Psychiatrie*.

(2) R. DUPOUY : *Les opiomanees : Mangeurs, buveurs et fumeurs d'opium*, Alcan, Paris 1912.

alcoolisées. Par contre, il est de fait que plusieurs étaient grands fumeurs de tabac.

Pour dégager une opinion véridique de tout ce qui précède, on doit admettre qu'il en est de l'opium comme du tabac, de l'alcool, du café et de tous les autres stimulants : qu'il s'agisse des mangeurs, des buveurs ou des fumeurs, l'usage de l'opium répond à un besoin spontané de l'homme, — quelle que soit sa condition ou sa race, — en vertu duquel il lui faut sans cesse l'excitation physique et cérébrale la mieux dosée et appropriée à ses goûts ou à ses aptitudes ethniques.

D'autre part, tout en notant au passage la part réelle qui revient au degré de « toxicomanie » individuelle, on ne saurait toutefois insister exagérément sur cette condition au point de la généraliser. Notre expérience du milieu colonial a pu nous démontrer, en effet, qu'il n'était pas nécessaire de faire intervenir d'autres explications, les causes locales ou secondaires étant à la fois suffisantes et assez puissantes pour « pousser » à l'opium, des individus, au reste, apparemment normaux et équilibrés, pour la plupart. C'est dire que, parmi les Européens devenus fumeurs d'opium en Indochine, nous n'en avons trouvé que quelques uns qui fussent réellement des déséquilibrés, des impulsifs, des neurasthéniques.

* * *

CAUSES LOCALES OU OCCASIONNELLES

Ce paragraphe prend une signification particulière, étant uniquement le fruit de confidences recueillies de nombreux fumeurs, qu'il nous a plu d'interroger sur leur goût pour l'opium. Fumeurs européens et indigènes nous ont de la sorte fourni d'amples renseignements.

Les *sédentaires* des villes et des centres provinciaux nous ont avoué, dans l'ensemble, que l'attrait pour la « confiture », la « drogue », la « touffiane » leur était venu, tout au début soit de la curiosité, soit de l'imitation et de l'entraînement, en fréquentant des camarades intoxiqués, — soit aussi par oisiveté, afin d'occuper et remplir les longues siestes, — ou encore, plus simplement, pour atténuer les effets de la chaleur accablante et de la transpiration, - enfin tout bonnement par plaisir, à cause des effets agréables de l'opium et du charme des réunions amicales au cours des fumeries nocturnes, etc...

Les *broussards*, ceux qui séjournaient dans les hautes régions du Tonkin, de l'Annam, du Laos, ou dans certains postes isolés de la

Moyenne région, invoquaient presque toujours le besoin de lutter contre l'ennui de la solitude, les idées noires, la fatigue, l'action déprimante du climat et des maladies : paludisme, dysenterie, choléra, abcès du foie, fièvres, « qu'ont tué plus de Français que les Pavillons Noirs », et vis à vis desquelles l'opium se révèle, il ne faut pas l'oublier, un remède auxiliaire de premier ordre. Aussi DORGELES rappelle-t-il avec raison ces terribles fléaux et leurs méfaits, « Il fallait, dit-il, de fameux hommes, le caractère encore mieux trempé que le corps, pour mener cette existence » (1).

Et, de fait, il faut vraiment, oui, il faut avoir vécu dans ces lointaines contrées inclementes à l'homme, pour *comprendre et pour excuser, dans une certaine mesure*, la facilité avec laquelle les officiers, les fonctionnaires, les soldats, et même nos tirailleurs, nos miliciens, ont pu céder à la tentation de la fumée bienfaisante. Sans compter que la contrebande, autrefois florissante, mettait le remède prometteur à la portée de tous.

Pourtant, R. DUPOUY est d'avis que ces concours de circonstances, que nous considérons comme réalisant autant de facteurs quasi irrésistibles, ne sont que de « mauvaises raisons », parce que ce sont précisément les motifs qu'invoquèrent toujours, à leur décharge, « ceux qui sont allés gagner leur mal en Orient ». D'après cet auteur, « ce ne sont là que des causes accessoires, tout au plus favorisantes, incapables à elles seules d'engendrer l'opiomanie. Ses véritables causes sont au nombre de deux, l'une prédisposante, le déséquilibre mental, l'autre occasionnelle et déterminante, la contagion de l'exemple ». — Encore une fois, il nous paraît que les arguments ici développés sont beaucoup trop péremptoirs et rigides. En Extrême-Orient, où les influences du climat, de l'isolement ou de l'ennui trop souvent coalisent leurs effets déprimants et poussent l'Européen à chercher un dérivatif l'aidant à « tenir », point n'est besoin du tout de faire intervenir, en plus des conditions Psychologiques assez éloquentes pour tenir lieu d'explication, quelque facteur surajouté de fragilité neuro-pathologique, pour rendre compte d'une fascination aussi puissante que l'opium aux colonies. Car, enfin, d'un enfant qui cède à l'attrait d'une friandise ou d'une récréation, on ne conclura pas nécessairement qu'il soit taré ou débile mental : or, la tentation de l'opium est ici un phénomène du même ordre pour l'homme qui est livré à lui seul, en pays étranger !

(1) R. DORGELES : *sur la route mandarine*. Albin Michel. Paris.

Mais que la hardiesse de notre conviction ne nous empêche pas de reconnaître que l'esprit d'imitation ainsi que la contagion de l'exemple jouent en proportions réelles. Nous en dirons de même en ce qui concerne une certaine formation intellectuelle, une certaine délicatesse affective. Sur ce point, nos collègues GEORGELIN (1) et PETIT DE LA VILLEON (2) se rencontrent par leurs pénétrantes remarques. « Ce sont, disent-ils, les cérébraux, ceux qui, par l'éducation qu'ils ont reçue, l'instruction qu'ils ont acquise, appartiennent à l'élite sociale, ce sont ceux-là qui paient le plus lourd tribut à ce vice d'Orient. C'est parmi les plus affinis que l'opium recrute ses fervents, parmi les esprits avides d'étrangeté et de nouveau ». Et il est parfaitement exact que, parmi les officiers de marine ou les officiers ou fonctionnaires coloniaux, ce furent le plus souvent les natures cérébrales, sensibles, qui, en France comme outre-mer, succombèrent au mirage de l'opium. Mais il faut également faire entrer en ligne de compte une pointe de snobisme et admettre l'influence de la suggestion indéniable d'ouvrages descriptifs, où se trouvent narrés avec trop de complaisance les imaginaires visions ou les illusoire rêves voluptueux qu'on peut attendre des fumées d'opium !

Chez les Asiatiques, Annamites et Chinois, que nous avons questionnés, les motifs allégués étaient généralement plus simplistes : tous, mandarins, commerçants, propriétaires, fumaient par habitude et par délice, l'opium étant regardé par la plupart comme un luxe inhérent à leurs fonctions ou à leur situation. Quant aux artisans, journaliers, ouvriers et coolies, représentant la classe moyenne et pauvre, ils prétendaient fumer autant par besoin que par plaisir : la drogue leur facilitait le travail plus ou moins pénible, et leur faisait mieux supporter les fatigues et soucis quotidiens. Tous pareillement vantaient le repos, le calme, avec délassement et bien-être physique, que leur procurait la fumerie.

D'autres étaient venus à l'opium à la suite d'un usage médical, nécessité par telle ou telle maladie, qui leur avait fait connaître les effets de la fumée. Ces cas d'*opiomanie thérapeutique* nous ont paru, du reste, plus fréquents comparativement chez les Asiatiques que parmi les Européens, sans doute du fait de la pénurie médicamenteuse dont disposent les indigènes encore de nos jours. Aussi ne s'étonnera-t-on pas qu'ils aient

(1) GEORGELIN : *Etudes sur l'opiomanie et les fumeurs d'opium considérés au point de vue de l'hygiène sociale*. (Thèse de Bordeaux, 1906).

(2) PETIT DE LA VILLEON : *Fumeurs d'opium* (Société de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux 1907).

souvent tendance à recourir immédiatement à l'opium, et de préférence à la fumerie, car ils sont familiarisés avec la réputation qu'elle a d'être calmante et préventive contre toute affection endémique. C'est ainsi que les Annamites, envoyés dans les hautes régions de l'Annam-Tonkin, y contractaient, autrefois, l'habitude de l'opium par manière de système : le « **thuộc-đen** » (drogue noire) n'étant employé que par mesure prophylactique contre les diarrhées, la dysenterie, le choléra, et plus spécialement la fièvre paludéenne, car celle-ci sévit avec plus d'intensité et de fréquence dans ces étendues montagneuses boisées que dans les plaines des deltas.

* * *

L'OPIOMANIE PASSIONNELLE

Cette opiomanie se propose la recherche, soit de sensations inédites et de rêves voluptueux, soit d'une excitation génésique accrue ; elle sévit aussi bien chez les Européens que chez les Asiatiques. Elle nous a paru pourtant plus banale, relativement, chez ces derniers, en raison d'une richesse imaginative moins prompte à s'échauffer, ne disposant pas de toute une littérature dite spéciale. Mais comme chacun, Jaune ou Blanc, croit généralement à une vertu aphrodisiaque particulière, du reste bien exagérée, attribuée à l'opium, on fume avec l'intention de fortifier ou prolonger ses appétits amoureux. « Quel merveilleux moyen pour favoriser l'intimité avec une femme qu'on connaît peu et qui vient pour la première fois vous rendre visite ! » Ainsi s'exclame M. MAGRE (1), comme une invite prometteuse. Et l'on s'explique aisément le succès obtenu, à la période d'avant-guerre, aussi bien dans les grandes villes maritimes qu'à Paris, par les fumeries plus ou moins clandestines tenues par des demi-mondaines, dont quelques unes étaient des vedettes de la galanterie, telle la « belle Lison », à Toulon. Les initiés qui y fréquentaient étaient attirés non seulement par la curiosité ou le snobisme, mais en outre par l'originalité du cadre, le confort de l'installation sur des lits de camp aux nattes moelleuses, et surtout par l'accueil des charmantes prêtresses de la « Noire Idole », expertes à vanter les délices suprêmes d'un amour quintessencié, parce qu'idéalisé à travers la fumée...

(1) M. MAGRE : *Confessions sur les femmes, l'opium, l'amour, l'idéal*. Bibliothèque Charpentier-Fasquelle, Paris.

« Que de camarades, constate encore MAGRE, se sont retrouvés là, que la vie a ensuite dispersés ! Que d'amitiés y sont nées à la faveur de ce premier enthousiasme, que donne une circulation du sang plus active, une conversation plus fraternelle ! Que d'amours se sont noués et dénoués dans le crépuscule de la fumée !... L'appartement demeurait toute la nuit ténébreux, il n'y avait que les petites lampes sur les tapis, qui faisaient, par place, des cercles rougeâtres éclairant les visages penchés et les formes qui se cherchaient les unes et les autres. » Mais il ne sied pas de généraliser. Nous avons connu, par contre, en Indochine, des fumeurs qui demandaient plutôt à l'opium le moyen facile et agréable d'atténuer l'ardeur sensuelle, non point par misogynie, mais parce qu'ils se refusaient à admettre dans leur intimité des femmes indigènes.

Ceci nous conduit à dire quelques mots de *l'opiomanie conjugale*.

Notons tout de suite qu'elle est exceptionnelle aujourd'hui dans les ménages français indochinois, alors qu'elle était assez en vogue autrefois parmi les fonctionnaires, officiers et agents des diverses administrations, surtout chez ceux qui vivaient (maritalement ou non) avec des femmes indigènes. Et, conséquence aussi funeste que blâmable, il arrivait que l'homme laissait prendre parfois à l'épouse ou à cette « petite alliée » une autorité réelle et grandissante, en proportion de l'avilissement où il tombait lui-même du fait de son intoxication. Et si, par aventure, il songeait à se libérer quelque jour de la tyrannique habitude, il en était empêché par sa compagne qui voyait tout le parti à tirer de son autorité acquise, et qui avait précisément parmi ses fonctions de préparer les pipes de son seigneur et maître. Il nous souvient d'un excellent homme, directeur d'un service administratif, qui peu à peu dut éloigner de lui tous ses amis ou visiteurs, parce que sa femme attendait son retour pour fumer avec lui et l'avait contraint à condamner sa porte à tout venant. Que de fois, souffrant d'un tel asservissement, nous avait-il confié sa détresse et sa faiblesse ! Malgré nos conseils, il n'eut jamais la force de volonté de recouvrer la vie normale ; il craignait trop de charger sa femme et de la priver de l'intimité d'une fumerie à deux qui tenait lieu de tout bonheur conjugal. Si nous nous sommes attardés à citer cet exemple, c'est qu'il montre de manière banale et navrante l'emprise de l'opium sur toute l'existence d'un ménage. Mais il convient d'ajouter que, dans ces cas d'opiomanie conjugale, l'emprise est en général plus marquée sur la femme que sur le mari, qu'il s'agisse d'ailleurs de l'épouse française ou asiatique.

Quant à l'*opiomanie féminine* proprement dite, elle est de plus en plus rare dans les milieux indochinois. Les quelques Françaises, connues comme « taquinant la pipe » ne faisaient qu'obéir à un instinct de curiosité ; leur prédilection n'était pas sans une pointe de vanité, de désir d'étonner, ou seulement d'imiter leurs compagnons. D'autres, il est vrai, s'adonnaient à la fumerie par « neurasthénie », ou par caprice de malade. Plusieurs d'entre elles étaient devenues des adeptes convaincues et entichées de leur drogue.

Dans la première période de notre occupation en Cochinchine et au Tonkin, cette opiomanie féminine se rencontrait exclusivement, il faut bien le dire, dans le monde de la galanterie et de la prostitution, composé en majorité de femmes dites Valaques.

Encore à présent, on trouve à Saïgon et à Hanoï quelques fumeries gérées par des femmes astreintes à la surveillance de la Police des Mœurs. On y rencontre moins qu'autrefois des fumeries tenues par des Annamites, des femmes notamment.

En Chine, le détail est notoire, la proportion des femmes qui autrefois fumaient l'opium, était assez élevé, puisqu'elle atteignait jusqu'à 40% dans certaines provinces intérieures, où le chandoo est abondant et bon marché. Aujourd'hui, dans les grandes villes maritimes, la « sing-song girl », qui reçoit le client à bord des bateaux de fleurs, ou dans les multiples maisons de thé, pousse moins à la consommation de la drogue que jadis. C'est surtout à Shanghai, où il existe encore une prostitution chinoise et internationale des plus actives, que les marchandes de rêve tiennent des fumeries et fument elles-même. Selon la pittoresque formule de M. DEKOBRA, « il y a là tout un commerce nocturne de baisers, d'opium et de voluptés fugitives ». (1)

Pour résumer l'essentiel de nos remarques, nous inclinons à penser que, parmi les causes occasionnelles et déterminantes de l'opiomanie aux colonies, c'est l'habitude et l'exemple qui sont les motifs prépondérants qu'on observe chez les Asiatiques ; chez les Européens d'extrême-orient, ce serait plutôt l'influence du milieu qu'il faille envisager comme le facteur principal.

Il fallait que ce fût dit, et répété encore : il est impossible de passer sous silence, de méconnaître les causes « locales », que nous venons de

(1) M. DEKOBRA : *Confucius en pull-over, ou le beau voyage en Chine*. (Editions Baudinière, Paris)

récapituler et plus spécialement la facilité avec laquelle on se procure l'opium à bon marché, ainsi que l'influence déprimante du climat, des maladies, de la solitude et parfois du vide de l'esprit, que sais-je encore ? tous les motifs qui diminuent et rognent progressivement la force de résistance chez l'individu même *normalement* constitué. C'est ainsi que l'on est entraîné, tout doucement, à fumer, d'abord quelques pipes, puis à augmenter les doses, enfin à faire un usage quotidien de la drogue, dont les effets agréables, tout à la fois calmants et toniques, sont appréciés chaque jour davantage... Il en était du moins ainsi, en Indochine, à l'époque déjà un peu reculée, qui suivit immédiatement la conquête, « rude époque d'isolement, de privations, de labeur ingrat, dont les témoins reposent, pour la plupart, dans les cimetières des postes », ainsi que le rappelle R. DORGELES avec une sombre armertume.

Cette période, héroïque et extravagante, dont P. MILLE s'est fait l'historien, est aussi celle du vieil Annam-Tonkin mystérieux et sanglant de A, de POVOURVILLE et de J. BOISSIÈRE, écrivains des plus goûtés par les Français d'Asie.

* * *

L'ACTION THÉRAPEUTIQUE DE L'OPIUM

Avant de clôturer ce chapitre, nous estimons indispensable d'indiquer que la cause essentielle et prépondérante de l'opiomanie est, à notre avis, son action thérapeutique aussi complexe que bienfaisante. Voici quelles en sont les principales caractéristiques, telles qu'elles ont été précisées par MARTINET, (1) dans son magistral ouvrage : *Les Médicaments*, sous-titre : *Pourquoi il faut administrer l'opium ?* « L'opium est incontestablement la drogue la plus importante de la matière médicale, celle dont nous pourrions le plus difficilement nous passer ». Elle doit cette importance autant à son *action calmante* qu'à ses *effets toni-cardiaques*, « à doses petites, on constate l'accélération et le renforcement des battements cardiaques, la dilatation vasculaire, l'abaissement de la pression sanguine, par conséquent une stimulation générale de la circulation et surtout de la circulation du cerveau ».

(1) D^r A. MARTINET : *Les médicaments*. Paris 1903

D'autre part, bien que l'opium constipe, il a une *action antispasmodique* sur l'intestin et apaise les mouvements péristaltiques, d'où son effet favorable contre les coliques, les diarrhées douloureuses, la dysenterie... De même, cette action antispasmodique en fait une médication utile contre la toux et la plupart des maladies broncho-pulmonaires ainsi que contre les spasmes musculaires des fibres lisses.

En outre, par son action élective directe sur les cellules nerveuses, il est *le sédatif ou le calmant par excellence du système nerveux, le médicament type de la douleur* (névralgies, viscéralgies, quelles qu'en soient la cause). Il est également, d'après LOGRE et MILLANT, le régulateur du système sympathique, ce qui en fait *le médicament spécifique de l'angoisse et de l'anxiété*.

Enfin il ralentit les échanges organiques et modère les mouvements de désassimilation, ce qui légitime son emploi dans plusieurs affections tropicales.

Ce rappel très succinct des multiples propriétés thérapeutiques de l'opium devrait être une justification de la variété et de la fréquence de leur emploi dans la pratique médicale. « Combien sont nombreuses, disait autrefois FONSSAGRIVES, Professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier, les applications de l'opium, ce médicament princeps, qui domine en quelque sorte la thérapeutique tout entière et que le praticien apprend à manier pendant toute la durée de son activité professionnelle, sans pouvoir espérer qu'il arrive jamais à en prendre une possession complète ». Mais la plupart des praticiens ont le tort, à notre avis, de ne pas utiliser suffisamment les diverses préparations de ce précieux médicament, parcequ'ils ont une préférence marquée pour la morphine et pour certaines de ses spécialités. Nous reconnaissons volontiers que celles-ci, d'une préparation parfaite en général, sont d'un emploi plus commode. Nous croyons néanmoins qu'il serait préférable dans beaucoup de cas de recourir aux préparations opiacées, que nous considérons pour notre part comme tout aussi efficaces, et probablement moins nocives. Il est regrettable à certains égards que l'on ne puisse pas prescrire la fumée d'opium, qui est, pour ainsi dire, la quintessence des Propriétés bienfaisantes de la drogue. Ainsi que nous l'avons constaté en Indochine, elle produit les effets les plus salutaires dans les diverses asthénies, chez la plupart des déprimés du système nerveux, des anémiques, des surmenés, des angoissés, des vieillards, sous la réserve, bien entendu, d'être employée à petites doses et de temps à autre seulement. Chez tous ces malades, l'opium, agissant comme un sédatif de

l'activité réflexe, produit l'effet d'un tonique psychique. Ce sont plus particulièrement les neurasthéniques qui bénéficient de cette vertu bienfaisante ; ils voient leurs symptômes algies s'atténuer sous l'influence de l'opium ; la plupart de leur préoccupations disparaissent ainsi. Notre ancien camarade de la Marine LAURENT, qui s'était beaucoup intéressé à ces cas, avait pu vérifier la fréquence de cette action tonique chez des neurasthéniques devenus fumeurs, et il avait même remarqué « que ce sont souvent les neurasthéniques qui fournissent le plus de recrues et les plus fidèles à l'armée des opiacés ; ils y trouvent la tranquillité, l'absence de préoccupations continuelles, la force de faire leur travail, un état meilleur en un mot, ce qui compense pour eux les inconvénients d'une habitude chronique ». C'est indiquer que la fumerie d'opium devrait être réservée seulement à cette catégorie de malades et de nerveux, sur le conseil expérimenté du médecin. Sinon ce médicament bienfaisant risque de devenir un remède maudit pour tous ceux qui en usent et abusent pour satisfaire uniquement leur plaisir ou leur curiosité.

En résumé, et quelles que soient les causes plus ou moins profondes et mystérieuses que l'on s'ingénie généralement à découvrir dans le psychisme du fumeur, nous persistons à proclamer que le secret de *l'opiomanie tient, pour une part bien plus grande, dans la vertu étrange et pharmacodynamique de la plante elle-même*. Autrement dit, la nature apaisante et stimulante du pavot, est la raison insidieuse et cachée que l'on méconnaît trop aisément.

Tous les savants auteurs qui surent se pencher sur ce captivant problème, ont pressenti cette vérité. RICHET (1), MOREAUX, LEGRAIN, dans leurs études sur les « poisons de l'intelligence », ont abouti à des résultats sensiblement concordants, lorsqu'ils attribuent une importance significative aux substances qui provoquent l'excitation cérébrale.

Nous terminerons en rappelant l'avis de LEWIN, précieux par sa rare concision : « En réalité ce sont les propriétés physiologiques même de ces substances qui expliquent l'attrait qu'elles exercent et qui conduisent à en renouveler l'usage souvent ou tous les jours. C'est le pouvoir qu'elles ont de modifier dans un sens agréable le fonctionnement du système nerveux, de stimuler dans le cerveau l'activité des centres qui commandent les impressions du plaisir ou de l'agrément, de provoquer, dans une certaine mesure, la réminiscence des états agréables déjà ressentis. »

(1) RICHET : *L'Homme et l'Intelligence*. Paris. 1884.

L'OPIUM ET LES ANIMAUX

A l'exemple du D^r G^AMEL, voici rappelés les cas d'intoxication constatés en Extrême-Orient chez les animaux habitués à vivre dans l'atmosphère des fumeurs, en particulier chez plusieurs insectes et petits animaux : araignées, blattes, cafards, cancrelats, fourmis, mille-pattes, maringouins, perce-oreilles, scorpions, petits lézards, geckos, margouillats, oiseaux, merles mandarins, chats, chiens, etc...

D'après DUMOUTIER, (1) les margouillats surtout seraient amateurs des vapeurs de l'opium ; c'est pour cela que les Annamites racontent cent histoires auxquelles sont associés ces petits lézards familiers.

Plusieurs fumeurs indochinois nous ont signalé avec quel empressement les chats et les petits chiens venaient se blottir auprès d'eux, afin de respirer la vapeur opiacée. De même les merles mandarins, si appréciés des Asiatiques, contractent l'habitude de voler vers le lit de camp et d'y rester immobiles, la tête tendue vers les fumeurs qui leur soufflent dans le bec la fumée de leurs pipes.

H. JAMMES (2) cite le cas d'un macaque aveugle, qui croquait les résidus d'opium raclé des fourneaux et recherchait à tâtons les débris tombés, et celui d'un autre singe qui manifestait des signes de privation lorsque son patron fumeur était absent en voyage. De même, un chien habitué semblablement mourut au cours d'une absence prolongée de son maître.

Francis GARNIER (3) a signalé des cas semblables chez les abeilles et les rats du Yunnan.

« Au dire des indigènes, les abeilles, autrefois très nombreuses dans cette partie de la Chine, en ont disparu après avoir éprouvé pour la fleur du pavot la passion malsaine du Chinois pour le suc que l'on tire de son fruit. A l'époque où fleurissent les champs de pavots, ces insectes venaient en foule y butiner, mais ils ne pouvaient ensuite se faire à une autre nourriture, ils mouraient dans l'intervalle de deux saisons consécutives.

(1) G. DUMOUTIER : *Essais sur les Tonkinois*. Hanoï-Haïphong. 1908.

(2) H. JAMMES : *Quelques cas d'opiomanie chez les animaux*. Dans *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises*. 1887.

(3) F. GARNIER : *Voyage en Indochine*. Paris. p. 523.

« On nous cite un autre exemple de cette attraction que le pavot exerce sur les animaux aussi, bien que sur l'homme. Des rats venaient le soir, en grand nombre, humer les vapeurs qui s'échappaient des fourneaux d'une bouillerie d'opium de la ville. A la suite de l'occupation momentanée de Yun-nan-fou par les Mahométans, la bouillerie cessa de fonctionner et resta abandonnée pendant quelque temps. Lorsqu'un nouveau propriétaire vint s'y installer, il trouva sur le clayonnage resté en place plusieurs cadavres de rats qui étaient morts de faim, en attendant la jouissance qu'ils avaient pris l'habitude de demander aux vapeurs de l'opium.

« La culture du pavot a fait disparaître du marche du Yun-nan une denrée importante : la cire. »

L'opium agit de même sur les gros animaux. On sait que les Persans et les Arabes donnent à leurs chevaux de d'extrait l'opium, pour leur procurer une excitation suffisante à mieux supporter les fatigues des longs voyages. Il arrive souvent que sous son influence ils reprennent l'allure d'animaux reposés. Dans les Indes également, l'opium est utilisé couramment à soutenir les chameaux traversant les vastes plaines sablonneuses en longues étapes, et à leur communiquer une meilleure résistance à la chaleur excessive du jour comme au froid vif des nuits d'hiver.

Enfin, les Cambodgiens prétendent qu'on peut avec la fumée opiacée domestiquer les animaux les plus rebelles.

Cet attrait de l'opium sur les animaux nous permet de mieux comprendre et apprécier cette déclaration imagée de C. FARRÈRE : « La bonne drogue étend sa royauté sur tous les êtres. Rien de vivant n'échappe à son sceptre, et devant les arômes puissants dont elle sature les fumeries, l'instinct du cloporte plia comme la raison de l'homme ».

D'L. GAIDE



CHAPITRE IV

L'ART DE FUMER L'OPIMUM

La fumerie en Chine et en Perse —

L'Opiopagie : les chiqueurs, mangeurs et buveurs d'opium

LA FUMERIE EN CHINE ET EN PERSE

S'il est un art de transformer l'opium brut en chandoo, il est également « tout un art » de *savoir fumer*.

Aussi est-ce sous cette étiquette délicate : « l'art de fumer » que MATGIOI (1) décrit, dans son intéressant opuscule *Physique et psychique de l'opium*, l'outillage du fumeur, la préparation de la pipe, la manière de fumer, l'heure de la fumerie, etc...

Sans vouloir entrer dans autant de détails que ce très savant initié a bien voulu confier au public, il nous a paru possible de donner, ci-après, quelques indications des plus curieuses.

Que l'on ne se méprenne pas sur l'intention qui nous a guidé : nulle coupable ou inconsciente pensée d'induire le lecteur en tentation. Mais l'ingéniosité, l'originalité de certains détails feront pénétrer plus avant dans la « mentalité » et dans les « rites » du fumeur. Et connaître, n'est-ce point, toujours, apprendre à mieux comprendre ?

(1) MATGIOI : *Physique et psychique de l'opium*. (Les Editions du Monde moderne, 42. Bd Raspail, Paris, 1925).

Matériel du Fumeur. — Ce matériel comporte une quantité d'accessoire, dont la quantité et, ajoutons-le, les prix, sont des plus variés : pipes, fourneaux, porte-fourneaux, aiguilles, lampes, boîtes à opium, ciseaux, pinces, racloirs, curettes et grattoirs à dross, petit boulier chinois pour compter le nombre de pipes, papillons que l'on suspend aux parois de la lampe, de manière à cacher la flamme et la lumière, burette à huile, etc... Et enfin, un plateau, sur lequel tous ces objets se trouvent réunis. Quelques uns d'entre eux, pipe, fourneau, lampe, aiguille, plateau, méritent une brève description.

Pipe. — Le type classique de la pipe consiste en un tuyau, d'environ 0.50 cm. de long sur 0.03 cm. de large, qui est complètement fermé par une rondelle de métal ou d'ivoire, à l'une des extrémités, tandis qu'à d'autre est placée une virolle également métallique ou en ivoire, percée d'un petit orifice pour la fumée.

La plupart des fumeurs possèdent plusieurs pipes : on en trouve de nombreuses espèces en bois rares (bois d'ébène, de fer, de thuya, de *trác*), en bois parfumé (bois d'aigle), en ivoire, en ambre, en écaille blonde ou brune, en laque, en or, argent, étain, cuivre, en écorce de citronnier, en canne à sucre, en corne, en peau de serpent ou de requin, etc... Quelques-unes, avec leurs incrustations et leurs sculptures ou ciselures sur applique en argent, en or, sont de véritables objets d'art. Mais la pipe la plus simple et commune consiste en un tube de bambou, qui est certes la matière la meilleure, parce que, d'après MATGIOI, « il s'imprègne entièrement de la fumée et que, au bout de plusieurs années de fumerie, le bambou le plus clair est devenu, par endosmose ou capillarité, un tube d'un noir brillant, parfaitement culotté. Il est si vrai que l'opium qui s'attache aux parois du tuyau, augmente la richesse des fumées successives, qu'une pipe en bambou simple, mais authentiquement vieillie, sera vendue sensiblement aussi cher qu'une pipe neuve en écaille ou ivoire. Ces dernières, quand elles ont beaucoup d'usage, atteignent un prix fantastique. » Il en est de démontables en plusieurs morceaux, pour le voyage, comme les pipes thibétaines, longues seulement de 25 cm., et dont le fourneau, percé latéralement, s'adapte à l'extrémité et non sur le côté.

Cl. FARRÈRE et P. GIDE ont décrit cette variété de pipes : « Dans ma fumerie, dit FARRÈRE (1), j'ai cinq pipes. Une première pipe est d'écaille

(1) Cl. FARRÈRE : *Fumées d'opium*. Librairie Ollendorf, Paris, 1908.



Planche XXIV. — Fumeur de la classe aisée.

brune, avec un fourneau de faïence noire et deux bouts d'écaille blonde. Ma deuxième pipe est toute d'argent, avec un fourneau de jade bleu et deux bouts de jade vert. Je ne sais en quoi ma quatrième est faite. Ma cinquième pipe, c'est un simple bambou, complété d'un fourneau de terre rouge. »

« Il faudrait, selon GIDE (1), de longues pages pour décrire les différentes pipes qu'on rencontre dans les fumeries ; les unes sont de véritables chefs-d'œuvre d'une valeur inestimable ; les autres sont si anciennes, transmises avec respect depuis tant et tant de générations, qu'on ignore même leur âge. »

Pour les vrais connaisseurs, l'opium n'est point du tout le même dans chaque différente pipe, et il leur arrive d'en changer plusieurs fois dans une seule soirée.

D'après les judicieux préceptes de MATGIOI, « il faut éviter de fumer dans une pipe neuve, à cause du mauvais goût. Mais bien davantage il faut se garder de fumer dans une pipe ancienne, dont on ne connaisse pas la provenance et dont on ne sache pas la quantité approximative d'opium qu'y aîût pu fumer son précédent propriétaire ! — Plus la pipe est courte, et plus la fumée est chaude, évidemment, en arrivant aux lèvres, et, de ce fait, moins, elle à eu le temps, dans le tuyau, de déposer de principes stupéfiants, partant toxiques. »

Les multiples conseils et renseignements de MATGIOI, dans son opuscule sur *L'Art de Fumer* (2), témoignent assurément d'une expérience personnelle très grande, en tout cas d'une connaissance très approfondie de tout ce qui concerne la partie technique : choix de l'opium, préparation du chandoo, outillage nécessaire, préparation de la pipe, etc...

La fabrication des pipes a été en Chine l'objet d'un véritable commerce spécial au Fou-kien, au Tchi-kiang et, en particulier, à Yi-Shing, ville du Gang-sou, avec ses pipes incrustées d'or et d'argent et recouvertes d'émail,

Fournaux. — Les fourneaux présentent aussi une grande diversité de forme : ils sont ronds, sphériques, demi - sphériques, coniques,

(1) P. GIDE : *L'opium* (Paris, 1910).

(2) En signalant ce petit ouvrage à l'intérêt du lecteur, nous obéissons à un devoir de courtoisie, étant donné que l'auteur a été des tout premiers à attirer l'attention sur notre première étude sur l'opiomanie en Indochine et à louer notre objectivité, notre indépendance d'esprit.

carrés, hexagonaux, polygonaux, etc. Leur matière est tantôt de la terre cuite, à pâte plus ou moins fine, de teinte noire, brune, blonde, blanche ; et tantôt en écorce d'orange sèche, en écaille, en ivoire, en cuivre, en argent plaqué d'or, en jade, etc. Evidés à l'intérieur, ils sont munis d'une espèce de douille s'adaptant à la garniture métallique du trou de la pipe ; ils présentent une surface plate ou convexe, au centre de laquelle est percé un petit orifice, d'un millimètre de diamètre, évasé sur ses bords et doublé d'une virole métallique. Certains fourneaux finement décorés avec des caractères chinois, sont très recherchés.

Un fourneau neuf est toujours d'un maniement malaisé et désagréable à l'usage : l'opium y colle et parfois se consume à l'excès, laissant à sa fumée un goût âcre et spécial. Le fourneau trop plat s'encombre rapidement du résidu fumé. Un orifice trop petit a l'inconvénient de se boucher à tout instant, surtout s'il n'est pas recouvert de cuivre, et l'opium se carbonise dès son introduction.

Lampes. — Les lampes varient également par leur forme, leurs dimensions, leur nature, leur valeur. Les plus répandues sont en cuivre à verre conique, mais on en trouve en argent ciselé, en niellé, en étain, ou tout en verre.

Quelques-unes ayant un cachet très artistique atteignent des tarifs des plus onéreux. Il en est de toutes petites, pour les fumeries portatives ou de voyage,

Le réservoir de la lampe est couvert ordinairement d'une enveloppe de verre tronconique, dont la petite base laisse passer l'air et la chaleur, mais dépasse sensiblement la flamme, et par où le fumeur cuit l'opium à fumer.

« Encore que ce soit beaucoup moins élégant, il est préférable d'employer la lampe entièrement en cristal ; elle se nettoie plus facilement, et seule la propreté méticuleuse de la lampe donne une lumière égale ; puis on est toujours à même de constater le niveau d'huile, dans laquelle la mèche doit tremper complètement ». Cette remarque est également empruntée à MATGIOI.

L'huile employée le plus couramment est l'huile d'arachide ; on utilise quelquefois l'huile de coco, de camélia.

Sur les parois du verre, avons-nous dit, certains fumeurs suspendent des papillons ou des insectes bizarres ; cela sert à masquer la flamme, qui pourrait fatiguer les yeux sensibles du fumeur.

Aiguilles. — Les aiguilles, longues de 15 à 20 centimètres, et du diamètre d'une aiguille à tricoter, sont le plus souvent en acier, en argent, et quelques fois en or, en platine.

L'une des extrémités est effilée, tandis que l'autre est aplatie en spatule, pour malaxer l'opium sur le fourneau.

Rien de particulier à signaler au sujet des autres objets composant l'outillage du fumeur : couteaux, ciseaux, grattoirs, racloirs, boulier, boîtes et pots, burettes à huile, support d'aiguilles, de fourneaux, etc. Mais comme, dans l'acquisition et l'installation d'une fumerie, chaque fumeur apporte sa note personnelle, selon ses goûts, sa culture, sa situation, ce qui importe, c'est de composer un tout harmonieux. Plusieurs amateurs ayant vécu en Extrême-Orient, ont collectionné de ravissantes fumeries, surtout des pipes, des fourneaux et des lampes.

Plateau. — Le plateau est destiné à recevoir tous les objets de la fumerie, qui y sont disposés avec un soin méticuleux et suivant un ordre spécial, selon la fantaisie et le goût des fumeurs.

La plupart des plateaux sont faits de bois léger ou dur ; quelques-uns sont en laque rouge ou en métal (bronze, cuivre, étain, argent). Plusieurs, incrustés de nacre ou très finement sculptés, ont une réelle valeur artistique,

Certains fumeurs en recouvrent la surface intérieure d'une broderie en soie (en point de Pékin), d'un joli coloris et d'un bel effet décoratif, que l'on protège en la recouvrant sur toute sa surface d'une plaque de verre.

A l'une des extrémités du plateau, ou sur d'autres petits plateaux placés en tête de la fumerie, se trouvent déposés les divinités familières, petits Bouddhas en or, ivoire, porcelaine, bois, cuivre, ou des déesses (Kouan-Yin), ainsi que les porte-bonheur préférés des fumeurs.

Lit de camp. — Le lit de camp, qui est également d'une grande variété, doit être choisi d'après sa richesse décorative. Tout ceux qui ont séjourné en Extrême — Orient ont pu admirer, comme nous, dans les riches intérieurs chinois ou annamites et dans quelques fumeries d'Européens, des lits de camp très beaux : par la délicatesse, l'originalité et la somptuosité des sculptures, des incrustations de nacre, d'ivoire, de niellé, de marbre, de jade et autres pierres précieuses, par les chatoyants coloris des laques, des dorures, plusieurs de ces lits sont des meubles d'art d'un prix élevé,

La Révolution en Chine ayant eu pour conséquence la démolition des pagodes, et la perte des fortunes, les meubles chinois ont fait l'objet d'un commerce considérable. Aussi tous les Français d'Indochine ont-ils pu voir dans les magasins de la « Perle » de Hanoi, toute une collection de lits de camp chinois de grande valeur. Nous donnons cependant la préférence aux lits annamites, parfois formés d'un seul ou de deux plateaux de bois dur (*trắc* ou *gũ*) très vieux, reposant sur deux larges tréteaux. Par l'épaisseur du bois, par sa belle patine, ces lits, malgré leur absence de moulures ou sculptures, s'imposent par leur simplicité parfaite. D'autres sont constitués par quatre panneaux sculptés à même le bois, avec, sur le panneau du milieu ou de face, les caractères du Bonheur, de la Longévité, ou tout autre motif décoratif.

Des nattes fines, de beaux coussins brodés aux couleurs éclatantes, de moelleux petits matelas cambodgiens, des appuis — tête de formes diverses, en paille, en corne, en peau de buffle, complètent cette installation. A la tête du lit de camp, on voit souvent des supports de pipes en bois sculpté ou laqué, qui sont d'un joli effet décoratif.

Cette description s'applique à la plupart des fumeries indochinoises. Mais il en existe, bien entendu, de beaucoup plus simples. Dans les maisons modestes ou pauvres, le fumeur chinois ou annamite se contente du simple lit familial ou de quelques planches de bois ordinaires recouvertes d'une natte commune.

Quant aux fumeries publiques fréquentées par les journaliers, les coolies, elles sont bien connues, tant par leur installation des plus primitives que par leur aspect plus ou moins répugnant ; les fumeurs sont vautrés sur des bas-flancs sans nattes.

Position du fumeur et manière de fumer. — Le fumeur, étendu sur le lit de camp, est couché sur le côté gauche, sa tête soutenue par un oreiller ; de sa main droite il prend, avec l'extrémité effilée de l'aiguille, une goutte de chandoo, qu'il présente au-dessus de la lampe, en faisant subir un mouvement de rotation continue à l'aiguille entre le pouce et l'index. Ainsi, l'extrait demi — fluide ne tombe pas et s'évapore : la boulette d'opium se gonfle, se boursouffle, se dore, grésille et répand un parfum pénétrant. Lorsque la pâte est devenue assez dense, on la retrempe dans la boîte à opium pour en prendre une nouvelle dose qui se superpose à la première ; et on recommence la même opération plusieurs fois, jusqu'à ce que la boulette au bout de l'aiguille aït acquis la grosseur d'une noisette. Parvenue à la consistance voulue, la pâte malaxée est roulée en boule sur le fourneau ; on la présente régulièrement à

la flamme pour la conserver molle et lui donner la forme d'un cône minuscule. Cette préparation obtenue, le fumeur l'écrase d'un seul coup sur le fourneau, en poussant à fond l'aiguille qui, retirée doucement ou brusquement, laisse alors la boulette transpercée et collée au fourneau. Le fumeur allume ensuite la pipe à la flamme de la petite lampe, puis l'approche de sa bouche, en aspirant d'un seul trait et d'une longue inspiration la précieuse vapeur jusqu'à ce que la pipe soit terminée. Les Asiatiques préfèrent en général inhaler la fumée par petites gorgées.

Cette préparation ne demande guère plus d'une minute à un fumeur exercé. Dans un deuxième temps, on gratte le dross collé à l'intérieur du fourneau, qu'on nettoie à l'éponge ou avec un linge mouillé. On recommence ensuite avec la même pipe et le même fourneau, ou, mieux, on se sert d'une autre pipe et d'un autre fourneau.

Un point délicat et qui ne s'acquiert que par la pratique, est celui où l'on doit retirer la boulette de la flamme : un temps trop court ne permet pas à l'opium de se déshydrater suffisamment, et une seconde de plus suffit pour la brûler. A ce moment, le fumeur présente à la flamme une partie de la surface du fourneau, sur laquelle il malaxe, lorsque la température est devenue assez élevée, la boulette qu'il tient à l'extrémité de son aiguille. Pour que le refroidissement n'arrive pas trop vite, cette opération se pratique toujours au-dessus de la lampe. L'opium prend alors une belle couleur marron-clair ou d'un brun doré, en exhalant une odeur agréable de noisette grillée.

On voit par cette description combien la pipe à opium diffère essentiellement de la pipe à tabac : contrairement à celui-ci, l'opium ne doit jamais entrer en ignition, et la température de la flamme doit rester faible (vers 250° au plus), pour qu'il ne se carbonise pas. MAT-GIOT insiste avec raison sur le plus ou moins de cuisson de la pipe à fumer, car, dit-il, « les alcaloïdes très délicats qui composent la drogue, subissent des transformations et des dépréciations incalculables pour un instant de plus ou de moins d'exposition à la flamme. »

En résumé, il importe d'obtenir un opium cuit avec homogénéité. Ce n'est que par une grande habitude et après des insuccès plus ou moins nombreux, que l'on arrive à préparer et à former de « bonnes » pipes, car c'est tout un art que de fumer l'opium dans des conditions optima. Tel est le motif pour lequel certains fumeurs préfèrent recourir à des professionnels, généralement des serviteurs indigènes dressés à cette minutieuse besogne.

En général, nous sommes assez bien renseignés sur cet art : mais, comme le fait remarquer ZENDER, « la plupart des récits ont été faits par des personnes qui, n'étant pas elles-mêmes opiomanes ou n'ayant pas été mises en contact avec les fumeries par un séjour prolongé dans les pays où cette habitude est établie, ne nous ont rapporté de ces fumeries que des descriptions colorées, il est vrai, mais où l'impression subjective prédomine dans tout le tableau. Il vaut mieux laisser parler celui qui en connaît tous les secrets ».

Conditions de la fumerie. — Les conditions dans lesquelles a lieu la fumerie sont dignes de retenir l'attention ; elles ont été bien indiquées par GIDE : « Lorsque pour la première fois la porte d'une fumerie s'ouvre sans bruit devant vous, on s'arrête, les sens longuement impressionnés par l'obscurité, le silence et l'odeur étrange qui règnent dans ce sanctuaire. On ne distingue d'abord rien, la lumière du jour est soigneusement interceptée par de lourds rideaux qui ne laissent filtrer aucune clarté vive susceptible de fixer le regard, celle des lampes elle-même est voilée par des abat-jour de couleur sombre, sur lesquels rampent des insectes fantastiques, bien propres à peupler les rêves des fumeurs, que cette obscurité enveloppe et protège si bien ; aucun son ne vient troubler le silence qui remplit cette pièce, aucune parole même ne relie entre eux ces hommes étendus, dont l'immobilité absolue n'est interrompue que par les gestes lents et silencieux indispensables pour fumer. Ajoutez à cette ambiance je ne sais quel étrange parfum indéfinissable qui baigne et imprègne la pièce d'une atmosphère intime, très attachante, mystérieuse. C'est que, complètement isolés du reste du monde extérieur, les fumeurs vont s'abandonner à l'habitude dangereuse qui doit leur procurer l'ivresse subtile de leurs longues rêveries. Et tout cela s'opère dans le silence le plus complet, que trouble seul le grésillement de l'opium. Après les premières pipes, quand on s'est habitué peu à peu à ce cadre étrange, on se renferme en soi-même, en éprouvant un profond désir de calme, de tranquillité absolue de tout son être ».

Toutes les fumeries, les plus somptueuses comme les plus simples, présentent ces mêmes caractères communs : la recherche d'une paix silencieuse, du calme, de la pénombre, qui exclut tout mouvement, tout bruit et toute lumière un peu vive. On ne peut s'empêcher ici, convenons-en, d'établir un contraste *entre ces conditions de la fumerie opiacée et celle de l'ivresse alcoolique*. « Si l'ivresse de l'alcool, remarque GIDE, alourdit la pensée, embarrasse la parole et ramène l'homme vers la brute primitive, l'ivresse de l'opium, elle, au contraire, active les fonctions

cérébrales, rend claires les idées les plus complexes, aisés les raisonnements les plus subtils, et pour les exprimer, les termes exacts se présentent d'eux-mêmes.

« Ce qui est remarquable, et cependant *logique*, c'est que cet effet de l'opium est en proportion directe du degré d'intellectualité du fumeur. Il augmente encore les différences de valeurs qui séparent les hommes, alors que l'alcool tend à les abaisser tous au même degré ».

Nous ajouterons que cette opposition essentielle nous fait même saisir sur le vif combien l'opium est moins dégradant pour l'individu et moins dangereux pour autrui. Elle est faite, avons — nous dit, par tous ceux qui ont étudié la question ou connaissent bien l'Extrême-Orient.

C'est ainsi que HOVELACQUE exprime la même opinion : « Les fumeries d'opium ont un caractère de décence presque austère. Entre le paradis qu'atteint le buveur d'alcool chez nous et celui que retrouve le fumeur en Chine, la distance est immense. De ces deux vices, le plus brutal est le nôtre. Le Chinois ignore nos rixes : l'opium est pacifique, Le spectacle des bouges où on le fume est moins répugnant que celui de nos bars. C'est le silencieux rêve intérieur et non la surexcitation grossière et bruyante. A regarder dans les somptueux décors des fumeries ces mains fines qui maniaient les précieuses pipes d'argent ciselé, ces figures d'ambre clair comme illuminées par une lumière intérieure... on se sentait parmi des civilisés, des artistes en sensation et en rêve, qui atteignaient par leur vice une exaltation fine de l'être, plutôt qu'ils ne subissaient une régression bestiale. Et j'avoue que je compris mieux l'attrait qu'exerce sur l'Européen amolli et affiné, déprimé et surexcité par ces climats, « ce vice Chinois ».

Voici quelle impression a fait à l'écrivain anglais SOMMERSET MAUGHAM la visite d'une fumerie commune chinoise, impression rapportée dans son recueil de contes et nouvelles : *le Paravent Chinois* : « *La fiction est plus étrange que la réalité.* Sur la scène l'effet est sûr. Dans les romans aussi certaines descriptions m'ont glacé d'effroi. Quand un Eurasien m'eut introduit dans une fumerie, l'étroit escalier en colimaçon par où il me fit passer me prépara au frisson. La chambre assez propre rutilait de lumière. Elle se divisait en compartiments dont le plancher incliné, recouvert de nattes fraîches, permettait de s'étendre commodé-

(1) SOMMERSET MAUGHAM (texte français de Madame Blanchet) *Le Paravent Chinois*. Les Editions de France. Paris 1933

ment. Sur l'une de ces nattes, un vieillard, grisonnant, aux mains aristocratiques ; lisait tranquillement le journal, sa longue pipe à côté de lui. Ailleurs deux coolies, des gars robustes, tour à tour préparaient et fumaient la même pipe. Ils me sourirent au passage. L'un d'eux me tendit la pipe. Un peu plus loin un homme faisait sauter un bébé, Vraiment un endroit sympathique, confortable, familial ! »

Quel est le moment préféré par l'opiomane et lui paraissant le plus opportun et agréable pour fumer ? — Ce moment varie, bien entendu, avec chaque fumeur. D'après les constatations que nous avons faites en Indochine, la plupart, des Européens, cultivant régulièrement cette habitude, fumaient deux, trois, quatre, et même cinq fois par jours, avant et après les repas. Dès que ceux-ci étaient terminés, ils passaient dans leur fumerie, où, tout en prenant une tasse de thé ou de café, ils faisaient ou se faisaient préparer quelques pipes.

A notre avis, c'est bien là le moment le plus propice et le plus agréable à cause de sa coïncidence après-midi avec l'heure de la sieste, et parce que, après le repas du soir, la séance sur le lit de camp peut se prolonger plusieurs heures de la nuit, laissant tout le temps au fumeur de s'adonner, dans le calme, à ses lectures favorites ou à des causeries entre amis. Tout ceux qui ont fréquenté en Extrême-Orient des fumeries bien installées, dans des maisons européennes ou sino-annamites accueillantes, ont conservé un souvenir délicieux de ces soirées charmantes à tous égards, même pour ceux qui ne fumaient pas. On sait combien la fumerie est incline aux confidences et aux intimités. Pourtant, sachons le reconnaître, le seul inconvénient de ces séances nocturnes est la tentation, pour les fumeurs épris de la drogue, d'augmenter leur dose habituelle et d'arriver très vite à l'abus.

Selon nous, ceux qui ne fument qu'entre les repas, par exemple une seule fois le matin après le petit déjeuner, avant d'aller à leurs occupations, et une fois dans l'après-midi après leurs affaires, sont, le plus souvent, très réguliers dans leurs habitudes et restent des fumeurs modérés. Aussi estimons-nous que le choix de ces heures-là est préférable et donne le meilleur rendement. Cette façon de faire est, en tout cas, la plus pratique, la plus discrète et la plus rapide, car elle laisse toute liberté au fumeur non seulement pendant les heures des repas, mais surtout pendant celles du travail.

D'après MATGIOI, la fumerie au sortir de table, bien qu'agréable, serait inutile à cause du travail de la digestion. Nous avons observé, au contraire, maintes fois, que la digestion était favorisée surtout après des

repas trop copieux. La sensation de malaise et de pesanteur gastriques disparaît comme par enchantement après quelques pipes. Pour le même auteur, c'est la fumerie à jeun qui serait la plus énergique pour les résultats à en obtenir. Il est certain qu'aux colonies, après les nuits très chaudes et très pénibles qui dépriment l'organisme, cette fumerie matinale offre l'avantage de stimuler et prédisposer au travail. Toutefois, il convient de reconnaître qu'elle est pernicieuse, puisqu'elle contribue à augmenter l'intoxication, car ces fumeurs ont l'habitude de s'adonner à d'autres séances avant et après les deux grands repas. C'est dire qu'ils fument alors au moins cinq fois par jour.

Une dernière catégorie comprend les fumeurs invétérés et oisifs : pour ceux-là, aucune régularité dans leurs séances de lit de camp, sur lequel ils restent étendus pendant la plus grande partie de leurs journées, dans une sorte de torpeur ou de somnolence, lorsqu'ils ne sont pas occupés à préparer leurs pipes. Parmi ces grands intoxiqués, nous en avons connu quelques uns qui préféreraient fumer la nuit et dormir le jour.

Enfin, quelques fumeurs — ce sont les plus raisonnables — ne s'adonnent à ce plaisir qu'une seule fois par jour, après leur repas du soir. Seuls, dans le calme de la nuit, ils savourent quelques bonnes pipes.

La Fumerie d'opium en Perse. — L'usage de l'opium y est aussi répandu qu'en Chine ; comme pour le tabac, la drogue y est un monopole d'Etat et s'achète avec toute facilité. Mais la pipe persane n'est pas la même que la pipe chinoise ; elle ressemble plutôt à la pipe de tabac qu'utilisent la plupart des Asiatiques. Elle est constituée par un tuyau de bois, plus ou moins bien sculpté, emmanché dans une ampoule de porcelaine, imitant le plus souvent une tête de pavot. Les fumeurs brûlent sur un réchaud composé de charbons ardents des morceaux d'opium brut, contenus dans le fourneau en forme d'ampoule, et ils en aspirent la fumée âcre et violente. Et, différence importante, cette pipe plus simple, plus portative, parce qu'elle n'exige pas l'emploi d'une lampe à huile, a pour caractéristique de ne pas obliger les fumeurs à s'étendre sur un lit de camp : ils conservent le plus souvent la position assise. Après avoir coupé un morceau de *tariok* (nom courant donné à l'opium), ils l'écrasent avec leur pouce sur l'orifice du fourneau, puis ils prennent avec des pinettes spéciales une braise du réchaud, et l'appliquent contre la pâte opiacée qui se met à grésiller. Ils portent alors la pipe à leur bouche.

Ce tariok se présente sous forme de bâtonnets semblables à des sucres d'orge foncés. Mais, comme de nombreux Persans sont opiophages, on

en confectionne aussi des pastilles ou des pilules, dans lesquelles sont incorporées d'autres substances : jusquiame, rue, assafœtida, pyrèthre et haschisch.

* * *

L'OPIOPHAGIE :

LES CHIQUEURS, MANGEURS ET BUVEURS D'OPIUM

Bien que notre étude soit consacrée plus spécialement à l'opiomanie des fumeurs, la plus répandue en Indochine et en Chine, il convient, à l'exemple de nos confrères DUPOUY et GAMEL, de fournir quelques renseignements sur les opiophages, chiqueurs, mangeurs et buveurs d'opium.

Les *chiqueurs* mâchent de l'opium brut mélangé à de l'arec, du bétel, de la cire ou autres substances neutres. Ils utilisent également, soit des fragments de pétales secs de pavots, ayant servi à envelopper des pains d'opium, soit du dross. La cire sert à préparer une pâte assez consistante, qu'ils mâchent et dont l'action est plus lente.

Les *mangeurs*, appelés aussi *Thériakis* et *Affioudis*, sont très nombreux en Turquie, Arabie, Perse, et dans l'Inde. Ils mangent des capsules vertes de pavots ou ingèrent des pilules grillées ou non d'opium, seul ou associé à des substances aromatiques aphrodisiaques ou autres, telles que le datura, la jusquiame, le haschisch le pyrèthre, la rue, l'assafœtida, Ils emploient aussi l'opium brut simplement débarrassé de ses impuretés ou transformé en extrait plus actif, voire même l'opium à fumer en gouttes roulées. C'est l'opium d'Asie-Mineure, qui est le plus apprécié, parce qu'il contient beaucoup d'extrait sec et qu'il se dissout dans l'eau, en laissant peu de résidus solubles. Les doses employées sont des plus variables et vont de quelques centigrammes à plusieurs grammes par jour, 30, 40, 50, et même davantage.

Cette coutume de l'opio-phagie s'était répandue aux Etats-Unis et en Angleterre. DUPOUY signale avoir eu l'occasion d'examiner en France plusieurs opiophages, anciens morphinomanes, ou des coloniaux ayant ramené de Chine ou de Madagascar cette habitude, qu'ils avaient contractée le plus souvent dans un but thérapeutique, à l'occasion d'une atteinte de dysenterie ou de paludisme.

A propos des opiophages hilares mentionnés par CHARDIN en Perse, comme vivant dans un enchantement factice inexprimable, tout entourés de visions agréables et commettant mille excentricités, nous estimons avec DUPOUY que cet effet hilarant est dû uniquement au haschisch melangé à l'opium. Pareil effet ne se produit jamais, en effet, dans l'opiomanie proprement dite. L'excitation cérébrale n'est pas la même avec l'opium seul, elle ne dépasse jamais un certain degré, et n'arrive jamais à gêner le langage, par exemple, tandis qu'avec le haschisch l'idéation est tellement rapide qu'une phrase n'a pas eu le temps d'être prononcée que déjà dix idées ont surgi, l'arrêtant en son milieu, inhibées elles-mêmes pas d'autres idées reconnues au vol et sitôt oubliées. Nous tenons à signaler ici l'étude aussi fine que pénétrante de notre ancien camarade de la Marine, le D^r L. LAURENT, sur *les effets comparés du haschisch et de l'opium*, dans son remarquable *Essai sur la psychologie des excitants*. De même, nous faisons remarquer que l'on a attribué très souvent à l'opium les effets d'excitation hilarante et désordonnées ou excita-motrice du haschisch.

Les opiophages ne sont pas rares en Indochine, en particulier au Laos et au Cambodge, où quelques uns d'entre-eux sont également des fumeurs d'opium, selon les circonstances. Nous avons fait cette observation au Tonkin chez quelques Européens qui, par commodité et par raison de discrétion, avaient préféré remplacer la pratique de la fumerie par celle de l'opiophagie. L'un d'eux utilisait l'opium ordinaire de la Régie, dont il versait quelques gouttes dans un demi verre d'eau ou d'infusion sucrée deux fois par jour avant les repas.

Les troubles de l'opiophagie sont les mêmes que ceux de l'opiomanie, avec les caractéristiques cependant d'être plus précoces et plus marqués, surtout sur l'appareil gastro-intestinal, d'où la fréquence des malaises gastro-intestinaux et hépatiques. On s'explique fort bien cette nocivité plus grande, parce que l'opium ingéré a une action plus active et plus rapide que celle de l'opium fumé.

Les buveurs d'opium emploient des infusions ou des décoctions de têtes et de graines de pavot, ou une solution d'extrait, ou bien encore les gouttes noires anglaises et le laudanum, que certains boivent par Petits verres. BROUARDEL (1) cite le cas d'un médecin ayant vécu jusqu'à 80 ans, et qui buvait journellement de 50 à 100 gr de laudanum de Sydenham.

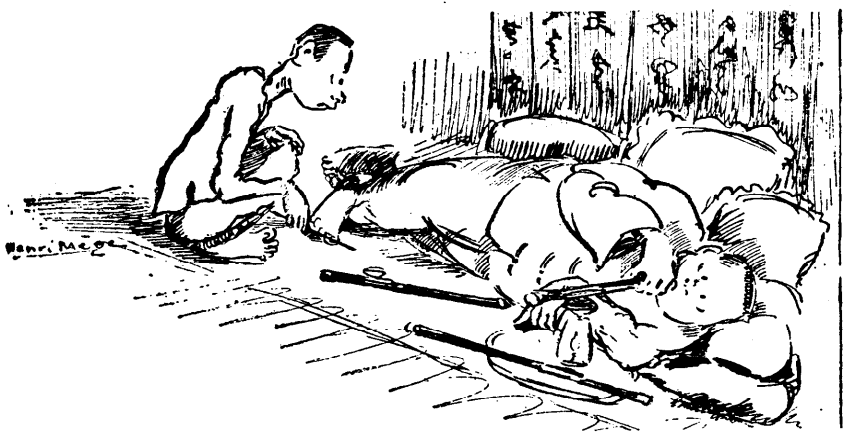
(1) P. BROUARDEL : *Opium, Morphine et Cocaïne*. Paris, Librairie Baillière 1906.

LEWIN signale que dans le papyrus d'Ebers, à propos de l'opium, se trouve un chapitre intitulé « Remède pour empêcher les enfants de crier trop fort ». Or, on sait qu'aujourd'hui encore, aussi bien en Europe qu'en Asie, on continue à « calmer » les petits enfants à l'aide de décoctions de graines de pavot. Il s'agit là d'une pratique très dangereuse qui a donné lieu à de nombreux empoisonnements accidentels, les enfants présentant une susceptibilité spéciale pour les préparations opiacées.

CHEVALLIER, cité par le Professeur BROUARDEL, a signalé même plusieurs cas d'empoisonnement criminel opéré à l'aide de décoction de têtes de pavot, notamment celui d'une femme qui se débarrassait par ce moyen des enfants qui lui étaient confiés en sevrage.

D^r. L. GAIDE





CHAPITRE V

PHYSIOLOGIE DE L'OPIOMANIE ET CHIMIE DE L'OPIUM

PHYSIOLOGIE DE L'OPIOMANIE

Par « physiologie », nous entendons l'étude du mécanisme qui conduit à l'usage et à l'abus de l'opium.

Nous allons d'abord donner un aperçu des causes ou conditions plus proprement « psychologiques » qui entraînent l'être humain à la fumerie,

Et ici une surprise nous attend. Alors qu'il est avéré, surabondamment démontré, qu'on n'accède guère à la morphinomanie, à l'héroïnomanie, à l'habitude des piqûres, que grâce à une véritable « constitution », une prédestination du tempérament (1), pour l'opium (le croirait-on ?) il n'y pas du tout, à dire vrai, de *prédisposition*.

En effet, à part les quelques curieux et raffinés occidentaux qui, par ennui, désœuvrement et recherche (oh ! combien surfaite !) de « sensations rares », ont désiré taquiner le bambou pour en surprendre les fallacieux

(1) Consulter, notamment, une thèse récente (BUSSEL : *L'état mental des toxicomanes*, Jouve 1936, Th. Paris) qui, se conformant à l'opinion classiquement admise, ramène l'aptitude aux toxiques à une association hyperémotivité-cycllothymie ; j'oserais dire que l'opiomane échappe à un si rigide point de vue.

secrets, en règle générale on commence à fumer pour les raisons les plus simples, les plus banales, les plus « normales », pourrait-on ajouter. L'opium, et le rite méthodique et scrupuleux de son culte, — ensuite l'impression d'aisance et d'allègement de l'esprit, — enfin la notion, de plus en plus ancrée dans la certitude des vieux fumeurs, que la drogue épargne les maladies et préserve des rigeurs du climat et des épidémies ; toutes ces circonstances réunies décident généralement la « vocation » des futurs fumeurs occidentaux quand ils résident aux colonies.

Et puis, la Régie n'encourage-t-elle pas à acquérir un opium, d'excellente qualité et de prix très abordable, de la même manière qu'on voit, en Europe, le tabac mis à la disposition des clients, — sans que personne songe à blâmer ce procédé de revenus (caisse d'amortissement) ?

Actuellement, il semble que la question se réduise purement à ceci : en Extrême-Orient, il est deux générations, qui coexistent et voisinent, sans guère de points communs, - a) la génération qui a connu l'opium, lettrés ou vieux fonctionnaires, de mentalité paisible et encline au calme ; ceux-là savent encore apprécier la fumée ; — b) et puis une nouvelle génération, plus sportive assurément, pour laquelle la préparation raffinée et patiente de la pipe, comme aussi les longues siestes méditatives s'accommoderaient mal avec leur pétulance juvénile ; ceux-là semblent plutôt promis à une existence au grand air, active : l'opium sur eux n'aurait pas de prise. Tel est aussi le destin et l'avenir de notre plus belle Colonie, la suppression graduelle de l'opium, par changement d'adaptation aux conditions nouvellement créées...

En France, nous ne nous lasserons jamais de le répéter, l'usage de la fumerie apparaît non seulement comme une aberration anachronique, — le cadre s'y prête mal, — mais, plus encore, comme une manière de « profanation » vis-à-vis de cette délicate religion, qui. demande à être comprise et savourée dans le recueillement... En Occident on est tout le temps dérangé, on est arraché à la quiétude de la pipe par les mille exigences turbulentes de la vie moderne. Non, en vérité, fumer y devient une absurdité. Et, à celui qui arrive sous nos climats avec cette encombrante habitude, on ne peut que donner un conseil : se hâter de s'en débarrasser.

Mais arrivons-en aux causes immédiates, autrement dit aux symptômes de physiologie et de bio-chimie qui déterminent ce mode d'« habitude organique » et de « nécessité vitale et sans cesse accrue », chez le fumeur, à prolonger ou même à augmenter l'usage de la pipe.



Planche XXV. — Dans une fumerie d'opium.

Ici la Mystique donne une explication assez ingénieuse, et qu'il ne convient pas de railler légèrement. Selon la Symbolique des peuples, qui parfois leur tient lieu d'intuition médicale, l'imprégnation de l'organisme par la fumée ne détermine aucun phénomène pouvant être qualifié de « toxique » tant qu'une certaine dose journalière n'est pas dépassée. A cette période, il semble que l'opium, pareil à un génie bienfaisant, épande seulement ses douceurs et ses bienfaits. — Mais, une fois franchie une certaine dose, évidemment variable suivant chaque sujet considéré, l'*Intoxication* apparaît. A ce stade, tout ce qui était toléré et agréable la veille, est devenu malaise et nausée et donne lieu à des accidents viscéraux : c'est que la curiosité et l'imprudence du fumeur l'ont précipité dans les « grands abîmes de l'univers », région damnée où grouillent les Larves et les Limures qui se repaissent des déchets humains. Symbole impressionnant qui traduit, en effet, l'état de désarmement et de *Désorganisation* de l'organisme tout entier.

Or, transposons en un langage plus moderne et scientifique ces étranges et véridiques images. Essayons de lire quel processus accompagne les diverses phases de l'intoxication chez le fumeur.

Il nous faut analyser : a) tout d'abord le phénomène de l'accoutumance ; b) le phénomène dit « état de besoin ».

Accoutumance. — L'opium en pénétrant dans l'organisme s'accumule dans le tissu nerveux (couche de Golgi) mais aussi dans divers organes parmi lesquels le plus sûrement atteint est évidemment le Foie : le Foie, viscère de « réserve », emmagasine une quantité d'opium, — sous la forme de morphine, notamment, — et ne le cède aux tissus que petit à petit.

Pourtant il est un fait d'observation constante : quelle que soit l'analyse la plus minutieuse à laquelle on procède sur le sang circulant ou les humeurs d'un intoxiqué chronique, régulièrement on ne trouve pas la trace la plus infime de morphine dans les liquides d'examen (1).

On ne peut en conclure que ceci : la morphine a été transformée en un composé inaccessible aux procédés habituels d'investigation biologique. On admet, en effet, que la transformation a eu lieu sous forme d'oxydation, donnant lieu à un dérivé, la « dioxydimorphine », produit tendant insidieusement à se substituer à la « choline » (qui est un des constituants

(1) Une exception peut-être faite, cependant, en faveur de la salive, qui en renferme des traces : constatation sur laquelle est basée, du reste, en médecine vétérinaire, la recherche de la morphine sur les chevaux « dopés ».

normaux de la cellule hépatique). En sorte que, grâce à un véritable mécanisme de substitution, *d'usurpation*, dirions-nous mieux, l'alcaloïde principal de l'opium, la morphine, s'est incorporé à la vitalité des tissus, et est devenue, pratiquement, un des éléments désormais nécessaires à l'activité vitale.

L'explication qu'on vient de lire exprime, en raccourci (1), le mécanisme le plus plausible. Il nous rend compte, par exemple, de cette tolérance sans cesse accrue, qui caractérise l'« accoutumance » : une ration qui, chez un sujet « neuf », serait pernicieuse ou peut-être mortelle, laisse le toxicomane d'habitude indemne de tout accident physiologique. Bien plus, on conçoit aussi que les doses ainsi emmagasinées dans le tissu du Foie ne sont cédées « qu'à regret », si l'on peut ainsi parler ; et l'on comprend aussitôt pourquoi l'économie va avoir « besoin » de doses grandissantes pour parer aux nouvelles nécessité pour satisfaire l'affinité de l'organisme à son nouvel aliment. — Dans ce sens faut-il interpréter, semble-t-il, l'aptitude de l'organisme, chez l'intoxiqué, à réclamer des quantités progressivement ascendantes de son poison favori, sans qu'en résulte pour lui le moindre dommage (phénomène communément appelé *mithriditisation*).

Etat de besoin.- Qu'advient-il alors, dès qu'on supprime, ou seulement que l'on diminue la ration d'opium devenue nécessaire, à l'égal d'un aliment ?

Cette spoliation d'une substance désormais nécessaire à la vitalité et jusqu'à la composition des tissus, équivaut aussitôt à une grave menace de dénutrition, Et c'est pourquoi, le fonctionnement de l'organisme tout entier se trouvant subitement compromis, *les accidents de la désintoxication ont tout à fait l'allure d'un véritable empoisonnement*

(1) Il va de soi que le processus est infiniment plus complexe. Il répond à une suite d'opérations. Nous nous bornerons à indiquer les principales : Par exemple, la *fixation* de l'opium est vraisemblablement favoriste par une augmentation du pouvoir antitoxique de cet organe (SHERWIN). Les alcaloïdes les plus nocifs subiraient, dans le Foie même, une manière de « digestion » et les propres produits de désintégration de l'opium seraient, de la sorte, neutralisés (VALENTIN). Il n'est pas jusqu'au phénomène lui-même de l'*accoutumance* qui ne relèverait d'une propriété très générale, la « sensibilisation cellulaire » (LEWIN), à laquelle collaboreraient non seulement le Foie mais également le sérum (TAKAYANAGI), et aussi l'intimité des tissus (SCHWEISSENHEIMER), et qui atteindrait naturellement les éléments les plus fragiles, c'est-à-dire principalement le système nerveux.

(KOBERT), ainsi que l'attestent, du reste, les symptômes ordinaires qu'on voit apparaître au sevrage : nausées et vomissements, fièvre, insomnie, angoisse et soubresauts, etc.

Si l'on veut bien admettre que, chez l'individu normal, les humeurs circulantes de l'organisme (sang, lymphe, liquide rachidien, etc.) tendent à un état de stabilité physico-chimique (figuré par une « constante » appelée pH), on saisira mieux le mécanisme, à plus d'un égard mystérieux, qui constitue l'« état de besoin ».

Chez l'intoxiqué, en effet, cette quiétude humorale est précocement troublée par un apport continu de poison. L'opium a dérangé l'ordre intérieur, mais, à sa place, il instaure un équilibre nouveau, factice et instable, laborieusement entretenu par des doses incessantes. En ce sens, l'habitude a réellement créé « une seconde nature » : mais c'est une nature inquiète, ayant constamment besoin d'être apaisée et harmonisée . . .

Cette vertu maléfique inhérente à l'opium, et qui réduit en esclavage l'intoxiqué, cette vertu peut-être découle elle-même des actions *divergentes et contradictoires* des alcaloïdes qu'il renferme, effet « stupéfiant » d'abord, qui serait dû aux principes constrictifs et inhibiteurs (type : morphine) ; secondairement effet « stimulant », par action plus tardive des principes « stimulants » (type : narcéine) ? — Cela est fort possible. Mais voici une donnée plus certaine : l'effet initial de l'opium (effet sidérant) correspondrait à un *paroxysme d'acidose* dans les humeurs, tandis que l'action excitante, qui lui succède peu après, correspondrait à un paroxysme d'alcalose,

Cette notion d'une oscillation chimique allant d'une acidité excessive du milieu humoral à une alcalinité exagérée, dans l'autre sens, mérite quelque succincte explication. Il s'agit de la charge électrique de chaque molécule électrique, ou, si l'on préfère, de la *charge ionique* des humeurs.

Pratiquement, cette charge ionique (ou « réserve alcaline » des humeurs) est mesurée, chez le sujet normal, par un chiffre qui oscille entre 5, 7 et 6, 3. Chez l'intoxiqué, on constate des déviations énormes : plus exactement on note une *instabilité* de la réserve alcaline, et (quand il est en état de manque) on relève la plupart du temps une *baisse* notable de ce coefficient.

L'agitation et l'anxiété sont-elles toujours en rapport avec un paroxysme d'alcalose ? C'est ce qu'il serait téméraire d'affirmer catégoriquement ; mais on doit remarquer que la plupart des médicaments dits « Calmants » ont précisément pour vertu *d'acidifier* l'organisme (le

gardénal, par exemple) ; et il est infiniment probable que c'est dans le sens d'une *meilleure stabilisation* de l'équilibre humoral que devra résider le principe logique d'une désintoxication qui se propose d'exclure la souffrance.

Pour l'instant, nous nous bornerons à résumer très brièvement les acquisitions que nous a bien voulu enseigner la Physiologie.

Cela tient en peu de mots : le mécanisme de l'accoutumance relève d'une transformation des principes alcaloïdiques de l'opium : ils se fixent au sein des tissus, deviennent « partie intégrante » du chimisme intérieur ; et cette circonstance rend tout essai de « sevrage » des plus délicats à entreprendre, l'organisme de l'intoxiqué n'en voulant plus « démordre » .

Quant à l'« état de besoin », il est très certainement en rapport avec des désordres profonds de l'équilibre humoral. Restituer une stabilité aux humeurs doit être le fondement primordial de toute thérapeutique qui voudrait débarrasser le malade sans le faire souffrir.

Enfin, nous ne pouvons terminer sans signaler, chez l'intoxiqué, cette si bizarre et exceptionnelle condition, qui fait de lui un personnage à « équilibre physique et mental » tout-à-fait frêle, délicat, incertain, ayant constamment besoin d'être « redressé » et « rectifié » à l'aide d'un apport incessant d'opium, — chaque jour, à plusieurs reprises, — précautionneusement. Etrange et affligeante servitude, en vérité. Et, à côté de tout ce que l'opium peut procurer de bienfaisant aux cerveaux riches et contemplatifs et qui se suffisent à soi-même, de combien d'inconvénients faut-il *payer* cette action subtile et bénéfique, si chèrement acquise !...

* * *

LA CHIMIE DE L'OPIMUM

(ou l'opium de la chimie)

Cette partie de notre ouvrage, il faut en convenir, traite de sujet très « spéciaux » et qui ne s'adressent nullement au commun des lecteurs. Nous engageons seuls à les parcourir ceux qui sont eux-mêmes « spécialisés » dans les recherches de chimie et de composition relatives à l'opium ; de même qu'à ceux qui sont curieux du « métabolisme de l'opium », c'est-à-dire des transformations occultes que subit la drogue dans l'organisme, modifications si complexes et énigmatiques, — du reste encore très mal connues, pas du tout encore « au point », — que l'analyse

ne parvient jamais, dans la pratique, à déceler les quantités pourtant massives contenues dans l'organisme d'un homme adonné à l'opium, fût-il fumeur invétéré chronique et habitué aux très fortes doses !...

C'est ce « mystère » sur lequel nous avons voulu, à notre tour, nous pencher sans toutefois nous être flatté d'en avoir saisi le mécanisme intime. Comme on dit, «le mystère demeure entier »...

Composition de l'opium : extraction de la morphine. - Un bon opium brut ou officinal, ou bien cet opium fluide de qualité qu'on appelle « chandoo », contient de 8 à 14% de morphine. Le dross (raclure de pipes, si toxique et riche en morphine) en contient 18% (chiffre trouvé sur un dross vendu en France à des travailleurs chinois) (1).

Sur un échantillon d'opium, c'est la morphine qu'il faut doser ; c'est elle qui mesure la « force » du produit, c'est aussi l'alcaloïde dont l'action est la plus nette sur l'individu,

L'extraction de la morphine d'opium et de ses préparations n'offre pas de difficultés si l'on dispose d'un échantillon assez large (quelques grammes). Il suffit de se conformer au procédé du Codex, rappelé par KOHN-ABREST (2).

Au contraire, quand on ne dispose que d'un faible échantillon, il faut recourir à la méthode générale d'extraction des alcaloïdes, et procéder comme suit :

Macération du produit dans l'alcool (acidulé par acide tartrique), - filtrage, évaporation de l'alcool en présence d'eau. Le résidu aqueux et acide est épuisé à plusieurs reprises par l'éther, dans lequel on recherchera *l'acide mécanique*.

La partie aqueuse, chauffée légèrement pour chasser l'éther dissous, alcalinisée par du bicarbonate de soude (éviter qu'il y ait finalement du bicarbonate de soude non dissous) est épuisée, tiédie, à plusieurs reprises, par du chloroforme.

Le chloroforme s'empare ainsi d'une grande partie de la morphine. Ajouter ensuite au liquide aqueux et alcalin 40% de son volume d'alcool ; épuiser de nouveau par le chloroforme qui s'empare ainsi du restant de morphine (MARCILLE). Toutefois, le résidu obtenu ainsi après évapo-

(1) KOHN-ABREST : *Les Stupéfiants et la Médecine légale* (Chimie et Industrie, vol. 99, N°6, Juin 1933).

(2) *Id* : *Traité de Chimie toxicologique*, 2^e édit. (Doin, Edit. Paris).

ration du chloroforme, est généralement fortement souillé de matières extractives ; les purifications sont parfois difficiles. (On pourra reprendre le résidu par HCl dilué et chaud ; laisser refroidir, filtrer, épuiser le liquide acide par le chloroforme, le réalcaliniser par le bicarbonate de soude, et l'épuiser à nouveau mais avec un fort excès de chloroforme.

Réactions de la morphine. — Rappelons les principales réactions de la morphine :

avec l'acide nitrique :	coloration	rouge
avec l'acide sulfomolybdique :	»	lilas
acide sulfosélénique :	»	vert olive
ac. sulfurique formolé :	»	rouge cerise (color. non spécifique)
perchlorure de fer dilué :	»	bleue
acide iodique :	»	brune (caractéristique : par mise en liberté d'iode)

Recherche de la morphine dans l'urine. — Un auteur, dont nous n'avons pu préciser la référence, F. GUYOT, indique la technique suivante, qu'il recommande pour sa sensibilité dans la pratique.

Mettre dans un ballon muni d'un réfrigérant ascendant 50 cc. d'urine et 2 à 3 cc. d'HCl ; porter deux heures au bain-marie. Après refroidissement on ajoute 25 cc. de réactif de Patein, on agite et on neutralise par addition de soude diluée. On essore à la trompe et on acidifie le filtrat par HCl. (S'il y a formation d'un précipité on filtre à nouveau).

On alcalinise par excès de bicarbonate de soude, et on filtre sur coton de verre. On ajoute de l'alcool à 95° en quantité suffisante pour amener le mélange à 30°.

Ce liquide est épuisé par le chloroforme à trois reprises ; chaque épuisement est recueilli séparément dans une capsule et évaporé.

Sur chaque résidu on effectuera la réaction à l'acide sulfurique, aux réactifs gly-oxyliques ou au couple cupro-ammoniacal.

Une réaction très sensible consiste à traiter le résidu par une goutte de réactif sulfurique formolé et à ajouter 7 gouttes d'acide sulfurique ; on porte ensuite au bain-marie bouillant, pendant une minute. Après addition de 5 cc. d'une solution saturée d'acétate de sodium et 2 gouttes de sublimé à 4%, porter à l'ébullition. L'apparition d'une coloration *verte* indique la présence de morphine ou de ses dérivés.

Recherche de la morphine dans les viscères. — La méthode la meilleure, reconnue comme la plus constante dans, ses résultats, est le procédé classique de STAS-OTTO, modifiée par OGIER et E. KOHN-ABREST.

Nous en rappelons les principaux « temps » .

Triturer ; ajouter 1/10° d'acide tartrique ; épuiser deux fois par la benzine. Chercher dans cette benzine la *méconine* (elle colore l'acide nitrique en vert).

Le liquide *acide*, est épuisé par l'acide amylique. Chercher dans cet acide amylique, l'acide *mécanique* (réaction brune, au perchlorure de fer). Ajouter au liquide du bicarbonate de soude ; épuise ; l'acide amylique par addition d'éther léger ; puis neutraliser par ammoniacque.

Agiter, à deux reprises, avec benzine.

On cherchera alors :

la *codéine* ;

la *narcotine* (coloration rouge, en chauffant avec acide sulfurique) ;

la *thébaïne* (l'eau chlorée additionnée d'ammoniacque donne une belle coloration rouge).

On épuise par le chloroforme, à *trois* reprises.

On cherche la *nurcéine* (l'iodure double de cadmium et de Zn détermine un « précipité » bleu très net).

On recherche encore la *morphine*.

On épuisé par l'alcool amylique, et on recherche à nouveau le reste de *narcéine* et de *morphine*.

Une technique, plus récente, a été proposée, par M. G. FLORENCE, que l'on peut résumer ainsi :

100 grs de viande ; 0,05 cgrs de morphine et 20 cc d'eau distillée sont placés dans un ballon de 500 cc ; on dissout le chlorhydrate de morphine dans l'eau, on mélange bien avec la viande et on laisse reposer 12 heures dans un endroit frais.

80 cmc d'acide trichloracétique à 20 p. 100

40 cmc — 5 p. 100

Sur le liquide obtenu après filtration, on évapore à l'éther alcalin et chloroforme, on obtient des résidus purs et cristallisés (réactions nettes pour la morphine) que l'on transforme en chlorhydrate, et que l'on dose, à l'aide de l'acide silice-tungstique, en comparaison avec des solutions de chlorhydrate de morphine de concentrations connues.

Malgré les avantages apparents de cette méthode, qui semble plus simplifiée et rapide, on a reconnu que cette réaction de FLORENCE, tout en évitant l'emploi de l'alcool, nécessite des volumes très importants

des successifs dissolvants. Et il demeure plus pratique de s'en remettre aux habituels procédés (STAS perfectionnée par OGIER, KOHN-ABREST), qui du reste emploient des liquides (alcool, etc.) susceptibles d'être toujours récupérés. (3).

Pourquoi on ne retrouve pas de traces d'opium dans les humeurs des toxicomanes. — La composition d'un opium normal, outre les 10% environ de morphine qu'il comporte, doit également tenir compte des autres alcaloïdes qu'on y trouve.

Donnons ci-après les chiffres les plus précis de cette teneur en différents principes alcaloïdiques : (2)

Pour 100 grs d'opium de bonne qualité :

Narcotine	7
Papavérine	1
Codéine	0,3
Thébaïne	0,15
Narcéine	0,02
Méconine	0,8
Acide mécanique	6
Caoutchouc	6
Résine	3,5
Matières grasses	2
Mucilage, gommés	20
Acide lactique	1
Eau	10
Matières extractives	32

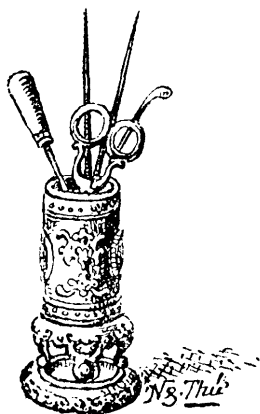
Or, analyserait-on les urines, les fèces, le sang, chez un intoxiqué chronique et soumis depuis de nombreuses années à un chiffre énorme d'opium, *on ne retrouve pratiquement rien*, pas trace de ces divers principes opiacés.

(3) M. N. JOANID.- *Etude critique de la méthode proposée par M. G. FLORENCE pour la recherche des alcaloïdes dans les viscères* (Bull. de la Société de Chimie biologique, Juillet-Août 1930).

Il n'y a exception, affirme KOHN-ABREST, que lorsqu'il s'agit de viscères d'un homme mort par suite d'absorption massive et subite, non digérée, d'un poison opiacé.

On a proposé de rechercher dans les larmes, dans la salive surtout, ou les éliminations paraissent les plus certaines, les traces d'opium qui sont dissimulés dans l'organisme. En réalité on ne trouve rien : et force nous est donc de supposer que l'opium a subi une transformation qui le rend, dans l'économie, « méconnaissable » C'est ce qui a été du reste indiqué plus longuement dans la première partie de ce Chapitre.

Dr L. NEUBERGER





CHAPITRE VI

PATHOLOGIE — ÉTUDE CLINIQUE DE L'INTOXICATION OPIACÉE

Troubles des divers appareils. — Marche et terminaison de l'opiomanie.

De l'influence de l'opiomanie sur l'évolution de quelques maladies.

Troubles de l'état de besoin et de l'abstinence, — Diagnostic.

Pronostic de l'opiomane. — Anatomie pathologique.

TROUBLES DES DIVERS APPAREILS

Troubles du système nerveux. Iaéation. — Les troubles des facultés intellectuelles n'apparaissent guère que dans l'intoxication chronique, massive, prolongée. Chez les fumeurs légers ou qui savent se modérer, de tels troubles n'existent pas ou sont très peu accusés. Il suffit de rappeler l'exemple significatif des riches commerçants chinois des grands ports d'Extrême-Orient : leurs qualités d'habileté et de finesse persuasive, l'autorité qu'ils déploient dans leurs rapports commerciaux ne donnent aucunement l'impression que la drogue ait pu les diminuer, ni psychologiquement ni moralement.

D'ailleurs, ainsi que l'assure POUCHET, sous l'influence de doses modérées d'opium, « on éprouve une sensation d'énergie, de jeunesse et de puissance, qu'on ne ressentait pas auparavant. Toutes les facultés intellectuelles sont exaltées dans leur ensemble, aiguës et affinées ».

Quelles sont donc les perturbations causées par l'intoxication quand elle a atteint un certain degré de gravité ?

Pour la mémoire et l'intelligence, le mieux est de s'en rapporter à l'étude de LAURENT (1) . « Si l'opium peut exciter la mémoire de reproduction, il ne peut que gêner et entraver la mémoire d'acquisition. Les souvenirs acquis sous l'influence de l'opium, puis disparus de l'esprit, ne se retrouvent même pas, ou du moins fort peu, sous l'influence d'une nouvelle intoxication thébaïque ; et lorsque le fumeur cherche à s'analyser lui-même, il est frappé du vide de sa vie pendant l'intoxication. Les conversations sont agréables, le théâtre, la musique font plaisir, mais il n'en reste presque rien. Cet empiètement de la rêverie diminue en somme la période d'activité fonctionnelle, aussi bien pour l'accumulation des sensations présentes que pour le rappel des souvenirs anciens.

« Fumer l'opium de façon régulière équivaut donc à diminuer volontairement le fonctionnement et la capacité de son intelligence au profit d'une satisfaction momentanée ». — « Si, sous l'influence du coup de l'intoxication aigüe, la mémoire se précise et l'esprit s'exalte, il n'en est pas moins vrai que l'effet capital de l'opium sur la mémoire et l'intelligence est leur affaiblissement progressif. » (2)

« L'opium ressemble à la plupart des toxiques de l'intelligence, avec cette particularité pourtant que, pendant son action, l'intelligence est plus conservée qu'avec l'alcool ou les autres toxiques, en faisant ainsi le *poison le plus intellectuel*. »

Quant à la volonté, elle est plus atteinte : l'aboulie qui résulte à la longue de l'abus de la drogue est plus ou moins prononcée. Le fumeur invétéré a perdu la faculté de vouloir ; tout effort lui est à charge. Il tergiverse, attermoie, demeure irrésolu ; et s'il advient qu'il prenne une résolution, il trouve toujours de multiples raisons ou prétextes pour se dispenser de passer à l'acte. Cette abdication de la volonté détermine, signale fort judicieusement BRUNET, « un état d'instabilité mentale, des variations brusques dans le jugement, les idées ou les actes, qui interdit de compter absolument sur eux ». Devrons-nous ajouter qu'un tel état d'irrésolution se manifeste, notamment, lorsqu'il est question d'un sevrage et d'un engagement à prendre à ce sujet... bien évidemment.

(1) L. LAURENT : *Essai sur la psychologie et la physiologie du fumeur d'opium*. (Paris, 1897).

(2) ID. : *Essai sur la psychologie des excitants*. — *L'opium* (Bulletin de l'Institut psychologique, Décembre 1902).

Le *caractère* se ressent de cet affaiblissement volontaire : l'opiomane est devenu non seulement un être impulsif et capricieux, mais plus encore un sujet passif et résigné, indifférent et préoccupé de soi ; il ne s'intéresse que médiocrement aux charmes de l'affection et du foyer, aux devoirs de l'amitié ainsi qu'aux plaisirs du monde. Pourvu qu'il ait de quoi fumer, tout le reste l'indiffère. Aussi recherche-t'il la solitude : nombreux sont ceux qui sombrent peu à peu dans l'hypocondrie.

La conscience ou le sens moral ne tarde pas à s'émousser chez les vieux intoxiqués : l'aboulie, le besoin tyrannique de fumer et de se procurer de l'opium coûte que coûte en sont la cause. — Mais il est peut-être excessif d'imputer à quelques opiomanes le vice du mensonge et l'absence complète de scrupules : à en croire certains censeurs véritablement outranciers, le fumeur ne tient plus compte « ni des conventions sociales les plus respectables, ni des devoirs professionnels, ni des lois de l'honneur. » S'il n'y a pas là une exagération manifeste, convenons du moins que c'est généraliser un peu hâtivement. — Sans doute les opiomanes, au même titre que d'autres intoxiqués chroniques (morphinomanes, alcooliques), se montrent d'ordinaire méfiants, rusés, dissimulés, chaque fois qu'il s'agit pour eux de s'adonner à leur penchant ou de s'en défendre aux yeux d'autrui. — Mais, en vérité, l'amoralité complète ne vient compliquer que les cas de grave intoxication, et plus spécialement les misérables fumeurs de « dross » ; épaves humaines, tombées dans un lamentable état d'obnubilation et de torpeur, dès qu'ils ne sont plus sous l'influence de leur poison, et capables alors d'actes délictueux ou répréhensibles. Et le discrédit jeté sur de tels individus est si fort et si répandu, qu'on en trouve très peu dans les hautes classes de la société annamite ou chinoise.

De la responsabilité morale des opiomanes. Cette question est des plus délicates à déterminer de manière satisfaisante. Non seulement il convient de l'aborder avec une sereine impartialité, mais il faut surtout se débarrasser de l'opinion commune, suivant laquelle un fumeur d'opium est plus ou moins un pervers capable de tous les actes répréhensibles...

Sans doute, personne ne songe à discuter l'amointrissement marqué des facultés intellectuelles et morales chez les grands intoxiqués. Il n'en est pas ainsi, dans la grande généralité des sujets observés : une responsabilité entière paraît devoir être accordée, à ces malades, qui ont conservé le contrôle de leurs actes et ne sont point aberrés...

Seuls, font exception de très races Européens venus à la drogue par une oisiveté de dilettante, et qui sont, par ailleurs, de véritables névropathes, du reste poly-toxicomanes, c'est-à-dire recourant à une foule d'autres toxiques, et chez lesquels l'opium n'est guère qu'un « piment » venant s'ajouter aux vices et aux drogues de toutes espèces (morphine, cocaïne, véronal, alcool, etc . . .) ; ou bien encore ces Asiatiques miséreux, fumeurs de mauvais « dross », chez lesquels l'abstinence ou l'état de besoin exaspèrent les instincts pervers.

En tous cas, - nous ne cesserons de le proclamer, — l'opium, s'il encourage l'indolence ou peut favoriser à la longue l'amoralité, n'est jamais meurtrier comme l'alcool, « C'est précisément en vertu de cet anéantissement de la volonté et de cette apathie morale, que l'histoire médico-légale de l'opiomane chronique est pauvre en faits criminels et délictueux, surtout si, à cet égard, on compare l'opium à l'alcool, à la cocaïne, au haschisch, etc. Ces derniers poisons provoquent, en effet, des hallucinations, de l'anxiété, et des impulsions motrices qui poussent aux réactions criminelles des malades déjà mentalement affaiblis. L'opiomane, au contraire, indifférent au monde extérieur, reste tranquille tant que sa passion reste satisfaite, et ne devient dangereux pour lui-même que par les conséquences de son inactivité ». Ainsi s'exprimait, au sujet de l'affaire ULLMO, la haute autorité de DUPRÉ (1), Et à ces lignes magistrales on ne saurait rien ajouter, tant elles résument éloquemment ce que nous-mêmes avons observé.

Dépravation du sens génésique. Reste à traiter le côté « sexuel » des méfaits de l'opium. Selon DUPOUY, l'excitation génésique qui s'observe au début de l'intoxication opiacée, « est capable de conduire l'individu à l'outrage public à la pudeur, ou à l'attentat aux mœurs, à l'exhibition publique, ou au viol ». — « Ces accès sexuels sont néanmoins rares, admet cet auteur, car ce que l'on reproche surtout à l'opium est la dépravation du sens génésique, la pédérastie et le saphisme principalement. La plupart de nos fumeurs, hommes ou femmes, étaient homosexuels. » Mais, à notre avis, ces coupables rapprochements n'existent que chez des individus déjà enclins au vice avant même d'avoir connu l'opium ; ce dernier n'y paraît pas avoir d'autre rôle que d'encourager les familiarités et les promiscuités de tous ordres qui, au surplus, sont observées bien plus communément parmi les opiomanes d'occasion tels

(1) DUPRÉ : *L'affaire Ullmo* (Archives d'Anthropologie criminelle de Médecine légale et de psychologie normale et Pathologique. Août 1908)

qu'on peut avoir à les soigner ailleurs qu'en Extrême-Orient. On ne saurait tout de même attribuer à l'opium je ne sais quelle vertu maléfique qui dicte irrésistiblement ces aberrations sexuelles. Ici encore, il semble qu'on n'aît pas assez fait la part du « terrain » psychopathique, de l'influence du « milieu » spécial où parfois germe une certaine opiomanie, milieux dissolus, milieux de ports, de bouges ou de coulisses...

Troubles de la motilité. Ils sont des plus variables, tant au point de vue de leur fréquence que de leur intensité. En général la force musculaire est diminuée ; au moindre effort l'essoufflement survient avec oppression, sensation d'indicible lassitude, surtout dans les membres inférieurs. Les jambes deviennent pesantes, cotonneuses si l'on peut dire, d'où une démarche souvent hésitante, paresseuse et pénible. Un léger tremblement de la langue nous a paru un signe assez constant ; mais à l'encontre de DUPOUY, nous n'avons pas noté d'autres troubles concomitants, tels que « troubles de la parole, bégaiement, achoppement et élision syllabiques très comparables à la disarthrie de la Paralyse Générale ».

Les réflexes, d'ordinaire normaux, ne sont guère diminués qu'à la période de cachexie terminale.

Les troubles de la sensibilité générale sont exceptionnels chez les fumeurs modérés : dans l'intoxication chronique très accusée peuvent apparaître alors des désordres marqués : hyperesthésie au début, avec paresthésies, fourmillements, picotements, douleurs vagues dans les membres. Parfois myalgies, arthralgies, avec crampes nocturnes dans les jambes, dont se plaignent plus particulièrement certains malades.

La peau est le siège de démangeaisons tenaces, soit généralisées, soit localisées à la face (et spécialement aux ailes du nez), aux organes génitaux, à la région anale. Le prurit devient quelquefois assez vif, pour inciter à se gratter l'épiderme à coups d'ongle, ainsi que l'attestent les dermatoses bien connues, à forme eczémateuse ou erythémateuse — Ces manifestations se produisent en général à la fin de la fumerie, et reconnaissent pour cause l'élimination de l'opium par la peau et les glandes sudoripares.

A cette hyperesthésie on peut voir succéder peu à peu une hypoesthésie générale, au tact comme à la douleur, qui n'atteint pourtant pas la totale analgésie, — Sans vouloir mettre en doute les affirmations de LIBERMANN, nous devons avouer n'avoir jamais constaté de phénomène de ce genre. — Seule, la sensibilité profonde, viscérale, nous a

paru maintes fois diminuée chez les Asiatiques : la pression testiculaire elle-même était, quoique conservée, moins douloureuse que normalement,

Les troubles sensoriels sont généralement peu accentués, sauf en ce qui concerne l'ouïe : à peine a-t-on fumé quelques pipes qu'il se produit une hyperacousie très accusée ; l'on perçoit le moindre bruit, et ce bruit devient éclatant, presque irritant. — C'est du reste pourquoi le fumeur recherche avec une si grande prédilection une atmosphère de calme et de silence absolu...

Du côté de la vision, on remarque facilement le myosis qui indique la saturation toxique, — cependant qu'à l'abstinence correspondent des pupilles énormes, en « porte cochère ». D'une manière générale, la pupille est légèrement paresseuse, elle réagit moins bien à la lumière, à l'accommodation et à la douleur, qu'à l'état normal.

Le goût et l'odorat sont les deux sens les moins touchés : leur délicatesse ne nous a jamais paru compromise par les plus fortes fumeries...

Le sommeil est irrégulier, très léger, parfois difficile à obtenir dans les premières heures qui suivent la fumerie, et qui, pour cette raison, sont d'ordinaire consacrées à un travail cérébral, à la lecture, à la causerie, ou tout simplement à la rêverie. . . Il est au contraire tranquille pendant le reste de la nuit, et se peut prolonger très avant dans la matinée. On remarque parfois un subit excès de sommeil tout au début de l'aspiration des premières pipes, cela a lieu notamment lorsque le fumeur a dépassé ou au contraire restreint sa ration journalière, ou encore s'il s'est adonné à un surcroît de travail.

Une opinion assez répandue prétend que l'opiomane perd très vite le bon sommeil normal qui repose et répare les forces, et qu'il ne connaît plus qu'une pénible insomnie, à peine entre coupée de brèves somnolences. La vérité est tout autre : la privation totale du sommeil ne survient guère que chez les grands intoxiqués, du fait même qu'ils fument la majeure partie de la nuit, ils en arrivent à ne plus dormir que deux ou trois heures.

Pourtant des crises d'hypersomnie peuvent succéder fort heureusement, chez quelques fumeurs, à des nuits sans sommeil et toutes consacrées à la drogue : ces accès réparateurs, qui durent jusqu'à des douze ou trente-six heures, répondent à un profond état d'imprégnation narcotique, mais cette torpeur « toxique » est remplacée, dans d'autres cas, par une sorte de somnolence prolongée qui procure une complète détente

Les rêves opiacés sont, le plus souvent, des songes agréables, ce qui s'explique aisément par la sensation de bien-être, d'euphorie et de parfaite béatitude qui affecte subjectivement le fumeur. « Quant à son contenu, déclare DUPOUY, il est extrêmement variable, sous l'immédiate dépendance du caractère et de l'intelligence du sujet. — Les images du rêve d'opium ont encore cette note particulière d'être plus colorées, plus nettes, surtout plus rapides, que celles du rêve habituel et normal ».

Le fumeur revoit nettement des souvenirs presque effacés dans la mémoire, il revoit et entend, comme s'ils étaient réellement devant lui, les êtres auxquels il pense. Enfin les idées qu'il créait ou reprenait sous l'empire de la fumerie, il les continue dans son rêve.

Des cauchemars ? Certes, ils hantent les nuits de certains fumeurs, mais il paraît établi que ce sont là des rêves de buveurs et que les sujets en cause étaient régulièrement des alcooliques ou des agités en proie à quelque déséquilibre ou névrose. — Quelques auteurs, d'après la remarque de DUPOUY, ont insisté avec raison sur le rôle de l'appoint alcoolique, et ANGLADE (1) a relaté l'observation tout à fait démonstrative d'un couple de fumeurs d'opium : le mari, sobre, étant demeuré parfaitement calme en dormant, tandis que la femme, grande buveuse en même temps que fumeuse, avait été prise d'un délire terrifiant.

Troubles de l'appareil digestif. Ce sont, à vrai dire, les phénomènes les plus constants et les mieux caractérisés. Ils consistent tout d'abord en troubles dyspeptiques : diminution de l'appétit, atonie et dilatation gastriques, suivies d'une sensation de pesanteur et de ballonnement à l'épigastre. Nous avons signalé déjà que quelques pipes, à peine fumées après le repas, suffisent à faire disparaître ces malaises et facilitent même la digestion, de même que, avant le repas, quelques pipes ont pour effet d'exciter l'appétit.

Les troubles intestinaux surviennent assez vite : la constipation est la première à s'installer, plus ou moins marquée suivant le degré d'intoxication, le mode de vie, la qualité de nourriture. Chez les grands intoxiqués, la constipation opiniâtre est évidemment de règle, dûe très vraisemblablement à une diminution des sécrétions biliaire et intestinale, ainsi qu'à une relative parésie de l'intestin. Il en résulte une telle accumulation stercorémique, que cette seule constatation est déjà, si l'on peut dire, pathognomonique de l'opiomanie. Il s'ensuit rapidement

(1) ANGLADE : *Un couple de fumeurs d'opium*. Le Caducée. 1908

des troubles d'auto-intoxication : céphalée, dépression générale, coliques sèches, congestion hépatique, avec teint plus ou moins terreux et subictérique (« masque chinois »), etc... Puis, apparaissent des accidents d'entéro — colite, avec débâcles diarrhéiques intermittentes. Chez les fumeurs invétérés, qui recourent au dross faute de mieux, il n'est pas rare d'observer, en outre, de l'entérite dysentérique, avec selles liquides, noirâtres, très noirâtres.

Ultérieurement surviennent les désordres hépatiques, congestion du foie, ou, au contraire, insuffisance fonctionnelle progressive et ictère grave. L'insuffisance hépatique est une complication fréquente et redoutée (on sait le caractère électif que l'opium a toujours paru avoir sur le foie) : les douleurs hépatiques et la sensation de pesanteur, sont des symptômes précoces, dont ont à se plaindre maints fumeurs, et qui sont autant d'indices de précoce intolérance.

Chez les sujets massivement imprégnés, la gorge est presque constamment sèche, la soif impérieuse, la langue saburrale, rouge sur les bords ; les gencives sont fuligineuses et fongueuses ; les dents noircissent, se déchaussent et ne tardent pas à tomber.

Troubles de l'appareil respiratoire. Ces troubles se bornent habituellement à un léger degré d'emphysème, en rapport avec une dilatation aigüe des alvéoles pulmonaires. Cette affection semble être la conséquence d'une défectueuse aspiration de la fumée, soit que la succion aît été trop brusquée, soit trop prolongée ; incident du reste assez commun et n'atteignant que bien rarement une réelle gravité. La dyspnée qui la caractérise, s'exagère surtout lorsque le fumeur dépasse son nombre habituel de pipes.

Les vieux opiomanes présentent tous plus ou moins des séquelle ; de bronchite, catarrhe chronique avec exsudats, râles ronflants ou sibilants, et même de la dilatation des bronches consécutive. La rhinorrhée, la bronchorrhée muco-purulentes avec toux quinteuse, en sont les manifestations banales et constantes.

Au début de la fumerie, en particulier chez les fumeurs irréguliers ou intermittents, il est banal d'observer des quintes de toux, de mécanisme réflexe, provoquées par l'action de la fumée sur les premières voies respiratoires. Plus intéressant et significatif nous a paru le signe suivant, qu'il est donné de remarquer chez plus d'un opiomane : une modification insolite du timbre de la voix, qui subitement devient plus

grave et comme rauque, spécialement au cours ou au sortir d'une séance de fumerie. De plus on constate, à l'examen, un certain degré habituel d'irritation pharyngo-laryngée.

En raison de leur impressionnabilité particulière au froid, il n'est pas rare que les fumeurs d'opium soient pris de congestion pulmonaire. Une dernière complication est à mentionner, à formation progressive et en quelque sorte forcée, la pneumokoniose : « La fumée d'opium finit, comme certaines poussières siliceuses, calcaires, métalliques, par déterminer une véritable pneumonie chronique de la base, siégeant de préférence du côté où le fumeur a l'habitude de se coucher. » (DUPOUY) Nous avons vérifié ce fait chez plusieurs indigènes.

Troubles de l'appareil circulatoire. Ces troubles ne frappent, en réalité, que les sujets profondément intoxiqués ; ils consistent en un certain degré d'hypotonie cardio-artérielle, suivi d'un abaissement de la pression artérielle et d'un ralentissement du pouls devenu faible et arythmique. Dans les cas extrêmes peuvent se surajouter des crises d'asystolie, de l'angoisse précordiale, des palpitations et des syncopes. Il est bon de savoir que ces accidents alarmants ne sont pas toujours dûs à l'abus proprement dit de l'opium, mais très souvent, au contraire, au phénomène de manque et de privation. C'est ainsi qu'on a pu voir communément des cas de mort subite chez des indigènes soumis à un brusque sevrage après leur transfert dans une ambulance ou dans les prisons provinciales du Tonkin.

En relation avec les troubles pulmonaires, on peut observer, plus spécialement chez de vieux opiomanes, de la dilatation du ventricule droit et de l'insuffisance tricuspidiennne.

Troubles de l'appareil urinaire. Du côté du rein et de la vessie, les symptômes se résument en une diminution du débit urinaire, la sécrétion est moindre et la miction est parfois pénible ; tout comme le prostatique, l'opiomane doit parfois « pousser » avant d'uriner : dysurie imputable à la parésie de la musculature vésicale, à l'oligurie, à l'anémie de la muqueuse, à la concentration de l'urine, généralement jaune très foncé, odorante, un peu trouble, hypoazotée et albumineuse.

L'albuminurie, légère et transitoire, qu'il est donné de trouver chez certains intoxiqués, relève vraisemblablement à une action directe de l'opium sur le centre bubaire, ou bien à l'hypotension elle-même qui favorise les petites congestions passives récidivantes ou durables du Parenchyme rénal.

DUPOUY fait remarquer très justement que « l'étude des modifications urinaires au cours de l'opiumisme chronique et surtout de ses accès de psychose aiguë ou subaiguë, est du plus haut intérêt, le Professeur REGIS ayant attiré l'attention des aliénistes sur les relations de la crise urinaire avec la phase de réveil du délire onirique, — et nous lui devons la relation d'un cas de psychose thébaïque subaiguë chez un fumeur, dans les urines duquel l'examen chimique décèle encore la présence de morphine, trois mois après la cessation complète de l'opium. »

Troubles de l'appareil génital. Cet appareil est très nettement influencé par la drogue : frigidité et même impuissance sont la rançon inévitable d'une longue habitude de la drogue ; c'est une règle commune, que l'action de l'opium sur la réflectivité médullaire suffit à expliquer.

On connaît, par contre, l'excitation génésique de courte durée qui marque le début de l'intoxication, avec érections plus fréquentes et surtout plus longues que normalement, état, du reste, éphémère ; au fur et à mesure que s'accroît le nombre de pipes, l'érection devient plus malaisée, l'éjaculation est retardée ou diminuée, la sécrétion spermatique tendant à se tarir.

A l'effet sédatif de l'opium s'ajoute donc une action anaphrodisiaque, que les fumeurs d'ailleurs accueillent souvent sans déplaisir, se déclarant heureux d'être libérés de la tyrannie des sens.

Certains auteurs ont cru remarquer que les femmes européennes séjournant en Extrême-Orient subissent moins que l'homme cette tiédeur sexuelle attribuable à l'opium. « Les climats des tropiques, explique C. FARRÈRE (1), amollissent les mâles, mais les femelles, au contraire, en reçoivent un coup de fouet qui cingle leur ardeur au plaisir ». Opinion que nous ne saurions partager intégralement, ayant pu noter, au contraire, que l'excitation amoureuse en rapport avec les climats chauds affecte tout pareillement l'un et l'autre sexe.

Troubles de la nutrition. Ils sont fonction, cela est bien certain, du degré et de l'ancienneté de l'intoxication, puis aussi de la qualité de l'opium fumé, du genre de vie, des conditions générales d'hygiène et d'alimentation.

(1) C. FARRÈRE : *Les Civilisés*, page 216.

L'amaigrissement est bien le symptôme le plus apparent et le plus constant chez la plupart des fumeurs. Au début la graisse seule disparaît, l'atrophie des muscles est plus tardive ; chez les vieux opiomanes on ne voit vraiment plus que la peau sur les os. Les saillies du squelette sont rendues plus visibles, le gril costal est très apparent, les membres rendus plus grêles, etc...

La cachexie qui survient à la longue coexiste avec de l'oedème des jambes, de la bouffissure de la face, qui font avec la maigreur un singulier contraste. Les muqueuses ne tardent pas elles-mêmes à subir des altérations, elles sont violacées, cyanotiques. A la constipation habituelle a succédé une diarrhée lientérique.

D'une façon générale, l'opium opère une diminution de toutes les sécrétions, d'où vitalité singulièrement amoindrie de tous les tissus, ce qui explique la gravité de tout accident cutané chez l'opiomane ; sa fragilité impose malgré soi la comparaison avec le diabétique : comme lui, il est sujet au moindre traumatisme, à d'importantes ecchymoses, à d'interminables abcès ou phlegmons. De plus, sa peau est sèche, squameuse, rugueuse, compromise dans sa nutrition. De légères altérations dentaires sont produites aussi par la fumée. Enfin, on signalera cette haleine toute spéciale qu'accusent, certains opiomanes, conséquence à la fois de la sécheresse des muqueuses et de banals et fréquents troubles gastro-intestinaux.

. . .

MARCHE ET TERMINAISON DE L'OPIOMANIE

L'évolution clinique peut être divisée en trois phases :

- période d'initiation, ou d'euphorie ;
- période d'état, ou d'intoxication ;
- période cachectique.

Période d'initiation ou d'euphorie. — Étape aisément franchie et supportée, les doses initiales étant généralement assez bien tolérées. Quelques malaises se bornent à une céphalée légère, un état nauséux, rarement allant jusqu'au vomissement, parfois un peu de vertige, des douleurs épigastriques, une sensation de vide stomacal, etc. Mais lorsque le fumeur s'en tient à quelques pipes seulement, et surtout s'adonne à la fumerie avec une intermittence prudente et mesurée, et non point

avec une répétition journalière et à horaire fixe, il ne recueille alors de l'opium que son effet franchement agréable et bienfaisant. Nous entendons qu'il éprouve chaque fois ce bien-être réédité, qui se répand dans tout le corps, ainsi qu'une heureuse activation de toutes les fonctions physiques et cérébrales.

Une telle période d'euphorie comporte une durée essentiellement variable avec chaque sujet : elle peut persister des semaines, et jusqu'à deux ou trois mois, si toutefois le fumeur a la sagesse de réglementer sa dose et observer de longs intervalles entre chaque séance de fumerie.

DUPOUY a rappelé avec raison, car nous en avons observé nous aussi plusieurs cas, qu'il existe véritablement des tempéraments rebelles à la drogue : impossibilité de s'y habituer, parce qu'on a été frappé des petits malaises du début, ou bien intolérance essentielle avec accidents récidivants.

Ceux qui ne poursuivront pas l'expérience seront du moins affranchis de l'insensible séduction qui s'installe insidieusement : d'eux on pourra dire dans toute la force du terme qu'ils n'ont pas le « goût » de l'opium ; ils ont renoncé à l'habitude par crainte des doses croissantes dont l'idée les trouble par avance.

Quant aux cas d'intolérance marquée et « idiosyncrasique », on peut les ramener à une susceptibilité particulière des fonctions hépatiques. C'est ce que nous avons remarqué chez un de nos confrères de l'Assistance indochinoise : chaque tentative était pour lui inévitablement suivie d'une réaction congestive du foie. Par contre, nous n'avons jamais été à même de constater les troubles sérieux et dramatiques qu'auraient notés LIBERMANN, selon sa propre expérimentation.

Période d'état et d'intoxication. — Elle se signale par l'apparition de ce nouveau phénomène, appelé « accoutumance » ; l'habitude une fois commencée, le fumeur sera obligé de satisfaire en fumant, non plus par un plaisir intermittent, mais d'une manière de plus en plus régulière, de plus en plus fréquente. Au lieu de s'en tenir à ce léger degré d'euphorie aussi appelé « pointe d'opium », à laquelle on parvient en quelques pipes à peine, il lui faut désormais recourir à une dizaine de pipes environ par jour. Il atteint alors la phase de griserie ou de rêverie si fidèlement décrite par DUPOUY : « L'excitation intellectuelle et euphorique s'accroît, puis une somnolence quiète gagne le fumeur, trop douce encore pour endormir le travail de la pensée, qui se poursuit harmonieuse et calme, suffisamment profonde cependant pour apaiser toute exaltation

motrice, l'expansion des sentiments et la volubilité parfois excessive des propos qui marquent le début de la séance. La pensée s'envole, légère et rapide, encore docile et ordonnée, mais elle ne s'objective plus autant. Un certain désordre cependant se manifeste à la longue dans les idées surgies en foule et qui maintenant s'enfuient à la débâcle sous le souffle grisant de l'opium ; nous arrivons aux confins de l'ivresse.

« Peu à peu toute sensation s'efface : il semble que l'on se désincarne et que l'on devienne impondérable. Ce sentiment de légèreté et d'immatérialité est tout à fait caractéristique et paraît tenir à l'émoussement de la sensibilité musculaire et de la cénesthésie...

« Cette béatitude alanguie se compose de deux ordres de phénomènes : une quiétude mentale, sérénité optimiste et indulgente, et une torpeur physique, engourdissement douillet de tout l'être. Contrastant avec la sensibilité viscérale, la sensibilité est, dans la rêverie du fumeur d'opium, remarquablement exaltée.

« Cette rêverie du fumeur d'opium effleure les sujets les plus variés, suivant le caractère particulier de chacun. La fumée d'opium ne crée pas une rêverie spéciale, oratoire, poétique ou érotique : chaque fumeur rêve selon son tempérament, sa profession, ses goûts.

« Cette rêverie des fumeurs d'opium est, à son début, une rêverie active, et c'est à ce moment que les sujets dont les facultés ne sont pas encore atteintes, peuvent faire œuvre intellectuelle, œuvre surtout d'imagination, c'est-à-dire oratoire ou poétique : les associations s'effectuent rapides, multiples, parfois ingénieuses et créatrices. Mais si l'on pousse plus loin l'usage de l'opium, la rêverie ne tarde pas à perdre son caractère volitionnel et à devenir automatique ».

Cette période d'accoutumance aboutit plus ou moins rapidement à l'intoxication proprement dite, avec tous les troubles des divers appareils que nous avons décrits précédemment. Ce thébaïsme chronique peut du reste se prolonger sans inconvénient pendant un long temps, de longues années même, si toutefois le fumeur prend sur lui-même de ne pas augmenter ses doses. Autrement dit, il devra se limiter à la stricte « ration d'entretien », juste suffisante pour provoquer la stimulation physique et cérébrale *minima*, dont il a besoin et qui lui convient. Si, au contraire, le fumeur, par manque de volonté, cède insensiblement aux doses avoisinant 20 à 40 pipes par jour, l'intoxication continue alors sa marche insidieuse : l'opiomane glisse peu à peu à la période cachectique, avec tout son cortège de symptômes plus ou moins graves.

Période cachectique. — Elle est marquée, avant tout, par de sérieux troubles gastro-intestinaux et cardio-pulmonaires, par une diminution des diverses sécrétions, une impuissance génitale complète, de très vives douleurs névralgiques, une impotence fonctionnelle de plus en plus accusée, enfin l'œdème des membres inférieurs et un amaigrissement considérable, tous signes suivis à brève échéance de la ruine totale des facultés intellectuelles (dépression affective, troubles psycho-sensoriels et jusqu'à de singulières dépravations du sens moral).

Période terminale. — La période cachectique une fois constituée, il faut savoir que le malade est exposé au moindre accident ; toute affection intercurrente prend aussitôt une signification extrêmement grave : broncho-pneumonie, myocardite, néphrite, dysenterie, infections purulentes, sont des complications banales et fatales qui assombrissent le tableau.

« Le malade, dit BRUNET, incapable de tout effort physique, s'achemine vers une cachexie qui se rapproche beaucoup de la cachexie cancéreuse. C'est une dénutrition générale, avec teinte jaune des téguments, maigreur excessive, sécheresse de la peau, inappétence et dégoût de tout ; végétant sans se rendre compte de sa situation, il est à la merci du moindre accident qui brise le moindre fil de son existence. »

S'il lui arrive par hasard d'échapper à l'une des maladies précitées, ce cachectique n'en sombre pas moins inévitablement dans le marasme, ou bien il sera emporté par une subite syncope, à l'occasion d'un surmenage cardiaque, ou d'une fatigue indéterminée... Eventualité qu'on observera souvent encore à la suite d'une débauche de drogue, ou mieux encore après un état de privation prolongée.

Congestion et hémorragie cérébrale sont également mentionnées comme mode de terminaison (BRUNET) (1), ainsi que des paralysies progressives ascendantes bulbaires, par arrêt cardio-respiratoire, et dont le mécanisme est à rapprocher de celui de l'intoxication subaiguë.

D'après DUPOUY, « le suicide est si fréquent chez le fumeur d'opium européen, qu'il en constitue pour ainsi dire la *fin naturelle*. Les circonstances les plus diverses la conditionnent, tantôt physiques, tantôt morales. Ce suicide s'accomplit généralement par le revolver et quelquefois par l'opium lui-même, le désespéré fume pendant vingt - quatre ou trente heures de suite, jusqu'à la mort ».

(1) BRUNET : *La mort des fumeurs d'opium* (Bulletin médical, Octobre 1903).

Sur ce mode de terminaison « naturelle », nous nous permettrons de faire quelques réserves, n'ayant jamais eu l'occasion, pour notre part, d'en observer confirmation. Par contre, il est juste de dire que la dysenterie hémorragique ou infectieuse nous a paru, chez les Asiatiques notamment, être la cause la plus fréquente des décès imputables à l'intoxication opiacée.

Nous rappelons que les Asiatiques, même non fumeurs, recourent quelquefois à l'opium mélangé au vinaigre comme mode de suicide.

* * *

DE L'INFLUENCE DE L'OPIOMANIE SUR L'ÉVOLUTION DE QUELQUES MALADIES

Cette influence se vérifie aisément au cours de maintes affections aiguës et infectieuses. En Extrême-Orient, elle répond à une constatation indiscutable.

C'est ainsi que les fumeurs européens payaient autrefois un lourd tribut à la dysenterie, qui revêtait, dans la majorité des cas, les formes hémorragique et gangréneuse se compliquant couramment d'hépatite aiguë et suppurée. Il nous a été donné d'en observer de nombreux cas à l'Hôpital de Lanessan, à Hanoï, et nous en avons relaté plus d'un exemple dans notre *Mémoire sur les abcès du foie au Tonkin* (1), Nous avons pu montrer, en effet, que la dysenterie et l'hépatite suppurée constituaient deux complications également redoutables chez tout opiomane invétéré soumis à des conditions d'hygiène défectueuses.

En ce qui concerne l'action de l'opium vis-à-vis du choléra, il convient de noter que les opinions les plus contradictoires ont été émises par les auteurs. Nous n'hésiterons pas à affirmer, quant à nous, que cette influence nous a généralement semblé bienfaisante, les malades gravement atteints et opiomanes par surcroît, nous ayant paru résister plus favorablement.

Il en serait de même pour le béri-béri. Notre camarade le Docteur THÈZÉ, qui était alors médecin du poste et du pénitencier de Poulo-Condore, écrivait dans son rapport annuel de 1906, à propos de l'épi-

(1) L. GAIDE : *Mémoire sur les abcès du foie au Tonkin*. Hanoi. Imprimerie Schneider. 1906.

démie de béri-béri qui avait sévi parmi les prisonniers : « Notons une particularité clinique intéressante, c'est la résistance vraiment surprenante qu'ont présentée au béri-béri une vingtaine d'opiomanes invétérés : sur ces vingt cas, dont quelques uns très graves, nous n'avons compté que trois décès ».

Au sujet de la tuberculose, pour laquelle nous nous étions livré à une enquête systématique au Tonkin, nous avons pu constater que l'affection revêtait de préférence une allure insidieuse et torpide, et que ici encore, l'opium opérait bien souvent un salutaire ralentissement évolutif : aussi ne s'étonnera-t-on pas que les Chinois, auxquels cette action empêchante de l'opium n'avait pas échappé, en recommandent spécialement l'emploi et notamment en cas d'hémoptysie.

Opiomanie et névrose. — Chapitre bien captivant et qui mériterait à lui seul toute une étude approfondie. Mais nous ne pouvons ici que nous borner à l'essentiel. A l'instar de notre camarade LAURENT, dont nous avons signalé déjà (fin du Chapitre IV) les intéressantes observations, nous avons pu constater nous même l'excellente action de la fumerie chez plusieurs psychasthéniques, auxquels l'opium avait permis de recouvrer une réelle stimulation physique et mentale. Les troubles dépressifs s'envolent un à un, les malades se sentent plus alertes, dispos, récupèrent leur faculté d'attention, voient s'atténuer leurs sautes d'humeur ou leurs accès de morosité. Et l'on ne peut s'empêcher d'évoquer ici l'idée de BONJOUR (de Lausanne), qui donne à ces mélancoliques des opiacés, dont il les désintoxique ensuite, tout le traitement s'étant exercé à leur insu. Cependant nous ferons remarquer que l'amélioration par l'opium ne se maintient que chez les sujets fumant modérément et par intermittence. Chez les autres, c'est-à-dire ceux qui exagèrent les doses, la dépression est de règle, de même qu'il survient une aggravation des symptômes qu'ils avaient voulu atténuer en recourant à la drogue.

Quant aux « hystériques », généralement, sous l'influence de l'opium, ils présentent les mêmes altérations de la sensibilité, qu'avec la morphine.

En outre, leurs attaques convulsives paraissent s'espacer et s'atténuer...

Opiomanie et paludisme. — Tous les Asiatiques reconnaissent à l'opium une action bénéfique à l'égard des accès palustres. Il ne saurait s'agir, bien évidemment, d'une action « préventive », analogue à celle que réalise la quinine, mais très vraisemblablement d'une rééquilibration et d'une résistance accrue de la part du sujet en proie à l'infection mala-

rienne. Cette réaction défensive, dont l'organisme serait redevable à l'opium, a fait d'ailleurs l'objet de remarques concordantes de la part de plusieurs de nos collègues du Haut-Tonkin. Ils ont observé que les tirailleurs opiomanes, ceux qui savaient s'astreindre aux doses modérées, étaient relativement bien plus épargnés par les fièvres. Néanmoins, nous pensons qu'il ne faudrait pas s'exagérer cette action ; elle est, à notre avis, aussi inconstante qu'éphémère et ne traduit qu'une résistance factice.

Que conclure ? Oui, il est quelques affections pour lesquelles l'opium s'avère plutôt favorable : choléra, béri-béri, tuberculose, névroses, paludisme. Mais, dans la grande majorité des cas, les pyrexies, les infections sont bien plutôt aggravés par l'intoxication opiacée surajoutée. On ne saurait oublier que les Asiatiques, par exemple, proportionnellement plus grands fervents de la drogue, sont bien plus décimés que les Européens, sous le rapport des fièvres et des maladies pulmonaires. La bronco-pneumonie, en particulier, survient chez eux avec une fréquence qu'explique certainement une débilitation spéciale de leur organisme.

* * *

TROUBLES DE L'ÉTAT DE BESOIN ET DE L'ABSTINENCE

Les problèmes relatifs à l'accoutumance aux toxiques ont été traités avec tous les développements qu'ils comportent dans notre chapitre spécial de physiologie. Nous ne voulons envisager ici que l'aspect clinique de cet ordre de symptômes.

Lorsque l'accoutumance est installée et que le désir reste insatisfait, l'intoxiqué chronique éprouve, aux heures où il a coutume de fumer, un malaise général indéfinissable, désigné sous le nom d'« état de besoin », le « *nghiên* » des Annamites, et auquel il est désormais sujet d'une manière aussi permanente que régulière. Symptôme véritablement pathognomonique de l'opiomanie, ce phénomène apparaît à tous les degrés de l'intoxication, même fût-elle modérée. Constatation qui nous a toujours paru capitale, et susceptible à elle seule de condamner l'usage répété de la drogue comme une passion impérieuse et tyrannique.

En cet état, rappelle DUPOUY, le fumeur « se sent fatigué sans raison, mal à l'aise, déprimé, abattu, courbaturé. Il baille, crache, se mouche, transpire, larmoie, bave, éprouve des bouffées de chaleur et de frissons glacés. Il se sent incapable de se livrer à ses occupations, à ses plaisirs.

favois. Des crampes brisent ses membres, puis d'intolérables névralgies lancinantes, fulgurantes, térébrantes, le piquent, le brûlent ou le broient. Le besoin de fumer le tenaille et le harcèle. A grands cris, il réclame sa pipe et son pot d'opium, pendant qu'une angoisse formidable l'étreint et que des hallucinations, surtout visuelles, le jettent dans l'épouvante et la terreur ». Délire, du reste, exceptionnel, ajouterons-nous : cette description ne représente que le tableau de la grande intoxication, en vérité très rare. Pareillement exagéré ou s'appliquant tout au plus à des extrêmes nous a paru le passage où BRUNET insiste sur les troubles physiques ou mentaux, dont l'acuité irait, selon cet auteur, jusqu'au *delirium tremens* thébaïque et à la mort. Pour nous, chez le fumeur « moyen », l'état de besoin ou d'*assuétude* ne se manifeste que par une sorte d'inquiétude ou d'instabilité nerveuse, une sensation de courbature et de dépression générales, de l'irritabilité du caractère, de l'inaptitude au travail, du babillement, de l'éternuement, du larmolement, une impression de vide cérébral, etc... Tous ces malaises se dissipent instantanément après quelques pipes, ou, à défaut, une boisson tonique les atténuera, café, thé, un peu d'alcool.

A un degré de plus, et si l'abstinence se prolonge, il se produit un état d'angoisse, qui correspond aux passages décrits par DUPOUY et BRUNET ; pratiquement, c'est la privation continue qui seule engendre l'irritabilité et l'agitation, auxquelles fait place une prostration extrême pouvant aller jusqu'à la syncope, avec d'intolérables douleurs, des troubles gastro-intestinaux et cardio-pulmonaires. Ici le désir irréalisé a pu inspirer des actes impulsifs ; on voit alors ces malheureux perdre tout contrôle, toute dignité, et ils en arrivent à commettre des actes délictueux pour satisfaire leur passion inassouvie.

Il ressort de ce qui précède que cet état d'assuétude et d'angoisse consécutive, besoin comparable à celui de la faim, autorise à considérer l'opium comme un réel aliment devenu indispensable à l'organisme. Une seconde nature s'est de la sorte constituée, qui engendre elle aussi ses impérieuses exigences.

Cet état de besoin, il est juste de le faire remarquer, peut apparaître dès quelques semaines, lorsque le fumeur « tire sur le bambou » à toute heure de la journée ; il ne survient, en réalité, qu'après plusieurs mois, dans le cas d'intoxication modérée. Quant à l'état d'angoisse, il n'existe guère que chez l'opiomane invétéré, lorsque celui-ci vit dans de mauvaises conditions hygiéniques.

DIAGNOSTIC

Le diagnostic ne donne lieu à aucune difficulté quand le médecin se trouve en présence d'un grand fumeur. « Le fumeur, dit DUPOUY, parvenu à cette phase d'intoxication chronique, se reconnaît de loin, il est sec, émacié, courbé et grelottant, d'une pâleur mate et malade, le visage flétri, ridé, atone, prématurément sénilisé, et ses traits expriment une stupide indifférence quand ils ne respirent la tristesse ou la souffrance ; les paupières chassieuses tombent lourdement ; les yeux caves sont cernés d'un halo bleuâtre, la pupille dilatée, le regard inexpressif et hébété. Le corps affaissé et mou, il se traîne péniblement, morne et silencieux ; sa démarche est lente et incertaine, vacillante et parfois claudicante, sa parole embarrassée et tremblotante ».

Il en est tout autrement quand il s'agit d'un fumeur modéré : seul un clinicien averti saura alors soupçonner et affirmer l'opiomanie, car les manifestations sont à peine ébauchées et l'habitus extérieur ne trahit absolument rien de caractéristique.

Le diagnostic s'éclaire cependant s'il est donné d'examiner le sujet juste après qu'il vient de fumer : dans ce cas, on voit les yeux anormalement brillants, les pupilles sont punctiformes, le pouls plein et fréquent, la respiration un peu accélérée, la peau moite, la démarche moins ferme et assurée. Une euphorie est manifeste, se traduisant par une satisfaction et une certaine animation à la fois physique et psychique. Le fumeur qui dispose d'un opium de bonne qualité, se reconnaît, en outre, à ces moments, à sa propension à causer, à travailler, à ironiser ou à plaisanter, tandis que le fumeur de mauvais dross demeure ordinairement sombre, taciturne, inerte,

Si l'opiomane est au contraire en état de besoin, il se montre irritable, ne pouvant demeurer en place, l'accoutumance est alors probable, et la chronicité peut être facilement supposée. L'état d'assuétude se prolonge-t-il, entraînant tout le cortège des symptômes alarmants qu'on a vus, c'est là une nouvelle précision, dont le diagnostic saura faire son profit.

Quant à l'ivresse opiacée, d'ailleurs exceptionnelle, on ne la pourra guère confondre avec telle autre variété, celle par exemple qui est due à l'alcoolisme ; le contraste est trop évident : ici délire loquace, violent, bruyant, et même brutal ; là léger état confusionnel, tranquille, silencieux et apathique.

Ajoutons, à ces indices, qu'il nous a été donné fréquemment de faire le diagnostic au seul aspect extérieur, quand il s'agissait d'Asiatiques : l'usage de la fumerie se décèle à la pâleur de la face ou au teint légèrement terreux, à la coloration plus ou moins bleuâtre et cyanotique des lèvres, ainsi qu'à une légère bouffissure du visage d'autant plus significative qu'elle coïncide avec le général amaigrissement du corps.

* * *

PRONOSTIC DE L'OPIOMANE

Tout d'abord il convient de souligner que, dans l'appréciation pronostique, divers facteurs extérieurs doivent entrer en ligne de compte : conditions générales ou mode de vie et d'hygiène, circonstances étiologiques ou terrain prédisposant, coexistence d'autres intoxications, résistance humorale et viscérale, quantité et qualité de l'opium employé, etc...

Il va sans dire qu'un fumeur modéré, qui, soit par volonté, soit par inaptitude, repugne à recourir aux hautes doses, ne connaîtra jamais que des troubles fort modérés. De même, les fumeurs aisés, jouissant d'une parfaite hygiène, se nourrissant bien et ne fumant que de l'excellent chandoo, n'atteignent que tardivement à la période d'intoxication proprement dite, et n'en éprouvent que de légers désordres. Mais les individus dont l'alimentation est insuffisante ou médiocre de qualité et qui doivent s'accommoder du dross, sont rapidement intoxiqués et la phase cachectique est chez eux vite obtenue.

Quant à la résistance des fumeurs vis-à-vis de l'opium, il convient d'établir une distinction entre Asiatiques et Européens. Il est clair que les premiers tolèrent aisément, surtout dans les classes riches, des doses assez élevées sans en éprouver des effets nuisibles, cependant que les Blancs ressentent, à ces mêmes doses, des troubles déjà marqués. Action de race et de tempérament, assurément, que l'hérédité ou la transmission d'un caractère d'immunité organique expliquerait en partie, mais à laquelle il faut aussi ajouter l'influence du climat, si déprimante pour l'Européen, inoffensive pour l'asiatique.

Signalons enfin que ce pronostic, bien différent de celui de l'alcoolisme chronique, ne prend toute sa gravité réelle que dans les cas où il y a abus constant.

ANATOMIE PATHOLOGIQUE

A l'encontre de JEANSELME, qui mettait en doute que l'opiomanie entraînaît « aucune modification appréciable des tissus », nous pensons au contraire, pour en avoir constaté les lésions, qu'il survient des altérations viscérales assez marquées chez les vieux fumeurs, surtout lorsqu'ils sont atteints, par surcroît, de dysenterie. Des autopsies que nous avons pratiquées à l'Hôpital de Lanessan, sur plusieurs militaires européens et annamites, il résulte que :

— l'estomac, plus ou moins dilaté, présentait un piquetis hémorragique diffus de la muqueuse ;

— le foie, d'aspect extérieur pâle, mou et friable à la coupe, était frappé de dégénérescence graisseuse, et quelquefois était parsemé de petits abcès ;

— le gros intestin, ordinairement bourré de matières fécales, présentait sur la muqueuse des lésions dysentériques ;

— les poumons étaient les plus touchés ; le parenchyme était d'aspect anthracôide à la coupe, cette *anthracose pulmonaire* est tout à fait révélatrice de l'opiomanie chronique ; elle était quelquefois très prononcée ; tout le tissu pulmonaire était farci de nodules durs (grains noirs ou poussières agglomérées formées par les résidus de la fumée). Elle envahit même, dans certains cas, les ganglions médiastinaux, et les poumons creusés de cavernes ont l'aspect de charbons. A mentionner également des lésions d'emphysème, de sclérose et de dilatation bronchique ;

— le cœur, flasque, décoloré, était plus ou moins graisseux, avec des lésions du myocarde (amincissement des parois ventriculaires, et dilatation d'un ventricule) ;

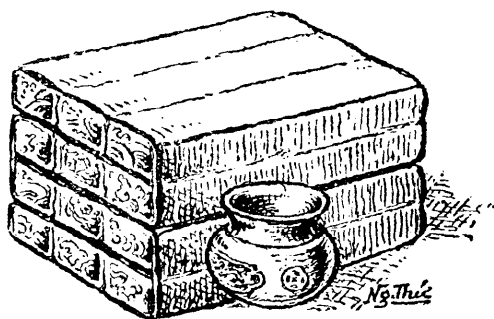
— les reins étaient généralement pâles, exsangues et graisseux ;

— du côté du cerveau, nous n'avons observé qu'un peu de congestion méningée et bulbaire. Les lésions de méningoencéphalite rencontrées dans quelques cas étaient dues plutôt au paludisme et à l'alcoolisme.

Quant à l'habitus extérieur, il était toujours caractérisé par une émaciation extrême, de la pâleur des téguments, de l'atrophie musculaire généralisée, de la sécheresse de la peau, plus ou moins squameuse, avec les ongles cassants, les yeux ternes et enfoncés dans l'orbite, etc...

En terminant, indiquons que, dans ces autopsies, la discrimination était parfois malaisée entre les dégâts dûs à l'opium et les altérations imputables à la dysenterie, au paludisme, à l'alcoolisme ; seules, les altérations pulmonaires et intestinales permettaient d'identifier un syndrome anatomo-pathologique de l'intoxication opiacée chronique,

D' L. GAIDE





CHAPITRE VII

L'OPIOMANIE ET SA THÉRAPEUTIQUE

« Guérir, soit ! Mais, du moins, guérir sans souffrances ! »

Fumerie en Orient et Fumerie en Occident. — Les opiomanes qui ont contracté leur habitude aux colonies, ne songent guère, tant qu'ils n'envisagent pas le retour à la Métropole, à s'affranchir de la drogue. — Pourquoi se soigner en vérité ?

L'opium est licite, en Extrême-Orient. Point « moralement », si l'on veut ; mais du moins « officiellement » : la vente libre par la Régie (tout comme, en Europe, on tient commerce et étalage de tabac et de spiritueux), et puis l'excuse facile, et que personne ne songerait à contester, d'une habitude délicate acquise et reconnue et qui est une manière d'élégance.

La majorité des fumeurs européens s'adonnent à la pipe avec la même délectation et la même stricte modération, qu'on voit, dans nos contrées occidentales, un amateur de vins fins déguster des crûs savoureux sans pour cela tomber nécessairement dans les excès de boisson

Les générations nouvelles, toutefois, davantage éprises de sport et d'idéal objectif, semblent marquer déjà moins de goût pour ce culte minutieux et raffiné de la fumée, qui réclame décidément un genre de vie trop statique et réglementé.

Bref, la coutume se perd, de nos jours on tend à ne plus guère fumer que par politesse, comme on accepterait une tasse de thé... Et cela vaut mieux, à tout prendre, du moins tant que l'alcool n'y aura pas jalousement substitué ses plus dangereux ravages !...

Pourtant il est encore, en Indochine notamment, de vieux fumeurs sages et paisibles, ayant su toujours se préserver des exagérations, et se maintenant du reste en excellente vigueur et condition physique, — et qui n'outre-passent guère les doses qualifiées de « raisonnables » ; aux-

quels, enfin, ne viendrait point du tout à l'idée qu'il leur fallût quelque jour se soumettre à un impérieux traitement médical et à pénétrer en clinique !

Un opiomane, aux colonies, ne commence à se tourmenter que lorsque, ayant imprudemment haussé sa ration quotidienne jusqu'à des quantités extravagantes, il commence à en subir les maléfices, au lieu de continuer à en recueillir les subtils bienfaits. Alors l'harmonie intérieure, si pieusement et fragilement entretenue, cesse subitement d'être sauvegardée contre les « influences du dehors » (voir Chapitres V et VI). Et cette brusque rupture d'équilibre, ouvrant aussitôt la porte à de graves anarchies viscérales, commande une prompte et sévère « désintoxication ».

Devrons-nous ajouter, pour demeurer impartial et véridique, que de pareilles éventualités sont assez exceptionnelles ? Un haut fonctionnaire de Saïgon, dont l'expérience et l'opinion méritent d'être prises en considération, me confiait, par lettre, son scepticisme sur l'efficacité de ma méthode pour sevrer de l'opium en Indochine, car les fumeurs ne tiennent pas à modifier leurs habitudes, tant qu'ils résident là-bas.

L'opium, en France, par contre, nous a toujours paru une erreur et un contre-sens. Plus encore : une manière d'anachronisme et de profanation.

Non seulement nous n'avons plus ici, comme en Extrême-Orient, une Régie pour en encourager, diriger et répandre *la vente officielle*, mais, bien au contraire, un rigorisme à la fois législatif et policier, aggravé des pénalités les plus rudes et infamantes, menace sans trêve ni répit l'infortuné « client », lequel n'a plus, pour ultime ressource, qu'à se livrer à la discrétion et à la merci de quelque « trafiquant » ...

Mais ce n'est là, — comprenons-le bien, — que le côté tout extérieur du problème. Le vrai est que l'opium est radicalement incompatible avec la vie tumultueuse et affairée de ces pays. Pour se prêter avec quiétude au rite reposant et réfléchi de la fumée, encore faudrait-il n'avoir pas d'obligations tyranniques, dépendre de soi seul, ne pas risquer d'être sans cesse dérangé...

Or, les préoccupations et exigences de notre emploi du temps, en Europe, rendent un tel recueillement absolument impossible. — A tout colonial venant se fixer en Europe et qui prétendrait y vouloir apporter avec soi et conserver son habitude, on ne saurait décemment donner qu'un seul conseil : se dégager au plus tôt d'un ami si tyrannique et qui serait vite dépaysé et traqué ; se délivrer de l'opium, car continuer à fumer est pis, ici, qu'un entêtement absurde ; cela devient un défi au bon sens et à sa propre sécurité !



Planche XXVII. — Un fumeur de la classe aisée
(Lavis de M. Phi -Hùng).

Tôt ou tard, le malheureux est obligé de quémander du médecin une aide, une délivrance. Fatalement un jour ou l'autre, il va falloir se décider à la cure.

Et puis, la fourniture de la drogue est sujette à tant de fluctuations, non seulement comme qualité, mais au point de vue prix ! Trop souvent il faut longtemps se contenter, comme pis-aller, des vieilles raclures de pipes pour remplacer la bonne « confiture » ; ces scories résiduelles (ou « dross ») renferment, nul ne l'ignore, une forte teneur en morphine, et leur effet dégradant sur les organes est prompt et saisissant. Le dross refumé à nouveau finit par se réduire à une poussière (le petit dross), dont les dégâts sur l'arbre pulmonaire sont encore plus nocifs.

Et on devinera sans peine que le toxicomane, qui a enfin besoin de faire appel au médecin, est, la plupart du temps, un sujet déjà « au bout de son rouleau », et qui en est réduit aux expédients les plus misérables, et qui n'en peut plus, à bout de provision, à bout de ressources.

Le médecin ne représente pas pour lui la « planche de salut » : c'est, hélas ! l'ennemi auquel on vient faire sa reddition, soumis et désespéré, mais au fond haineux et humilié, - avec, en outre, la perspective vague et terrifiante de tourments nouveaux, devant lesquels on plie la tête, résolu à tout, dans l'angoisse qui précède le jour fixé pour la cure !...

* * *

La cure de sevrage doit-elle être un châtiment ? — Et, en vérité, il est inouï de penser que le traitement de l'opiomanie, de nos jours encore, continue à s'inspirer d'un préjugé barbare et archaïque, que médecins et malades acceptent pourtant sans sourciller : le toxicomane considéré comme une manière d'hérétique et de « possédé », — et la cure elle-même équivalant à une « pénitence » ou un « exorcisme » !

Selon cette conception, singulièrement « médiévale », le malade porte en lui un hôte diabolique, une drogue maudite, il s'agit de l'expurger : le patient devra subir le sevrage comme une « épreuve » pénible, certes, mais *méritée*, et qui force le poison à lâcher prise.

Ainsi la douleur est-elle érigée en dogme : présentée comme condition et comme nécessité inhérentes à la cure. Tous les procédés thérapeutiques, à peu de chose près, sont des procédés douloureux. Ils exigent une « phase de souffrance », dont le médecin non seulement ne cherche aucunement à dissimuler le caractère inévitable, mais qu'il s'ingénie

même, sciemment ou non, à présenter comme un « passage » critique et décisif, d'où dépend toute la réussite !

La plupart des méthodes préconisées, en effet, sont fondées uniformément sur le principe du « choc » : une perturbation fonctionnelle est spécialement recherchée ; il s'agit de la provoquer, elle doit secouer et bouleverser l'organisme, afin de lui permettre de « faire peau neuve » et de favoriser, du même coup, l'élimination *précipitée* du toxique, afin d'en arracher et dégoûter, du même coup, le malade.

Il est juste d'ajouter que les auteurs se sont mis en frais pour tâcher de réduire au minimum les tourments infligés au malade : par adjonction de narcotiques et sédatifs puissants, qui le terrassent dans un fallacieux engourdissement aux heures les plus cruelles... Mieux encore, on rivalise de célérité pour écourter les affres du malheureux, et aujourd'hui la vogue est aux cures « accélérées ».

Les méthodes « lentes » n'ont plus la faveur des médecins, qui leur attribuent, non sans raison, une action plus douteuse, en tous cas une guérison incertaine ou instable : objection défendable, somme toute, tant qu'on ne dispose pas de moyen propre à réfréner la douleur pendant toute la durée de la cure !...

Chaque novateur, de plus, se flatte d'avoir établi son « record de brièveté » : le sevrage en dix jours, le sevrage en cinq jours ! ! Agir vite et frapper fort, — tel devient le mot d'ordre. Formule excellente, qui songerait à le nier ? Mais dont la rigueur trop souvent aura dissuadé ou fait hésiter un malade à la veille de se faire soigner.

Pourquoi ne pas le dire ? Cette théorie de la *souffrance obligatoire* nous a toujours paru profondément inique et inhumaine. Cette idée d'« expiation », qu'elle porte sur soi, déjà choque le sentiment. — Mais ce qui nous semble surtout détestable et barbare, c'est d'infliger à un malade, précisément au moment où il est excédé de lassitude et d'inquiétude, un supplément d'épuisement et d'angoisse, — fût-ce au nom d'une médecine rationnelle et efficace.

Et puis, voilà, voilà surtout l'argument que nous présentons comme une défense du fumeur. Que l'on soumette un « grand piquomane », pervers, impénitent, à une cure rude et « rondement menée », cela se pourrait encore soutenir, à la rigueur. Mais à un opiomane, homme paisible, et sortant d'habitudes de doux recueillement, quel besoin de le précipiter dans une cure qui lui devienne une géhenne ? S'il est une

classe de malades auxquels il paraisse à la fois logique et enviable d'épargner la souffrance, n'est-ce pas avant tout au fumeur d'opium ?

*
* *

Le grand mensonge thérapeutique. — Ce n'est pas tout. La conduite générale de la cure, à son tour, continue à se ressentir du vieux système désuet jadis appliqué dans les hospices et asiles. Sans doute, les mesure; de rigueur en ont-elles été bannies et avec elles tout leur appareillage suranné : il n'empêche que le même « esprit de coercition » tend à subsister encore . . .

Au toxicomane, venu de son plein gré opérer sa soumission, on ne trouve rien autre à proposer que . . . l'isolement et la claustration en clinique. Dorénavant, il va devenir le prisonnier de son médecin qui en pourra disposer à son gré. Il est gardé « au secret », dans toute l'acceptation du terme : d'une part, parce que toute visite lui est interdite ; et enfin, parce qu'il demeurera lui-même étranger à la marche du traitement et n'y participera nullement.

Ses pipes lui ayant été retirées et remplacées par un quelconque opiacé plus maniable (laudanum, par exemple) il est tenu soigneusement dans l'ignorance des doses, comme aussi de leur dégression.

Toutes ces conditions se heurtent inexorablement, de la part du médecin et de ses internes, à une mystérieuse « conspiration du silence ». On ne le mettra au courant que lorsque le sevrage sera un fait accompli : ce sera, en quelque sorte, la surprise.

Devrons-nous ajouter que bien des médecins, d'ailleurs, qui s'occupent de désintoxication, bornent tout leur travail à une simple réduction uniforme des doses, vaguement calculée suivant le degré de tolérance du sujet ? Distribution quasi-automatique, qui mérite à grand' peine l'appellation de « cure », le médecin n'y jouant qu'un banal rôle d'« assistant » ou d'observateur, et tirant le plus clair de l'ascendant qu'il prétend exercer sur son malade, du seul fait qu'il le tient proprement sous clé.

En sorte que, — forcément, — s'établit, à la longue, un duel bizarre et sournois entre malade et médecin, tous deux s'épiant sans relâche, occupés à dissimuler et à se leurrer mutuellement.

Le patient se répand-il en récriminations, — le médecin s'emploiera à le rassurer faussement, lui certifiant, avec l'accent de la véracité, qu'il lui concède encore de très larges doses. Pourquoi cette supercherie, qui

n'abuse personne ? Mais tout simplement parce que le médecin n'a pas d'autre baume, pas d'autre arme que la supercherie et que, ne pouvant calmer le malade, il ne peut s'employer qu'à endormir sa confiance... C'est le vieux principe admis et intangible, « qu'on ne doit pas la vérité au malade », survivance de l'antique « mensonge pieux », bon tout au plus à masquer l'ignorance et l'impuissance dans l'art de guérir !

Seulement, le malade n'est jamais dupe ; ou pas bien longtemps, trop bien renseigné par ses états de besoin grandissants, qu'il sent naître en lui en même temps qu'il voit s'accroître sa haine soupçonneuse à l'égard de son médecin. Tant il est vrai que, à vouloir feindre, « on ne réussit à tromper que son partenaire », selon l'axiome bien connu,

Quoi d'étonnant, à ce compte, que le malade se refuse désormais à « jouer franc jeu », et, renonçant à des élans de docilité dont le médecin n'a pas su tirer profit, adopte rapidement une attitude de *défiance* et de *défense*, dans laquelle il se confinera tant que durera le traitement ? Ainsi justifiera-t-il la réputation « classique » d'hypocrisie qu'on prête si volontiers aux toxicomanes : c'en est fait, il ne laissera plus rien paraître de ses sentiments ni de ses desseins, cherchera à se ménager des connivences parmi ses rares visites permises (ou même parmi le personnel de la maison de santé), pour tâcher de se procurer furtivement un excédent de drogue l'aidant à supporter une trop brusque diminution ; à moins que, aigri, exaspéré, il ne médite résolument sa fuite, en plein cours de traitement !

Si l'on veut bien examiner, avec un jugement attentif et sincère, cette lutte muette et acharnée, inconcevable, que se livrent, tout le temps que dure la cure, médecin et malade dressés implacablement, force nous est bien de reconnaître que ce dernier, le malade, n'y combat pas à armes égales. Et nous sommes bien obligés de déplorer qu'une *totale absence de collaboration* entre le praticien et son patient est bien loin de représenter la solution rêvée de cet affligeant problème thérapeutique !...

Il faudrait un traitement *sans contrainte*, et qui tire son efficacité et son succès *de sa douceur même*. — La suite nous dira si un tel idéal peut devenir aujourd'hui *réalité*.

* * *

Les méthodes modernes de désintoxication. — Qu'il s'agisse de fumeurs intermittents, au nombre de pipes modéré, point n'est alors besoin d'un effort de volonté bien tenace : on arrive à se guérir tout seul, avec la même facilité que pour se déshabituer du tabac, par exemple.

Mais il en va tout autrement pour les fumeurs chroniques, invétérés, Ici on peut prononcer le mot de « désintoxication »,

Le meilleur moyen consisterait, assurément, en la très lente suppression du nombre de pipes ; mais ce procédé interminable n'est pas aisément applicable, dans la pratique. Nous aurons l'occasion d'en dire quelques mots plus loin.

Résumons seulement ici les divers procédés, substitutifs et autres, qui sont d'un emploi courant. Nous exposerons ensuite les principes d'un sevrage « sans souffrances », selon la méthode de l'un de nous (1).

I. — *Méthodes lentes*

A — *Auto-sevrage*. — Nous en possédons quelques rares observations, qu'on lira assurément avec intérêt (voir Chapitre X). Le principe est simple : le fumeur, sans l'aide de personne, fait son possible, pour réduire la quantité de ses « pipes » jusqu'à zéro. C'est le projet qui hante maint colonial ; à la veille de sa traversée sur le bateau, il commencera cette réduction : il a emporté sur soi d'amples provisions, - car là-bas, on n'est plus aussi assuré d'en trouver. Cela est dissimulé dans le nécessaire de toilette, ou dans toute autre cachette ingénieuse.

Cependant, il est bon de s'en souvenir, fumer dans sa cabine, à l'abri des regards, ne saurait préserver absolument de toute indiscretion : l'odeur subtile et pénétrante de l'opium fumé bien souvent se trahit d'elle-même.

Alors, pour tourner la difficulté, il est un procédé assez répandu, et, du reste, suffisant aux besoins durant la traversée : il consiste à malaxer sa pâte d'opium en de grosses boulettes, de 1 gr 50 environ, qu'on aura préparées à l'avance et qu'on garde à portée de main. Avant de se rendre à la salle à manger, on avale sa boulette, ce qui permet de résister très convenablement, en somme.

Cela met, pratiquement, la dose totale nécessaire par 24 heures, à 4 ou 5 grammes : chiffres très approximatifs évidemment, étant donnée la teneur variable en opium de la pâte résineuse, — étant donné aussi le déchet important, lorsque, faute de mieux, on s'en trouve réduit à utiliser les vieilles raclures de pipes (dross).

(1) D'L. NEUBERGER : *Les fumeurs d'opium ; leur cure méthodique et leur guérison* (*Journal des Praticiens*, N° 41, 10 Octobre 1936 ; N° 46, 14 Novembre 1936 ; N° 2, 9 Janvier 1937).

Cet expédient (auto-sevrage) ne saurait être recommandé qu'à un fumeur modéré et méthodique, prêt à consolider ensuite son sevrage par une longue période de repos et de réparation organique...

B — *Mixtures empiriques, dites « anti-opium »*. — Elles abondent en Extrême-Orient ; sous divers noms alléchants et mystérieux, ce sont des pilules, des bols, des poudres, annamites pour la plupart, et de composition secrète, puérile ou compliquée. On en trouvera une excellente énumération détaillée et très étudiée à la référence ci-dessous (1). Ces drogues, qui mènent grand tapage, en Indochine notamment, portent des noms présomptueux (« le remède qui fait abandonner l'opium », « le merveilleux élixir », etc.) ; mais les racines qu'ils contiennent sont généralement stupéfiantes ; certaines recèlent de l'héroïne, de la cocaïne : elles ne font que remplacer l'opium par un autre toxique, souvent plus pernicieux ; et, après un éclatant et éphémère succès d'engouement, on les voit rapidement, l'une après l'autre, tomber dans le discrédit.

La fameuse « liqueur d'Holbé », de vogue notoire, n'échappe pas au reproche de toxicité ; et, puisque nous en venons à la mentionner, dévoilons à ses anciens fidèles le secret de sa composition :

Morphine (Chlorhydrate) soixante centigrammes ;

Cocaïne (Chlorhydrate) dix centigrammes ;

Eau de laurier-cerise 0,10 cgrs ;

Rhum QS pour 15 cmc.

(Equivalence approximative, selon GAIDE : X gouttes remplaceraient 13 pipes) (2).

C — *Procédés classiques* (remèdes substitutifs de la *série opiacée* : laudanum, gouttes noires, élixir parégorique).

a) Les méthodes habituelles qui visent à déshabituer de la fumerie s'adressent assez volontiers au laudanum, à l'élixir parégorique, donné à doses décroissantes. Ces expédients sont peu recommandables : d'abord, l'équivalence est tout à fait difficile à établir, on ne peut arrêter la dose utile qu'« au jugé » ; ensuite, la marche dégressive est très aléatoire,

(1) D'L. GAIDE : *Mémoire sur les abcès du foie au Tonkin*. (Bulletin de la Société Médicale d'Indo-Chine, Hanoï 1930).

D'L. GAIDE. — in : *Traité de pathologie exotique de Ch. GRALL* (Baillière édit.).

(2) Id. : *ibid.*

quasi-impossible à déterminer avec une certitude mathématique, et il arrive *toujours* un « seuil » au-dessous duquel la diminution n'est plus guère possible sans de vifs accidents d'intolérance. Enfin, les abus : la médication toxique laissée au libre usage du patient n'est pas sans inconvénients graves. En bref, il ne faudra recourir à ces gouttes (laudanum, gouttes noires), ou à ces cuillerées à café (élixir parégorique), que dans des cas d'exception, pour de « petits » sujets, intoxiqués occasionnels.

b) *Méthode au bismuth.* — Procédé assez courant aux colonies ; dégression parfois aisée, mais même remarque : survenance d'une « dose-seuil », qui ne se peut franchir qu'au prix de rudes malaises,

Paquets :

Morphine (Chlorhydrate), deux centigrammes ;
Salicylate de bismuth, 80 grammes pour un paquet.

On prend, à l'heure où on a coutume de fumer, et jusqu'à complet assouvissement du besoin, un de ces deux paquets, délayé dans un peu de liquide. Puis, chaque jour on diminue d'un paquet qui est remplacé par du salicylate de bismuth pur, afin que le malade ait l'impression de consommer toujours la même quantité de produit.

c) *Méthode avec la kola.*

Pilules :

Extrait d'opium à un centigramme par cc. ;

Extrait de kola : 0,10 centigrammes ;

Lactose : Q.S. pour une pilule (n)...

(Préparation : On humecte de l'extrait d'opium l'extrait sec de kola et le lactose, et on en fait une masse pilulaire).

Même technique que précédemment : autant de pilules que de pipes comme dose de départ, ou davantage suivant les cas. Et tous les jours on remplace, à l'insu du malade, une des pilules opium-kola par de la kola pure.

Variante du procédé ci-dessus (forme liquide) :

Mixture :

Extrait d'opium (à un centigramme par cc.)

Extrait fluide de kola 10 cc, pour un flacon compte-gouttes.

L'équivalence peut être ici calculée, en admettant que 2 cc. de cette préparation devront remplacer une pipe. On aura soin, pareillement, de

conserver au liquide même quantité globale et même coloration, par adjonction graduelle d'extrait de kola, dans la proportion oit l'on diminue celle d'extrait d'opium.

A mentionner que la forme « gouttes », préférée par certains à la forme « pilulaire », paraît toutefois moins fidèle sous le rapport du contrôle des doses. A noter, enfin, l'inconvénient majeur de ce mode de substitution, l'influence tonique du kola, et ses effets parfois fâcheux sur le sommeil, quand l'une des prises remplace la séance de fumerie du soir.

d) *Méthode avec le cynoglosse*. — L'idée en avait été suggérée à l'un de nous par a composition de ces pilules (du Codex) en jusquiamé : d'où une influence calmante, certainement plus salubre que l'effet trop stimulant de la kola, trop souvent provocateur d'insomnie. Avec cette seule réserve de stipuler au pharmacien de diminuer de moitié leur teneur en jusquiamé prescrite au Codex (0,01 centigr. au lieu de 0,02 centigrs) par crainte d'intolérance. — Posologie : 4 pilules environ, pour remplacer 5 pipes.

Cependant nous avons dû constater, en dépit de ce choix et de notre précaution, l'apparition des mêmes inconvénients qui signalent *toujours*, *inévitablement*, l'apparition de la « dose-seuil ».

La vérité oblige à dire que tous ces procédés, quoique apparemment logiques et doués d'une simplicité à première vue des plus louable, tous permettent une diminution très relative des doses, *mais nullement leur suppression*. Régulièrement, on rencontre un chiffre « fatidique » (variable suivant chaque sujet considéré), au-dessous duquel il n'est plus possible de continuer à descendre sans aussitôt provoquer de très graves incidents, angoisse et nausées, vomissements, ou le déclenchement de très fortes réactions douloureuses et anxieuses, qui découragent dans la voie qu'on s'était tracée...

Certains fumeurs ont essayé des moyens « imaginés et créés » par eux-mêmes, mais qui se ramènent généralement à des procédés déjà connus : mixture comportant dix grammes d'opium dans un litre d'eau-de-vie, à laquelle on ajoute facultativement dix grammes d'eau distillée de laurier-cerise, et qu'on laisse macérer environ 30 heures ; un verre à liqueur deux fois par jour pour un fumeur « moyen » (?) ; puis, compléter par l'eau-de-vie de manière à « refaire le litre » : moyen qui a paru efficace à d'aucuns, sous condition toutefois d'employer du bon chandoo et non point quelque infâme dross. Ou encore une « infusion » (au lieu de la traditionnelle macération) d'opium à fumer, conditionnée dans un petit

flacon plat, dont on s'astreint à diminuer la ration chaque jour davantage. J'ai pu noter les effets moins funestes de cette préparation, laquelle soumet déjà l'opium à une sorte de distillation purifiante ; mais cependant le résultat est, ici *encore et toujours*, le même : le dernier « pas » à effectuer est rude et réclame un surcroît de résistance, une très âpre énergie...

Ne parlons pas ici des « ersatz », des morphines ou super-codéines injectables qui ont été proposés parfois pour faire oublier la fumée et permettre des dosages décroissants. Médications « n'entraînant pas l'accoutumance », ainsi que déclarent mensongèrement leurs prospectus. Nous n'insisterons pas, l'opiomane qui a le bonheur d'*ignorer les piqûres*, ne devant, sous aucun prétexte, être initié à cette forme occidentale et dégradante d'intoxication moderne.

Et nous en arrivons tout de suite aux :

D — *Remèdes des séries autres que l'opium*. — De ces substitutifs étrangers à la série opiacée, ne retenons que quelques-uns, qui jouissent, ces dernières années, d'une diffusion commerciale quasi-mondiale :

On s'est adressé aux sédatifs et narcotiques les plus variés : depuis la scopolamine (WUTH) (1) et l'atropine (Gabriel D. médecin colombien), le pyramidon (JOEL) (2), jusqu'aux barbituriques : gardénal, somnifène, « dilaudide », « eukodal », lequel connu, un temps, une certaine vogue tant en Allemagne qu'en Amérique, utilisés plus spécialement pour le traitement des piquomanes (morphine, héroïne, etc). Nous pensons, du reste, que ces barbituriques, tous tant qu'ils sont, doivent une grande part de leur action à ce fait qu'ils sont des « acidifiants », et pallient, dans une certaine mesure, aux « décharges alcalines », en quoi consiste, selon nous, l'essentiel du mécanisme de l'état de besoin (voir Chapitre V).

L'alcaloïde tiré de l'épine-vinette et qui a nom « berbérine » est souvent utilisé comme « trompe-la-faim », et permet d'escamoter de temps à autre une dose, si l'on peut ainsi parler. Des spécialités ont exploité cette heureuse propriété phytothérapique : « achanol », « nirva » (E. P. ROGER), « spinovenone », sont autant d'auxiliaires modestes, qu'il ne convient pas de dédaigner.

(1) WUTH : Mûnch, *Mediz. Wochenschrift*, 1923, p. 1266 ; 1924, p. 893 ; 1925, p. 722.

(2) JOEL : *Die Behandlung des Giftsuchten*, Leipzig, 1928 (cité in A. LIBOW : *Principes actuels du traitement de l'opiomanie* (Thèse, Paris 1935).

II. — Méthodes rapides

A — *Sevrage accéléré* (à la mode américaine). — C'est la LAMBERT ? *Cure*, qui, en supprimant d'emblée le toxique, s'applique concurremment à soutenir le cœur à l'aide de tonicardiaques énergiques et à décharger le foie à l'aide d'hyperpurgations « drastiques » (c'est-à-dire très opérantes et entraînant la diarrhée profuse). Elle fut un moment remise en honneur par PIOUSSE, et nous-mêmes en avons indiqué la technique détaillée, non sans lui avoir fait subir une légère variante destinée à en atténuer la rigueur (1). A noter que cette méthode utilise un calmant à base de xanthoxylum, chargé de compenser tant bien que mal les tourments qui résultent d'une si soudaine privation du poison.

B — *Suppression brusque*, mais masquée ou atténuée par un procédé analgésique. Signalons, à cet égard, une assez curieuse méthode new-yorkaise (LICHTENSTEIN, GREENE et PIERSON), fondée sur une série d'injections anesthésique paravertébrales, à l'aide d'un mélange d'alcool et de novocaïne. (2) Sans développer autrement notre pensée, nous inclinons peut-être à réserver cette méthode singulière à toute une catégorie, assez spéciale, d'intoxiqués qui sont « venus à la drogue » faute d'avoir trouvé un remède plus efficient à leurs douleurs « sympathiques », et chez lesquels on doit redouter la réapparition de ces souffrances au lendemain de leur sevrage...

Personnellement nous avons imaginé (3), il y a quelques années, un mode de sevrage par demi-narcose, en administrant du chloroforme « à la reine », c'est-à-dire par petites prises prudentes, au moment des paroxysmes de « besoin ». Toutefois, un zèle et une assiduité trop astreignants auprès du malade nous avaient peu à peu incité à abandonner cette méthode qui nous avait valu quelques succès. Signalons que cette

(1) NEUBERGER : *Les toxicomanies* (Journal des Praticiens, 8 Août 1925). *Une cure rapide de désintoxication* (Bull. de l'U.M.F.I.A. Novembre-Décembre 1925).

(2) PERRY, M. LICHTENSTEIN et Hervert PIERSON : *Un traitement de la toxicomanie par l'anesthésie régionale* (Current Researches in anesthesie and analgesie, Janv. — Fév. 1935, pp. 22-40). Voir l'analyse de BOUREAU (in. *Anesthésie et Analgésie*, Paris, Février 1936, p. 174).

(3) NEUBERGER : *Cure de démorphinisation rapide par l'inhalation de chloroforme « à la reine »* (Siècle Médical, 1^{er} Février 1930. — Vie Médicale, 10 Avril 1930).

méthode paraît encore en usage en Argentine (1) et convient peut-être au traitement des morphinomanes, quand on dispose d'un personnel suffisamment dévoué et attentif aux réactions du malade,

C — *Méthodes basées sur le « choc » thérapeutique.* — En premier lieu, l'autosérothérapie (ou phlycthénothérapie de MODINOS), qui consiste en la réinjection de la sérosité d'un vésicatoire. Les avis paraissent partagés sur cette méthode ; pour moi je dois dire qu'elle m'a fortuitement aidé au début d'une cure ; il s'agissait d'un malade qui, venant en France pour se faire traiter, m'avait « ménagé une surprise » en réussissant, grâce à cet expédient, à réduire un peu sa ration initiale, afin de me faciliter la tâche.

L'autohémothérapie, combinée aux injections de strychnine, est ici non moins efficace que dans le traitement classique de l'intoxication alcoolique. Mais la cure, précipitée et assez pénible, ne se passe pas sans « grincements de dents », l'épreuve s'avérant passablement « choquante » : le gardénal donné à fortes doses demeure, hélas ! sans action, il semble qu'il y aît quelques heures fort rudes à endurer. On peut pallier modérément à ces inconvénients en associant les lipides (voir infra) ou, mieux encore, des injections intraveineuses de gluconate de calcium, alternantes, c'est-à-dire un jour sur deux, en réduisant à tous les deux jours les fortes doses de sang réinjecté. Regrettons, ceci soit dit en passant, que certains médecins, se présentant comme champions de cette méthode, s'obstinent à la revendiquer comme une sorte de fief exclusif et jaloux, dont ils tiennent à garder la technique comme mystérieuse et « secrète ».

Rappelons encore le sevrage par « choc insulinique » (SAKEL, de Vienne), qui conserve ses partisans ; l'insuline y est injectée à la dose réfractée de 30 et jusqu'à 100 Unités par jour. Quelques auteurs, du reste, continuent à associer judicieusement l'emploi de l'insuline à titre de « reconstituant » accessoire et utile de leur cure.

Enfin, plus nouvellement venue dans l'arsenal thérapeutique, une méthode, dont l'auteur a tenu à nous adresser obligeamment commu-

(1) DELPINO : *Un nouveau traitement de démorohinisation : méthode Neuberger* (LA NACION, Buenos-Ayres, 14 Juillet 1930).

nication (1), se propose de déclencher un choc vasculaire modéré (injection polymicrobienne dénuée de virulence), cependant qu'on s'efforce d'en contrebalancer l'action en « bloquant les réactions endocrino-végétatives » (atropine, acétylcholine),

D — Et venons-en enfin *aux méthodes qui appliquent le principe de la « phylaxie »* (BILLARD On appelle ainsi l'affinité spéciale que présentent certaines substances dépourvues de toxicité (graisses phosphorées, lipoïdes) pour les mêmes tissus qu'imprègne déjà le poison (couche cérébrale des cellules de Golgi ?). Leur fixation s'effectue par conséquent grâce à un mécanisme salubre ayant pour effet de « déloger » le toxique et de s'y substituer sans dommage pour l'organisme.

Dans cette catégorie rentrent, notamment, l'huile camphrée, dont on sait les bienfaits, à hautes doses, pour faciliter toute cure de désintoxication ; — les injections de choline (KLÉE et GROSSMANN) (2) ; — le « narkosan », complexe de protéines non spécifiques, de lipoïdes et de vitamines hydro-solubles, qui fut longtemps en honneur aux Etats-Unis.

Des médecins japonais vantent la lécithine de soja, qu'ils font prendre sur des tartines à la dose, apparemment très copieuse, de 60 grammes par jour, à l'exclusion de toute autre nourriture, et en laissant à l'indigène en traitement la libre disposition de sa pipe. A les en croire, le malade répugnerait vite à la fumerie, engraisserait à vue d'œil, et en une vingtaine de jours son sevrage serait un fait accompli. La question, portée devant la S. D. N., ne paraît toujours pas avoir reçu une sanction démonstrative, car nul n'en a plus entendu parler. Personnellement, nous avons travaillé à faire conditionner cette gelée lipoïdique de soja, et à en masquer le goût fade et huileux par adjonction de substances plus flatteuses. Nos expérimentations se poursuivent, et nos résultats ne pourront être livrés qu'après confirmation, si le succès encourage aussi curieuse expérimentation...

Mais écourtons la liste de tous les lipoïdes, qui s'allonge de jour en jour sans avoir encore apporté la panacée qu'on nous promet. Incidemment il est permis de citer le « cryptotoxyl », pilules d'oléates,

(1) KRAINIK : *Les Principes d'une nouvelle thérapeutique des toxicomanes* (Monde Médical, N° 873, 1936).

(2) KLEE et GROSSMANN (Communication au XXXV^e Congrès de médecine allemande, Vienne 1923).

palpites et ricinoléates de soude, qui, sans prétendre guérir, aident fréquemment des malades à mieux supporter leurs opiacés...

Et arrivons-en au « démorphène », de DUPOUY et DELAVILLE, qui paraît constituer un remède de choix pour une cure rapide. — Ce sont des. ampoules injectables, dont voici la formule :

Huile de ricin }
Huile d'olive } à 8 parties ;
Distéarote-glycérophosphate de choline 0,9 partie ;
Sérum physiologique Q. S. 100 cc.

On ne saurait assez insister sur l'illusion qu'affichent certains malades qui, se bornant à faire emplette de cet excellent produit, s'obstinent à le vouloir employer eux-mêmes sans direction médicale, et rejettent finalement la responsabilité de leur insuccès sur l'auteur de la méthode. DUPOUY est le premier à déplorer l'aveuglement de certains médecins qui l'administrent sans se conformer ; à des règles précises, variables pour chaque cas. — Seconde remarque : il est recommandé de « préparer » le malade, c'est-à-dire de lui choisir parfois un opiacé de transition, en tous cas de lui faciliter l'épuisement des réserves emmagasinées, afin d'éviter ultérieurement une décharge massive... Enfin, DUPOUY, qui songe à perfectionner constamment sa méthode, préconise l'autohémothérapie à titre auxiliaire (sang du malade réinjecté dans une même seringue déjà chargée du démorphène) (1).

L'emploi du démorphène ne semble pas comporter de contre-indications ; toutefois des auteurs préfèrent le réserver aux seuls sujets indemnes de toute tare organique (2).

* * *

La désintoxication sans souffrances (3)

Peut-on « réconcilier » l'opium avec l'organisme ? — Voilà bien le nœud du problème, c'est la question capitale dont la solution est digne de préoccuper tous ceux ayant à entreprendre une cure de sevrage.

(1) DUPOUY : *Le traitement rapide des toxicomanes par le démorphène (Progrès Médical*, 8 Juin 1935).

(2) FEUILLADE : Communication à la Société de Médecine de Lyon (8 Mai 1935)-

(3) NEUBERGER : *La cure de la désintoxication doit-elle être nécessairement une cure de souffrance ? (Echos de la Médecine*, 15 Novembre 1932).

NEUBERGER : *Peut-on guérir de l'opium, sans endurer aucune souffrance durant le sevrage ? (Praticien de l'Afrique du Nord*, 15 Juin 1933).

Réussir à rendre l'opium inoffensif, en pouvoir manier les doses, selon un rythme décroissant, sans secouer le moins du monde l'équilibre intérieur du malade, ne serait-ce point la un idéal d'une immense portée thérapeutique ?

Oui, mais tout de suite on entrevoit un écueil : le parti détestable que tirerait d'un tel opium le toxicomane d'habitude. Un si prestigieux remède ne l'engagerait-il pas à s'adonner à sa passion sans risque, sans crainte, sans nulle envie non plus de guérir ? Et pareil résultat, certes, n'est pas à souhaiter...

Entre les mains du spécialiste, au contraire, j'entends d'un praticien rompu à la conduite du sevrage et qui saurait utiliser cet opium atoxique seulement en vue d'enrayer les phénomènes d'accoutumance et de besoin, le médicament constituerait, sans nul doute, un instrument de premier ordre, capable de réaliser intégralement la « désintoxication sans souffrances », c'est-à-dire la cure optima, « réconciliant » du même coup le malade et son médecin.

Plus de « cachotteries », plus de dosages menteurs préparés à l'insu du patient : une désintoxication deviendrait, si l'on peut ainsi parler, le fruit d'une entente franche et loyale de part et d'autre, malade et médecin s'appliquant à un même but auquel ils seraient tout également intéressés.

Voyons, très brièvement, si un tel dessein peut être pratiquement obtenu.

NEUBERGER : *La désintoxication sans souffrances : sur un nouveau mode de sevrage du morphinomane (Siècle Médical, 1^{er} Novembre 1933).*

— : *Le médecin toxicomane ; peut-on le guérir en cure libre ? (Journal des Praticiens, 11 Novembre 1933).*

— : *Le sevrage des morphinomanes et le problème de la souffrance (Echos de la Médecine, 15 Avril 1934).*

— : *La suppression de la souffrance dans les cures de désintoxication. (Vie Médicale, 25 Mai 1934).*

— : *Interrogatoire clinique et bases du traitement des toxicomanes (Journal des Praticiens, 20 Octobre 1934).*

— : *Le traitement de l'opiomanie, à l'aide d'une méthode de sevrage sans souffrances (Echos de la Médecine, 15 Novembre 1934).*

— : *Morphine, héroïne, opium. — Quelle méthode employer pour se désintoxiquer ? (Echos de la Médecine. 15 Novembre 1936).*

— *La Vie Médicale ; Enquête sur l'anxiété et les états de besoin (sous la direction du D^rNEUBERGER) 25 Mai 1935.*

Le remède et sa préparation

a) Nos premières recherches furent inspirées par le livre de MATGIOI, *l'Art de fumer l'opium*, selon lequel un médecin chinois aurait réussi à purifier l'opium et à le débarrasser de ses alcaloïdes *toxiques* (type : narcotine) et *stimulants* (type : papavérine), que cet auteur rend responsables des « états de besoin ». A l'aide de bouillages et malaxations successives, il arrivait à ne conserver, de la masse d'opium destinée à être fumée, que les seuls principes *soporeux* (type : morphine) ainsi que les divers et innombrables alcaloïdes « innommés » dont les vertus *catalytiques* sont indispensables à la stabilité du complexe ainsi isolé.

Transposant cette donnée à la pratique des piqûres (qui est évidemment plus courante dans nos contrées que l'usage de la fumerie), nous avons tenté de solubiliser à froid, par contact avec du sérum physiologique, ce magma opiacé : ce soluté ensuite conditionné en ampoules destinées à être injectées.

b) Plus récemment, les travaux du P'GORIS sur le pH des solutions d'opium nous avaient permis, avec sa bienveillante collaboration, de simplifier la technique de cette laborieuse préparation, en donnant à notre produit la même concentration alcalino-ionique (pH = 0,6) que les humeurs de l'organisme humain.

Un tel opium soluble et « accordé » au chimisme de notre milieu humoral (1) se montra parfaitement accepté par nos morphino- et héroïnomanes en traitement, chez lesquels une dégression régulière n'entraîna nuls malaises, ni incidents quelconques. Dépourvu de toxicité, et ne provoquant, au surplus, aucune de ces actions euphoriques ou déprimantes que procurent les ordinaires opiacés, le remède réalisait un « substitutif » excellent, susceptible de parer aux états de besoin.

Or, au cours de nos traitements, nous fûmes amené à soigner une malade, fumeuse d'opium et absolument rebelle aux injections, qui, disait-elle, lui occasionnaient toujours de graves accidents d'intolérance : d'où l'idée de lui faire boire le contenu de nos ampoules, dosées chacune à un centigramme en morphine ; — et la réussite de la cure nous incita

(1) La double opération qui présida à notre préparation, fait état, on l'aura compris, des deux mécaniques invoqués comme responsables de l'état de besoin (antagonisme des alcaloïdes de l'opium, rupture d'équilibre du pH) et qu'elle a, du reste, pour but de neutraliser.

dorénavant à remplacer, chez tout opiomane, les « pipes » par des « prises buccales » correspondantes de notre liquide. Un article antérieur (1) relate tout au long nos premières observations : contentons-nous aujourd'hui, d'en détailler la technique suivie, et l'on va voir que la discipline du traitement est au moins aussi essentielle que le mode d'administration du remède.

Ajoutons que nous hésitâmes longtemps à faire « commercialiser » une telle préparation : il nous paraissait que la médication n'aurait rien à gagner en efficacité à être mise entre les mains du public, et qu'il pouvait être préférable d'en réserver la disposition aux médecins qualifiés, c'est-à-dire familiarisés de longue date avec la pratique de la désintoxication. Les choses en sont là : et les pages qui suivent nous feront mieux comprendre que le médicament, s'il représente en effet un auxiliaire des plus précieux pour mener à bien un sevrage sans souffrances, ne saurait cependant, à lui tout seul, distribué aveuglement, remplacer l'initiative et le rôle ordonnateur du médecin.

Nous avons fait rédiger, à l'usage des opiomanes candidats à la cure dite du « sevrage-sans-souffrances », un Questionnaire méthodique, qui permet déjà au médecin de prédire brièvement :

— le mode de traitement, sa durée probable, l'avenir de l'intoxiqué une fois guéri, etc : en un mot, d'importantes notions diagnostiques et pronostiques.

1° Quel est votre âge ? Depuis quelle date avez-vous commencé de fumer l'opium ?

2° Votre intoxication est-elle multiple ? (c'est-à-dire « corsée » par un autre opiacé ou par la cocaïne, les liqueurs, champagne, cigarettes à forte teneur en opium, etc...).

3° Pour quelle cause avez-vous dû, tout d'abord, recourir à la drogue ? — Ce motif fut-il inspiré et justifié par une souffrance physique ? — Ou par des tracasseries d'ordre moral ? — Qui vous conseilla de vous y adonner ? Une lecture, un exemple, un ami, un médecin ?

4° Quelle fut la dose de début ? Combien de temps, sensiblement, vous y êtes-vous maintenu ? Quelle est la dose maxima que vous ayez jamais atteinte ? Et la dose minima dont vous ayez pu parfois vous contenter ? Enfin, actuellement, quelle est exactement votre dose totale par vingt-quatre heures ?

(1) L. NEUBERGER : *Le traitement de l'opiomanie à l'aide d'une méthode de sevrage sans souffrances* (*Echos de la Médecine*, 15 Novembre 1934).

5° Combien comptez-vous de séances de fumerie par jour ? (durée de chaque séance ?)

6° *Expliquez bien la répartition des pipes et des horaires.* - C'est-à-dire : énumérez d'abord le nombre de pipes dans la journée, et puis dans la nuit. Ensuite : quelle est la dose pour chacune de ces séances ? Et (si certaines sont plus fortes que d'autres) précisez alors la dose de chaque séance. Maintenant, — en comptant sur vos doigts, — récapitulez encore combien cela fait, au total, pour les vingt-quatre heures ?

Observez-vous un horaire fixe et régulier ? (Dans la négative, spécifiez quelles sont, parmi ces séances, celles qui se ramènent néanmoins à un horaire à peu près invariable).

7° Quelle serait, à votre avis, la séance de fumerie *la plus indispensable*, dont vous pourriez le moins vous passer ?

8° Combien avez-vous, en moyenne, d'heures de sommeil ? Devez-vous prendre, en outre, un narcotique spécial, au coucher ? — L'usage des toxiques a-t-il déterminé proprement une « inversion du rythme somnique » ? (Le sujet sommeillant le jour, et étant, la nuit, en proie à une insomnie habituelle). Et quand vous veillez de la sorte, écrivez-vous ou travaillez-vous ?

9° Donnez une idée de votre rendement professionnel. (Ou, si l'on a dû renoncer à tout travail) : Depuis quand avez-vous cessé toute occupation ? Etes-vous généralement alité ? Persiste-t-il un rudiment d'activité, vous levez-vous, sortez-vous ?

10° Quels bienfaits ou avantages attribuez-vous à l'opium fumé ? - Au point de vue psychisme ? et sous le rapport de l'organisme ? Quels résultats avez-vous noté sur les fonctions digestives, intestinales, génitales ?

Avalez-vous la fumée ? Fumez-vous vite par petites aspirations ou en aspirant lentement et à fond ? Avez-vous dû recourir au dross ? Quand et dans quelles conditions ?

11° Par contre, quels inconvénients ou incidents reconnaissez-vous à vos pipes ? Pourquoi avez-vous résolu précisément *maintenant* de vous traiter ? D'autre part, avez-vous constaté, — ou bien votre entourage, — quelque modification dans votre caractère (irritabilité, versatilité de l'humeur ; dépression ou sautes d'excitation ; idées mélancoliques avec tentatives d'auto-destruction...) ?

12° Mentionnez les différents symptômes qui, chez vous, traduisent l'état de besoin et le manque de l'opium. — Certains médicaments (et lesquels ?) vous ont-ils paru efficaces pour en atténuer les souffrances ?

13° Avez-vous fait, depuis votre intoxication, des maladies ou accidents qui vous aient obligés, soit à interrompre, soit à augmenter votre drogue ?

14° Vous a-t-il jamais été possible, à quelque moment, de suspendre l'habitude de la fumerie ? Brusquement, — de vous-même ? En est-il résulté des complications organiques graves ? lesquelles ?

Avez-vous précédemment été soumis déjà, à des cures de sevrage ? Combien de fois ? — A domicile (Qui vous seconda dans cette tâche ? A qui fut confié la direction du sevrage ?) Ou bien en clinique ? A quelles dates ? Quelle fut la durée du traitement ? Quelle méthode employa-t-on ? La cure fut-elle suivie de succès ? et au bout de combien de jours fûtes-vous libéré ? Plus exactement, depuis combien de jours étiez-vous sevré totalement, quand eut lieu votre sortie ?

Combien de temps se maintint la guérison ? — Et quelle fut l'occasion de la rechute ?

15° Donnez un aperçu des conditions dans lesquelles vous vivez, de votre milieu ? parmi votre entourage se trouve-t-il des gens qui auraient plutôt tendance à encourager vos habitudes toxicomaniaques ? (Question s'adressant plus spécialement aux ménages de fumeurs d'opium). Au contraire, pouvez-vous désigner une personne qui serait spécialement intéressée à votre désintoxication ? Est-elle réellement assez énergique pour avoir sur vous un ascendant bienfaiteur ?

16° Insister ensuite sur les antécédents personnels (constitution émotive, ou dépressive ; maladies « périodiques » ; psychasthénie : « petits anxieux », tiraillés sans cesse entre la phobie de malaises divers et la phobie nocivité de l'opium.

Ne retenir, parmi les antécédents héréditaires, que ce qui a trait à une manière de « prédestination » à la drogue (affections nerveuses familiales ; isolement moral, ou désunion du foyer, etc.).

La cure et ses règles

Ultérieurement, nous indiquerons, en rappelant les observations de nos divers malades, quels furent, pour chaque cas traité, la marche du traitement, les résultats ainsi que le pronostic lointain. Ici, nous essaierons simplement de résumer comment nous entendons fixer et codifier la conduite d'une cure de sevrage.

Premier temps du traitement. — Période d'installation de la cure : elle est remplie par la recherche des équivalences :

- a) au point de vue doses ;
- b) au point de vue horaires.

A — Fixation des doses de départ (en se basant sur l'importance des « pipes »).

Malade-type. Fume 15 à 18 pipes, à raison de 5-6 entre 7 et 8 heures du matin, et 10-12 pour la séance de fumerie du soir entre 20 et 23 heures. S'enquérir de la grosseur de ses « pipes » : détail capital, chiffre d'ailleurs éminemment variable (aux colonies, les « pipes » sont généralement moins volumineuses, j'en ai fait l'observation, que les mêmes boulettes confectionnées par un fumeur européen). Selon une échelle figurative, la pipe sera comparée à un gros pois, un petit pois, une lentille, une tête d'épingle-perle. Je m'excuse auprès du lecteur de ces précisions fastidieuses, mais l'appréciation exacte des doses initiales est une condition dont va dépendre tout le succès de la cure. Supposons une pipe « moyenne » (dimensions d'un petit pois), d'après mes vérifications, on peut admettre alors que deux à trois ampoules (dosées à 0 gr. 01 de morphine) équivalent sensiblement à cinq pipes. Suivant cette approximation préliminaire, je confierai donc à ce patient six à huit ampoules pour sa journée.

B — Répartition horaire. — En principe, on respectera le même horaire : à chaque séance de fumerie correspondra une prise d'ampoules buvables. Dans le cas choisi, on prescrira, par exemple, deux ampoules à avaler le matin (dans très peu d'eau, non sucrée) à l'heure de sa première pipe. et une autre ampoule vers 10 heures du matin, ceci afin de remplacer tant bien que mal la continuité de la séance par une succession lui procurant une même impression soutenue et prolongée.

Contrôle répété du médecin, à diverses reprises dans la journée, pour bien s'assurer que le malade ne se ressent nullement de la substitution. Au besoin, et si cela « tire » tant peu soit-il, lui octroyer une ampoule intercalaire : précaution qui a pour effet de donner au malade une sensation de sécurité et de confiance, il sait qu'on ne lui refusera jamais une ampoule lorsqu'elle sera nécessaire.

Deuxième temps, — Période dégressive — Elle est occupée par un réajustement des doses. Au bout de quarante-huit heures, en effet, on aura pu se rendre compte de la « dose utile » minima qui satisfasse l'organisme. Il sera temps, alors, de penser à amorcer une diminution des doses. Exceptionnellement pourtant, on pourra être amené à augmenter la ration totale le second jour, au lieu de la réduire. Paradoxe qui n'a rien de surprenant si l'on veut bien considérer que, en matière d'intoxication, « on vit sur ses réserves de la veille » : nous avons du reste désigné cette particularité sous le nom de « loi du second jour ».

L'abaissement des doses sera « étalée » sur chacune des prises de la journée, mais respectera néanmoins les moments où la fumerie s'avérait

plus importante et nécessaire. Si l'on est amené à consentir de trop fréquentes prises dans la journée, on s'efforcera de fusionner ces, prises, de les « bloquer », pour mieux dire, sur un nombre plus restreint de prises, dites « de soutien »). Les petites prises supplémentaires accordées à titre d'exception seront de plus en plus espacées et effacées.

Ce deuxième temps, donc, ou période de réajustement, est marquée par une réduction tant des doses que des horaires, en se basant sur les moments les plus utiles de la journée et en conduisant sa dégression sans hâte mais aussi sans défaillance. En cas d'intolérance spéciale, marquer un temps d'arrêt en instituant un « palier » d'un ou deux jours ; après quoi on pourra reprendre sans encombre la marche du sevrage.

Troisième temps, ou période de déclanchement. — Quand on sera parvenu au-dessous de six ampoules par jour, il est de bonne règle de ne plus diminuer que par demi-ampoule à la fois, par journée ; au-dessous de trois ampoules, on procédera par abaissements de quart d'ampoule, pas davantage. C'est ce que nous proposerions d'appeler « la règle de six et de trois » .

Cette période est marquée, du reste, par un phénomène favorable et qui m'a fréquemment frappé : à partir d'une certaine dose, le malade paraît ne plus « tenir au remède » ; il se produit un « décrochement » par quoi le poison achève probablement son élimination et « cède » enfin. On voit très souvent le sujet refuser la prise d'ampoules qui lui est proposée. La guérison s'annonce spontanément sans que le patient ait eu à faire le moindre effort.

Nous ne saurions assez insister sur l'aisance et le manque de souffrances de cette cure, qui se poursuit sans incidents, sans histoire pourrait-on ajouter. Nous ne réclamons aucun sursaut d'énergie de la part de nos malades : pas d'héroïsme, avons-nous coutume de leur recommander.

L'appétit, l'engraissement ensuite sont les premiers symptômes favorables qui signalent les bienfaits du traitement, ils sont bientôt suivis du retour du sommeil, sans qu'il soit nul besoin de recourir aux hypnogènes. Ces heureux indices apparaissent au cours même de la période dégressive, après l'inévitable mais brève phase d'amaigrissement initial.

Les remèdes auxiliaires sont, le plus souvent, superflus. Toutefois nous préconisons volontiers quelques toniques (kola, miel, « actiphos » buvable), ainsi que des sédatifs, chez les insomniaques notamment,

amateurs raffinés des longues veillées nocturnes (on donnera la préférence, entr'autres produits, à la ballote, au chloral, chloralose, bromidia, etc.).

Dans les cas, moins fréquents, d'intoxiqués aux séances multiples et aux horaires variables et capricieux, les règles du traitement ne diffèrent pas sensiblement du mode que nous avons pris pour type. On tâche seulement d' « amputer » d'emblée la « ration de luxe », et d'assujettir le malade à un nombre de séances plus fixes et mieux réglementées : de ces prises, les unes seront largement pourvues d'ampoules, d'autres, consenties à titre supplémentaire, n'auront droit qu'à une petite dose négligeable. Cette distinction entre les prises « de soutien » et les prises « intercalaires » est une des notions sur lesquelles nous entendons fonder notre méthode, car leur effet est de rendre la cure à la fois aisée, paisible et réconfortante : le malade, sachant qu'il peut compter sur son médecin et sur son remède, puise dans cette double garantie une foi confiante et sans cesse encouragée par les heureux effets d'un traitement auquel on le convie à collaborer, sans qu'il éprouve jamais la tentation de capituler ni de tromper.

Mais, en dépit de cette sauvegarde que la méthode trouve pour ainsi dire en elle-même, il serait aventureux, croyons-nous, de vouloir confier la direction du sevrage au malade lui-même. Evidemment il réussirait déjà, à l'aide du remède, à abaisser notablement ses doses (ce qui, convenons-le, ne se peut obtenir avec les opiacés courants) ; mais, passé un certain « seuil », il ne pourra se maintenir sans guide et sans contrôle : ses efforts superflus, après lesquels il faut de nouveau tout recommencer, font penser à la légende de Sysiphe, que nous nous plaisons à évoquer chaque fois qu'il s'agit de dissuader un malade, obstiné à vouloir se traiter tout seul. Pareillement il ne convient pas non plus de laisser la méthode entre les mains d'un médecin insuffisamment versé dans la pratique de la désintoxication : s'il parvient à amener son malade à une dégression avancée et qu'il paraisse toucher au but, il ne saura pas tirer parti du résultat acquis (comparaison avec la victoire « à la Pyrrhus ») : et la cure stagnera, hésitante et embarrassée dans une issue incertaine.

Répétons-le, afin de dissiper toute ambiguïté, il est un « art » du sevrage, qui nécessite un studieux et patient apprentissage : au clinicien qui sait se montrer clairvoyant et zélé, soucieux de son malade et consentant à négliger tout le reste pour s'adonner à la cure exclusivement et y consacrer le meilleur de soi-même, à celui-là on peut valablement décerner le qualificatif de « spécialiste »

Et cette remarque, pour très évidente qu'elle paraisse, n'en devait pas moins être redite ici, en manière d'épilogue à nos vues sur la désintoxication.

Voici, à titre de curiosité, les deux premières « Observations » de fumeurs guéris par notre procédé personnel (sevrage-sans-souffrances).

Obs. I. — Ménage de fonctionnaires retour du Yunnan ; le mari, 40 ans, est fumeur depuis cinq années : 25 pipes par jour. Tempérament robuste et énergique, contrairement à l'image qu'on se fait généralement de l'opio-mane chronique. Sa femme, âgée de 20 ans, frêle et amaigrie, n'est intoxiquée pourtant que depuis un an et demi : 15 à 18 pipes par jour. Tous deux (et le détail vaut d'être souligné) sont sincèrement désireux d'être débarrassés de l'opium, étant venu se fixer en France où une situation prospère leur a été promise. Mais leur bonne volonté se heurte aux souffrances déjà endurées : vainement, ils s'étaient adressés au laudanum, à l'élixir parégorique à hautes doses. Tremblements, fièvre, sueurs, soubresauts douloureux et « pandiculations », insomnie tenace, enfin, témoignent suffisamment de l'insuccès de ces substitutifs.

Sur eux, j'ai voulu d'abord essayer le cynoglosse, selon la technique indiquée plus haut : atténuation relative des symptômes, sous l'influence de cette médication, mais nuits toujours mauvaises, fatigue insurmontable et surtout impossibilité de songer à réduire les doses, sans aussitôt provoquer un redoublement de souffrances.

Sans grande conviction, je me décide alors à confier à ce couple quelques ampoules d'opium axotique. En prenant pour base le chiffre de 18 pipes déclaré comme étant théoriquement la dose « de départ », je prescris, non sans tâtonnements, six ampoules par jour (pour chacun), soit deux prises de 3 ampoules à boire dans un peu de café léger ; ces deux moments de la journée devant coïncider avec les heures où ils avaient l'habitude de s'étendre sur la natte.

Effets favorables, *immédiats*. Les journées deviennent paisible ; pas d'états de besoin dans l'intervalle des prises de médicament ; sommeil recouvré ; à peine, au réveil, un reste de tremblement, avec quelques tiraillements aux jambes, du reste fort supportables.

La cure permet alors une dégression facile et rapide ; elle s'accommode aisément de l'existence au foyer. Seulement, chacun des époux, moralement chargé de la surveillance de son conjoint, tient à s'acquitter scrupuleusement de sa mission, et lui rappelle doses et horaires.

Voici un spécimen d'ordonnance, que je rédigeais à leur usage :

Ordonnance du début. — Remis 48 ampoules, dose maxima pour 4 jours, à dater de ce soir. (Bien entendu, il est interdit d'utiliser, durant la cure, tout autre médicament quel qu'il soit).

Chaque jour : dose maxima, pour Monsieur, 6 ampoules ; pour Madame, 6 ampoules ; en deux prises (3 ampoules chaque fois).

Mais essayer de diminuer d'une demi-ampoule tous les deux jours, en faisant porter l'abaissement d'abord sur la prise du soir. Si cette diminution était mal supportée, on prendrait alors, une heure plus tard, le restant de l'ampoule entamée ; mais prévenir le médecin, et dans ce cas revenir avant le jour convenu.

En réalité, les choses allèrent pratiquement plus vite que je n'eusse supposé. La cure commencée à la date du 5, fut terminée à souhait dès le 20 du même mois. Mes deux patients supprimèrent d'eux-mêmes le « palier » qui leur avait été permis, et me remirent, en fin de traitement, des ampoules inutilisées, car, disaient-ils, nous n'avons ressenti le besoin de rien prendre et nous avons pu tout supprimer ».

J'ajoute que, resté en relations avec ce ménage, j'ai pu constater la stabilité de leur guérison. Le mari me désignant un jour le lit bas surmonté d'un attirail de pipes désormais superflu, qui était l'ornement de son salon : « Voilà, soupira-t-il, avec un accent de railleuse mélancolie, tout cela ne sert plus ! ».

Obs. II. — Femme de 30 ans, émaciée, décharnée. Epouse d'un industriel de Hanoi. Ici encore, le motif de recours au traitement vaut d'être relaté : elle fuit son mari, lui même opiomane invétéré, et veut être à toute force désintoxiquée, car une vie nouvelle l'attend, qui s'ouvre pour elle à cette condition (remariage avec un homme jeune et sain).

Comme elle est seule à Paris, je réclame la cure en clinique, mais clinique ouverte et pas nécessairement destinée aux nerveux. Il s'agit simplement d'être assuré d'une discipline des doses et des horaires ; mais la patiente n'en sera pas, pour cela, confinée à la chambre.

Elle avoue 25 pipes comme ration journalière : le traitement est institué à l'aide de notre préparation, mais cette fois en suppositoires parce que cette malade vomit tout ce qu'elle prend par la bouche. Posologie : 4 suppositoires par jour chacun de 2 cgrs. Médications accessoires : coramine, maté (tonique), salicairine (en cas de forte diarrhée), diastogène (pour combattre la maigreur).

La cure, débutée le 2, est terminée le 25, Malade non point abattue, ainsi qu'on eût pu croire, mais au contraire « remontée », et ayant même repris partiellement du poids, les derniers jours notamment.

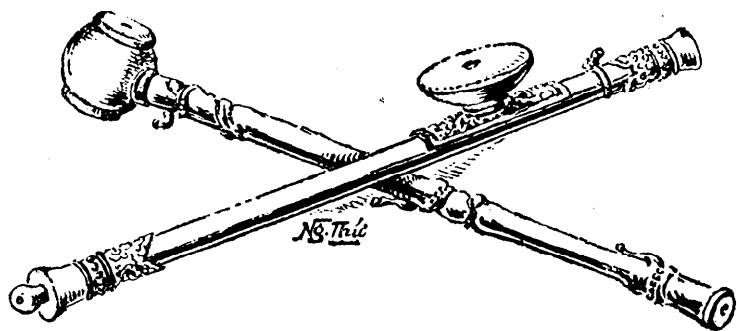
Un détail savoureux pour finir : cette malade, que j'ai eu l'occasion de revoir 3 mois plus tard, et qui s'est maintenue guérie, se serait trouvée incidemment dans un cénacle où l'on fumait, et aurait été priée de préparer les pipes, ce à quoi elle excellait, paraît-il ; or, elle assure qu'elle a pu confectionner les boulettes sans éprouver la plus petite tentation de prendre part à la fumerie. On me trouvera peut-être crédule, mais j'ai accordé créance à ce récit (lequel m'a été d'ailleurs confirmé par la suite), comme j'avais accordé confiance à ma malade pendant toute sa cure.

J'ai tenu à citer ces deux observations, que l'on peut rapprocher entre elles par plus d'un côté. Que nous apprennent, en effet, les résultats obtenus, sinon que divers modes d'introduction de notre produit (piqûres, ingestion, voie rectale) viennent attester ici *l'individualité* du complexe que nous avons isolé de l'opium ?

Bien plus. Il nous a paru que, par cette méthode et à l'opposé des procédés classiques, le poids et l'état général, l'appétit et le sommeil, *toutes les fonctions, enfin, s'amélioraient au fur et à mesure que la dégression des doses se poursuivait elle-même favorablement !*

Enfin, si nous avons affaire, dans l'un et l'autre cas, à des malades chez lesquels un désir ardent et réel de guérir pouvait être pris en très sérieuse considération, - en devons-nous déjà conclure que la désintoxication « en cure libre » en viendra progressivement à remplacer les traitements de jadis en maison de santé ? - Une telle affirmation serait assurément téméraire. Mais on avouera pourtant que chez les trois sujets dont nous venons de retracer les conditions du sevrage, le placement dans une clinique spéciale, avec surveillance systématique et défiante aurait été une *mesure répressive et vexatoire* que rien ne justifiait.

D'L. NEUBERGER





CHAPITRE VIII

LA LUTTE CONTRE L'OPIUM EN EXTRÊME-ORIENT

Origine de cette lutte. — Organisation de la lutte en Chine avant la Révolution. — Situation en Chine depuis la Révolution. — L'entente internationale. — La lutte dans les autres pays d'Extrême-Orient et, en particulier, en Indochine. — Mesures à prendre. — Conclusions.

ORIGINE DE LA LUTTE CONTRE L'OPIUM

Bien que l'opiomanie n'ait jamais pris la valeur d'un réel danger social en France, la vérité nous oblige à dire qu'elle avait pourtant réussi, de 1885 à 1914 notamment, à s'y implanter dans quelques milieux coloniaux et maritimes, ainsi que parmi quelques groupes d'épicuriens blasés. Empressons-nous d'ajouter que nous ne fûmes pas le seul pays contaminé : on fumait à Londres et dans les autres ports anglais, de même que l'on fumait dans toutes les grandes villes d'Amérique.

Les quelques scandales qui, à cette époque, défrayèrent la grande presse, suscitèrent toute une campagne, tendancieuse, du reste, et exagérée, à laquelle nous avons longuement fait allusion dans notre Préface. Des journalistes se plurent à raconter avec quelle facilité la drogue asiatique avait réussi à pénétrer dans divers milieux, et leurs « reportages » firent aisément accroire au public qu'un péril nouveau

était né, rendu plus attrayant et redoutable du fait de son parfum d'exotisme.

Survint la guerre mondiale, et l'on ne pensa plus guère à cette crainte. Depuis l'armistice, il fut surtout question de réprimer le commerce clandestin de l'opium et celui, autrement pernicieux, des autres stupéfiants : morphine, héroïne et cocaïne.

Nous n'aurons d'ailleurs en vue que la lutte et la situation actuelle du problème de l'opium, telles qu'elles se présentent en Extrême-Orient : elles seules nous paraissent présenter quelque intérêt. On verra tout d'abord comment cette lutte a pris naissance, à la suite des mesures de prohibition par la Chine. Nous donnerons ensuite quelques indications sur les principales conférences et conventions internationales qui eurent lieu à ce sujet. Enfin, après un résumé des principales conclusions et suggestions présentées par la Commission d'enquête de la S.D.N. sur le contrôle de l'opium à fumer en Extrême-Orient, nous dirons un mot des mesures qui gagneraient à être prises ainsi que des réflexions qui se sont imposées à nous, étayées sur une vieille expérience,

Vers la fin du siècle dernier, la multiplicité des fumeries d'opium, qui s'installèrent dans toutes les villes où il y avait des « quartiers chinois », eut pour résultat de répandre cette coutume clandestine et d'y initier les Blancs eux-mêmes ou les Indigènes. C'est ainsi que les Etats Malais, le Siam, les Indes Néerlandaises, les Philippines, le Japon, l'Indochine, l'Australie, le Transvaal, devinrent insensiblement des pays consommateurs de drogue.

En Amérique, plus particulièrement, une inquiétante diffusion de l'opiomanie dans toutes les classes de la société ne tarda pas à retenir l'attention des Pouvoirs publics : les gens fumaient même à New-York, bravant la loi de cet Etat qui interdisait formellement l'ouverture des fumeries. Aussi Mgr BRENT, évêque des Philippines, à l'exemple des mesures prises par le Gouvernement chinois, se plaça-t-il résolument à la tête du mouvement prohibitioniste. Et c'est sur son initiative que le Président des Etats-Unis provoqua la réunion de la Conférence de Shanghai.

* * *

ORGANISATION DE LA LUTTE EN CHINE AVANT LA RÉVOLUTION

Indiquons brièvement comment cette lutte fut organisée, en rappelant ses principales étapes :



Planche XXVIII. — Fumeur de la classe aisée
(Lavis de M. Phi -Hùng).

Tout d'abord, ce fut l'Edit impérial du 30 Septembre 1906, stipulant que « non seulement la culture du pavot, mais encore l'usage de l'opium devraient cesser dans un délai de dix ans ».

L'année suivante, un autre Edit insistait sur cette obligation, et engageait le Vice-Roi à une sévère répression, « parce que, depuis la circulation de l'opium parmi nos Chinois, beaucoup de personnes ont subi les maux de cette drogue, en perdant leurs propriétés, leur temps et leur vie ; presque tous ceux qui fument deviennent paresseux, inutiles et faibles, au point que notre grand Empire est devenu débile, L'interdiction de l'opium est une mesure capitale et intéresse la force de l'Empire, la vie du peuple et toutes les affaires nationales ».

On a lu plus haut (voir Chapitre II, Historique de l'opium en Chine) les essais successifs tentés par le Gouvernement impérial pour secouer, sans grand succès, hélas ! le joug de la drogue. Mais cette fois, sous la poussée du parti réformiste, la dynastie mandchoue agonisante se montra soudain décidée à un suprême effort, qui devait étonner le monde. Initiative inattendue qui rallia l'adhésion de toutes les puissances, y compris l'Angleterre, dont l'appui était indispensable à la Chine pour mener à bien la lutte officielle contre l'opium,

Les mesures prises alors furent effectivement des plus rigoureuses. Toutes les fumeries publiques furent fermées dans la plupart des grands ports. Dans les restaurants et les maisons de thé, de grandes affiches étaient placardées : « On ne doit plus fumer d'opium ». Jusque dans les principales villes des provinces intérieures, on fonda des hôpitaux et des dispensaires pour recevoir et traiter les intoxiqués. Tout fumeur était tenu de faire sa déclaration aux autorités locales, s'il désirait persister dans son habitude ; et cette licence de fumer fut dès lors refusée aux fonctionnaires et agents des administrations civiles ou militaires.

En outre, l'assistance pharmaceutique, du reste prévue dans l'Edit impérial de 1906, passa au premier plan des mesures nécessaires. Les hauts mandarins provinciaux firent venir et distribuer des médicaments japonais ; quant aux notables des grandes cités, ils durent souscrire personnellement, comme membres obligatoires du « Comité de lutte contre l'opium », pour l'achat des remèdes ainsi que pour l'entretien des dispensaires gratuits.

Le nombre des fumeurs ne tarda pas à diminuer dans une forte proportion ; la culture du pavot subit à son tour un ralentissement considérable dans la plupart des provinces. La production passa de

584.800 piculs en 1906, à 367.250 en 1908 ; elle atteignit même un abaissement de 50% au Seu-tchouen et au Yunnan.

Il faut dire que l'opinion publique, elle-même alertée, ne se faisait pas faute de condamner l'usage de la drogue, devenue soudain une habitude anti-patriotique et peu honorable. De toute part, des cortèges bruyants parcouraient les villes en grande pompe, on dressait des bûchers symboliques sur lesquels on faisait flamber les objets des fumeries publiques et privées,

Ce fut sans conteste au Yunnan que la répression se montra la plus rude : dans son Edit du 28 Août 1908, le Vice-Roi écourte encore les délais prévus pour la cessation de fumer : « Dès le premier mois de 1909, on devra ensemercer les champs en pois et céréales, et il ne sera plus permis de cultiver le pavot ; les stocks d'opium existant encore dans les magasins devront rapidement être exportés ; les cultures de pavots seront coupées et entièrement détruites, et les terrainsensemencés seront confisqués. »

Avant la proclamation de l'Edit impérial de 1906, cette province récoltait environ 18.000 piculs de 60 kilos d'opium ; la population se chiffrait par 9 millions d'habitants, en chiffres ronds : 900.000 hommes et 180.000 femmes fumaient, — au total 1.080.000 sujets. Au début de 1909, la superficie cultivée, estimée antérieurement à 300.000 *mâu*, subit une réduction de 30 à 60% ; sur 100 fumeurs, 45 avaient cessé de fumer, 15 étaient en cours de traitement.

Tels furent les résultats ; ils démontrent que dans nulle autre province le mouvement ne fut aussi énergique et brusqué, sans aucun égard d'ailleurs pour les réactions économiques qui en pouvaient résulter. On pense bien que tout ceci ne s'effectua pas sans quelques grondements et soulèvements partiels, surtout si l'on veut bien songer que plus du dixième de la population se composait d'intoxiqués de longue date...

Ces indications laissent suffisamment entendre à quel point la lutte qu'avait entreprise le Gouvernement chinois dût être durement menée. Les effets en furent, du reste, des plus éclatants : les jeunes générations purent vivre désormais affranchies de la redoutable servitude, cependant que les fumeurs invétérés voyaient leur nombre décroître, plus spécialement dans les provinces du Sud, où les sanctions sévissaient avec plus de sévérité. L'avenir déjà s'annonçait sous de riantes perspectives ; il viendrait un temps où bientôt toute l'histoire de l'opium en Chine ne serait plus qu'un lointain souvenir. . .

Mais que de controverses, que de passions soulevées, à cette époque, au plus fort de la lutte ! — Certains faisaient confiance au Gouvernement, persuadés de sa ferme volonté d'aboutir. D'autres, se prétendant mieux renseignés, allaient jusqu'à émettre un doute sur la bonne foi des dirigeants et le succès de cette réforme douteuse : pour eux, le motif réel et secret de tout ce mouvement tendait surtout à entraver l'accès de l'opium des Indes.

Quoiqu'il en soit, un fait demeure : toutes les fumeries condamnées du Seu-tchouen furent presque aussitôt transférées et réouvertes dans la campagne sous le couvert d'initiatives privées ; c'est du moins ce qui fut constaté par des voyageurs de l'époque, parmi lesquels le Dr LEGENDRE, dont le témoignage est probant,

Selon J. RODES, l'application des mesures prévues était par avance vouée à l'échec, du fait même de l'organisation administrative de la Chine. Et ce fut également notre opinion ; sans nous permettre de suspecter la bonne volonté du Gouvernement chinois à cette période de son histoire intérieure, nous indiquions déjà dans notre première étude (1) qu'il était préférable de réserver son jugement, parce qu'il est toujours prématuré d'émettre un jugement anticipé sur les résultats d'une nouvelle législation, sans tenir compte de la forme économique et des conditions sociales d'un peuple. Et nous ajoutions que le concours promis par la France et l'Angleterre ne pourrait jamais s'exercer pratiquement et efficacement, tant que la Chine n'aurait pas réussi à prohiber d'abord la culture du pavot sur toute l'étendue de son vaste territoire.

Car enfin, n'est-ce pas une tâche inouïe et presque insurmontable de faire perdre à un pays de 400 millions d'habitants un goût absolument enraciné, plus ou moins généralisé, pour la drogue, puis de chercher ensuite à aiguiller les aspirations de tout cet immense peuple vers des goûts, un genre d'idéal, ou des buts, si totalement différent de ses habitudes et aussi opposés à ses antiques traditions ?... Mais peu après ces événements, la révolution survint, qui balaya tous ces projets généreux ainsi que les mesures entrées déjà en vigueur. Du coup, la campagne pour la prohibition demeura en suspens, elle devait vite tomber dans l'oubli...

(1) Dr L. GAIDE : *Intoxication par l'opium*, dans *Traité de Pathologie Exotique*. Paris, Librairie Baillière.



SITUATION EN CHINE DEPUIS LA RÉVOLUTION

Le renoncement et l'abandon de la lutte contre l'opium, qui marquèrent l'ère révolutionnaire, tiennent à des causes assez complexes. D'abord les républicains furent détournés de ces préoccupations par des inquitétudes plus positives et plus pressantes. La misère générale, qui succéda aussitôt à la guerre civile, obligea l'Etat à favoriser la culture du pavot, autrement plus rémunératrice que celle des céréales. Et puis, les généraux gouverneurs des provinces, qui ne disposaient pour l'entretien de leurs troupes que des diverses taxes perçues sur le commerce de l'opium, voyaient également dans la reprise de cette culture le moyen le plus sûr d'asseoir leurs revenus, leur prestige et leur domination. En sorte que le pavot ne tarda guère à regagner sur les céréales et les textiles tout ce qu'il leur avait momentanément cédé de terrain...

La situation continua pendant toute la durée de la révolution, et persista en dépit des admonestations répétées de la Grande-Bretagne, dont le Gouvernement annonça à la Chambre des Communes, en 1912, que tous les arrangements conclus entre lui et la Chine seraient certainement dénoncés, si celle-ci persistait à ne pas se conformer aux anciens accords relatifs à la suppression de l'opium. Et la vérité oblige à dire que l'obstination chinoise malgré les injonctions anglaises, n'a jamais cessé de s'aggraver, surtout depuis la fin du traité anglo-chinois, en 1917 ; on peu même certifier, sans erreur ni exagération, que depuis cette époque la production ainsi que la vente de l'opium n'ont jamais connu d'années plus florissantes.

Tous les reporters qui ont parcouru la Chine ces dernières années, s'accordent à révéler, avec J. PERRIGAULT et M. DEKOBRA, l'immense étendue des champs de pavots, sans oublier la surprise d'y voir la vente de l'opium absolument libre dans toutes les provinces. « Si les délégués de la S.D.N., déclare J. PERRIGAULT, avaient été autorisés à parcourir la Chine, ils l'auraient, comme moi, vue couverte de pavots en fleurs, et les chiffres que j'ai pu puiser aux sources les plus sûres, ne leur auraient pas échappé. La Chine continue à pratiquer son éternelle politique de faire accroire, « make believe », proclamant à la face du monde qu'elle prohibe l'opium sur son territoire, alors qu'elle cultive, importe et consomme tout l'opium qu'elle peut, et que ses fonctionnaires encouragent cette activité de toutes les manières possibles, en raison des

richesses qu'elle leur procure. Tromper l'étranger sur la question, c'est ce que ne cessent de faire depuis 200 ans tous les gouvernements qui se sont succédés. On se trouve donc en présence d'une véritable industrie chinoise de l'opium, qui est illégale depuis l'Édit de 1729, renouvelé on ne sait plus combien de fois et plus particulièrement en 1934, par des autorités qui ont élevé la mystification à la hauteur d'un dogme, Cette illégalité n'est qu'un prétexte à percevoir sur la drogue des taxes énormes, dont profite le trésor des généraux. »

M. DEKOBRA y ajoute son témoignage savoureux et caustique : « En vérité nous sommes, en Chine, les témoins du « miracle de l'opium », d'un miracle qui défie la logique, puisque là où l'on prétend supprimer l'opium, sa consommation augmente, et là où l'on est menacé de cinq ans de prison pour le vendre, on s'enrichit à le détenir. Le malheur, c'est que l'opium est une source de profits trop facile pour les gouverneurs de provinces, dont l'équilibre budgétaire est malaisé. Quoi de plus simple que de taxer un produit dont la consommation semble si agréable aux particuliers »? Que dire de plus ? — Il y a peu de temps encore, aux dires même du *Bulletin de la Société des Missions-Etrangères* (de Mars 1934), l'évêque français de Nanning-Fou, accomplissant une tournée pastorale dans le Kouang-Si, rencontrait un convoi de 25 camions transportant chacun deux tonnes de la précieuse marchandise et se rendant du Kouei-Tchéou au Hoû-Nan.

Tous ces détails, que confirme journellement une presse strictement et parfaitement informée, prouvent que le problème en vérité n'a guère varié : rien n'est changé. Et cependant, dans le même temps, d'après les documents même communiqués à la Commission consultative du trafic de l'opium, à Genève, le Gouvernement de Nankin attestait qu'il avait pris les mesures les plus énergiques, tant contre la fabrication de l'opium que contre le transit et la vente des drogues stupéfiantes ; des trafiquants auraient été punis de mort, auraient été exécutés.

Il ne s'agit pas ici de douter du bon vouloir du Gouvernement de Nankin ; c'est lui qui, déjà en 1929, avait promulgué la loi contre l'opium qui punissait de 5 ans de prison et d'une amende de 5.000 taëls le délit de vente ou de détention de la drogue ; mais il est bien permis de constater qu'entre la théorie et la pratique il y a un abîme... Et puis, on ne peut se défendre d'une sourde indignation quand on entend les autorités chinoises rejeter la responsabilité de la contrebande sur les Diables étrangers. C'est, on l'avouera, singulièrement renverser

les rôles, surtout aujourd'hui où la Concession française met précisément tous ses efforts à réprimer sévèrement le trafic clandestin. La Concession internationale ne faillit pas non plus à sa tâche ; et il se trouve précisément que la contrebande se fait presque exclusivement en territoire chinois.

Voici les derniers renseignements qui nous ont été communiqués sur la situation actuelle dans la province de Canton, à la suite du voyage du Maréchal TCHANG-KAI-CHECK et de sa prise de contrôle de la province, en Septembre 1936 : Une Commission annexe de la « Commission nationale de la suppression de l'opium » a été créée et a décidé d'exécuter le programme suivant :

1° L'opium doit être complètement supprimé entre le 1^{er} Septembre 1936 et la fin de 1940.

2° La culture du pavot est interdite dans la province de Kcuangtung.

3° Les chefs du parti Kuomintang, les hommes politiques, les militaires, les personnes appartenant à l'enseignement, qui ont l'habitude de fumer l'opium, doivent cesser avant le 31 Décembre 1936.

4° L'enregistrement des opiomanes commencera le 1^{er} Septembre 1936 et sera clos la 31 Décembre 1936. Les opiomanes qui sont trop âgés et ne peuvent pas se désintoxiquer pendant cette période, demanderont une autorisation au Gouvernement, qui leur autorisera une quantité déterminée d'opium. Mais ces opiomanes devront être désintoxiqués avant la fin de 1940.

5° Des hôpitaux et cliniques anti-opium seront installés dans toute la province pour aider les opiomanes à se désintoxiquer.

6° La Commission provinciale de la suppression de l'opium aura des sections dans tous les districts.

7° Le Gouvernement central enverra un commissaire pour surveiller l'activité de la suppression de l'opium dans les provinces.

Les peines suivantes ont été édictées par cette Commission provinciale.

1° Toute personne qui cultivera le pavot ou se livrera à la contrebande de l'opium, sera soit punie de mort, soit emprisonnée à vie, soit condamnée à un emprisonnement de 10 ans.

2° Toute personne qui sera surprise à fumer sans l'autorisation du Gouvernement, sera punie d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 300 dollars ; elle sera désintoxiquée après son arrestation. Si cette personne est surprise une seconde fois à fumer l'opium, elle sera condamnée à un emprisonnement de 1 à 3 ans et à une amende de 500 dollars. Si elle se rend coupable une troisième fois, elle pourra être emprisonnée de 3 à 10 ans. Une nouvelle récidive entraînera la peine de mort.

D'autre part, toutes les fumeries de Canton ont reçu l'ordre de cesser leur commerce avant le 1^{er} Décembre.

Après leur fermeture, le Gouvernement ouvrira dix magasins de vente destinés à servir les opiomanes âgés, qui ne peuvent être désintoxiqués immédiatement. Ces magasins seront supprimés progressivement et auront disparu en 4 ans.

On peut se demander si toute cette réglementation sera bien appliquée, et plus spécialement la peine de mort. En Chine, il est coutumier de prendre des décisions parfois très sévères, mais très souvent elles ne sont pas appliquées.

Nous croyons utile de reproduire également quelques extraits d'un article du *Journal de Shanghai* du 26 Février 1937, intitulé : *L'Opium et la peine de mort*, par G. GEO :

« ... Etant donné la différence des conditions dans les diverses provinces, les mesures prises ne sont pas uniformes. Dans la province de Tchékiang, il y a interdiction absolue de fumer, à plus forte raison de vendre de l'opium. Dans le Kiangsou, la province voisine, on a institué un monopole de vente, et des permis de fumer sont délivrés de six mois en six mois pour permettre aux intoxiqués de se déshabituer progressivement, mais aucun nouveau fumeur n'est admis. Des cliniques pour désintoxication sont installées dans tous les chefs-lieux de Hsien où l'on applique des cures obligatoires à tous les inscrits.

« Dans les provinces du Nord, où sévit la contrebande, la situation reste confuse. Il est probable qu'on fait encore des récoltes de pavots dans les régions frontalières de l'Ouest ; mais la quantité diminue d'année en année, et le résultat est remarquable.

« Nous évaluons la consommation actuelle de la drogue à 30% seulement de celle d'il y a cinq ans. En continuant l'effort, le terme de la suppression totale sera sans doute atteint très prochainement. Le

Généralissime TCHANG aura bien mérité de la nation chinoise et même de l'humanité entière, quant il aura réalisé ce qu'aucun empereur n'a pu faire depuis plus de deux siècles.

« Le moment présent est le tournant le plus dangereux pour aller jusqu'au bout de l'effort. Nos ambitieux voisins nous attendent à la moindre défaillance, pour détruire l'œuvre entière. Trop d'intérêts privés refoulés guettent aussi le moindre moment opportun pour reprendre leurs positions.

« La peine de mort, que le Gouvernement a décrétée pour tout fumeur, sera-t-elle rigoureusement applicable ? Avec la mise en vigueur intégrale de cette loi, ce serait une véritable hécatombe qui s'ouvrirait cette année !

« L'organisation la plus perfectionnée de prévention et de répression est souvent incapable de donner les résultats espérés. Voici, enfin, la reproduction des principaux passages du discours que M. KAM NAI-KWANG, (1) Directeur de la Commission nationale de la suppression de l'opium, a prononcé à la quatrième conférence biennale de l'Association médicale chinoise :

« On se demande généralement pourquoi le Gouvernement a adopté des mesures aussi sévères contre les fumeurs d'opium, alors que la drogue est vendue ouvertement dans les provinces sous le contrôle du Gouvernement. Une explication est nécessaire. Au début, les autorités suivirent la politique de la « suppression absolue », c'est-à-dire que la culture du pavot, le transport et la vente de la drogue, aussi bien que son usage, furent strictement interdits, alors que les délinquants étaient arrêtés et punis conformément aux lois édictées pour la suppression. Cette politique ne donna aucun bon résultat...

« Depuis, le Gouvernement a adopté une politique différente : *la suppression graduelle, laquelle a été approuvée par la Société des Nations*. Une période de six ans, 1935-1940, a été fixée pour l'exécution du plan élaboré à cet effet. Des règlements spéciaux ont été proclamés concernant les fumeurs intoxiqués ne pouvant se guérir pendant le délai fixé. Des permis renouvelables leur sont délivrés, et on espère qu'à la fin de la période de six ans, la suppression de l'opium sera complètement effec-

(1) KAM NAI-KWANG : *L'opium : une déclaration du Directeur du Bureau de la suppression de la drogue. Revue nationale chinoise*, 1^{er} mai 1937. Shanghai.

tuée. Son usage étant autorisé dans ces cas particuliers, des marchands, munis des pièces nécessaires, peuvent le débiter aux fumeurs en voie de guérison...

« On s'est également demandé pourquoi la peine de mort a été édictée contre les fumeurs d'opium. Cette décision a provoqué des commentaires et des critiques de la part de la presse étrangère. Cela vient de ce qu'on ne se rend pas bien compte de la gravité de la situation et qu'on n'a pas saisi le sens véritable de la décision. La période pour la prohibition des narcotiques expirait à la fin de 1936, et seules les personnes reconnues coupables de leur fabrication, transport et vente, devaient être exécutées, mais à partir de 1936 les fumeurs seraient soumis à la même peine. Les habitués de la drogue ont eu deux ans, à dater de la promulgation de la loi, pour renoncer à son usage, et ce n'est seulement qu'après ces deux ans qu'ils tombent sous le coup de cette loi ».

Cela montre que le Gouvernement est fermement décidé à supprimer complètement l'usage de l'opium. C'est ainsi que la jeunesse est mise en garde contre ses ravages. Le savant Père WIEGER (1) indique dans son ouvrage sur *La Chine moderne*, que les maîtres d'écoles chinois attirent assez souvent l'attention de leurs élèves sur les méfaits de l'opium, « le pire fléau dont la Chine ait souffert depuis qu'elle existe ». C'est là un thème moral qui est très fréquemment développé. L'abstention de la drogue est même recommandée « comme un devoir patriotique ». « Quiconque parmi nous a un cœur, ne fut-ce qu'un atome d'amour de la patrie, ne devrait jamais fumer l'opium, qui produit une habitude irrésistible, un vice incorrigible. Il dessèche le corps, détruit la volonté, ruine les fortunes ». De même, il est rappelé aux élèves que, parmi « les hontes nationales figure la guerre de l'opium, qui mit aux prises la Chine et l'Angleterre et eut pour résultat d'ébranler le Gouvernement des Tsing ». Pour terminer, nous rappelons cette curieuse réflexion du Père HUC (2) sur la disparition possible de l'habitude de fumer l'opium en Chine : « Qui sait ! écrivait-il, lorsque les Chinois pourront se procurer l'opium facilement, il ne serait pas surprenant de les voir abandonner peu à peu cette meurtrière et dégradante habitude ».

(1) P. LÉON WIEGER S. J. : *La Chine moderne*. Imprimerie de Hien-Hien.

(2) R. P. Huc : *L'Empire Chinois*. Chez Gaume et C^{le}. Paris. 1879.



L'ENTENTE INTERNATIONALE
DANS LA LUTTE CONTRE L'OPIUM ET SES DÉRIVÉS

Conférence internationale de Shanghai. — La première Commission internationale de l'opium, réunie à Shanghai en Février 1909, se limita aux propositions les plus générales. Treize Etats y participèrent, et un Rapport fut élaboré, par lequel fut pour la première fois dénoncé, sous forme d'un document international, le péril de l'intoxication par la morphine.

Une motion fut votée à l'adresse de la Chine, l'enjoignant à persévérer dans sa lutte contre les stupéfiants en général et contre la culture du pavot en particulier, et le vœu fut émis, au sujet de la suppression graduelle de la pratique de fumer l'opium, de la surveillance du transit, de l'adoption de mesures rigoureuses de contrôle de la morphine et autres dérivés opiacés, de la prohibition du commerce et de la fabrication de remèdes contre l'opium, et enfin de l'application des lois européennes sur la pharmacie, dans les concessions étrangères en Chine.

Cette Commission eut surtout l'avantage de recueillir et grouper des documents précis sur l'état de la question dans chacun des différents pays qui s'étaient faits représenter. — Et ces travaux servirent ainsi de base à la préparation de :

La Conférence internationale de La Haye. — Il nous fut donné d'y assister, avons-nous dit au début ; notre compte-rendu figure dans les *Annales d'Hygiène et de Médecine Coloniale* de 1912 (1) ; nous en résumerons seulement les principales dispositions et mesures adoptées :

Cette Conférence, qui se réunit du 1^{er} Décembre 1911 au 23 Janvier 1912, étendit ses travaux non seulement à la question de l'opium brut, à la morphine et ses dérivés nouveaux, mais, en outre, au chanvre indien, aux feuilles de coca et à la cocaïne.

Les puissances contractantes furent invitées à :

- a) édicter des lois pour le contrôle de la production, de l'exportation et de l'importation de l'opium brut ;
- b) prendre des mesures pour la suppression graduelle et efficace

(1) L. GAIDE : *Compte-rendu de la conférence internationale de La Haye. Annales d'Hygiène et de Médecine Coloniale*. Paris.

de la fabrication, du commerce intérieur et de l'usage de l'opium préparé, dans la limite des conditions propres à chaque pays ;

c) prohiber aussitôt que possible l'importation et l'exportation de l'opium préparé ;

d) édicter des lois ou des règlements sur la pharmacie, de façon à limiter la fabrication, la vente et l'emploi de la morphine, de la cocaïne et de leurs sels respectifs aux seuls usages médicaux et légitimes, etc...

Les dernières dispositions réglèrent enfin l'aide mutuelle que ces puissances devraient donner à la Chine et recevoir d'elle.

Ce résumé succinct d'une réunion si décisive, ne comprenant pas moins de 6 chapitres et 25 articles, donne une idée, tout au moins, de l'importance des résultats qui en eussent été obtenus, si les gouvernements signataires avaient disposé de tous les moyens nécessaires pour réaliser sans défaillance un si louable programme, et surtout si la Chine n'avait pas abandonné la lutte.

Pour nous, nous avons encore présent à l'esprit le souvenir de ces longues séances, souvent hélas trop académiques, où, par contre, les véritables compétences techniques, quant aux effets physiologiques ou sociaux de l'opium, se montraient plutôt rares, parmi les divers délégués.

Nous nous rappelons plus spécialement le singulier empressement avec lequel les représentants chinois réclamèrent la suppression de l'opium, insistèrent sur les dangers de la morphine et de ses abus, de la cocaïne, ainsi que des remèdes anti-opium, et proposèrent un engagement de codifier toute une série de mesures en vue de la réglementation de la pharmacie.

Cette hâte était si soudaine et si chaleureuse qu'elle créa chez tous les autres membres un sentiment de vague défiance, d'autant que les délégués étrangers se préoccupaient surtout de défendre le commerce de l'opium brut, de la morphine, de la cocaïne. — Les Anglais, les Portugais et notre propre délégation, objectèrent, non sans opportunité, que la suppression de l'opium préparé ne se pourrait effectuer que progressivement, à cause des intérêts engagés aux Indes, à Macao et en Indochine.

Quant à nous-mêmes, nous en saisîmes l'occasion pour dénoncer un autre péril social, un poison autrement pernicieux, l'alcool, dont la vente augmentait précisément depuis la diminution de celle de l'opium, et dont il n'était pas exagéré de prédire les ravages imminents devant

se répandre dans tout l'Extrême-Orient. Et, faisant nôtre la remarque de Sir J. STRACHEY, ancien Gouverneur des Indes, nous déclarions qu'entre les deux périls, celui de l'opium était certainement moins dangereux.

La guerre mondiale devait nécessairement retarder la ratification de cette Convention de la Haye ; celle-ci n'entra pratiquement en vigueur que le 1^{er} Janvier 1921, par les soins de la Hollande, qui avait été désignée par la Conférence pour veiller à l'exécution de la Convention.

Action de la Société des Nations — Par le Pacte de la Société des Nations Article 23, Alinéa C, cette Société fut chargée du contrôle du trafic de l'opium et des autres drogues nuisibles, d'où la nomination d'une Commission consultative de l'opium, qui fut instituée le 25 Décembre 1920, à la suite d'un vote de l'Assemblée de la Société des Nations. - La première réunion eut lieu à Genève, en Mai 1921. Son principal objet fut d'obtenir l'adhésion des Etats, membres de la S.D.N., non encore signataires de la Convention de La Haye. Elle s'occupa aussi des moyens d'établir la quantité moyenne des drogues annuellement nécessaires aux besoins légitimes de chaque pays et de réprimer la contrebande. Depuis lors, cette commission s'est réunie à intervalles réguliers et c'est elle qui a jeté les bases de l'accord final. La Commission consultative surveille surtout le commerce international et étudie les statistiques qui lui sont soumises par les Etats contractants, ainsi que toutes les propositions qui ont trait à la Convention de Genève.

A la suite d'une proposition de l'Assemblée générale de la Société des Nations, le 28 Septembre 1923, la convocation d'une nouvelle Conférence de l'opium fut envisagée. Le 2 Novembre 1924, une première Conférence, dite de l'opium préparé, commençait ses délibérations et aboutissait à un accord entre la France, la Grande-Bretagne (avec l'Inde), le Siam, le Japon, les Pays-Bas et le Portugal.

Le 17 Novembre 1924, une deuxième Conférence, relative à l'opium brut et aux autres stupéfiants, se réunissait à Genève et aboutissait à une Convention plus générale, dite *Convention de Genève*, signée le 19 Février 1925, et qui est entrée en vigueur le 26 Septembre 1928.

Cette Convention est basée sur le principe de la limitation par le contrôle international des drogues nuisibles. A cet effet, elle a introduit le système des certificats d'importation, contrôle efficace, si tous les pays exécutent minutieusement les recommandations et les termes de la Convention. En outre, elle créa le *Comité central permanent*, qui ne devait entrer en fonction qu'après ratification de la Convention. Ce nouvel

organisme, spécialement créé pour étudier les statistiques trimestrielles envoyées par tous les Etats, a tenu sa première séance en Janvier 1926.

Dans l'accord de Genève, chacun des Etats signataires s'engage à introduire le monopole de l'Etat en ce qui concerne l'usage de l'opium dans leurs territoires d'Extrême-Orient, sauf dans les cas spéciaux mentionnés dans l'accord. Il règle ensuite l'usage de l'opium préparé dans les pays consommateurs. Une révision éventuelle devait avoir lieu, au plus tard, en 1929 ; mais le Conseil de la Société des Nations a renvoyé cette Conférence jusqu'en 1930, pour permettre à la Commission de poursuivre ses investigations dans les pays d'Extrême-Orient.

C'est dans ces conditions qu'une *Commission d'Enquête*, composée de 3 membres, est venue en Indochine, fin 1929, pour étudier sur place la situation. Il est regrettable que cette Commission, cédant au désir exprimé par le Gouvernement de Nankin, n'ait point continué son enquête en Chine. Ce qui n'empêcha pas le Gouvernement chinois de déclarer solennellement à Genève, par son représentant, qu'elle ne produisait plus d'opium. Aussi peut-on être à bon droit surpris que notre propre délégué ou celui de l'Angleterre n'aît pas protesté contre une assertion aussi audacieuse qu'inexacte du mandataire chinois, En effet, à Canton, à Shanghai et dans les principaux ports chinois, l'opium a continué à être vendu librement. Ce fut en fait un monopole du Gouvernement ; mais il était camouflé sous l'appellation innocente de « antidote de l'opium ». Et le Bureau de l'opium portait officiellement le nom de « Bureau de la Prohibition » ; et jusqu'à l'impôt foncier perçu sur les champs de pavots dans les autres provinces et qui répondait à la formule : « amende pour culture du pavot ».

Quelques réflexions au sujet du Rapport de la Commission d'Enquête, de la S.D.N. — A ces indications générales concernant l'action de la S.D.N., nous avons cru bon d'ajouter les quelques réflexions que nous suggéra la lecture du procès-verbal de la VI^e Séance de la 62^e Session du Conseil de la Société des Nations, ainsi que du volume-rapport présenté par la Commission d'Enquête sur le contrôle de l'opium à fumer en d'Extrême-Orient.

La plupart des conclusions formulées et des projets communiqués par cette Commission méritent qu'on s'y attarde...

La première, relative à la nécessité de *mesures concertées entre les divers pays*, est la plus importante. En effet, tout contrôle et toute mesure seront et demeureront inefficaces tant que la Chine, qui est

assurément le plus grand des pays producteurs, continuera à laisser se développer la culture du pavot sur tout son territoire, surtout dans les provinces limitrophes de notre colonie indochinoise. Il n'échappe à personne que cette culture a été intensifiée au Yunnan, en particulier, et que cet excès de production n'a fait que multiplier, à son tour, la contrebande au Tonkin.

Pour ce qui est des *diverses mesures proposées contre cette contrebande* : abaissement du prix de détail, suppression des intermédiaires, institution de débits tenu par le Gouvernement, elles paraissent déjà encourageantes et judicieuses.

Il en est de même de la consommation individuelle, par l'immatriculation avec l'octroi d'une licence et d'un certificat à chaque fumeur. Nous avons proposé, pour notre part, que ce contrôle fonctionnât d'abord, à titre d'essai, dans une province tonkinoise.

Par contre, il nous a paru, d'une part, impolitique d'imposer à nos protégés le contrôle et la désinfection des pipes dans chaque fumerie, d'autre part, impossible d'exercer un contrôle en ce qui concerne la non utilisation du dross.

Parmi les multiples questions soulevées par la Commission d'Enquête de la Société des Nations, celle du *traitement médical des fumeurs* doit être rappelée, question non moins opportune que le point de vue préventif, et qui lui fait logiquement suite, car ceux qui contractèrent l'habitude de l'opium et s'en veulent délivrer ont droit à une particulière sollicitude, on voudra bien l'admettre. En Indochine, toutes facilités sont données à ces « malades » ; tous les hôpitaux leur sont ouverts dans les divers pays de l'Union. Quant aux procédés de désintoxication à employer, nous ne pouvons mieux faire que renvoyer le lecteur à une étude (1) que nous avons publiée sur les multiples médicaments ou préparations anti-opium usités couramment par les Annamites et les Chinois ainsi que sur les spécialités d'origine étrangère ou française vendues en Extrême-Orient. - Il faut seulement déplorer que la plupart de ces remèdes soient à base d'opium ou de morphine, en sorte qu'ils peuvent, à leur tour, donner lieu à une intoxication nouvelle et à des phénomènes non moins irréductibles d'accoutumance. Tel fut le cas, par exemple, de la « liqueur » ou

(1) Dr L. GAIDE : *Bulletin de Société médico-chirurgicale de l'Indochine*, N° 12, Décembre 1930.

solution d'HOLBÉ, qui eut son temps de vogue et qu'on utilisait beaucoup en Indochine. Nous avons dû, en notre qualité de Directeur local de la Santé en Cochinchine, en faire proscrire la vente, quand nous fûmes mis au courant des cas d'intoxication, auxquels notre camarade, le D^r MONTEL, de Saïgon, n'hésitait pas à donner le nom d'« holbémanie ». Aujourd'hui encore, le seul mot de « anti-opium » a mauvaise réputation auprès de la S.D.N., et il convient du reste de faire une sélection prudente parmi ces divers expédients et recourir aux moins nocifs, ou à ceux permettant réellement une désintoxication progressive.

* * *

LA LUTTE CONTRE L'OPIUM DANS LES AUTRES PAYS D'EXTRÊME-ORIENT ET, EN PARTICULIER, EN INDOCHINE

Au Japon, le Gouvernement put rapidement prendre des mesures énergiques et prohibitives : il ne recula pas devant des condamnations atteignant 25 ans de travaux forcés contre les détenteurs d'opium, à 20 ans de la même peine contre les fumeurs impénitents. Mais une rigueur aussi draconienne ne réussit pas partout. Ainsi, dans *l'île de Formose*, les Japonais durent recourir au système de la suppression graduelle, et, pour mieux en contrôler l'application, s'approprièrent le monopole de l'achat, fabrication et vente de l'opium placé sous la direction du Monopoly Office qui centralisait déjà ceux du camphre, du sel et du tabac. Après un recensement du nombre des opiomanes, évalué à 180.000 environ, tout fumeur fut mis dans l'obligation de demander une autorisation pour se procurer la quantité d'opium nécessaire. Les droits afférents à ces licences étaient payés mensuellement, le tarif variant suivant la qualité consommée. Et cependant, un tel régime suscita des troubles graves, au point que l'octroi des licences dût être réservé seulement aux grands intoxiqués reconnus incurables par les médecins. Et depuis la situation n'a pas varié.

Ce seul exemple est singulièrement instructif ; il donne une idée des difficultés auxquelles se heurte la prohibition en Extrême-Orient, en dépit des moyens coercitifs qu'employèrent ici les Japonais et que les Etats européens n'eussent jamais osé employer.

Aux Indes Néerlandaises, dans les *Etats Malais*, au *Siam*, les Gouvernements eurent recours au procédé de diminution graduelle, mais sans résultats bien encourageants.

Aux *Philippines*, le Gouvernement américain décida d'accorder un délai de trois ans aux Chinois opiomanes, en réduisant chaque mois de 15% au fumeur la dose primitivement accordée, et ce jusqu'à cessation complète. Méthode dont il y a lieu de mentionner l'efficacité, puisque, depuis cette époque, l'importation de l'opium n'a fait que décroître.

Quant à notre *Indochine française*, il importe de souligner qu'elle fut des premières à seconder les efforts poursuivis en Chine : déjà en 1907, le Gouvernement Général s'occupait énergiquement de la restriction de la consommation de l'opium, devançant de la sorte les prescriptions de la Convention de la Haye.

Nous avons indiqué plus haut que l'achat, la fabrication ainsi que la vente de l'opium constituaient un monopole, dont l'exploitation est, depuis 1899, confiée à l'Administration des Douanes et Régies de la Colonie. Le produit de ce monopole représentait autrefois un sixième du budget indochinois ; il a beaucoup baissé au cours de ces dernières années. Le chandoo employé par les fumeurs continue à être fabriqué par la manufacture de Saïgon, qui achète son opium brut dans l'Inde et au Yunnan.

Voici la série de mesures entreprises en vue de la suppression progressive de l'opiomanie.

Le 10 Juin 1907, un arrêté ministériel interdit l'ouverture de fumeries sur tout le territoire de l'Annam et du Tonkin, ainsi que l'exploitation de fumeries nouvelles en Cochinchine et du Cambodge.

Un autre arrêté du Gouvernement Général (22 Août 1907) institue une commission qui préconisa les mesures suivantes :

- 1° majoration du prix de vente de l'opium manufacturé ;
- 2° interdiction de la vente du dross ;
- 3° règlements limitant la vente de l'opium dans les débits ;
- 4° fermeture graduelle des fumeries publiques, en commençant par les centres les moins importants.

En outre, elle proposa les moyens préventifs que voici :

1° répandre parmi les populations et enseigner les effets pernicieux de la drogue, par voie d'affiches et images placardées dans les écoles, les maisons communales, les places publiques ; conférences sur les méfaits de l'opium, destinées à la jeunesse et aux élèves des lycées ;

2° vœu émis, que les fumeurs ne puissent dorénavant accéder aux fonctions publiques ni aux grades du mandarinat.

Interdiction est faite, enfin (circulaire du Gouvernement Général, 6 Octobre 1907), à tous fonctionnaires et agents européens de tous services, de fumer l'opium, sous peine des sanctions disciplinaires les plus sévères.

En réalité, ce fut surtout le taux accru du prix de vente qui réalisa la mesure la plus efficace ; le prix en devint évidemment moins abordable pour le fumeur de classe moyenne. La courbe de la consommation se ressentit directement de cette majoration des tarifs. Le total de la vente, qui était de 107.341 kilos, en 1908, a baissé à 58.000 kilos seulement, en 1912, et depuis cette vente diminue chaque année. Dans l'ensemble, on ne peut donc que se féliciter des résultats obtenus dans la voie d'une *suppression graduelle de l'usage de l'opium*.

La dernière mesure consista en la création (fin 1927) d'une brigade mobile, chargée tout spécialement de la répression du trafic clandestin ; un décret plus récent (12 Septembre 1929) autorise même les agents des Douanes et Régies à effectuer mandats et perquisitions dans les demeures ou les réunions où ils ont lieu de supposer un commerce illicite. Celui-ci se pratique au Tonkin, notamment, du fait de sa proximité des provinces du Kouang-Si, et, mieux encore, du Yunnan. La quantité d'opium introduit en fraude y est évalué approximativement à 43% par rapport à la marchandise de la Régie. Et l'on sait que rien n'empêchera, longtemps encore, cette contrebande sur la frontière du Yunnan, tant que subsisteront, en Chine même, une production et une consommation aussi grande,

Quant à la culture locale de l'opium, elle n'est pratiquée que par quelques tribus Méos et Mans du Haut-Tonkin et de certaines régions du Laos ; pratiquement elle est de minime importance.

Enfin, il est bon que l'on sache que le Gouvernement Général a refusé, par respect des traités internationaux, de laisser transiter à travers le Tonkin l'opium du Yunnan destiné à Canton, se privant ainsi de recettes notables et d'une action politique utile.

En résumé, la consommation de l'opium, en Indochine, du fait même des mesures prises, a baissé dans des proportions remarquables. Aussi peut-on affirmer que *l'opiomanie y constitue, aujourd'hui moins que jamais, un « danger social »*. C'est là une preuve que certains auteurs ont formulé une appréciation trop sévère et exagérée, en affirmant à tort que « l'usage de l'opium, chez les Européens comme chez les Indigènes, est entré tellement dans les mœurs en Indochine, qu'on a le

droit de parler d'une calamité publique ». (D'après G. ИЧОК) (1). Le D'LEGRAIN (2) affirme également à tort que « le mal est si général qu'il serait fou de penser seulement à l'anéantir ». Sous l'influence civilisatrice de la France, on peut même prévoir une désaffection plus ou moins totale des Annamites pour la drogue. La jeunesse a été visiblement impressionnée par la propagande éducatrice anti-opium ; l'ardeur qu'elle témoigne aux jeux sportifs en est la preuve la plus significative. Quant à la masse de la population, elle est devenue indifférente, n'étant plus attirée par ce vice onéreux. D'une façon générale, les habitants de l'Indochine forment des groupements de travailleurs agricoles qui n'ont rien à redouter d'une habitude, laquelle demeurera, quelque temps encore, l'apanage de quelques rares intellectuels, de vieux fumeurs âgés et endurcis, ou de rares désœuvrés.

Dans *l'Inde Britannique*, il faut distinguer deux sortes d'opium :

1° L'opium de Bénarès, qui est préparé avec du suc de pavot, et que l'on cultive dans les United Provinces : c'est celui qui est exporté en Extrême-Orient.

2° L'opium de Malwa, lequel est préparé avec le suc du pavot et est cultivé dans quelques Etats du centre de la Péninsule et dans le Rajputana.

Depuis ces onze dernières années, la superficie plantée en pavot a singulièrement diminué, le nombre de caisses d'opium d'exportation à destination de l'Extrême-Orient, et qui est désigné sous le nom de « Provision opium », est tombé de 34.827 en 1912 à 6.685 en 1928.

L'opium consommé sur place est désigné sous le nom de « Excise opium » : son usage est général dans chaque province, on l'absorbe surtout sous forme de pilules. On le fume aussi, mais surtout dans les grandes villes. Il est vendu par des marchands qui doivent être munis d'une licence spéciale, tout comme les débitants de tabac en France.

En se référant aux statistiques publiées, on peut constater que la consommation totale pour l'Inde Britannique a baissé considérablement.

Sauf en Birmanie et en Assam, l'habitude de la fumerie n'est pas très répandue. Le Gouvernement britannique fait de la distinction entre l'habitude qu'ont certains indigènes de fumer l'opium, le vrai danger

(1) G. ИЧОК : *La Protection Sociale de la Santé*. M. Rivière. Paris. 1925.

(2) D'LEGRAIN : *Les grands Narcotiques sociaux*. Librairie Maloine. 1925.

selon la Conférence de Genève de 1925, et, d'autre part, ceux qui avalent l'opium en pilules, ce qui serait réputé moins nocif.

Sous le rapport des mesures prohibitives, chaque province de l'Inde Britannique procède suivant son initiative propre ; l'interdiction n'a été édictée jusqu'à présent que dans la province d'Assam. Partout ailleurs la vente de l'opium préparé est illicite. La préparation de l'opium est donc défendue, sauf à titre d'usage personnel.

En *Birmanie*, une loi de 1924 refuse de posséder de l'opium préparé à toute personne qui n'a pas été préalablement et dûment autorisée. Un registre a été ainsi mis à la disposition des fumeurs d'habitude.

* * *

MESURES A PRENDRE

Que reste-t-il à faire ? La réponse n'est pas douteuse. Dans cette lutte entreprise contre l'opium, deux mesures nous paraissent essentielles et demeurent encore en suspens : l'organisation d'un monopole pour toute la Chine ; la surveillance et la prohibition du trafic des autres stupéfiants. On y peut ajouter l'institution à Shanghai, même d'un Comité spécial, représentant le Comité permanent de la S.D.N., et qui serait chargé de toutes les mesures répressives ainsi renforcées et centralisées.

A) *Organisation d'un Monopole pour toute la Chine.* — Les arguments qui justifient un tel projet ne manquent pas. La campagne en faveur de l'établissement de ce monopole a fait de grands progrès : ses partisans font ressortir que la suppression totale de la drogue se montre pratiquement impossible dans les conditions actuelles. Les chefs militaires ne continuent-ils pas à gérer les provinces à grand renfort de ressources tirées de la culture même du pavot ? Les dirigeants du Kuomintang ne parviendront guère à exercer contre eux une expédition punitive. Alors mieux est d'arriver au but indirectement...

Les contrebandiers sont, cela va de soi, les ennemis les plus acharnés de tout projet de monopole : leur formidable et occulte organisation, dénoncée tout récemment sous le nom de « opium combine », et qui tient ses assises à Shanghai, fait à sa guise les cours de la drogue et de ses dérivés, possédant de par le vaste monde tout un réseau d'agents grassement stipendiés. L'existence seule d'une « Bourse des stupéfiants », qui répond à une réalité, montre surabondamment que la prétendue

suppression officielle de l'opium en Chine n'est pas encore réalisée sur tout le territoire.

Du reste, depuis le 31 Décembre 1917, date d'expiration du traité anglo-chinois relatif à l'importation de l'opium en Chine, le trafic a beaucoup augmenté. L'enquête sérieuse et impartiale que voulut mener, il y a quelques années, le journal américain *Shanghai Evening Post*, révéla et confirma les proportions inouïs d'un tel trafic. Aussi, fort de ces résultats, le Directeur de ce quotidien conclut nettement en faveur d'un monopole comme d'une nécessité pressante. L'abus des stupéfiants y trouverait, cela va sans dire, un contrôle régularisé. Et le Gouvernement nationaliste de Nankin, en consentant à reconnaître les faits au lieu de les voiler ou de les nier, consoliderait indéniablement sa situation, et serait nanti d'une autorité et d'un prestige accrus pour négocier valablement à Genève et se concerter, sur pied d'égalité avec les diverses nations, sur tout cet important problème.

B) *Contrôle et prohibition du trafic des autres stupéfiants.* - Contrôler ou même interdire l'héroïne, la morphine, la cocaïne, c'est là une préoccupation autrement grave et urgente. Nous ne nous lasserons jamais de revenir sur cette face de la question, qui constitue réellement le « péril » d'autant plus grand que le commerce de ces stupéfiants est pratiqué sur une vaste échelle par les commerçants de plusieurs pays et, en particulier, par ceux du Japon. Dans son intéressant opuscule *The Opium problem in the Far-East*, l'auteur chinois R. Y. Lo (1) donne de nombreux renseignements sur les « Japanese Narcotic Traffickers in China ». Et, d'après un journaliste japonais (2) lui-même, nous savons que la plus grande partie de l'opium et surtout des autres stupéfiants consommés en Chine, est transportée par des commerçants du Japon, sous le prétexte de prolonger la vie des fumeurs chinois. Le même journaliste signale qu'en Octobre 1925 le Gouvernement Japonais a revendu en Mandchourie l'opium qui avait été confisqué au Kouang-Toung.

Faut-il redire que ces produits toxiques, transportables sous un petit volume et de si facile consommation, sont de plus en plus recherchés et préférés des Chinois, qui en oublient leur opium. Ces produits,

(1) R.Y. Lo : *The opium Problem in the Far-East*. The commercial Press, Limited. Shanghai, Chine. 1933.

(2) L'article traduit en chinois a paru dans la *Revue Mensuelle anti-opium* . N° 17, du 1^{er} Janvier 1928.

du reste fabriqués à l'étranger, sont introduits en Chine et également aux Etat-Unis, par quantités considérables, des centaines de kilos à la fois, ainsi qu'il ressort de maintes saisies importantes opérées à bord de cargos, à Shanghai, ou dans plusieurs bureaux de postes de l'intérieur. De telles découvertes, il est bon de le savoir, se produisent très fréquemment ; le vieux narcotique traditionnel et ancestral subit ainsi une rude concurrence de la part de ces produits nouveaux si maniables, si actifs et économiques... Le Japon, en particulier, s'adonne avec une véritable passion à la fabrication de l'héroïne, cocaïne, morphine, dont il inonde le marché chinois. Boulettes multicolores, rouges, vertes ou blanches, vendues sous les appellations les plus fantaisistes, remplacent aisément l'opium, dont le transport est compliqué, dont la transformation en produit fumable est délicate... En outre, les fumeries sont malaisément soustraites aux investigations de la police, et les gens pauvres n'ont ni la place ni le matériel pour fumer à domicile ; les nouveaux stupéfiants sont de volume moins encombrant, ils s'absorbent plus facilement, et leur vogue est grandissante.

Dans un discours prononcé à l'occasion de la troisième Conférence annuelle des Commissions de la World Conférence of Narcotic Education (New-York, 21 Février 1930), l'honorable HAMILTON FISH jetait un cri d'alarme en parlant de la « politique » des stupéfiants aux Etat-Unis, vis-à-vis de l'Etranger : (1)

« Il ne peut guère subsister de doute quant à l'augmentation du trafic illicite par la contrebande des stupéfiants, en dépit de tous les efforts des agents de surveillance du Gouvernement. Il existe un grand nombre de puissantes bandes internationales effectuant le trafic de ces drogues, qui opèrent aux Etats-Unis, soutenues par des capitaux importants et dirigées par des intelligences habiles et sans scrupules. Les bénéfices découlant de ce trafic sont si considérables que les filous du monde interlope ne reculent devant aucun risque pour introduire clandestinement des stupéfiants aux Etats-Unis, puis les répandre, par l'entremise d'organisations bien agencées, dans les différents Etats de l'Union.

« La vague de criminalité, qui atteint en Amérique des proportions si terrifiantes, est en corrélation directe avec la consommation de

(1) *Bulletin d'Information contre les stupéfiants*, N°4, Avril 1930 (publié par sa « World Conférence of Narcotic Education », Secrétariat de New-York. 578 Madison Avenue.).

l'héroïne, de la cocaïne et d'autres drogues nuisibles introduites en contrebande dans notre pays, »

Dans son ouvrage des plus documentés consacré aux narcotiques et aux excitants (1), le Dr L. LEWIN, Professeur à l'Université de Berlin, se déclare sceptique à l'égard de la lutte contre l'opium, la morphine et autres stupéfiants, que tente la S.D.N. :

« Combattre ces fléaux, par des moyens humains, dit-il textuellement, est une entreprise presque sûrement vouée à l'échec. Quand bien même, en effet, on supprimerait totalement en Extrême-Orient les fumeries d'opium, on n'empêcherait pas l'usage chez soi. Et, chose beaucoup plus grave, la morphine et la seringue à morphine existeraient toujours.

« Ce qui se passe actuellement en Extrême-Orient, où l'injection de morphine remplace la pipe d'opium, nous montre bien nettement que, s'il fut impossible d'empêcher l'ancien mal, on ne peut agir sur le nouveau qui se développe ».

C) *Création d'un Comité spécial de contrôle à Shanghai.* — Sans doute le scepticisme du D^r LEWIN répond, hélas ! à la réalité, et le trafic illicite dispose d'une organisation elle-même quasi-insurmontable. Il n'en reste pas moins que le combat doit être mené froidement, méthodiquement, Cette idée d'un *Comité permanente de contrôle*, siégeant au centre même qui paraît le plus gangrené, doit être reprise, et son exécution serait la meilleure preuve que les pays ayant des intérêts en Extrême-Orient ne se laisseraient pas déborder par des préoccupations de lucre, mais céderaient à la contagion d'une campagne menée pour la bonne cause...

* * *

CONCLUSION

Comment expliquer et concilier des faits aussi contradictoires, d'un côté cette lutte officielle soutenue contre l'opium, et d'autre part, la reprise de la culture du pavot et la vente libre de la drogue, succédant à toute une série de mesures répressives qui avaient donné les meilleurs résultats ? — D'une part, des peines sévères, allant jusqu'à la peine de mort, édictées par le Gouvernement chinois, et d'autre part, cet encou-

(1) D^r Louis LEWIN : *Les Paradis artificiels*. Payot. Paris, 1928.

ragement occulte donné par certains gouverneurs provinciaux à une industrie et à un commerce aussi prospère, sinon plus, que par le passé ?

Nous comprenons fort bien que la Chine aît désiré ardemment se libérer de l'importation de l'opium de l'Inde Britannique, ne fût-ce qu'à titre de revanche contre une guerre dont elle eut à subir jadis l'humiliante défaite. Bien plus, nous n'avons pas de motif de suspecter l'absolue bonne foi du Gouvernement de Nankin dans ses efforts vertueux pour endiguer le fléau de l'opium, devenu poison national... Malheureusement, ses tentatives les plus louables sont demeurées en partie annihilées par la situation politique et financière, par les complications d'une lutte contre les troupes communistes, par l'insuffisance d'une autorité centrale vis-à-vis des gouverneurs provinciaux, par des nécessités budgétaires, et actuellement par la guerre contre le Japon.

C'est assez dire que cette situation paradoxale, qu'un romancier railleur a pu justement qualifier de « miracle de l'opium », pourra subsister encore quelques années... Faire confiance au chef du Kuomintang ? sans doute, mais sous condition, toutefois, qu'il reconnaisse l'obligation dans laquelle il se trouve de temporiser, d'attendre des heures plus favorables, de tolérer, en attendant mieux, la culture et la vente du pavot pendant toute une nouvelle période, dont la durée elle-même ne peut être bien exactement précisée... Ce serait là une attitude franche et courageuse, qui lui attirerait de nombreuses marques de sympathie, dans la tâche périlleuse qu'il s'est assignée. - Oui, pourquoi, en vérité, vouloir sans cesse camoufler la vérité ou rejeter les responsabilités sur les autres puissances ayant des concessions en Chine ?

Puisque la « Croisade » en faveur d'un monopole général de l'opium semble avoir réalisé un grand pas, puisque, d'ailleurs, il existe déjà en fait un monopole établi par la municipalité chinoise du « plus grand Shanghai » le Gouvernement de Nankin se doit d'étendre cette organisation à toutes les provinces - Après quoi, il lui sera loisible de s'entendre avec tous les autres Etats pour la création de ce Comité spécial de surveillance, dont nous pensons avoir été le premier à suggérer le projet.

Que la Chine se décide, en ce grave problème, à « jouer franc jeu » ; ce n'est qu'à cette condition seulement que la campagne entreprise contre le « fléau » de l'opium s'avèrera efficace. La prohibition absolue peut être chimère d'utopistes et de puritains ; qui, à vrai dire, ne connaissent pas ou ne « voient » pas bien la question. La vérité, c'est

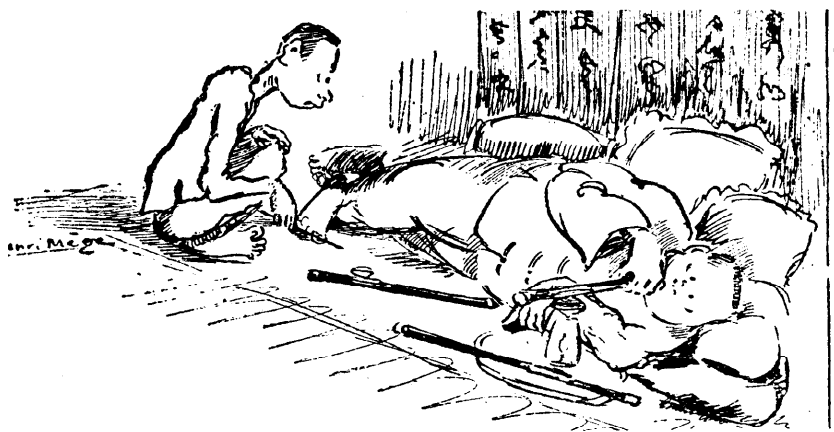
d'arriver à enrayer avant tout tes excès de consommation ; là est le danger, pas ailleurs. Ensuite essayer en même temps de contenir la funeste appétence pour la drogue, par voie d'enseignement, l'enseignement « anti-opiacé », si l'on peut ainsi parler. Et, pour terminer, engager une lutte sans merci contre les autres stupéfiants, autrement plus nocifs, et qui, eux, sont les véritables pourvoyeurs du vice et de la criminalité dans le monde...

En manière d'épilogue, on nous permettra de mettre sous les yeux du lecteur un document, qui résume et précise l'état de la question, au point de vue du commerce licite et illicite des narcotiques. Il s'agit du dernier rapport du Comité consultatif sur le commerce de l'opium, présenté à la Société des Nations (1). Il se termine par cette phrase qui ne laisse pas de laisser entrevoir de nouvelles et alarmantes perspectives :

« Un élément nouveau et inquiétant du problème de l'opium est la découverte faite par un chimiste hongrois, que la morphine peut être fabriquée avec les parties sèches du pavot (paille et balle) restant après que l'extraction a été faite des capsules mûres. Ces parties avaient été jusqu'ici considérées, comme sans valeur et étaient détruites ou employées comme engrais. Le nouveau procédé a été exploité par l'Alkaloïda Cie Ltd, dans laquelle le Gouvernement hongrois est intéressé et a un droit de contrôle. En Hongrie, il y a environ 8.000 hectares de terrain cultivé en pavots, et la quantité de paille de pavots s'élève à 13.000 tonnes environ par an. D'une tonne de paille de pivot on extrait environ 800 grammes de morphine base, et 80 grammes de codeïne base. On estime que cette année (1934) on pourra produire ainsi environ 480 kilos de morphine. Le Comité consultatif s'est inquiété des effets que peut avoir sur le marché mondial, cette nouvelle source d'alcaloïdes de l'opium ; il a chargé le secrétariat d'étudier le côté légal et pratique de l'emploi de ce nouveau produit brut, et a décidé d'étudier plus à fond toute la question à sa prochaine session ».

Dr L. GAIDE

(1) *L'opium et la Société des Nations, une nouvelle source de morphine* (*The British Medical Journal*, n° 3847, 29 Septembre 1934, p. 604.



CHAPITRE IX

L'OPIUM ILLICITE

*La contrebande et les fraudes — La mission de la France —
La législation actuelle*



LA CONTREBANDE ET LES FRAUDES

Les méfaits de l'opium, l'extension effrénée et impudente de la contrebande, les mille aspects de la fraude et du trafic illicite, — voilà, certes, de bien vieilles questions, mais qui ne sont pas près d'être liquidées !...

Ces dernières années, en effet, nous avons pu assister à tout un renouveau de ces problèmes, sous forme de « grands reportages » vivants et attrayants, qui s'efforçaient de présenter au grand public le côté tragique et lamentable de l'éternel Scandale...

En faisant la part de ce qu'il y a parfois d'un peu... romancé dans toutes ces « grandes enquêtes » à l'allure volontiers « sensationnelles », « Spectaculaire », reconnaissons qu'elles nous ont apporté plus d'une

révélation inédite, plus d'une curieuse précision sur ce qu'on a appelé si justement « la farce de l'opium » (1).

N'en voulant retenir ici que le côté pratique, nous allons demander à ces documents, de fraîche date, dans quelle mesure il leur est possible de répondre aux trois points suivants, de brûlante actualité :

1°) Y a-t-il accroissement de la toxicomanie (opiomanie, notamment), dans le monde entier ?

2°) Chaque nation en particulier, peut-elle se flatter d'avoir fait *tout le nécessaire* pour combattre ou enrayer le fléau ?

3°) Quelle est, de nos jours, la législation qui régit la consommation mondiale de l'opium (non seulement au point de vue répressif, mais au point de vue de la limitation des opiacés utilisés en thérapeutique) ? Quel est, plus spécialement, le régime en vigueur pour la France et ces colonies.

La pègre et l'opium. — C'est un fait de bizarre et constante remarque, que, à la base de tout fait divers d'importance, de tout affaire d'escroquerie un peu vaste, on finisse toujours par découvrir quelque histoire de trafic ou recel d'opium.

Et, sans même évoquer à nouveau un très retentissant scandale qui dura plusieurs années, tint en haleine la presse française toute entière, il n'est guère de crime ou délit tant soit peu mystérieux, qui ne s'éclaire bien souvent à la faveur de quelque allusion à la fameuse organisation « puissante et insaisissable de la contrebande internationale et du trafic illicite des stupéfiants ». (2)

En veut-on quelques exemples ? — C'est Otto J..., surnommé « l'Empereur des Stup », dont l'arrestation nous révèle des détails ahurissants, inouïs : « Dans ses mains des milliers de kilos d'opium ont

(1) Jean PERRIGAULT : *La farce de l'opium* (*Siècle Médical*, 1^{er} Octobre 1934 et N^{os} suivants)

Alexis DANAN. *Vivre ! Vivre !* (Paris-Soir, 11-18 Décembre 1934.)

Claude FEREN. *L'opium pour tous* (*Candide*, 26 Décem. 1935 — 2 Janv. 1936).

Docteur C. DEQUIDT. — *La lutte contre les stupéfiants* (*Le Mouvement sanitaire* 30 Avril 1931).

Maurice LEROY (*Paris-Soir*, 25 Janvier 1935)

Jean COCTEAU. *Mon tour du monde en 80 jours* (*Paris-Soir*, 20 Août 1936.)

(2) D^r C. DEQUIDT : *La lutte contre les stupéfiants* (*Le Mouvement sanitaire*, 30 Avril 1931).



Planche XXIX. — Un fumeur parmi la gent cuvrière.
(Lavis de M. Phi -Hùng).

passé ; à tel point que sa dangereuse activité avait été signalée plusieurs fois au cours des débats à la Commission consultative de l'opium à Genève. C'est lui qui, par câble, fixait à ses émissaires le cours officiel de la drogue. C'est encore lui qui avait eu l'idée de comparer la qualité de la drogue en plusieurs catégories. Il expédiait en gros, aux Etats-Unis, du premier choix ; le second choix était destiné à l'Amérique du Sud ; enfin le troisième à la France. Tout en se fournissant officiellement en Allemagne dans les usines autorisées de stupéfiants, Otto avait commandité et monté, tant en France qu'à l'étranger, de petites fabriques destinées à traiter l'opium et ses alcaloïdes ». (1)

Ailleurs, c'est l'aventure d'un « prince » (soit-disant prétendant au trône de Pologne ?), et dont la carrière d'hôte des palaces se vit brusquement interrompue par l'indiscrétion des policiers : chez lui on trouva tout un attirail de fumeur d'opium ; et, particularité intéressante, sa drogue était emballée selon l'emballage spécial aux grossistes internationaux (*Paris-Soir*, 19 Décembre 1935).

C'est, enfin, une bande de « mauvais garçons » corses, arrêtés tandis qu'ils transportaient 150 kilos d'opium : drogue livrée par un Chinois, avouèrent-ils, et qu'ils devaient confier à Paris à un autre Chinois. L'opium, précisait l'entrefilet, arrive brut de l'Orient ; mais il faut le « travailler », et pour cela il était nécessaire de l'orienter vers certains petits laboratoires clandestins. Les paquets étaient répartis en petits sachets de 450 grammes, plus aisés à faire circuler et à dissimuler ; il y en avait là pour 25.000 francs en valeur brute (*Paris-Soir*, Février 1935).

Tribulation. — A cet égard, si nous consultons un de ces « reportages » documentés, que nous citons précédemment, nous apprenons que l'opium débarqué à Marseille provient le plus souvent, non point de l'Extrême-Orient, mais bien de Turquie, ou bien même de Syrie.

Dans la grande majorité des cas c'est Istanbul (Turquie) qui est le grand port de départ. » Dans cette ville, le commerce de l'opium est absolument libre. Vous pouvez faire livrer n'importe quelle quantité F. O. B. c'est-à-dire « franco on bord », sur n'importe quel bateau de votre choix. Les prix varient autour de 200 francs l'ocque, mesure qui vaut environ treize cent cinquante grammes pour l'opium brut. Débarquée à Marseille, cette même quantité d'opium brut vaudra de 500 à 600 Frs.

(1) Maurice LEROY (*Paris-Soir*, 25 Janvier 1935).

et sera vendue environ 1.100 Frs le kilo, à un amateur ; et si c'est à Paris, le kilo atteindra tout de suite 1.500 Frs. Travaillé et vendu au détail, le kilo revient, à Marseille, à environ 2.000 Frs. — Tout cela, comme vous le voyez, peut laisser un bénéfice assez sérieux.

« Le commerce au détail appartient aux Chinois. Ils sont honnêtes et réguliers. La vente du gros et demi — gros appartient souvent aux Corses. Parmi ceux — ci on trouve des revendeurs pas très scrupuleux, dont la principale occupation consiste surtout à essayer de vous rouler ». (1)

Les « ersatz ». — Duperie de *l'Héroïne*. — Ces détails, du reste, sont dans l'ensemble véridiques. Personnellement, j'ai connu un fumeur européen, auquel son habitude « revendeur » marseillais procurait avec régularité une drogue de qualité douteuse. Un jour l'intermédiaire avertit son « client » qu'il ne pouvait plus continuer à lui fournir les envois convenus, mais qu'il lui adresserait, par compensation, une poudre à priser de composition secrète : c'était, en réalité, un horrible mélange d'héroïne corsée de cocaïne, et qui ne tarda pas à aggraver singulièrement l'état du malheureux, obligé de s'en contenter. C'est à cette circonstance, dois-je l'ajouter, que je dus de faire la connaissance du malade acculé à la nécessité de se faire sevrer d'urgence.

Les « ersatz » sévissent non moins en Extrême-Orient. Que l'héroïne ait opéré, en Chine notamment, d'effroyables dégâts toutes ces dernières années, c'est ce qu'il est à peine besoin de rappeler. Mais depuis cinq ans, une « camelote » nouvelle tend de plus en plus à supplanter la drogue. Cette mode détestable, « c'est le bonbon rose, la perle de sucre couleur de bougie rose, percée d'un trou. Il remplace l'opium de Macao (Monte-Carlo bâtie sur le roc, à trois heures de Hong-kong, où les Chinois riches et pauvres peuvent assouvir leur passion du jeu). Cet opium artificiel coûte moins cher que l'opium. Il se colle sur le trou d'un fourneau quatre fois plus gros qu'un fourneau ordinaire, sorte de vase à fleurs détourné de son emploi, troué sur une face. Le goulot, revêtu d'un pas de vis en cuivre, se fixe à l'extrémité d'un sarbacane ; la lampe à opium brûle dans une cuve de verre qui étouffe le tirage. C'est douce-tre, sournois, funeste, car, on le devine, les pires drogues se cachent sous cette pâte d'aspect inoffensif. » (2)

(1) Cl. FEREN : *loc. cit.*

(2) Jean COCTEAU : *loc. cit.*

Des trucs inimaginables. — Nous n'en finirions pas de dévoiler et dépeindre tout à loisir les mille et mille expédients, tromperies sur la qualité, artifices destinés à fabriquer et écouler drogues et « ersatz », à frauder, frauder encore et partout, dans tous les coins du vaste monde, ce vieux monde corrompu et avide de la fugitive griserie, qui fait oublier...

A Singapour, les « sampans », pirogues où se prélassent de faux « jeunes-mariés », ne servent qu'à camoufler la drogue frauduleuse et à faciliter son débarquement clandestin.

Un jour il advient qu'une de ces « mariées » tombe à l'eau ; quand on la repêche, on remarque qu'elle est visiblement enceinte ; mais allez donc suspecter une femme se trouvant « dans un état qu'on respecte sous toutes les latitudes et longitudes ! ». Cependant, sur son ventre était appliqué un récipient extensible, bourré d'opium de contrebande pour une valeur de 200 livres ! — Ici on repère un lit de mariés dont les montants sont creux et remplis de la précieuse drogue. — Une autre fois, la « police d'opium » de Maxwell Road (Singapour) pince les employés d'un vaste cirque ambulante : l'opium est caché dans les barreaux de la cage aux lions ! (1)

En Égypte, on découvre 943 grammes d'opium dissimulés dans le jabot de différents oiseaux, qu'un fraudeur allait censément porter au marché. Un bidon, à double fond, pour déjouer la tige d'exploration de la douane, recélait de la drogue, sous l'aspect innocent d'un récipient d'huile. Ici on fait main basse sur des épis de maïs, perforés et contenant un gramme d'opium. — Là c'est une poignée de canne qui, dévissée, laisse apercevoir 70 grammes de drogue. Une femme du Caire cache 16 grammes d'héroïne dans ses parties intimes ; tel employé de bateau en porte 252 grammes entre les semelles de ses souliers. Tel autre revendeur se sert de ses deux filles, 5 grammes de poudre sont répartis habilement dans leurs cheveux frisés. Un suspect, à chaque perquisition, accompagne les inspecteurs, sa lampe allumée pour éclairer son sombre logement : dans cette lampe en fer-blanc est un récipient, qui contient 3 grammes d'héroïne : qui eût pensé à ce stratagème ?

Un pâtissier, connu comme trafiquant, déjoue toutes les enquêtes ; à la fin, on abat un pan du parapet entourant sa maison : astucieuse

(1) Edmond DEMAÎTRE : *L'art d'être contrebandier* (Intransigeant, 11 Octobre 1936).

cache, on en retire 4grs 435 de haschisch et 2 kilos 638 d'opium ! — Une pantoufle, du pain, un tube glissé dans le rectum, — on n'en finirait pas à énumérer ici tous les subterfuges les plus imprévus et les plus invraisemblables. (1)

Citons encore le « truc » des boîtes de sardines : des milliers de ces boîtes entreposées dans les magasins d'un transitaire de Belgrade furent découvertes par la police. On a de bonnes raisons de croire que d'importantes quantités d'opium, camouflées ainsi en conserves, avaient été expédiées récemment de Yougoslavie en Chine. (2)

En France, enfin, voici quelques supercheries que la Sûreté d'Etat sut éventer à force de patience et de perspicacité. — Un jour, on arrête un cuisinier des Wagons-Lits : qui eût pu supposer que sa valise contient une importante provision de drogue, qu'il s'en allait, candidement, distribuer dans toutes les villes où il faisait escale ? (*Paris-Soir*, 19 Octobre 1937) — Tout récemment encore, on signalait une importante capture de trafiquants notoires, à Paris, à Marseille, dans le Nord et le Pas-de-Calais. Ces invidus utilisaient sans vergogne les « Transports Rapides » pour faire plus vite parvenir leur marchandise (*Œuvre*, 7 Avril 1937)-

Mais il faut marcher avec le progrès, et c'est l'avion, voie ultra-rapide, ingénieuse et moins sujette au contrôle, qui vient d'être choisi, — assure-t-on, — pour aller porter le poison jusqu'à Hollywood, à l'usage des infortunées « stars », astreintes aux restrictions de toutes sortes, et qui ne pourront manquer d'accueillir comme un libérateur cet hôte imprévu et alléchant, partout jugé « indésirable »...

Les Etats fraudeurs. — Mais voici plus grave.

Des articles de journaux, dont la partialité parfois évidente n'exclut pas quelques sévères vérités à l'adresse de certains Gouvernements, vont jusqu'à mettre en cause la faiblesse, voire la complaisance de quelques nations à l'égard de l'opium et de son négoce.

Qu'y a-t-il de fondé dans ces réquisitoires ? C'est ce qu'on ne saurait décider avec précision. Bornons-nous à mettre ces documents sous les yeux du lecteur, en lui laissant le soin de juger et d'émettre son verdict...

(1) J. COUTURAT : *La contrebande de l'opium en Egypte* (*Presse Médicale*, 4 Septembre 1937).

(2) « *Sardines à l'huile* » pour opiomanes (*L'Œuvre*, 3 Novembre 1937).

La Chine a-t-elle fait tout son devoir ?

La Chine semble s'être appliquée correctement à réprimer l'abus de l'opium sur tout son territoire. C'est ce qui résulte de déclarations autorisées. « Le Général OUANG-KIA-LIE, qui règne pour le moment (1934) sur la province de Koei-Tchéou, a fait grandement les choses. . . Il a ordonné aux tenanciers des trois cents *yen-tou*, — ici l'on fume ! — de cacher les enseignes de leurs boîtes à opium ». (1)

Du reste, le Gouvernement de Nankin, ayant à sa tête le jeune et brillant Maréchal CHANG-KAI-SHEK, président des affaires militaires de ce Gouvernement, a édicté la peine de mort non seulement pour les trafiquants, mais aussi pour toutes personnes convaincues de se livrer à la fabrication, au transport, à la vente, et aussi à la consommation des « stupéfiants », ainsi que les fonctionnaires civils qui auront toléré, permis ou encouragé le trafic. Les précisions suivantes ont été fournies par le Général commandant les garnisons de Woosung et Shanghai, cette dernière cité étant l'un des plus grands centres du commerce : revendeurs, tenanciers et toxicomanes habituels sont passibles également de la peine capitale. (2)

Des trafiquants auraient d'ailleurs déjà été exécutés en masse, après un procès expéditif ; et un journal du soir nous montre, à l'appui de cette fermeté, d'authentiques photographies de l'impitoyable répression. (3) Un Général nommé CHIN, aurait été passé par les armes. — Les mesures, commencées à Peï-Ping (Pékin), se poursuivraient dans toute l'étendue de la Chine. Enfin, à la S. D. N. , M. de MADARIAGA, se faisant le porte-parole de ces louables efforts, aurait tenu à rendre hommage à l'activité judiciaire du Gouvernement Chinois : faisant remarquer qu'il existe encore, dans ce pays, des provinces qui ne sont pas placées sous le contrôle de Nankin, il a insisté pour que les polices internationales assurent leur coopération et empêchent que des passeports soient délivrés à de dangereux trafiquants qui iraient transporter ailleurs leur coupable industrie,

Mais, au regard de ces magnifiques dispositions, voici que nous entendons un « son de cloche » sensiblement différent :

Le Comité de la suppression de l'opium, qui est une émanation du Gouvernement de Shanghai et du Kiangsu, a pris l'initiative d'*ouvrir*

(1) Jean PERRICAUD : *Chinois et Chinoiseries* (Le Mutin, 26 Décembre 1934).

(2) *Siècle Médical*, 15 Mai 1935.

(3) Paris-Soir, 7 Mars 1937 : illustrations de dernière page.

deux nouveaux bureaux officiels, pour la vente de l'opium ! et il a décidé la création d'un monopole de vente de l'opium dans la province du Kiangsu ! — Enfin, les agitateurs communistes, assurent certaines feuilles, ont adopté un plan qui s'efforcerait d'installer les Soviets dans toute la Chine du Sud, région pourtant moins facile à « travailler » et à dominer que la Chine du Nord, qui borde un des côtés de la Sibérie des Soviets. Pourquoi ce choix et cette préférence ? sinon, parce que le Setchoan et le Koeï-Tchéou sont les deux provinces qui produisent la plus grande quantité d'opium à fumer, et parce que cette drogue continue à être, pour les chefs militaires, qui en contrôlent la fabrication, le transport et la consommation, une source illimitée de revenus !

Les Chinois, d'autre part, se plaignent amèrement que tout l'opium transité en Chine est l'effet de l'activité des Diables étrangers. Or, Mgr, ALBOUY, évêque de Nanning-Fou (Kouang-Si), accomplissant une tournée pastorale en Février 1935, a rencontré un convoi de 25 camions automobiles portant chacun deux tonnes de la précieuse marchandise et se rendant du Koeï-Tchéou au Yunnan, en empruntant les routes les plus commodes du Kouang-Si (*Bulletin de la Société des Missions étrangères*, Mars 1935).

... En vérité, le problème de l'opium en Chine est toujours insoluble, et la guerre aux stupéfiants continue à refléter des contradictions... stupéfiantes.

Le Japon a-t-il fait tout son devoir ?

Le Japon a déployé une activité non moins édifiante, dans la mission morale et humanitaire qu'il revendique,

Dans un N° du *Matin* (dont la référence nous manque), on peut lire l'entrefilet suivant, qui est inscrit en gros caractères au bas de la première page :

« Et voici la preuve que ceux qui faisaient confiance au Japon pour introduire dans le Mantchéoukouo les progrès de la civilisation n'avaient point tort...

« La première chose que le Japon a organisée dans le Mantchéoukouo, est un bureau d'hygiène publique, et la première lutte que le bureau d'hygiène a entreprise est la lutte contre l'opium. Fort sagement les autorités ont compris qu'elles ne terrasseraient le mal qu'en le réduisant progressivement : en conséquence, elles ont décrété que la fabrication et la vente de l'opium seraient strictement réservées au Gouvernement ; et le Gouvernement a, en même temps, décidé que la vente serait for-

mellement interdite au grand public. Ainsi les individus sains seraient préservés de la contagion... Quant aux incurables, on ne leur distribue le stupéfiant que sous le contrôle et avec la permission des médecins, de manière à en réduire l'usage. En même temps, un grand nombre de cliniques étaient ouvertes où les opiomanes sont soignés gratuitement.

« Résultat : plus de 3.000 opiomanes ont été traités en 1934 ; et, là-dessus, plus de 2.000 ont été guéris. Le nombre des permis de fumer n'a pas excédé 80.000, et il sera diminué de 10% cette année-ci (1935).

« Il serait curieux, ajoute malicieusement le publiciste, de savoir si la S. D. N., qui avait commencé une grande croisade contre l'opium, a obtenu un succès aussi rapide... ».

Il est certain, en effet, — selon nos informations personnelles, — que tout sujet adulte et contaminé avait ainsi été mis en demeure de se faire traiter ; et on cite même un procédé japonais (un sérum nouveau ?) qui est employé pour assurer une cure prompte et efficace ; quant aux vieux fumeurs invétérés, chroniques, quasi-incurables, ils auraient droit à une sorte de carte-de-consommation, leur autorisant l'usage journalier de rations strictement limitées...

Mais adressons-nous à une autre source d'information. Nous y lisons que, selon le correspondant particulier du *Daily Herald*, le Japon, en convoitant la Chine, y poursuivait déjà en 1935 une véritable « offensive de la drogue » ; les lignes qui suivent jettent un jour singulier sur un des objectifs les plus mystérieux de l'actuel conflit sino-japonais.

« Les Coréens, les Japonais et les « Mantchukiens », bénéficiant des privilèges d'extra-territorialité, étendent le trafic à toutes les villes importantes du Nord et à tous les villages. Les autorités chinoises ne peuvent appréhender ces trafiquants, qui produisent des certificats ou des attestations établies par le Japon.

« Les Japonais, d'ailleurs, crient au boycottage anti-nippon dès qu'il est question de fermer les lieux où opèrent les contrebandiers, ou d'arrêter les consommateurs. — Les filets sont tendus jusque dans le Shantung, le Shansi, la région du Chahar et de Suiyuan. Et je viens moi-même de terminer une enquête dans le Hopei. »

« ...La zone dite « démilitarisée », au Sud de la Grande Muraille, est devenue un vaste dépôt de drogue à l'usage de la Chine du Nord. Des centaines de boutiques, vendant au détail ou en gros, y ont poussé. La population de la zone est d'environ 7 millions de paysans et de petits commerçants qui ont subi un dommage de 12 millions de livres

durant l'invasion de 1933. Beaucoup de ces gens sont endettés, sous-alimentés, malades. C'est un excellent terrain pour les commis-voyageurs en drogue, qui leur présentent celle-ci comme étant une panacée.

« Les douaniers chinois ont tenté d'intervenir pour empêcher les importations. Mais depuis l'incident de Chiwangtao, où des fonctionnaires, y compris un Anglais, essayèrent des coups de feu de Japonais et de Coréens, alors qu'ils se disposaient à fouiller un bateau de contrebandier, le trafic n'est plus entravé.

« On compte à Tientsin, selon des chiffres officiels, plus de 120.000. consommateurs d'opium ; à Pékin, 60.000. Assurément on fumait en Chine avant que les Japonais n'y aient organisé leur honorable partie de campagne. Mais, dans la concession nipponne de Tientsin, des lampes. et des pipes sont vendues ouvertement, dans les rues. (1) »

Nous ne concluerons pas. Aujourd'hui et demain, comme hier, les peuples semblent bien n'avoir d'autre souci que se rejeter mutuellement la faute et la cause des fléaux et des disputes. Ceci demeure plus éloquent, plus flagrant, hélas ! pour les guerres engendrées par l'appât de l'opium ! Lequel a commencé ? lequel est de bonne foi ? dans les luttes où l'opium intervient, fouillis des responsabilités plus inextricable que le « maquis de la procédure », il est bien difficile de (départager les nations intéressées. — Le drame de l'opium continue à se jouer, sous toutes les latitudes : il devient quasi-impossible de démêler la part qui revient aux bandes organisées ou aux coupables complicités des Gouvernements.

La drogue est un sujet perpétuel de discordes. Et il n'est pas près d'être résolu. Mieux vaut se fier aux initiatives particulières qu'à un système concerté de répression.

C'est, du reste, ce qu'a fort bien compris la France.

* * *

LA MISSION DE LA FRANCE

La grande date des accords de Genève relatifs à l'opium aura été. l'année 1931. Jusque là, des Conventions (La Haye, 1912) et des Con-

(1) *L'œuvre*, 11 Juin 1935.

férences de l'opium (Genève, 1925, 1930) s'étaient efforcées d'aboutir à des accords internationaux tendant à réprimer ou endiguer le commerce des opiacés

En 1931, une *Convention de limitation*, ralliant toutes les nations intéressées (Genève, 13 Juillet 1931), invite les Hautes Puissances Contractantes à édicter, sur leurs territoires respectifs, des mesures de sévères restrictions visant plus spécialement les substances dérivées de l'opium et à usage médicinal.

La France a adhéré à ces accords avec un élan spontané et sincère. Il faut dire, il convient de le proclamer à la gloire de notre pays, que la France a été une des puissances les plus ardemment résolues à poursuivre l'exécution de ses engagements. Une fois de plus, sous le rapport de l'humanité, de la civilisation, de la préservation de la dignité humaine, de la moralité enfin, la France s'est placée en tête du progrès et à tracé la voie à toutes les nations, leur montrant le plus noble exemple...

Il est difficile d'imaginer dans quelle atmosphère houleuse et souvent sarcastique ont pu souvent se dérouler les séances de la S. D. N. dès qu'on touchait à ce terrain brûlant, l'opium !

Chaque puissance était surtout préoccupée de rejeter sur les autres nations la responsabilité du fléau grandissant, et de proclamer sa vertueuse innocence. - En 1931, si j'en crois certains rapports, au moment où la France déployait toute son énergie pour réclamer un ensemble de mesures efficaces et opérantes, d'autres pays ne se firent pas faute de lui « jeter à la face » qu'elle jouait double jeu et n'était pas à l'abri de tout reproche ! On lui rappelait, non sans causticité, qu'elle-même exploitait l'opium et en favorisait ouvertement la diffusion sur son propre sol : et, en effet, à cette époque (1931), un hasard malencontreux venait de faire découvrir deux gros trafiquants particuliers, qui avaient fait récemment scandale, et on se fit un malin plaisir d'en imputer la faute à la nation française tout entière !

Mais les choses ont changé depuis lors. Et tout dernièrement (1937), comme nos délégués eurent l'occasion de se rendre à nouveau à Genève, un accueil tout différent leur fut cette fois réservé. On dut se rendre à l'évidence. On put se rendre compte de la grandiose tâche d'assainissement qu'avait assumée et menée à bien la France ; et nous pouvons ajouter, en toute certitude, que nos représentants reçurent cette fois des félicitations bien méritées, dont nous avons enfin sujet de nous enorgueillir.

Quelle fut donc la tâche, le rôle, la mission de la France, vis-à-vis du problème de l'opium ? Et Pouvons-nous, succinctement, nous faire une idée des résultats acquis ?

* * *

LÉGISLATION ACTUELLE DES OPIACÉS, EN FRANCE

Nous serons très bref, et aussi précis que possible. Nous citons des chiffres encore peu connus, et qui nous ont été transmis par les Services intéressés.

Repression du trafic illicite. — Douanes, Sûreté Générale, police des ports et « brigade mondaine » (de la Police Judiciaire), ont rivalisé de zèle. Voici, à titre documentaire, quelques chiffres officiels, émanant de la Sûreté Générale, et que nous devons à l'obligeance du Service de M. de MARTINIE (M. ALBAYEZ) :

Cette statistique a seulement trait à l'opium (et non aux sels, morphine, héroïne, etc) :

1933. — Quantités saisies d'opium, exprimées en Kilos : 3.427 kilos, 24 (ce chiffre énorme s'explique par la saisie d'un stock important de 2.000 kilos à la fois). — Nombre d'arrestations : 369.

1934. — 157 Kilos, 083 saisis. — 242 arrestations.

1935 — 400 Kilos, 534. — 297 arrestations.

1936. — 196, Kilos. 436 — Arrestations : 337.

« Les chiffres, évidemment, n'ont pas une signification constante et égale, et il ne saurait s'agir d'établir une « courbe » indiquant si la fraude est, ou non, en régression. — Mais ce qu'on peut affirmer c'est que, sous le rapport statistique, un accroissement des saisies peut être considéré parfois comme un indice de renforcement du contrôle par les autorités nationales intéressées, plutôt que comme un accroissement du trafic illicite ». (1) Nous faisons nôtre cette façon d'interpréter les chiffres, en matière de saisies,

Création d'un Bureau des stupéfiants. — Créé par Décret de 12 Décembre 1929, ce Bureau, dépendant du Ministère de l'Agriculture, a commencé à fonctionner dès le 1^{er} Janvier 1930. Il a pour objet de cen-

(1) Extrait d'un compte-rendu de « L'opium à la S. D. N. » (dans *Progrès Médical*, 6 Octobre 1934).

traliser tous les renseignements et documents concernant les stupéfiants, qui lui sont adressés par les Inspecteurs de Pharmacie (chargés du contrôle des grossistes et des pharmaciens), par la Sûreté Générale (aujourd'hui appelée Sûreté Nationale, laquelle est chargée de la répression du trafic illicite) et par les Douanes. — Il reçoit également les renseignements d'ordre administratif qui lui parviennent de l'étranger. Il contrôle et surveille les importations et les exportations, délivre les autorisations mensuelles de fabrication, et procède au recensement des personnes habilitées qui en font le commerce.

L'activité du Bureau des stupéfiants (dont le chef, M. Ph. RAZET, entendant ses fonctions comme un sacerdoce, a su concilier l'austérité de sa tâche avec la plus équitable et humaine compréhension) s'est traduite, en collaboration avec les différents Ministères, par l'élaboration d'une série de règlements qui ont eu pour résultats effectifs la *limitation* de la distribution des stupéfiants pour tout le territoire de la France (Métropole, Colonies, Protectorats et Territoires sous mandat).

Que l'on conçoive bien la difficulté d'une telle entreprise ! — Recenser tous les sujets, malades ou « clients », qui s'adonnent aux drogues, prétention pratiquement impossible ! Le « secret médical » est là, qui se refuse à fournir de pareilles indications.

Enrayer le commerce occulte « qui se déplace et s'éparpille à l'infini, quasi-insaisissable » (1), — dessein tout également irréalisable !

Mais en établissant périodiquement les quantités de *livraisons* maximales autorisées, à égard de chaque année à venir, pour chacun des établissements accrédités, on pouvait se flatter d'influencer et de restreindre les *exportations*, et, par ricochet, d'abaisser, chaque année davantage, la *production* elle-même.

C'est ce que démontrent déjà éloquemment les premières constatations, résumées ci-après en une succincte statistique, et que nous avons recueillie aux sources mêmes (Service de la Répression des Fraudes) :

Convention du 13 Juillet 1931 (ratifiée par la Loi du 6 Avril 1933, et promulguée par le Décret du 30 Juin 1933).

Opiacés (Quantités exprimées en morphine-base)

(1) D'DEQUIDT : *loc. cit.*

DATES	ANNÉES	LIVRAISONS NE POUVANT ÊTRE DÉPASSÉES	QUANTITÉS FABRIQUÉES
15 Sept. 1933	1933 (5 derniers mois seulement)	2.500 kilos (5 derniers mois seulement)	4.482 kilos (pour l'année entière)
3 Févr. 1934	1934	6.000 kilos	3.022 kilos
17 Févr. 1935	1935	5.500 kilos	3.903 kilos
11 Févr. 1936	1936	4.500 kilos	—

Institution d'un Comité National de Défense contre les Stupéfiants. — Cet organisme, qui est seulement officieux, fondé en 1931 sous la présidence de M. Justin GODARD, Ancien Ministre, et dû à l'intelligente initiative de son Secrétaire-Général, M. le Docteur DEQUIDT, Inspecteur Général au Ministère de l'Intérieur, s'est assigné pour but de seconder et renforcer l'action des pouvoirs publics.

Il ne prétend aucunement « paralyser l'emploi de médicaments précieux dont l'usage est destiné à apporter un apaisement à la douleur humaine » (ainsi s'exprime, dans une brillante allocution inaugurable, son actif Conseiller technique, M. L. — G. TORAUDE) (1) ; mais il porte toute son ardeur et son influence à paralyser le commerce honteux « qui déjoue les défenses individuelles des nations, commerce qui écoule, par des voies toujours changeantes et avec une ingéniosité effrayante, l'excès de production des usines et des laboratoires qui fabriquent les stupéfiants », (2)

Ce Comité National de Défense se tient en liaison avec les médecins et toutes personnes intéressées à se documenter, notamment sur l'art de prescrire, sans se trouver en contravention avec les lois ; sur les moyens thérapeutiques les plus propres à enrayer le fléau ; sur les procédés, enfin, à mettre en œuvre pour restreindre l'usage des toxiques sans nuire au malade, — bref, à collaborer, dans la plus large mesure possible, avec l'hygiène sociale et mentale en ce qui concerne la guérison et la préservation des intoxiqués.

(1) L. — G. TORAUDE : *La santé publique et la lutte contre les stupéfiants* (Le Mouvement Sanitaire, Février 1934)

(2) D'DEQUIDT : *loc. cit.*

Récemment, à l'Exposition Universelle 1937, on put voir un « panneau » résumant les dangers de la drogue, sur lequel s'étalait cette lapidaire formule qui lui servait en quelque sorte de devise :

« Les stupéfiants sont pour les malades,
et non pour les insensés
qui en font un usage immodéré »

Le siège social en est à Paris, 52, rue Saint — Georges (IX^e), et le bienveillant accueil qui y est réservé à tout visiteur ou à toute demande, nous permet de signaler cette institution comme des plus utiles et recommandables à consulter.

D^r L. NEUBERGER





CHAPITRE X

DANGER DE L'OPIUM

Considérations personnelles : les méfaits de l'opium n'ont-ils pas été exagérés, et, sous les climats tropicaux, l'opium ne posséderait-il pas une vertu bienfaisante ? — Considérations générales : Alcool et opium ; lutte contre tous les poisons sociaux,

CONSIDÉRATIONS PERSONNELLES : LES MÉFAITS DE L'OPIUM N'ONT-ILS PAS ÉTÉ EXAGÉRÉS ET, SOUS LES CLIMATS TROPICAUX, L'OPIUM NE POSSÉDERAIT-IL PAS UNE VERTU BIENFAISANTE ?

L'opium représente-t-il réellement un danger ? — Certains crieront peut-être au scandale, ou tout au moins seront portés à juger avec sévérité l'audace de poser pareille question. Qu'ils se rassurent aussitôt : jamais nous n'avons prétendu innocenter la drogue, et nous reconnaissons, après bien d'autres, que l'opium constitue un péril, tant au point de vue social qu'individuel ; mais ce péril, il le doit, selon nous, principalement au phénomène d'accoutumance et à son cortège d'état de besoin, inconvenients physiologiques sur lesquels nous avons insisté tout au long, au cours du Chapitre VI.

Par contre, nous proclamons, une fois de plus, — en nous plaçant strictement sur le terrain médical, — que l'on a beaucoup exagéré les « méfaits » de la fumée d'opium : ce qui est vraiment néfaste, c'est son abus ; ce qui est nuisible, c'est l'emploi d'une drogue de basse qualité : affirmation qui s'appuie sur les troubles observés dans les divers organes, et qui est désormais un fait acquis, n'ayant plus guère besoin de démonstration.

Ce préambule une fois dûment, établi, le lecteur voudra bien trouver ici quelques considérations personnelles, destinées à étayer notre thèse et basées sur de multiples constatations.

L'opiomanie peut demeurer compatible avec une bonne santé générale. Ceci ressort du témoignage de nombreux fumeurs, à la fois réputés et estimés, ayant vécu en Indochine, aussi bien des Français que des Asiatiques, et qui continuaient à jouir d'une excellente santé, bien que n'ayant jamais cessé de fumer avec régularité, depuis de longues années. — Il est vrai d'ajouter qu'ils s'adonnaient à la fumerie de façon mesurée et « raisonnable », limitant le nombre des pipes avec une prudence méthodique et calculée, au surplus utilisant un opium de choix, qu'ils pouvaient du reste acquérir sur place sans difficulté.

Le fumeur d'opium n'est pas entraîné « forcément et fatalement » aux doses excessives et démesurées. Vérité, dont il nous a été maintes-fois donné de contrôler le bien fondé : chez un grand nombre de fumeurs, la dose journalière ne varie pas sensiblement et peut demeurer stationnaire ; — mais il est vain de vouloir combattre le préjugé commun, selon lequel l'opiomane ne sait, ou ne peut jamais résister à la tentation, et graduellement atteint le stade de l'intoxication grave et incurable... Certes, il est des sujets à volonté molle ou abolie, qui sont dès le début impuissants à se modérer. Ce fait est loin d'être général. Il faut savoir que la plupart des fumeurs d'Extrême-Orient ont, au contraire, la sagesse de limiter volontairement le petit nombre de pipes juste suffisant à leur ration d'entretien.

Le fumeur d'opium, même intoxiqué de longue date, ne tombe pas inévitablement à un lamentable degré de déchéance physique et morale. Tous ceux qui ont séjourné en Extrême-Orient ont pu observer des opiomanes de longue date, qui n'en restaient pas moins sains, alertes, et chez lesquels l'habitude n'avait aucunement émoussé les qualités d'intelligence et d'activité. « L'usage même fréquent de la pipe, assure PLUCHON, ne paraît pas du tout raccourcir la vie des Chinois ou des Annamites, et nous avons connu des fumeurs invétérés arriver à un âge très avancé sans que leur santé parût moins satisfaisante que celle de leurs congénères plus sobres. Les décès dûs à l'abus de l'opium sont très rares, ainsi qu'il résulte de nombreuses statistiques faites par les médecins anglais, dirigeant, en Chine, un grand nombre d'hôpitaux et de maisons de santé, et qui concordent parfaitement avec les renseignements que nous avons pu nous procurer en Cochinchine ».



Planche XXX. — Près de la fin (Dessin de M. Henri Mège).

Un fumeur d'opium peut s'arrêter à temps et même en abandonner tout à fait l'habitude, celle-ci eût-elle été contractée depuis de longues années. Certes il y faut, comme pour toute passion dont on est devenu esclave, une rare énergie et une volonté ferme ; mais nous connaissons maints exemples de vieux fumeurs, habitués de fort longue date, — plusieurs d'entre eux ayant même atteint un chiffre de pipes considérable, une centaine, — et qui réussirent à s'affranchir de la drogue, soudainement et définitivement, sans en avoir été gravement incommodés.

PLUCHON cite le cas de certains notables Chinois, qui géraient en Cochinchine la ferme de l'opium avant que le Gouvernement français en eût pris le monopole : ils renoncèrent à leur habitude complètement en une brusque décision, et la raison, à la fois honorable et un peu puérile, était la crainte que l'administration de la Régie pût les accuser de fumer un opium frauduleusement détourné.

En veut-on un autre exemple, plus typique encore ? — Un Chinois, grand fumeur, arrêté pour un quelconque délit, rendait grâce au Ciel de son infortune : à ses amis qui le plaisantaient fort sur la privation d'opium qu'il avait endurée en prison, il répondait qu'il était plein de gratitude pour ceux qui l'avaient obligé à un sevrage forcé, puisqu'il avait dorénavant radicalement perdu l'envie.

Parmi les fumeurs européens, nous pourrions citer, de même, le cas de notre ami HOLBÉ (1), ancien Pharmacien de la Marine, décédé à Saïgon, où il s'était retiré : en dépit de sa longue accoutumance, il put cesser brusquement de fumer l'opium. Homme de goût et possédant une belle culture générale, il se passionna alors pour l'anthropologie et l'ethnographie, au point d'effectuer plusieurs voyages d'études et de recherches, tant en Insulinde et à Bornéo, chez les populations Dayaks, qu'en Indochine chez les Khas et les Moïs. En outre, il s'éprit de l'art chinois, dont il réussit à recueillir de fort rares spécimens, dans son ravissant musée particulier : ses précieuses collections furent du reste cédées par ses héritiers à la municipalité de Saïgon pour son nouveau Musée Blanchard de La Brosse.

La guérison des opiomanes chroniques est bien souvent plus aisée et plus courante qu'on ne croirait. Le sevrage est possible chez les morphomanes, pourquoi, ne l'obtiendrait-on pas, plus facilement même, chez

(1) Auteur d'une étude intitulée : *Chandoo, alcool ou morphine*, publiée dans la *Revue d'anthropologie* de Paris, 1919 .

l'opiomane ? Evidemment, c'est au prix de rudes efforts, et non sans souffrances, que l'intoxiqué chronique parvient à cette régénération, qu'il appréhende d'ailleurs à l'avance. Mais nous certifions avoir vu plusieurs grands fumeurs se libérer avec assez de facilité et de rapidité. En voici un exemple assez caractéristique : il s'agit d'un de nos amis, fonctionnaire colonial, ayant occupé en Indochine de hautes charges dans l'administration des Services Civils, et qui a consenti à rédiger, à notre intention, sa propre « observation » :

« ...J'ai fait connaissance avec l'opium en France, initié par une personne qui avait séjourné un an ou deux en Indochine. Je ne fumais, à ce moment-là, que quelques rares pipes, sans régularité, pendant quelques semaines, et j'en avais gardé un souvenir agréable. Arrivé en Indochine, je me suis trouvé dans un groupe de fumeurs, avec lesquels j'ai à nouveau pris quelques pipes. J'étais très attiré par la drogue, mais pas assez, cependant, pour ne pas en voir les inconvénients.

« Bien décidé à mener à la colonie une vie active, et à y faire, autant que possible, une honnête carrière, j'avais décidé que je ne fumerais régulièrement que lorsque je serais à un grade élevé. J'ai tenu parole, car pendant dix ans j'ai « pipoté », « fumoté » par occasions, chez les uns ou chez les autres, mais je n'ai eu une pipe, une fumerie, un lit de camp chez moi qu'après ma promotion au grade d'administrateur de première classe. Je me suis maintenu pendant de longues années à de petites doses, 15 à 25 pipes (trois pipes au gramme), fumant toujours du Bénarès. plus ou moins mélangé de Yunnan.

« Au début j'ai été incité à fumer le matin à cause de douleurs intestinales qui provenaient soit de la dysenterie, soit de la constipation, mais je ne fumais jamais avant d'avoir été à la selle et d'avoir pris un café au lait. J'ai augmenté le nombre de pipes dans les trois ou quatre dernières années, où j'étais arrivé à la fin à fumer de 25 à 30 grammes, - 120 pipes environ. C'est alors que je fus pris de coliques néphrétiques et de pyélonéphrite avec saignements graves et prolongés de la vessie.

« A la suite d'accès algides très durs et très impressionnants, les deux médecins consultés pensèrent à une intervention... Heureusement que cette bonne intention ne fut pas suivie de fait ! Leur ayant demandé si la fumée d'opium était pour quelque chose dans ma maladie, et ayant obtenu un avis divergent, je décidai aussitôt, pour les mettre d'accord, de commencer la désintoxication, dès le lendemain.

« J'établis un tableau, que je remis à mon « boy » faiseur de pipes, en lui prescrivant de le suivre strictement sans m'en parler, sans m'an-

noncer, par exemple, que tel jour il avait supprimé une pipe, conformément au tableau. Comme je lisais toujours en fumant, je ne savais jamais quel nombre j'absorbais. — Voici la principale caractéristique de ce tableau : tout d'abord suppression brusque du « chapeau », que j'estimais, un peu au hasard, à une quarantaine de pipes ; et je commençai la cure à 80 pipes, qui devaient être maintenues une semaine. Je m'attendais à du tirage, — rien : je puis dire que je ne sentis aucune réaction, d'aucune sorte ; et je partis vers le but en supprimant d'abord un pipe par semaine ; aucune réaction ! Mon boy suivait strictement le programme, et j'étais étonné en le voyant se lever toujours plus vite du lit de camp, de n'éprouver aucune sensation.

« Tout alla bien pendant six mois, mais alors, en raison de mon état, on décida de m'expédier en France. J'étais à 14 pipes par jour, et il fallait que je les lâche, non pas en Indochine, mais pendant la traversée de Tourane à Marseille. Je m'installai confortablement dans ma cabine de luxe, dont je ne sortais que pour le déjeuner..., et je voyais mes pipes disparaître régulièrement les unes après les autres. Je ne ressentis alors qu'un certain énervement, très supportable, que je combattais par un repos quasi absolu, étendu dans ma large cabine, sur mon lit, lisant peu et recevant des visites courtes.

« Je fumais la dernière, la dernière de toutes, vers huit heures du matin, dans le port même de Marseille. Les diverses formalités à remplir le jour du débarquement ne contribuèrent pas à calmer mon énervement, et j'arrivai le lendemain à Paris, assez démoli, pour y consulter le Docteur X. Ce maître de la science décida que mon cas ne relevait nullement de la chirurgie, qu'il ne fallait à aucun prix me toucher, et que je n'avais qu'à aller habiter la campagne, et à vivre de bons légumes, de lait, etc...

« Afin de combattre l'énervement, qui se manifesta surtout après cessation complète de la drogue, je pris, pendant environ trois semaines, des gouttes d'un médicament qui dut contribuer surtout à supprimer le désir de la drogue. Ensuite, je ne pris plus rien du tout, et mon état redevint si normal, qu'après deux mois de séjour à la campagne, je me rendis chez un ami, lequel fumait quelques pipes après ses repas : j'étais curieux de voir l'effet qui se produirait sur moi par cette société. Ce fut très simple, aucun désir de fumer, et un léger dégoût de l'odeur ; c'était vraiment fini et bien fini,

« Le médicament utilisé pendant quelques semaines m'avait été indiqué par un ancien officier colonial, retiré à Hanoï, et qui fumait depuis

fort longtemps une quinzaine de pipes par jour, sans avoir jamais augmenté sa dose. Il m'avait confié, et j'eus l'occasion de le vérifier par la suite, que lorsqu'il partait en tournée pour le service géologique, parfois pour un mois, il n'emportait pas d'opium, mais une solution, dont il prenait des gouttes, et qui lui enlevait tout besoin de fumer. Il m'affirma que cette recette lui avait été donnée à Hagiang ou Caobang par des Chinois qui l'utilisaient pour se guérir de la drogue. Il me remit sa formule et la manière de confectionner la solution. La liste des ingrédients comprenait 28 médicaments chinois, — je ne me souviens que du ging-seng, — et un peu d'opium (5 ou 10 grammes par litre). C'était une solution de vin de Chine dans laquelle toutes ces drogues, presque toutes végétatives, étaient mélangées dans une certaine proportion ; à remarquer la faible quantité d'opium. Le difficile était de trouver la quantité de gouttes correspondant à la dose optima de chacun. Les 4 litres, que j'avais apportés en France, étaient assez concentrés : XX gouttes environ correspondaient à une pipe d'opium. A mon débarquement à Marseille, j'en ai pris XL à L gouttes, et j'ai diminué très vite, puisqu'en trois semaines environ j'étais à zéro. Mes quatre litres, à peu près intacts, ont été envoyés à un ami indochinois retiré en France.

« En résumé, j'estime qu'un fumeur d'opium qui s'est laissé glisser vers la haute dose, *peut très bien se guérir complètement, sans substitution de stupéfiants*, aux conditions suivantes :

« 1° qu'il calcule le temps de la cure assez largement, pour éviter les accidents aigüs de la privation. Pendant les 7 mois où je suis passé de 80 pipes à zéro, je n'ai pas eu une seule fois une seule manifestation violente, un besoin aigü de drogue ; j'ai été, à la fin surtout, un peu gêné et énervé, mais d'une façon très supportable ;

« 2° qu'il fasse *acte de volonté tenace*, non pas tant pour supporter les manifestations de privation de la drogue, que pour combattre l'*appréhension de ces dites souffrances*. L'intoxiqué a une crainte malade de manquer de drogue, et ce sentiment est beaucoup plus pénible que les douleurs qui accompagnent réellement la subite privation de drogue ;

« 3° qu'il soit convaincu qu'après la dernière pipe, alors que commencent vraiment les manifestations désagréables, celles-ci disparaîtront d'autant plus vite qu'on ne prendra rien pour les éviter. A cet effet, je reste persuadé que le médicament, que j'ai pris pendant trois semaines, n'a agi sur moi qu'au point de vue psychologique, et que je m'en serais passé sans souffrances intolérables ;

« 4° que le patient soit « archi-convaincu » que *l'opium est le moins nocif des stupéfiants*, et que s'il tente de se débarrasser de celui-ci pour lui substituer un autre, morphine, héroïne, il ne fait que tomber de mal en pire ».

Cette note, on le voit, est des plus instructives : parce qu'elle démontre péremptoirement que la désintoxication de l'opiomanie ancienne est chose faisable et possible, et qu'on y peut atteindre sans médication ni maison de santé, pour peu qu'on y mette du temps, de la méthode, de la persévérance. Et que l'on ne s'imagine pas un tel exemple comme tout à fait exceptionnel. Plusieurs autres fumeurs, à notre connaissance, ont pu tout pareillement mener à bien leur sevrage, en y procédant par eux-mêmes, rognant chaque jour un petit nombre de pipes, pour les remplacer par quelques cuillerées à café d'une solution opiacée très faible. On peut également recourir à des cigarettes de tabac, qu'on saupoudre d'opium desséché ou de dross, ou à des pilules d'opium.

Enfin, l'usage modéré et intermittent de la fumerie d'opium peut, en particulier aux colonies, exercer une action bienfaisante sur l'organisme, Aphorisme qu'il est nécessaire de bien préciser : il s'agit, en effet, de l'opium pris à doses petites et régulières, sans jamais outrepasser la ration modérée qu'on aura su s'imposer. Dans ces conditions il n'est pas exagéré de dire que l'opium constitue un excitant favorable aussi bien aux facultés cérébrales qu'à l'activité physique.

En dehors de son action préventive à l'égard de certaines endémies (fièvres palustres, diarrhée chronique, dysenterie, choléra, etc...), action d'ailleurs bien connue des Asiatiques qui l'utilisent largement à cet effet, l'opium aide à supporter plus aisément la chaleur accablante des régions tropicales. Bien « manié », nous voulons dire fumé à toutes petites doses et dans des cas strictement déterminés, il devient un bon stimulant qui permet de fournir, quand besoin est, un réel effort de surmenage cérébral, sans fatigue, ou un rude surcroît de travail physique, sans douleur ni lassitude néanmoins,

Un confrère anglais, le D^r MOORE, a cité le cas des coureurs indiens ayant l'habitude d'avaler un peu d'extrait d'opium, qui les soutient dans leurs longues incursions et suffit même à tromper leur appétit pendant qu'ils sont manifestement sous-alimentés.

Nous avons déjà signalé que, en Chine, les coolies et ouvriers de peine fumaient la drogue surtout pour atténuer la sensation de fatigue : après quelques pipes, la lassitude des membres se dissipe, et l'homme

se flatte aussitôt d'exécuter sans défaillance une longue course ou de charger les poids les plus lourds, tant est grande alors leur vigueur momentanément récupérée.

Nous avons observé un autre effet salubre de l'opiomane légèrement dosée, nous voulons parler de la fréquence de la sobriété alimentaire et du refrènement de l'ardeur sexuelle. Comme l'opiomane est un sujet généralement modéré dans ses appétits, ne faisant pas d'excès de table et sexuels, ni d'abus alcooliques, l'on conçoit que cette modération déjà entraîne une résistance meilleure vis-à-vis des fonctions gastro-intestinales et hépatiques, dont on sait suffisamment l'importance aux colonies. Il se produit alors, — si l'on veut bien accepter cette comparaison, — une marche au ralenti, une mise en veilleuse des diverses activités organiques, dont le mécanisme se réserve, doué d'une manière de prudence fonctionnelle : en sorte que l'opium aurait pour action essentielle de *diminuer les processus de désassimilations* et, conséquemment, de *réduire au minimum les besoins de réparations*.

Cette influence inhibitrice à l'égard des métabolismes bio-chimiques se montre tout particulièrement bienfaisante dans les pays chauds, parce qu'elle évite la congestion des organes qui résulterait d'une nourriture trop riche ou « échauffante ». — Cette façon de voir ne manquera pas de surprendre, au premier abord, tant elle est à l'opposé de l'opinion commune, qui se plaît surtout à souligner la nocivité de l'opium. Cependant notre opinion est conforme à tout ce qu'on peut observer, si tant est qu'on sache voir et qu'on s'en tienne aux faits, sans esprit de parti pris.

Nous avons vu mourir en Indochine plusieurs gros mangeurs et de nombreux alcooliques, ce qui n'a rien de bien surprenant. — Mais croira-t-on que nous n'avons *jamais enregistré de décès*, je parle d'Européens, qui soient dûs uniquement à l'opium.

Au reste, voici quelques témoignages, des plus instructifs à cet égard, émanant de plusieurs personnalités médicales et autres, et qui corroborent, en les renforçant, nos propres vues personnelles sur l'exagération du danger de l'opium et son action favorable *dans les climats tropicaux*.

Notre camarade des Troupes Coloniales, le D^r MOUILLAC, qui a fait une brillante et féconde carrière dans divers postes médicaux chinois, résumait ainsi son impression, dans un de ses rapports sur la question de l'opium :

« J'ai pu observer certains fumeurs modérés, qui, fumant quotidiennement et depuis longtemps, mais ayant eu l'énergie de ne pas dépasser

la dose convenable, n'en ont ressenti aucun trouble dans leur santé, et qui en certaines circonstances, se sont montrés supérieurs aux abstinents. L'opium peut donc avoir du bon, seul l'excès est nuisible. »

Le D'HESNARD, le distingué neuro-psychiâtre du Corps de Santé de la Marine, qui fut chef du service en Cochinchine, confirme à son tour que « l'opium fumé est le moins nocif des stupéfiants, et que l'alcool est plus dangereux que lui, en Indochine ».

Pour le D'LAURENT, ancien Médecin de la Marine, dont nous avons signalé la pénétrante étude sur la physiologie et la psychologie des opiomanes, « l'opium fumé est, de tous les excitants, le plus maniable et le moins dangereux ».

Quant au D'BRUNET, qui, sous le titre « Une Avarie en Extrême-Orient », instruisit un sévère procès de la drogue, il n'en reconnaît pas moins que « de nombreux Chinois se conservent jusqu'à la vieillesse sans renoncer à la pipe opiacée, mais il faut faire cette distinction essentielle, que ces derniers n'ont jamais dépassé une petite dose et se sont maintenus à une ration d'entretien analogue à celle du petit verre que l'on prend en Europe après les repas. - La majorité des fumeurs jaunes se borne à obtenir une excitation agréable, pour laquelle quelques pipes suffisent, et dans ses conditions ils peuvent vivre fort longtemps ».

Pour PLUCHON, ancien Pharmacien-Colonel du Corps de Santé colonial, auteur de l'une des premières thèses approfondies sur « l'opium des fumeurs » : « L'usage même fréquent de la pipe à opium ne paraît pas raccourcir la vie des Chinois et des Annamites. Nous avons connu des fumeurs invétérés, arrivés à un âge avancé. Les fumeurs asiatiques qui abusent de l'opium sont rares. Les reproches faits à l'opium ont été trop exagérés »,

Telle est aussi l'opinion de plusieurs autres médecins : BOTTA, AMBIEL, MORACHE, NICOLAS, ARMAND, AYRES, pour lesquels l'usage modéré de la fumée d'opium, le plus souvent inoffensif, serait même un agent thérapeutique de valeur, dans le traitement de certaines affections névralgiques. MORACHE, notamment, soutient que si l'on n'en abuse pas, l'opium ne saurait déterminer ni dyspepsie, ni vieillesse prématurée, ni diminution intellectuelle, seul l'abus occasionnerait des troubles. Après avoir enregistré ces affirmations, sans paraître y souscrire, DUPOUY n'en conclut pas moins que « l'opium, stimulant physique et intellectuel, peut donc être d'une certaine utilité pour ceux qui savent en user modérément et seulement de temps à autre pour en éviter l'accoutumance ».

Le D^r R. GAMEL, auteur d'une monographie médico-sociale des plus fouillées sur l'abus de l'opium en France et dans les colonies françaises, et qui daigna apprécier trop élogieusement notre premier travail sur l'intoxication opiacée, est plus affirmatif encore quand il écrit que « l'usage modéré de l'opium est pour tout l'organisme physique, moral et intellectuel, une source de bien-être et d'activité, qu'il est d'un réel secours pour résister à l'influence dépressive de certains climats et aux maladies de certaines régions ».

Pour le Professeur M. LABBÉ, « tous les fumeurs ne parviennent pas au même degré d'intoxication : il y a des gens raisonnables qui se contentent de quelques pipes très espacées et n'altérant point leur santé. Il y en a d'autres qui fument 10 à 12 pipes de bon opium par jour ; ces gourmets de l'opium maintiennent assez longtemps l'intégrité de leurs facultés ».

Parmi les médecins étrangers, citons l'opinion du D^r BRAUNS, confrère allemand ayant vécu de longues années en Chine, et « ayant vu des indigènes fumer journellement des quantités modérées d'opium sans éprouver le besoin d'augmenter leur dose. Ces personnes restaient jusqu'à un âge avancé lucides et de constitution alerte, n'éprouvant jamais le besoin de se soumettre à une cure de désintoxication ».

Notons également l'avis d'un collègue anglais, Sir Georges BIRDWOOD, lequel fût un distingué officier de santé des Indes : dans une lettre qu'il adressait, le 6 Décembre 1881, au journal *The Times*, il soutenait « que l'opium est sans nocivité aucune, et que l'Inde a le droit d'en tirer des bénéfices ».

Voici également ce que pensent deux consuls anglais, ayant vécu longtemps en Chine : le Consul GARDNER disait, dans *The Chefoo Trade Report* 1878, « que des milliers de travailleurs chinois exécutant des travaux pénibles sont redevables à la fumée d'opium de leur vie agréable et utile à la société ». Le Consul SCOTT déclarait, vers la même époque, « qu'une pipe d'opium pour un Chinois est comme un verre de bière pour le laboureur anglais : c'est une nécessité climatique ».

Est-il permis enfin de citer l'avis de quelques écrivains ayant expérimenté personnellement la fumerie ?

Pour DE POUVOURVILLE, « la fumerie raisonnée de l'opium, loin d'engendrer telle affection morbide ou la cachexie, est un bien dans les pays de l'Extrême-Orient, où il fait très chaud et où règnent les épidémies cholériques ».

« Je connais pour ma part, écrit DORSENNE, dans *La Noire Idole*, de vieux fumeurs, pratiquant depuis plus de vingt ans la drogue et n'ayant jamais augmenté leur dose. Il est certain que dans ces conditions l'usage en est inoffensif. Tout au plus pourrait-on dire que la fumée ne fait de mal qu'à celui qui la pratique. Il n'en va pas de même de l'alcool, du haschisch, de la cocaïne et autres stupéfiants ».

M. MAGRE (1), tout en dénonçant le piège et les méfaits de la drogue, ne peut se défendre d'en vanter l'action bénéfique : « Les docteurs pleins de science qui ont écrit des livres bourrés d'arguments raisonnables, où ils énumèrent les désastres causés par l'opium et où ils concluent à la nécessité de l'enfermer dans les bocal de pharmacie, de le limiter aux formules médicinales, n'ont jamais parlé de son influence miséricordieuse. Sans doute cette influence est-elle rangée dans ce qu'ils appellent, avec un certain dédain, les états d'euphorie causés par l'opium. Je donne mon expérience pour ce qu'elle vaut. Une plus grande faculté de travail, une curiosité plus bienveillante de toutes choses, une participation plus fraternelle à la peine que chaque homme porte en son cœur, sont assurément des biens qu'il faut désirer. L'opium m'a aidé à les acquérir. L'opium ne doit servir qu'au développement de l'intelligence, et pour être ainsi utilisé il ne doit être pris qu'à faible dose ». On ne saurait lire sans émotion une telle explosion d'enthousiasme pour la vie et l'amour du prochain ; est-il nécessaire d'ajouter que, à notre sens, l'opium ne crée pas toujours une telle disposition d'esprit, mais révèle bien plutôt les aspirations que le poète portait en soi ? ?...

J, COCTEAU (2), à son tour et malgré ses échecs, veut croire « que l'opium peut-être bon et qu'il ne tient qu'à nous de le rendre aimable. Il faut savoir le manier. Or, rien n'égale notre maladresse. Une règle sévère permettrait l'emploi d'un remède compromis par les idiots ; qu'on ne dise pas : l'accoutumance oblige le fumeur à augmenter les doses. Une des énigmes de l'opium est qu'il permet au fumeur sage de ne jamais augmenter ses doses. Avec une bonne hygiène, un fumeur qui aspirerait 12 pipes par jour toute sa vie, serait non seulement prémuni contre les gripes, rhumes, angines, mais encore moins en général qu'un homme

(1) M, MAGRE : *Confession sur les femmes, l'opium, l'amour, l'idéal* (Charpentier, Edit., Paris),

(2) J. COCTEAU : *Opium (Nouvelle Revue Française N° 201;) ; Opium : Journal d'une désintoxication* (Stock, Edit., Paris),

qui boirait un verre de cognac ou qui fumerait 4 cigares. Je connais des personnes qui fument 3, 7 à 12 pipes depuis quarante ans ».

Mais arrêtons ici ces citations. Elles nous auront prouvé, tout au moins, que l'opium, à côté de ses détracteurs, compte aussi quelques ardents défenseurs, parmi les médecins, les écrivains, les colons ayant pu se rendre compte de sa pluralité d'influences.

Les écrivains, plus spécialement, s'accordent à dire que l'opiomane n'est pas fatalement malsaine, si l'on a soin d'avoir toujours du bon chandoo. Opinion que nous n'hésitions pas à soutenir tout pareillement, dès notre première étude, avant même la Conférence de La Haye, et qui s'est depuis renforcée de nouvelles et nombreuses constatations. Aussi reprendrons-nous volontiers la comparaison de JEANSELME et de BRUNET, à savoir que l'opium fumé avec modération n'est pas plus nocif que le petit verre dégusté après un fin repas. Dans ce cas l'opium agit réellement comme tonique, et non point comme un poison sidérant : son action est stimulante comme celle du café, du thé, du kola, du bétel, etc.,.

En matière de conclusion, nous rappelons le plaidoyer du Dr LOGRE, qui, dans une ancienne chronique, reprenait quelques-uns des arguments qu'enseignait déjà son maître DUPRÉ : « L'opium, disait cet auteur, est essentiellement un sédatif de la douleur physique et morale. Il agit sur tout le système nerveux, cérébro-spinal et végétatif, modifiant d'une façon élective le sympathique ; *il est le médicament spécifique de l'angoisse et de l'anxiété*. Il calme l'énervement, la trépidation intérieure et l'agitation viscérale. Anesthésique de la vie végétative, il apporte à l'âme inquiète et souffrante ce bienfait incomparable, la paix. Il ne se contente pas de soulager, il procure une jouissance positive, un état de bien-être, d'euphorie, qui se distingue de toutes les autres euphories d'origine toxique,

« Malgré les graves inconvénients qu'il risque d'entraîner, l'opium n'en constitue pas moins un admirable médicament. Nous estimons que le devoir s'impose au médecin de soulager toujours ses malades à l'extrême du possible, car *il est un remarquable régulateur des troubles sympathiques constitutionnels*. Contrairement à ce que l'on enseigne trop souvent, il ne suffit pas de goûter à la drogue pour devenir opiomane. On conçoit donc quel le espèce d'attentat contre la médecine et l'humanité commettent ceux qui proposent de supprimer l'opium sous toutes ses formes ».

Péroraison éloquente et probante, qui non seulement spécifie les indications du médicament opium, mais suggère même les cas où la fumerie peut être à la fois légitimée et prescrite !...

Les méfaits de l'opium sont anodins en comparaison des désastres commis par les autres stupéfiants (morphine, cocaïne, haschisch) et du péril de l'alcool. Revue succincte, dont nous nous attacherons seulement à dégager l'essentiel.

La *morphinomanie* est infiniment plus grave que l'opiomanie. Tableau clinique à peu près semblable ; mais, malgré cette apparence, influence beaucoup plus déprimante et abêtissante sur les facultés cérébrales. Le cerveau, centre régulateur de l'économie, est paralysé dans cette fonction de contrôle et de direction.

L'évolution elle-même s'avère plus décevante, plus dramatique, à certains égards. Le morphinomane devient réellement un malade de l'esprit, et peu à peu un « incapable » dans tout le sens juridique du terme, le toxique entraînant de profondes altérations de la personnalité et du sens moral, — complications, par contre, exceptionnelles en cas d'opiomanie. — La désintoxication, enfin, se révèle généralement bien plus délicate et accidentée chez l'amateur de morphine ; l'anxiété, le délire même qui accompagne l'état de besoin marqué ne sont pas exceptionnels chez le *piquomane*.

L'héroïnomanie est en tous points comparable au tableau clinique de la morphinomanie ; sa réputation d'être moins toxique ne nous paraît guère démontrée ; au contraire, le sevrage y est souvent plus malaise, des troubles cardiaques intercurrents auraient été fréquemment notés...

Quant à la *cocaïnomanie*, dont la vertu « maléfique », spécialement violente avec ictus impulsifs, visions terrifiantes et tendance agressive et sanguinaire assombrissent le pronostic dans un délai relativement très court, elle constitue véritablement une « folie hallucinatoire » qui conduit aux actes délictueux, à la criminalité. On conçoit que le contraste avec la placidité habituelle et le besoin de recueillement, qui caractérisent la passion de l'opium, est assez saisissant pour se passer de développements.

Le haschisch, ou chanvre indien, dont usent les peuplades de l'Asie-Mineure, du Turkestan, de l'Inde musulmane, ainsi que celles de l'Afrique du Nord, produit certains phénomènes à quelques égards voisins des effets de l'opium : même bien-être, même affinement des sens, mêmes troubles possibles du côté pulmonaire ou intestinal, en raison de l'action irritante de la fumée.

Mais d'autres symptômes sont plus spécialement caractéristiques : satisfaction niaise et puérile, accès de rire ou de pleurs spasmodiques, du vertige, des illusions de la vue, de l'ouïe et de la sensibilité générale. Le principe du haschisch possédant une action tout particulièrement

stupéfiante et convulsivante, qui appauvrit l'état mental, modifie le caractère et suscite des réactions de fureur maniaque. — A en juger par le nombre d'intoxiqués internés dans les asiles tant aux Indes qu'en Egypte, il est à penser que les troubles mentaux dûs au haschisch seraient fréquents et accentués.

Les troubles imputables à l'opium et ceux du haschisch ont parfois été mis en parallèle ; la différence, cependant saute aux yeux. L'opium ne provoque pas d'hallucination, à proprement parler ; il ne fait qu'exciter la mémoire et l'imagination, d'où le cachet de singulière réalité conféré aux rêveries de la fumée. Tandis que, sous l'effet du haschisch, on se prend au piège de ses propres divagations sensorielles, et il n'est pas rare que des psychoses durables, du type démence hébéphrénique, avec obnubilation et dépersonnalisation profondes, en soient à la longue le triste privilège. On consultera à cet égard la remarquable étude qu'à consacrée aux troubles mentaux du haschisch notre confrère, le Professeur Fabreddin KERIM, de l'Université de Stamboul.

Quelques mots du *tabac* : Il peut donner lieu à des troubles visuels, nerveux, aussi bien que cardiaques, respiratoires ou gastro-intestinaux ; ces complications, d'ordinaire légères et insoupçonnées, sont toutefois plus fréquentes qu'il ne semblerait.

Aussi l'avis sévère de LEWIN ne nous paraît-il nullement exagéré : « Il n'est aucun organe dont la fonction ne puisse avoir à en souffrir, et il n'est pas de troubles fonctionnels dont la véritable origine soit le plus souvent méconnue, que les manifestations du nicotinisme ».

Qu'il s'agisse, en outre de la nicotine, de dégâts également imputables aux pyridines et à l'oxyde de carbone, cela n'est pas douteux ; mais ce n'est pas le lieu d'en dissenter ici. Bornons-nous à souligner que le tabac étant un des excitants les plus répandus et largement diffusés en tous pays, ses méfaits passent, de ce fait même, inaperçus ; alors qu'il est classique, je dirais même « de bon ton », de vouer à l'anathème l'opium, poison exotique et peu connu, que sa rareté dans nos climats et, disons-le nettement, la méconnaissance et l'ignorance où nous sommes à son égard nous enhardissent à dénigrer et à calomnier...

Sous le titre *Le Tabac et l'Hygiène* », le D^rPOUCEL (1), Chirurgien des Hôpitaux de Marseille, vient de consacrer une étude complète et des plus instructives sur les méfaits du tabagisme.

(1) Collection : *Hygiène et thérapeutique par les méthodes nouvelles* (Paris, J. B-Baillière, 1937).

Alcool. Les désastres causés par l'alcoolisme sont trop connus et « classiques » pour qu'il y soit besoin d'insister longuement. Bornons-nous à en rappeler le tableau clinique :

- ivresse aigüe, avec ses accidents impulsifs, hallucinatoires ;
- intoxication subaigüe, avec son délire épisodique, ses idées post-oniriques, son délire de jalousie, de « persécution », etc...
- intoxication massive, avec accidents graves type « delirium ».

Corrélativement, troubles gastro-hépatiques (gastrite Chronique, congestion ou cirrhose graisseuse et atrophique, ictère grave, etc.) ; troubles circulatoires (athérome des vaisseaux) ; nerveux, de la sensibilité (fourmillements et autres parasthésies, crampes des mollets, etc.) ; de la motilité (tremblement, parésies, névrites, etc.) ; sensoriels (ouïe et vue, amblyopie, etc.).

Le pronostic est toujours grave, car non seulement l'alcoolisme conduit tout droit à la folie et exerce son action maligne jusque sur la descendance, mais, de plus, « attire » les maladies en affaiblissant le terrain (tuberculose, syphilis et cancer), au lieu de les atténuer ou les combattre comme l'opiomanie.

De cet exposé que nous nous sommes efforcés d'écourter, il ressort, une fois de plus, que l'opium est probablement, de tous les excitants et toxiques, le moins dangereux, le moins dégradant et surtout le moins anti-social. Et s'il fallait contresigner notre opinion, confirmée déjà par de nombreux auteurs qui se sont penchés sur la question, nous pourrions ajouter en manière d'épilogue, les paroles même que Pierre MILLE (1) place dans la bouche de son personnage, « l'Illustre Partouneau » : « Je respecte l'opium : je lui ai dû, non pas de grandes joies, - les joies de l'opium font partie de la friperie du bazar romantique, - mais un grand calme, un bon équilibre d'esprit, un salubre optimisme à des moments où ce n'était point des ingrédients faciles à se procurer ».

Cette réflexion toute simple et pourtant empreinte d'une opportune et remarquable sérénité, nous a toujours paru résumer la vérité sur la question de l'opium : nous y voyons même une singulière confirmation de ce que nous en pensons nous-même. Oui, il est certain que l'opium pris à petites doses et à de sages intermittences exerce, notamment dans les climats tropicaux, une réelle et agréable action stimulante ; il permet

(1) P. MILLE : *L'Illustre Partouneau* (Albin-Michel).

de réagir efficacement contre les fatigues ou dépressions, tant physiques que morales.

Du reste c'est peut-être la raison, — sans compter aussi un égard tout particulier pour la liberté individuelle, — pour laquelle on a vu généralement les autorités indochinoises manifester une tolérance indulgente pour ceux de leurs subordonnés qui étaient de notoires fumeurs d'opium, sous condition toutefois que leur tenue, leur loyalisme ne laissassent rien à désirer.

Nous terminons ces quelques considérations sur le danger de l'opium par un exposé rapide du cas spécial des fumeurs indochinois, à l'occasion de leur retour en France.

Situation particulière des fumeurs indochinois et mesures à prendre à leur égard. Les Européens, qui ont contracté en Indochine l'habitude de fumer l'opium, se trouvent dans une situation spéciale, qui mérite, à notre avis, de retenir l'attention des Pouvoirs Publics. En effet, ils sont obligés, lors de leur départ de la Colonie, de cesser brusquement cette habitude, qui est interdite en France. Comment ne pas compatir à l'état d'inquiétude ou d'angoisse même, qu'éprouvent alors ces « prisonniers » (1) de la drogue, lorsqu'ils n'ont pas eu la prudence de suivre une cure de désintoxication ou n'ont pas essayé de se déshabituer progressivement eux-mêmes en diminuant leur dose quotidienne ?

Nous estimons que l'Administration indochinoise a malgré tout une certaine part de responsabilité dans cette situation pénible, puisqu'elle laisse vendre l'opium par la Douane à tous ceux, Européens et Indigènes qui s'adressent aux agences de la Régie. C'est sans doute pour cette considération qu'au début de notre occupation indochinoise, elle autorisait les fumeurs, qui en faisaient la demande, à emporter avec eux la quantité d'opium nécessaire à leurs besoins pendant la durée de leur séjour dans la Métropole. Or, cette mesure d'équité prit fin après l'interdiction en France de tout commerce de l'opium et de toute fumerie, à la suite de l'odieuse campagne, dont nous avons parlé dans notre Préface. Le Gouvernement Général de l'Indochine aurait pu à ce moment-là exposer le cas spécial de ces opiomanes et obtenir du Ministère des Colonies, le maintien d'une mesure de faveur. Comme aucune disposition bienveillante ne fut prise, il en résulta que les fumeurs, et en

(1) Expression employée par notre camarade de promotion, le D'S. ABBATUCCI, pour le titre de son livre : *Les prisonniers de l'opium* — L. Fournier. Paris, 1934.

particulier ceux qui n'eurent pas la sagesse de s'abstenir pendant la traversée, furent soumis, à leur débarquement en France, à des vérifications douanières d'une sévérité parfois excessive. C'est ainsi que de hauts-fonctionnaires et des officiers malades ont été suspectés, inquiétés, menacés et même condamnés à des amendes élevées pour avoir été trouvés porteurs de quelques boîtes d'opium de la Régie, alors que celles-ci étaient destinées le plus souvent à terminer une cure de guérison ou à soulager des crises hépatiques ou de dysenterie. Fait beaucoup plus grave, qui nous a été confirmé par les intéressés eux-mêmes, quelques officiers et fonctionnaires, dénoncés à la Douane par lettres anonymes comme étant des intoxiqués, bien qu'ils ne fumassent pas et ne transportaient pas d'opium, ont été ainsi les victimes d'une basse vengeance et ont dû subir à Marseille des tracasseries douanières, fouilles individuelles et visite de tous les bagages sans exception, dans des conditions révoltantes. On imagine facilement tous les ennuis d'une telle perquisition.

Dans le but d'éviter toute suspicion ou toute erreur et d'empêcher le retour de pareils incidents aussi pénibles nous suggérons aux Ministères des Colonies et de la Santé Publique de faire examiner le cas spécial de ces fumeurs indochinois. Nul doute qu'ils ne prennent des mesures efficaces et bienveillantes ! Il serait si facile de revenir à la réglementation exceptionnelle du début, qui autorisait les fumeurs connus ou reconnus comme tels à emporter les quelques : boîtes d'opium nécessaires à leur consommation personnelle. Ceux-ci en feraient la demande à l'administration locale, demande qui serait appuyée d'un certificat délivré par le Conseil de Santé, à la suite d'une mise en observation à l'hôpital, afin de vérifier le degré de l'intoxication et la dose consommée chaque jour. Pareille réglementation équitable et humaine donnerait les meilleurs résultats et empêcherait les nombreuses tentatives de fraude.

Sans vouloir examiner ici le côté *moral de l'opiomanie*, qu'on nous permette néanmoins d'en toucher un mot. Cela nous fera mieux comprendre ce cas spécial des fumeurs indochinois et nous incitera à les excuser peut-être de « taquiner la pipe ». N'est-ce pas COCTEAU qui a déclaré avec raison : « ... Je ne trouve aucune vertu sacrilège à l'opium. Son seul défaut est de rendre malade à la longue » Ceux qui fument modérément, sans abus, ne commettent, selon nous, aucun acte qui soit contraire aux règles de la raison et de la dignité humaine. Bien plus, nous estimons que la recherche d'un tel plaisir discret, dans le calme d'une fumerie, seul avec ses livres préférés ou en compagnie de quelques intimes, est préférable et moins nocive que la fréquentation régulière

des maisons de jeux ou de femmes et que la pratique quotidienne de nombreux apéritifs. Seuls, des puritains grincheux pourront critiquer ces adeptes de la drogue. A écouter ces partisans d'un idéal morose et moyen, qui étend sa grisaille sur tous les êtres et sur toutes choses, il en serait fini de la joie de vivre et de la liberté individuelle. Est-ce que l'une des manifestations de la civilisation moderne ne consiste pas précisément dans cette haute tolérance, qui permet à l'existence de triompher dans toute la magie de sa diversité ? Le sage antique, qui était tout heureux de respirer les roses, en éprouvait une douce consolation, Le sage moderne ; plus ou moins isolé moralement à la Colonie, n'aurait-il pas le droit de rechercher quelquefois l'euphorie bienfaisante et agréable de la fumée opiacée, si propice à la méditation et au silence, portes de la vie intérieure. Pourquoi ce Français d'Asie, en revenant dans la Métropole, n'a-t-il plus le droit de s'adonner à son plaisir habituel, alors que l'alcoolique ou le tabagique a toute latitude de continuer à s'intoxiquer d'une façon même abusive ? Comment expliquer une telle atteinte au respect de la liberté individuelle ? Nous avons toujours été surpris que le *côté juridique de cette situation anormale* n'ait pas été posé, traité et plaidé à fond par quelques intéressés. Bien entendu, on s'explique très bien que, pour des considérations d'intérêt national ou de sauvegarde de la santé publique, soit maintenu en France le principe de l'interdiction légale de tout commerce de l'opium et de l'installation de fumeries publiques. Mais à qui fera-t-on croire la possibilité d'un danger, au point de vue social, à laisser quelques Français, ayant fumé l'opium en Extrême-Orient, à avoir leur fumerie privée pendant leur séjour en France ? Rien n'empêcherait d'ailleurs, si l'on avait quelque crainte, de les obliger à en faire la déclaration au Service de la Police. Ce dernier pourrait exercer toute surveillance, et s'assurer qu'ils ne se livrent à aucun trafic, que cette fumerie est strictement réservée à leur usage personnel. Nous souhaitons que l'État, qui a facilité (indirectement sans doute) l'intoxication de plusieurs Indochinois, accomplisse ce geste d'équité, de logique et de bonté humaines.

Mais nous n'avons pas d'illusion : nos suggestions et conseils, inspirés par un sentiment de bonté médicale et de solidarité humaine, n'auront aucun écho aussi bien auprès de la Métropole que de l'Indochine. Nous insistons donc auprès du Gouvernement Général et du haut Commandement Militaire Indochinois, en leur demandant de renforcer les mesures préventives contre l'opiomanie. Il est indispensable, selon nous, de faire connaître à tous les militaires et à tous les jeunes fonctionnaires et agents des diverses administrations arrivant à la Colonie les prescrip-

tions de la Circulaire du 6 Octobre 1907 interdisant de fumer l'opium, sous peine de sanctions disciplinaires. Nous pouvons donner l'assurance que ces prescriptions sont ignorées de la grande majorité des Français, d'où la nécessité d'organiser cette lutte anti-opiacée par des affiches dans tous les services, dans toutes les casernes, dans tous les bureaux publics, dans tous les lieux de réunion. Il serait utile d'y associer la lutte anti-alcoolique. Des causeries sur le péril de l'opium et de l'alcool ont déjà été faites par des médecins-chefs de provinces et de corps de troupes. Il est à souhaiter que cet enseignement anti-opiacé et anti-alcoolique continue et soit diffusé le plus largement possible. Car nous sommes tout-à-fait opposés aux mesures de contrainte, quelles qu'elles soient. Des résultats certains ne seront obtenus que par la persuasion et la connaissance du danger. Ceux qui s'y exposeront volontairement seront alors sans excuse et ne pourront pas invoquer leur ignorance ou la responsabilité de l'Administration.

Dans l'incertitude, nous ne saurions trop recommander à tous ceux qui n'auront pas su, à la Colonie, résister aux plaisirs et aux illusions de la drogue, de ne pas en abuser, afin de pouvoir s'en passer dès leur retour en France et d'éviter tous les soucis, toutes les épreuves et même les souffrances qui les attendent. Quant à ceux qui, malgré notre appel, seraient encore possédés par le subtil poison, ils ont le devoir de se soumettre aussitôt à une cure de désintoxication. Nous leur avons signalé de nombreux exemples de guérison complète. Qu'ils soient donc rassurés, confiants et qu'ils ne restent pas dans cet état d'angoisse obsédante bien connue, qui en paralyse plusieurs, les empêche de prendre une décision énergique et parfois même les retient à la Colonie pour toujours ! Bien plus, nous pouvons leur affirmer qu'après leur désintoxication, ils seront les premiers à se féliciter d'avoir rompu avec leur habitude plus ou moins tyrannique. Cette libération aura pour eux les conséquences les plus heureuses, car ils n'ignorent pas que les exigences de la vie moderne dans la Métropole sont vraiment incompatibles avec les conditions de la fumerie.

Leur nouvelle existence sera plus agréable et plus féconde en résultats, parce que plus active, plus saine, plus ouverte au monde extérieur. Ils connaîtront d'autres satisfactions et apprécieront mieux les douces joies de la famille.

Nous ajoutons même qu'ils ne regretteront pas ce *besoin factice*, que l'action stimulante de la drogue leur procurait à la Colonie. Nous en avons la certitude d'après les confidences qui nous ont été faites par

plusieurs fumeurs guéris. En effet, ceux-ci ont bien voulu nous confier leur allégresse intérieure, qu'ils apprécient comme bien supérieure à l'euphorie opiacée d'antan. Depuis qu'ils ont retrouvé l'entière maîtrise de soi ils se sont rendu compte des multiples inconvénients résultant de la pratique régulière de la fumerie, même à doses modérées. Ils ont acquis le sentiment que cette dernière avait contribué souvent à diminuer leur goût ou leur besoin de l'action, à restreindre leur sens des réalités, à faciliter leur distraction, leur nonchalance et leur indécision, à atténuer dans une certaine mesure la notion de leur responsabilité professionnelle, et enfin à créer autour d'eux une atmosphère de flou, de halo, comme celle résultant d'un paysage décoloré et qui gêne la claire vision des êtres et des choses.

Nous savons, ainsi que le signale d'ailleurs l'auteur de cette récente et intéressante étude sur les milieux saigonnais : *La Belle Vie* (1), combien est tenace l'emprise de l'opium chez : certains fumeurs indochinois, car même « désintoxiqués, ils conservent la hantise des soirées sereines, près de la lampe, dans la fumée aromatique, et trainent dans la vie, tel un amour perdu, le vide immense de leur être disponible et désenchanté ». Plusieurs nous ont avoué qu'ils portaient au cœur ce poison invétéré, auquel ils reprochent de déformer et de transposer tout, de même qu'il fait perdre le sens du réel, parce qu'avec lui le plan normal de la vie s'en trouve ébranlé. L'un d'eux, esprit très fin, très cultivé, nous a signalé la très grande utilité qu'il y aurait à détruire ce monde de mirage, dans lequel la littérature a enfermé la drogue, de même que l'on ne saurait trop proclamer que s'il y a un opium littéraire, il faut que l'on sache qu'il ne ressemble en rien à celui de la vie réelle. Quelques autres, qui sont restés les enchaînés de la drogue depuis leur rapatriement d'Indochine, ne nous ont pas caché leurs vifs regrets d'avoir rapporté « cette sinistre habitude », qui les a aidés sans doute à mieux supporter les débuts de leur exil, mais qui n'en est pas moins une servitude incompatible avec les exigences de l'existence métropolitaine, et devenue impossible à satisfaire. Nous souhaitons que ces confidences désenchantées inspirent aux fumeurs indochinois de salutaires réflexions, à ceux qui sont encore possédés par la « Noire Idole », afin qu'ils sachent prendre pleinement conscience d'eux-mêmes et renoncer complètement à la dangereuse tyrannie opiacée.

(1) AUSSIN : *La Belle Vie* (Editions J. Aspar. Saïgon. 1937).

*CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES : ALCOOL ET OPIUM ;
LUTTE CONTRE TOUS LES POISONS SOCIAUX*

Alcool et opium. — Le danger de l'alcoolisme est appelé à remplacer celui de l'opiomanie en Indochine. Après notre exposé comparatif des troubles provoqués par l'usage des divers stupéfiants et toxiques, nous avons émis l'avis que l'opium paraissait bien être le moins dangereux d'entre eux. Et nous avons signalé que les méfaits de l'alcoolisme méritaient d'être opposés à ceux de l'intoxication opiacée, à cause de leur fréquence et de leur gravité plus marquées. C'est d'ailleurs pour cette raison, avons-nous dit, que la plupart de ceux qui se sont intéressés à cette question de l'opium (écrivains, médecins, journalistes, voyageurs), n'ont pas manqué de parler également de celle de l'alcool, afin d'en souligner toute l'importance. Voyons donc quel est, au point de vue social, celui de ces deux excitants qui est le plus grand responsable, vis-à-vis de la misère des hécatombes de vies humaines, des calamités familiales et politiques, etc. — La réponse n'est pas douteuse.

« Ces deux excitants, dit GIDE, présentent un très grand intérêt, car ils se partagent à peu près exactement le monde. Au premier, l'Europe et l'Amérique, au second la vaste Asie. Nous assistons depuis quelques années à une lutte entre ces deux fléaux. Lequel l'emportera ? Peut-être arrivera-t-on à cette conclusion imprévue que, si de ces deux fléaux, l'un doit absorber l'autre, mieux vaudrait que ce soit l'opium qui l'emporte et règne sur l'humanité, puisque toujours il lui faudra un excitant ».

L'espérance ici formulée ne se saurait soutenir, elle sent un peu trop son paradoxe. N'empêche que l'intention est louable, l'opium certainement est loin d'être aussi anti-social que l'alcool ; ce dernier fait du mal non seulement au sujet, mais aussi à autrui ; peut-on dire de même de l'opium ? Aussi GIDE a-t-il raison de confirmer que « la grande supériorité de l'opium, celle qui, au point de vue social, a le plus d'importance, c'est que ce vice asiatique n'est pas héréditaire en ses tares, tandis que l'alcoolique, au contraire, ne peut avoir qu'une descendance impitoyablement condamnée, car son mal est peut-être celui dont les tares sont les plus héréditaires ». Enfin, fait très important, la criminalité est l'apanage du seul alcoolisme.

Ce caractère de *fatalité* inhérent à l'alcool et qui en fait un poison « maudit », se retrouve également chez les Jaunes eux-mêmes. L'alcool peut devenir aussi dangereux que chez les Blancs, en particulier en Indochine, où son prix est moins élevé que celui de l'opium.

Déjà, dans un ouvrage antérieur (1) publié à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1931, sur le fonctionnement des services de l'Assistance Médicale et de la Protection de la Santé Publique, nous avons signalé que la consommation de l'alcool suivait, depuis une dizaine d'années, un accroissement sensible en Cochinchine ainsi que dans certaines provinces de l'Annam et du Tonkin, tandis que celle de l'opium diminuait progressivement dans les divers pays de l'Union Indochinoise. Et nous attirions l'attention des Pouvoirs Publics sur cette inquiétante progression, ainsi que sur le rôle grandissant de l'intoxication éthylique comme facteur étiologique dans les maladies. Chez 10% des malades internés à l'asile de Biên-Hoà on a décelé nettement l'origine alcoolique de leurs troubles ; par contre, l'intoxication opiacée n'y a pu être mise en évidence que tout à fait exceptionnellement. Et notre conclusion était, à cette époque déjà, que l'opiomanie était loin de constituer un « danger social », alors que l'alcoolisme devait bien plutôt être dénoncé comme un « péril national » imminent . . .

Justification du double monopole. — Des auteurs qualifiés n'ont pas hésité à critiquer amèrement l'institution du Monopole de l'alcool : AJALBERT (2), notamment, et L. VIGNON (3), proclament que le Gouvernement, en introduisant en Indochine la fâcheuse industrie de l'alcool, avait commis une très grande faute. — Avec plus de véhémence encore, le Docteur LEGRAIN (4), étudiant la médecine sociale des poisons, déclare en termes nets : « Il y a peu de pages moins avouables (dans notre histoire coloniale) que celles où les Résidents de l'Indochine chantent les gloires du monstre bicéphale alcool-opium, et où, pour des raisons d'ordre purement fiscal, le double poison est offert, parfois imposé, aux indigènes. Ici la narcomanie collective se double d'une odieuse politique coloniale, où la Nation perd le plus clair de son prestige moral ».

La vivacité de ces critiques ne saurait être qu'approuvée. On ne peut oublier, en effet, que la répression de la contrebande de l'opium et surtout

(1) D'GAIDE : *L'Assistance Médicale et la Protection de la Santé Publique, en Indochine française* (Imprimerie d'Extrême-Orient. Hanoï, 1931).

(2) J. AJALBERT : *Les destinées de l'Indochine* (Louis Michaud, Paris. 1909).

(3) L. VIGNON : *Un programme de politique coloniale : les questions indigènes* (Plon-Nourrit Paris. 1919).

(4) D'LEGRAIN : *Médecine sociale -Traité de Pathologie Médicale et de Thérapeutique appliquée.* (Maloine, Paris 1925).

de l'alcool a été bien souvent maladroite et tracassière, voire provocante ; mais il était, — convenons-en, — bien difficile, pour ne pas dire impossible, au Gouvernement Général Indochinois de supprimer la consommation de ces deux produits, qui font partie intégrante des habitudes séculaires des Annamites. — Et, quoique le problème soit des plus délicats et ne puisse être tranché en quelques lignes, l'institution d'un monopole d'Etat se justifie malgré tout, pour les raisons suivantes : ressources très appréciables apportées à la Colonie, et également livraison au commerce de produits purs, non frelatés, par conséquent moins nocifs, dont peuvent ainsi bénéficier nos protégés, — au lieu que la fabrication et la vente libre eussent donné lieu à toutes sortes d'abus...

Identité de la situation de la Chine, vis-à-vis de l'opium, avec celle de la France par rapport à l'alcool. — Cette identité est frappante lorsque l'on considère, en particulier, la difficulté qu'il y a à résoudre ce double et important problème d'hygiène sociale. De part et d'autre on se heurte à des intérêts considérables qui sont engagés dans leur commerce. De même, on se trouve en présence des mêmes causes, pour lesquelles les deux Gouvernements de Paris et de Nankin ont reculé jusqu'ici devant la suppression effective de ces deux poisons nationaux. On a essayé de justifier cette hésitation ou cette lenteur à passer à l'action, en faisant remarquer que le danger est peut-être moins étendu et moins profond qu'on ne le croit dans plusieurs milieux, aussi bien en France qu'en Chine ; nous devons reconnaître qu'il y a là une part de vérité. En effet, malgré l'opium la race chinoise peut être considérée comme une des plus vigoureuses et des plus saines du monde. Ceux qui l'ont vue à l'œuvre, plus spécialement dans l'intérieur du pays, comme nous, ont éprouvé une réelle sympathie pour ce peuple courageux, patient, travailleur. Aussi estimons-nous, avec notre confrère le D^r GERVAIS (1), auteur de ce livre sincère : *Esculape en Chine*, que « le problème de l'âme asiatique mérite de retenir l'attention, et, qu'en tous cas, la Chine n'a pas dit son dernier mot. Le long martyre de ce peuple est profondément émouvant ». Nous persistons donc à penser que nous devons faire confiance et aider le Gouvernement chinois dans son désir de libération de l'opiomanie, et nous déclarons que, nous Occidentaux, en avons toujours exagéré le danger, Le témoignage tout récent de l'un de nos brillants reporters, Marc CHADOURNE (2), est des plus précieux à cet égard : « Ceux qui ont

(1) D^r GERVAIS : *Esculape en Chine* (Librairie Gallimard, Paris).

(2) Marc CHADOURNE : *Extrême-Orient* (Plon 1935).

de l'opium, écrit-il, le concept romantique cher aux coloniaux, qui le situent dans l'ombre et l'atmosphère des plaisirs défendus et des vices troublants, seraient fort surpris de *la façon désinvolte et saine dont les Célestes usent de ce calmant*. Le plateau tient dans leur vie à peu près le même rôle que la boîte à cigarettes. — Pour eux, c'est un apéritif moins nocif que le whisky, un moyen d'esquiver les conversations bruyantes, d'apaiser ses nerfs, une politesse à faire aux amis, une bonne détente, un geste harmonieux ». Et, afin de mieux situer ou préciser la question, Marc CHADOURNE tient à nous rapporter quelques-uns des propos de ses amis chinois : « Vous êtes en Chine, ne raisonnez pas en occidental. Des millions de Chinois fument l'opium et s'en trouvent bien. (Regardez mon vieux père, il a 80 ans et fume 60 pipes par jour). — Depuis 1928, notre Gouvernement, avec les meilleures intentions du monde, légifère, mais les lois, chez nous, vous devez le saisir, sont des formules morales, des textes idéaux qu'on applique comme on peut. Ne prenez pas CHANG-KAI-SHEK pour un hypocrite. Vous pouvez être sûr qu'il supprimerait l'opium, s'il le pouvait. Ne pouvant pas, il fait ce que vous faites en Indochine avec la Régie de l'opium : il essaie de réduire le mal en l'utilisant ».

Nécessité pour la France de réaliser enfin une politique de lutte contre tous les poisons sociaux et, en particulier, contre l'alcool, le plus dangereux de tous. — Les renseignements, que nous avons donnés au Chapitre VII sur les plus récentes mesures prises à Canton par le Maréchal, permettent d'affirmer qu'il poursuit avec tenacité la suppression de l'opium. Il est regrettable que nous ne puissions pas faire la même constatation, à l'égard de la lutte contre l'alcool en France. Nous nous demandons pourquoi les divers Gouvernements d'après-guerre, n'ont pas pris les dispositions fermes qui s'imposaient, sinon pour supprimer, mais tout au moins pour contenir les ravages de l'alcoolisme, dont la grande presse signale presque chaque jour les résultats lamentables et les drames terrifiants. Comme pareille situation ne saurait se prolonger longtemps encore sans mettre en péril notre race elle-même, nous supplions le Gouvernement actuel, qui vient de réaliser d'importantes réformes sociales, d'adopter enfin une politique de lutte contre tous les toxiques et, en particulier, contre l'alcool, qui est le véritable poison national, le plus grand facteur de la dégénérescence morale et physique de notre race.

La responsabilité des Pouvoirs Publics est indiscutable, puisqu'ils ont jugé nécessaire de créer, il y a trois ans, *deux mille licences nouvelles de débitants de boissons*, et que la loi a été votée par le Parlement tout entier.

Cette néfaste augmentation du nombre des débits de boissons n'a pas échappé à l'attention vigilante des Membres de l'Académie de Médecine. Redoutant que l'application de la loi de 40 heures n'incite les travailleurs à s'exposer davantage aux dangers de l'alcoolisme, cette haute Assemblée a demandé au Gouvernement de prendre dans le plus bref délai possible les dispositions suivantes proposées par notre éminent collègue de l'armée métropolitaine, le Médecin Général Inspecteur SIEUR : limitation du nombre des débits, fermeture les samedi et dimanche des débits, des bars et cafés, et interdiction de tolérer des boissons alcooliques aux enfants de moins de 16 ans. C'est indiquer *combien il importe d'organiser à nouveau dans toute la France la propagande anti-alcoolique*. Mais, selon le Docteur BENSON (1), médecin neuro-psychiatre de l'Hospice général de Nantes, qui a publié tout récemment une consciencieuse étude : *Alcoolisme et Pathologie mentale*, cette propagande anti-alcoolique, surtout morale jusqu'ici, n'a pas reposé suffisamment sur des données scientifiques sérieuses. Elle voit le vice alcoolisme ; c'est contre lui qu'elle lutte, au lieu de lutter contre l'alcool, agent morbide. Et il ajoute que le service anti-alcoolique est à reprendre entièrement.

Il ne peut être question, toutefois, dans un pays comme le nôtre, où la production vinicole est très grande et où le vin est excellent, de le déconseiller aux travailleurs. Il n'y a que des avantages, au contraire, à mettre à leur disposition, selon les régions, des boissons saines telles que le vin, la bière et le cidre. Le Corps médical lui-même mène, on le sait, depuis quelques années, une très utile et très active campagne en faveur du vin. Le quatrième Congrès National des Médecins amis des Vins de France, qui s'est réuni à Alger, fin Mars dernier, sous la présidence du Professeur et Sénateur PORTMANN, s'est prononcé nettement sur la valeur diététique et thérapeutique du vin et du jus de raisin.

D'autre part, nous affirmons à nouveau que les mesures de force ou de contrainte sont vouées à l'échec. Il est indispensable de faire appel, de préférence, à la raison et la bonne volonté de tous. Les éducateurs à tous les degrés ainsi que les diverses associations anti-alcooliques doivent éclairer avant tout l'opinion publique, plus spécialement dans les milieux ouvriers et dans les syndicats, sur la gravité du péril alcoolique. Pour cette *propagande éducative* nous ne saurions trop recommander l'utilité des conférences, des films cinématographiques, des affiches et des lectures de brochures rédigées avec clarté et simplicité. Nous citerons, comme

(1) D'BENSON : *Alcoolisme et Pathologie mentale*. Paris. Editions Vigué.

un modèle du genre, bien qu'elle remonte déjà à de longues années, celle de VANDERVELDE, l'ancien Ministre d'Etat belge, intitulée *Le parti ouvrier et l'Alcool*.

Qu'il nous soit permis de signaler que R. DE GOURMONT (1), dans ses *Epilogues*, et sous le titre : *Petite religion nouvelle*, raille avec esprit la religion de l'anti-alcoolisme, telle qu'elle est pratiquée par certains puritains, dont le tort est de condamner avec une exaltation religieuse toutes les boissons alcoolisées, sans établir une distinction entre celles qui sont salutaires, comme le vin naturel, et toutes ces mixtures apéritives, plus ou moins nocives. — Et il fait cette judicieuse réflexion : « L'homme chercha une boisson moins dangereuse que l'eau (le plus souvent suspecte). Il la trouva, le vin, mais elle était trop bonne, et il en abusa ; *mais depuis quand est-il permis de traiter de mauvaise en soi une chose qui n'est nuisible que par l'abus ?* ».

On ne saurait mieux dire. Cette réflexion, relative à la condamnation systématique du vin, sous prétexte que l'abus en est mauvais, s'applique également à l'opium. Il faut en empêcher l'abus, mais ne serait-ce pas une faute que de vouloir interdire l'emploi, de parti-pris de ce précieux médicament.

Devoir de la S.D.N. d'entreprendre cette lutte contre l'alcoolismo. — On peut se demander pourquoi la S. D. N. ne s'est pas préoccupée jusqu'ici du problème de l'alcoolisme, alors qu'elle n'a pas hésité à envoyer des commissions d'enquête en Extrême-Orient pour y examiner la question de l'opium, ainsi que celle des maladies vénériennes et de la prostitution, Et cependant ces dernières étaient loin de présenter le même caractère d'urgence et de gravité que celle de l'alcoolisme. Nous exprimons le vœu que les membres de la Ligue genevoise s'associent avec la France, pour la coordination des moyens de lutte contre tous les poisons sociaux, y compris celui de l'alcool. Et il est à souhaiter que notre Gouvernement *donne d'abord l'exemple*, en luttant lui-même efficacement contre les abus de l'alcoolisme aussi bien dans ses colonies que dans la Métropole. Après quoi ses représentants à Genève auront une autorité plus grande pour proposer au Comité de lutte contre les poisons sociaux de pratiquer une politique raisonnée et mesurée, ayant pour but essentiel, tout en interdisant totalement le trafic de l'opium et des autres stupéfiants, de combattre surtout les abus de l'alcool.

(1) REMY DE GOURMONT : *Epilogues* (Mercure de France).

La suppression complète de l'opium en Chine n'est peut-être pas une utopie. Utilité de prévoir la recrudescence du danger actuel des autres stupéfiants : morphine, héroïne, cocaïne, et nécessité de la répression des abus de l'alcool et de l'opium. — Le Gouvernement de Nankin serait bien inspiré à ne pratiquer, à notre avis, pour le moment, que la seule répression des abus de l'opium, car la suppression totale sera longue et difficile. Nous ajoutons même qu'après sa réalisation plus ou moins prochaine, il en résultera probablement plus d'inconvénients que d'avantages pour la santé publique de la Chine. Il convient, en effet, de prévoir une nouvelle recrudescence des ravages causés par les autres stupéfiants : morphine, héroïne, cocaïne, qui tendent de plus en plus à remplacer la fumerie d'opium. Marc CHADOURNE, ayant assisté à Shanghai aux perquisitions à domicile de la brigade de l'opium, dans la Concession française, décrit d'une façon véridique et émouvante ces bas-fonds de misère, « où des malheureux s'entassent abrutis par la morphine, réclamant l'usage de la seringue qui les délivre de leur peine quotidienne, de la faim, de la soif », et conclut : « De quel droit refuser aux êtres le moyen de soulager, comme ils l'entendent, leurs misères ? Question impérieuse, mais vaine ici ! ».

Nous avons ainsi la preuve que le morphinisme, avec cette abominable importation de pilules rouges, a fait des progrès considérables au cours de ces dernières années et provoque des ravages autrement graves que ceux de l'opiomanie. On assure qu'à Chapei, pour quelques coppers, un coolie rickshaw pouvait, avant la guerre actuelle, se faire faire une injection de 1^{cm}3, en introduisant son bras dans l'entrebaillement d'une porte derrière laquelle se tenait un individu avec une seringue plus ou moins propre. Que le Comité de la S.D.N. continue donc à aider la Chine à lutter efficacement contre le commerce et la vente illicite de tous ces stupéfiants maléfiques « qui vous nettoient un homme en trois ans ». Et qu'il s'emploie à favoriser l'institution dans toute la Chine d'un monopole général de l'opium destiné à remplacer les divers monopoles provinciaux actuels, « où chacun trouve à boire et à manger ».

On ne saurait trop insister sur l'étendue et la gravité des ravages causés par la morphine et autres stupéfiants. D'après l'un de nos informateurs de Chine, ce qui pourrait hâter la fin de l'opium c'est que, maintenant, les Chinois font un usage immodéré de ses succédanés, et que de véritables usines, dans les provinces du Nord et dans certaines villes de l'Est, fabriquent des quantités importantes de ces deux produits. Mais, là encore, comme la plupart des fabriques appartiennent aux Japonais, le contrôle en est pratiquement impossible.

Nous terminerons ces quelques considérations, en déclarant que la question de l'opium en Chine doit être jugée, à notre point de vue d'occidental, comme secondaire par rapport à d'autres dangers autrement graves, dans l'avenir, pour les nations européennes.

Les vrais dangers de l'Asie sont autres que celui de l'opium — Le Péril Jaune. — Le premier de ces dangers, qui deviendra le vrai danger de l'Asie, est la *supernatalité de la race jaune*. Selon la judicieuse remarque d'un lettré chinois (1), dans ses commentaires de l'ouvrage de J. PERRIGAULT, *La Force de l'opium en Chine*, ce sera là « une menace plus grande que celle de l'opium, menace sourde, inexprimée, inconsciente même, mais inéluctable, imposée par la nécessité d'assurer la vie à nos villages grouillants d'enfants et qui fait que l'on dit volontiers dans nos provinces que l'Europe n'est que le cap de l'Asie. Et cela mérite, je crois, la réflexion des chroniqueurs blancs. — J. PERRIGAULT peut bien convenir que la fine fumée, qui s'élève des pipes, réussit à percer la chappe d'odeurs lourdes, qui pèse sur chaque agglomération. Elle apporte à l'homme blessé par ces véhémences la miséricorde d'un parfum agréable. Peut-être, s'il l'avait respirée paresseusement étendu sur le lit de bois, aurait-il réussi à faire fleurir l'indulgence dans son cœur sec d'occidental.

« Quant à moi, je me dis dans mon cœur de Céleste, béni soit ce présent de fumée que nous fit l'Europe ; puisqu'il permet à notre peuple de patienter sous l'effort, de s'endormir sur l'ordure, de rêver dans la fatigue, d'oublier ses malheurs et sa misère, et gare à vous, Aryens sans imagination, quand le dormeur s'éveillera ».

Comment ne pas être alarmé par de tels commentaires sur la supernatalité de la race jaune, en présence surtout de la dénatalité croissante de notre population française. Malgré les efforts si courageux et si dévoués de l'Alliance Nationale, cette dénatalité reste un problème angoissant. Et, n'est-ce pas le devoir de tout Français de répondre à l'appel si pathétique de cette Alliance ?

Le deuxième danger consiste dans la *Maîtrise de l'Asie par le Japon*. Dans un livre intitulé : *Que veut le Japon, que veut la Chine ?* un de nos japonisants, J. BABET (2), a exposé la situation réciproque des deux

(1) *Les Commentaires de M' Wû, de Nanning-fô (Journal des Coloniaux et de l'Armée coloniale réunis, N° du 30 Mars 1935.*

(2) J. BABET : *Le Drame de l'Extrême-Orient* (Edit. du Temps Présent). — *Que veut le Japon ? Que veut la Chine ? (Revue des Deux-Mondes, 1936).*

nations ainsi que les divergences de leur politique respective. Il pensait avec raison que, malgré les antagonismes en apparence irréductibles, les choses finiraient par s'arranger, la Chine étant par excellence le pays où tout s'arrange. Telle n'est pas l'opinion de notre distingué camarade, le D^r A. LEGENDRE, dont la compétence des questions asiatiques est bien connue et qui suit attentivement les événements politiques d'Extrême-Orient. Pour lui, ainsi qu'il le déclarait tout récemment dans un des grands quotidiens de Paris, « *la menace d'un grave conflit entre la Chine et le Japon est indéniable* ». Les dramatiques événements qui se déroulent actuellement en Extrême-Orient, confirment son opinion.

D'autres spécialistes des questions asiatiques : N. DE ROCHEFORT, A. DE POUVOURVILLE, Bernard Faÿ ont attiré également l'attention sur l'importance du danger de la maîtrise de l'Asie par le Japon. Ce dernier écrivain se demande lui aussi si le Japon ne va pas détruire la Chine, et comment se terminera cette lutte. « Faut-il penser, écrit-il, que la Chine, après la longue éclipse qu'elle subit, reprendra sa marche à la tête des nations asiatiques ? Malgré ses épreuves, malgré sa décadence apparente, c'est elle qui forme la grande masse de l'Asie, et c'est elle qui est la grande source de richesses, le grand réservoir des rêves du passé et des forces de l'avenir. Pourquoi ne triompherait-elle pas ? A ce peuple si courageux, si patient, si civilisé, si travailleur, si continu, si suffirait de quelques chefs ».

Ce vœu de Bernard Faÿ est également celui de l'écrivain chinois LIN YUTANG, dans son beau livre : *La Chine et les Chinois*. Cet intellectuel, qui représente la jeune génération actuelle, nous apporte la preuve que celle-ci s'est enfin ressaisie et a aujourd'hui une notion exacte de son passé et de ses traditions : « La Chine, dit-il, se redressera d'elle-même, comme elle l'a toujours fait. Ce changement finira par se produire. L'évolution sera lente et laborieuse. Nous verrons encore beaucoup de laideurs et de souffrances, mais le jour viendra de la beauté, du calme, de la simplicité, ces trois qualités qui ont distingué la Chine ancienne » (1).

Une telle déclaration de foi et de confiance en son pays nous cause une joie d'autant plus sincère que nous avons constaté avec tristesse, il y a quelques années, lors de notre dernier voyage dans le Sud de la Chine, l'évolution peu favorable qui s'était produite parmi la jeunesse chinoise.

(1) Bernard Faÿ : *Question d'Orient (Revue des Deux-Mondes)*.

(1) LIN YUTANG : *La Chine et les Chinois*. (Payot. Paris. 1937).

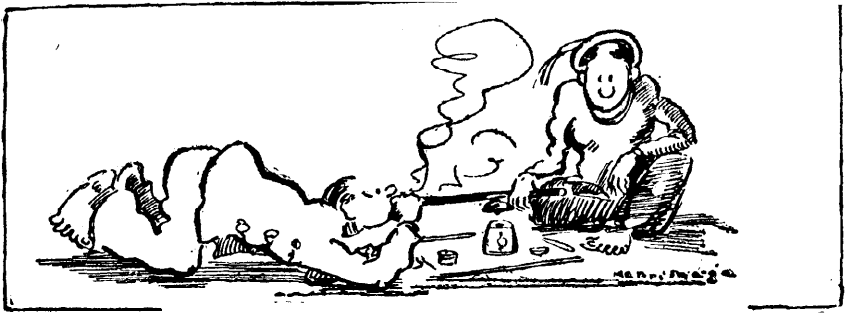
Celle-ci, fière de son émancipation, avait rompu avec le passé et cherchait même à faire disparaître la plupart des vestiges de son antique civilisation, par la destruction des temples, pagodes, par l'abandon de ses coutumes, de ses rites, et par la dispersion de ses œuvres d'art. Chose non moins grave également, l'esprit militariste, qu'elle méprisait autrefois, s'y développait avec une intensité croissante. Aussi fut-elle pénible pour nous la vision de ce contraste avec le passé de ce grand et vieux peuple, qui nous paraissait perdre chaque jour de son originalité, de son charme, de sa culture et de ses manières si policées ! Et nous en étions arrivé à regretter la Chine d'autres fois, qui était si sympathique à tous égards.

Souhaitons, en terminant, que la Chine et le Japon arrivent à s'entendre, sans provoquer une nouvelle grande mêlée générale. Cependant, malgré notre optimisme, songeons à ce fameux péril jaune, « si souvent évoqué dans le vague, et qui cessera peut-être d'être, selon la remarque de Marc CHADOURNE, un épouvantail pour enfants d'école primaire ».

Les déclarations toutes récentes de l'Amira SUITSUGU, Ministre du Gouvernement japonais, relatives aux visées nippones sur l'Extrême-Orient, sont des plus nettes et précisent ce péril, puisqu'il a proclamé au monde entier que « le joug des Blancs sur les races jaunes doit disparaître même au prix d'une conflagration générale ». Une pareille déclaration est révélatrice de la mentalité des Japonais.

Le lecteur voudra bien nous excuser d'avoir abordé ainsi un sujet étranger à notre étude médico-sociale sur l'opiomanie. Nous pensons que ces quelques considérations générales sur la situation en Extrême-Orient ne le laisseront pas indifférent. Et nous nous plaisons à croire qu'il reconnaîtra lui aussi combien ce problème du danger de l'opiomanie est tout-à-fait secondaire, si on le compare à celui de l'alcoolisme en France, et si l'on envisage, en outre, les véritables dangers de l'Asie, « où s'élaboreront des possibilités infinies et s'amassent des orages susceptibles d'avoir un retentissement profond en Europe ».

D^r L. GAIDE



CHAPITRE XI

MYSTIQUE, SYMBOLIQUE, LÉGENDES, FOLKLORE DE L'OPIMUM

MYSTIQUE ET SYMBOLIQUE DE L'OPIMUM

Souvent l'Occidental a été attiré vers l'opium dans le dessein de « pénétrer » l'âme orientale. Il lui paraissait que, en faisant appel à ce génie tutélaire, il pourrait voir s'ouvrir les portes hermétiques et énigmatiques qui, longtemps, longtemps, ont interdit aux profanes, aux « Diables Blancs » l'accès des arcanes asiatiques...

L'opium ainsi entendu deviendrait un complice, et aussi un interprète. Un complice, parce qu'il donnerait le « mot de passe » qui entr'ouvre l'huis derrière un visage méfiant. Interprète aussi, parce qu'il entretient une fraternité qui berce et apaise et endort les hostilités nées de « races » différentes. Cet aspect miséricordieux de la drogue a été chanté ou pressenti par bien des poètes ; le Chapitre XII renseignera précieusement le lecteur avide de ces secrets. Secrets chuchotés, psalmodiés avec la lyre ou devinés en regardant grésiller la boulette brunâtre qui livre son âme au feu libérateur...

Dévêtons les préjugés. Dévoilons de l'opium son véritable visage. Il est, pour les Jaunes, ce qu'est l'alcool pour les Blancs, La preuve ? — Mais les légendes alchimiques de la « découverte » de l'alcool sont *identiques* au mythe du « don » de l'opium, tel qu'il existe dans les Livres Sacrés de l'Inde. Un pasteur, dont les études sur les « formes élémentaires et rudimentaires » de la religion ont donné lieu à une thèse hardie et séduisante, n'affirme-t-il pas que, à l'origine de tout culte, il est un breuvage ou bien une inhalation « magique » destinée à « préparer » l'officiant ou le fidèle et à le mettre « en état de réceptivité » pour l'Extase ou pour la Croyance...

Est-il une « vie opiacée », ainsi que le prétend L. LALOY, qui obéisse à ses rites et à ses règles strictes et saintes ? — L'exagération est manifeste : mais on ne peut se défendre d'imaginer un saisissement doux et inhibiteur, dont on soit redevable à la Fumée, et qui rend les dieux propices ainsi que les pensées de compassion et de tendre charité, de subjectif ravissement (1).

Quelle hérésie, quelle stupide erreur, plutôt, que chercher à assimiler la béatitude nirvânique à quelque succédané des extases de l'opium ! Dans le dogme bouddhique, si rationaliste et hautement spirituel et actif, tout procédé sensoriel est exclu, les bhikkus ne s'aident pas de la fumerie pour accéder aux étages successifs de la Méditation (2).

... Mais il est possible, — pourquoi pas ? — que les religions antérieures de l'Asie, que le mystérieux breuvage « soma » qui donnait l'Illumination, donnent raison à la thèse précédemment esquissée...

Et, dans ce cas, l'opium aussi aurait joué son rôle « rituel » (voyez en Grèce la Demeter aux pavots ; voyez l'utilisation traditionnelle du Lotus dans le folklore hindou...)

En Asie, l'opium n'est pas utilisé uniquement pour la recherche de sensations hédonistes. Ceux qui ont recours à lui sont loin d'être des désœuvrés, ou quelques raffinés, ainsi qu'on le peut voir sous nos climats. Il est justement réputé comme un Protecteur indispensable contre le choléra et la dysenterie. C'est lui qui aide à supporter les longues marches sur le sol brûlant ; il combat l'humidité profonde des sous-bois où pénètrent à grand peine quelques rayons de soleil...

C'est le suc bienfaisant aux mille indications, dont seuls savent se bien servir quelques rares Initiés.

L'opium est, enfin, le *révéléateur des hérédismes*, ces éléments subtils de l'Etre, qui nous viennent de nos ancêtres, dont nous avons bien imparfaitement conscience, en vérité, mais qui parfois se révèlent à nos sens étonnés en leur communiquant la si troublante impression du « déjà-vu ». Et il n'est pas exagéré d'ajouter que l'opium libère et ravive les « mémoires héréditaires », rattachant l'individu d'aujourd'hui

(1) V. NEUBERGER et DE VENDEGIES : *Mirages et maléfices de l'opium* (Vie Médicale, 10 Octobre 1934).

(2) Ph. DE FELICE : *Poisons sacrés, ivresses divines*.



Planche XXXI. — La fin (Dessin de M. Henri Mège).

à la longue et merveilleuse lignée qui établit sa continuité dans les Temps...(1)

Pour l'oriental, l'opium est, de par la nature du climat et du sol, de par la complexion particulière de son organisme, *une manière de nécessité physiologique*. Et ne craignons pas d'affirmer qu'il est dénué de tout danger pour sa « race », qu'il ne lui est guère plus nocif que ne le sont, pour nous autres Blancs, quelques-uns des apéritifs *officiellement* encouragés à grand renfort de réclame et de Radio !...

La technique de la fumerie et la discipline mentale du fumeur sont, au reste, subordonnées à un rite hygiénique, dont il *n'est pas permis* de s'écarter pour peu qu'on ait résolu de se confier à l'opium avec un esprit sincèrement exempt de toute passion...

Les Sages d'Asie *disent* qu'il ne *convient* pas de fumer en période de volonté faible ; qu'on *doit* fumer « comme on fait une prière », la pensée étant tendrement inclinée dans une attitude méditative...

... Toutefois, on admet que le coolie (de caste inférieure) peut, après sa longue journée de labeur, se jeter parfois sur la natte d'une fumerie de carrefour, pour, en quelques pipes, se délasser et retrouver, en une brève et facile jouissance, le courage nécessaire à la continuation de ses humbles et rudes travaux quotidiens...

Or, tandis que l'opium est ainsi devenu, pour l'Asiatique, une utilité vitale, pour l'Européen il représente un royaume interdit. Je veux dire que le Blanc ne peut se familiariser à lui que par un savant et bien ardu apprentissage. Il doit en user avec la plus grande *prudence*, avec une vénération craintive et superstitieuse. — Sinon, gare à lui !

Qu'on y songe bien : le Blanc n'est point du tout préparé par une hérédité déjà teintée d'opium. L'opium demeurera toujours pour lui un domaine *Etranger* et peuplé de maléfices. — Pour exprimer la même réflexion en termes moins sybillins, disons que l'opium, pour l'Européen, ne peut être fumé *que dans des conditions très particulières* de volonté tendue et vigilante. Préalablement, il faut se « mettre » dans un état de concentration. Précaution excellente et prudente, et qui fera sourire plus d'un frivole et incrédule lecteur. Oui, une attitude *prépatoire* de prudence et de « repliement » réfléchi, Faute d'observer cette recommandation, l'on risque de *tomber* dans la *désintégration* mentale, et l'on

(1) Cette notion ressort, avec une certaine vivacité, dans plus d'une des œuvres philosophiques de LÉON DAUDET.

devient la proie de ces *Forces Inférieures*, que toutes les religions s'accordent à désigner sous l'appellation de « démons » (génies maléfiques).

... Il nous paraîtrait téméraire d'entrer par le menu dans le détail de la préparation des boulettes à fumer. Ceci dépasse le cadre de vertueuse imprécision que nous nous sommes assigné. Rappelons seulement que le chandoo, choisi de la meilleure qualité, ne devra jamais subir de cuisson excessive, ce afin d'éviter la formation de corps toxiques ; enfin, il faut arrêter la fumerie avant satiété, ce que l'on reconnaît parfois subjectivement aux picotements qui commencent à se faire sentir au bout des doigts.

La fumerie est, en somme (reconnaissons-le), le mode d'utilisation le moins pernicieux. C'est à lui presque exclusivement que recourent la plupart des Asiatiques. — Pourtant, lorsque les circonstances restrictives ne permettent pas de fumer, il est de coutume reconnue, en Orient, de s'adresser, pour absorber l'opium, à la voie soit rectale, soit buccale, cette dernière étant pourtant la moins recommandable, en raison de l'instabilité des sucs de l'estomac et des altérations qui s'ensuivent pour le produit ingéré. — Nous avons vu ailleurs (Chapitre VII) le parti que la thérapeutique a su tirer de ces modes d'administration auxiliaires.

Dans la Symbolique d'Asie, c'est le serpent « naga » qui représente assez adéquatement la mentalité de l'opiomane. Mais il est bien certain que cette figuration est très étrangère à notre entendement occidental : et il importe de traduire, pour l'usage du lecteur, la signification cachée de ce signe.

Chez l'homme « neuf » et sain, celui dont la volonté est normalement « centrée » vers un but conscient et lucide, le passage d'un régime de pensées à un autre régime s'effectue suivant une *gravitation* et un *rythme* qui sont *relativement indépendants* des « contingences » extérieures.

Chez l'intoxiqué, au contraire, la cadence est rompue, inégale : des groupes d'images et de cogitations alternantes envahissent l'esprit. Bientôt, certaines de ces imaginations harcelantes deviennent fixes et prédominantes, s'incrustent et tournent à l'*obsession*. L'harmonie raisonnée, qui est, après la foi raisonnée, le plus grand bien de l'homme, est à son tour ébranlée. Le sentiment d'une destruction intérieure ne tarde pas à briser en nous le ressort même de l'action. Le début de

toute « aberration » est, en effet, marqué par un enchevêtrement de l'imagination et du réel : et ce serait par le mécanisme de cette aberration que se déclenche, symboliquement parlant, la « sensation de besoin », aussi appelée l'impulsion toxique... Thèse nébuleuse et voilée, selon laquelle le « besoin » la soif de la drogue ne serait qu'un *phénomène obsessif*, dans lequel entrent en jeu des forces *extérieures* à l'Etre. — Ainsi se trouve défini le stade de l'intoxication.

... Et telle est la genèse de l' « état de besoin », d'après les inductions orientales. — Il est à peine nécessaire d'ajouter que cette interprétation, pour ingénieuse qu'elle paraisse, laisse néanmoins dans l'ombre tout le côté « physiologique » du phénomène !

... Mais continuons à écouter les Sages d'Asie et leur enseignement. Ils soutiennent également que le suc du pavot ouvre l'Etre aux Larves et aux Limures, qui vivent dans les grands Fonds de l'Univers, et se repaissent de *nos* forces désintégrées ! Curieuse et singulière conclusion. Un ami, qui respecte la Tradition, nous avait à cet égard soumis la suggestion suivante : un essai serait à tenter, disait-il, de maintenir l'opiomane dans une atmosphère saturée d'*encens*, laquelle est considérée, rituellement, et dans toutes les « Traditions », comme un dissolvant des influences maléficielles : on verrait ce qu'on pourrait attendre d'un tel exorcisme thérapeutique !...

Lorsqu'on examine les doléances des intoxiqués, on ne peut manquer d'être frappé de la similitude, de l'uniformité des troubles psychiques présentés et dépeints par ces malheureux. Identité profonde des expressions... Et l'on inclinerait à admettre finalement, ainsi qu'il est, du reste, écrit dans la Kabbale, l'existence possible d'un *démon particulier* régissant chaque domaine d'aberrations, démon remplissant en quelque sorte le rôle d'un « *Moi* » *commun* à tous les intoxiqués d'une même catégorie (opium, coca, etc).

N'est-il pas singulier, en vérité, que *tous* aient le même besoin de s'entourer de secret et se confiner dans le mystère et la dissimulation ? Et puis, ce besoin de se confesser, et d'avouer, et de céler, sans mesure et sans maîtrise, enchevêtrant tout ensemble « ce qu'il fallait taire », et « ce qu'il eût mieux fallu avouer au lieu de mentir ». — Telle est la cage dans laquelle tournent et se débattent les possédés de la Drogue !

Au surplus, les souffrances, résultats de l'état de besoin, ne sont peut-être pas de simples phénomènes nerveux et hallucinatoires. Dans une envolée où l'on ose à peine se lancer, on pressent déjà qu'ils se

relieraient, par une insensible chaîne, aux grands abîmes du Kosmos, où règnent et se déchirent les puissances ténébreuses. Et accepter que l'opium ait ses « équivalents » et « correspondances » dans la sphère des représentations mythiques, permet de mieux comprendre l'assimilation extrême-orientale, si fréquemment trouvée dans les légendes, et qui indentifie le Pavot à un Génie Protecteur-et-Destructeur.

Dr L. NEUBERGER

* * *

LÉGENDES ET FOLKLORE DE L'OPIMUM

Il est curieux de noter que les Chinois, contrairement à ce qu'on eût pu croire, n'ont pour ainsi dire pas laissé d'écrits sur la drogue. Il n'y a pas de « folklore » de l'opium. En effet nous n'avons trouvé aucune allusion à l'opium dans l'anthologie de la littérature chinoise de SUNG-NIEN-HSU, (1) ainsi que dans les nombreux ouvrages illustrés du Père H. DORÉ consacrés aux Superstitions en Chine (2).

Ainsi que nous l'écrivait VERDETLE : « Le fait le plus significatif est l'entière absence, dans la littérature chinoise, d'une apologie de l'opium, alors qu'on devrait s'attendre à des compétences parmi les fumeurs. Au contraire, de toute évidence, le corps des littérateurs chinois est unanime pour blâmer cet usage de l'opium, qui est considéré comme un vice privé et que chacun cache, tandis que le vin a été célébré de tous temps. Ce dernier, engendrant la joie, se boit en société ; l'opium se fume dans un coin solitaire ». En veut-on un exemple ? C'est à peine si l'écrivain LIN-YUTANG, dans ses délicieuses pages sur *l'Art de vivre*, cite la fumerie d'opium parmi les multiples plaisirs de la vie chinoise. Alors qu'il énumère ces derniers avec autant de complaisance que d'exactitude, il ne parle nullement de l'opium. Par contre, il accorde une grande importance à la nourriture, et déclare avec franchise que la bonne chère est une des grandes joies de ses compatriotes. « Toute nation, dit-il, qui ne sait pas manger ou jouir de la vie comme font les Chinois nous semble grossière et barbare ». Bien plus, ce même écrivain ne

(1) D'SUNG-NUN-HSU : *Anthologie de la Littérature chinoise*. Librairie Delagrave. Paris. 1933.

(2) Père H. DORÉ : *Recherches sur les Superstitions en Chine*. Imprimerie de TOUSEU-WEI. Changhaï 1912.

fait aucune mention de la drogue dans ses nombreuses considérations sur la vie chinoise (vie sociale et politique — vie littéraire et vie artistique). La chanson satirique tient une grande place dans le recueil des poésies populaires, car le peuple chinois est malicieusement observateur et gravement caricatural. « Personne, dans l'Empire du milieu, écrivait J. ARÈNE (1), dans *la Chine familière* (livre curieux, d'une saveur distinguée, plein de révélations), n'échappe à la chanson satirique : bonzes, bonzesses, fumeurs d'opium, courtisanes, mandarins civils et militaires, résidents européens, etc... Plusieurs de ces chansons satiriques et morales s'attaquent à l'opiomanie et décrivent avec une sombre énergie la dégradation du fumeur et les misères qui l'attendent ». Et l'auteur cite la chanson « Tchie-iang-ien », *contre l'usage de l'opium* : La sœur cadette, prie son frère aîné de renoncer à fumer, s'il ne veut pas que sa force et sa vigueur l'abandonnent — ainsi que *la chanson des cinq veilles de l'opium* « Ta-pi-ien »,

Voici cependant quelques légendes sur les origines de l'opium. L'une des plus populaires est la suivante :

Le fils d'un pêcheur, étant devenu amoureux d'une jolie princesse et ayant obtenu ses faveurs, l'oublia, le frivole ! et retourna se marier au pays de son père. Une nuit, il vit en songe la princesse, devenue mère, déshonorée et brûlée vive ; mais, sur les ruines du palais, il devait trouver le cœur pétrifié de la morte, dont la possession lui rendrait la vue de son amante. Il alla donc rechercher la précieuse pierre ; malheureusement sa femme légitime la brisa en mille éclats qui donnèrent naissance à autant de pavots somnifères. La princesse apparut encore une fois en songe au pêcheur et lui conseilla de recueillir le suc des pavots et de le fumer pour y trouver l'oubli de la douleur.

Une autre légende est celle donnée par A. de POUVOURVILLE (2) dans le conte « l'Immobile »

« Quand les temps furent venus, un des petits-fils de Ge-hol s'égara dans la forêt, s'arrêta la nuit au bord du plateau de la colline de l'Ouest, et s'endormit, aux rayons de la lune amie, aux pieds froids de Bach-lien, la vierge immobile, devenue la Première des fleurs du monde. Et cet homme ardent et juvénile fit des songes ailés et purs. — Comme il s'éveillait le lendemain, environné d'un parfum discret et fugitif,

(1) J. ARÈNE : *La Chine familière*. Librairie Charpentier. Paris 1883.

(2) A. de POUVOURVILLE : *Le Cinquième Bonheur*. Paris, Librairie Michaud.

il vit, au bord de la corolle blanche, une rosée brune et opaque. — L'homme, poussé par la curiosité et par le Destin, prit un peu de cette rosée et la porta à ses lèvres, mais, l'ayant trouvée amère, infiniment, il se leva et partit en maugréant. — Voici que, à mesure qu'il descendait la colline, il croyait grandir en intelligence et en audace : tout lui paraissait admirable et facile ; et quand il parvint à la maison familiale, il se disait le chef de la race et le premier-né du Ciel. — Il remonta sur la colline avec les plus âgés et les plus sages des Hoang et, s'approchant de la plante immobile et blanche, ils recueillirent précieusement la rosée qui perlait aux pétales et, malgré son amertume, ils se la partagèrent. Ils ne l'avaient point avalée depuis un quart d'heure que leurs corps s'allongèrent sur la terie, et que les nuages semblaient s'entr'ouvrir à leurs désirs. Et ils sentaient dans leur cerveau comme un frémissement, inconnu et très doux, de regarder au-dessus d'eux et de connaître les choses qu'ils ne savaient pas.

« Alors, avant de redescendre, pour publier dans le peuple la miraculeuse aventure, ils se prosternèrent tous devant la fleur divine, lui offrant, en holocauste, leurs corps apaisés et leurs âmes devenues lucides.

C'est ainsi, disent les livres les plus vénérables, que le très saint opium fut révélé à l'humanité. Plus tard, se souvenant que le parfum seul de la plante avait donné au petit-fils de Ge-hol des rêves plus doux, les hommes brûlèrent le suc brun pour le réduire en fumée, et le prendre sous cette forme. — Et tous les soirs et toutes les nuits, quand la terre respire enfin de l'ardente étreinte du soleil, celle qui ne bouge pas jette vers le ciel bienveillant des millions de cœurs gonflés de béatitude, de claivoyance et de bonté. ».

Légende sino-annamite du FAI-TSI-LOUNG (1) : « HOANG-TI planta la tente impériale au bord du fleuve jaune ; au lever de la lune, les hommes qui veillaient amenèrent un Etranger devant l'Empereur. Sous la tente il s'assit, se coucha sur le côté gauche, et l'Empereur attentif le vit trois fois souffler bruyamment. Et soudain, d'une manière magique, un bambou poussa, puis un pavot, puis une flamme. L'Etranger brisa le bambou, et cueillit le pavot. Par sortilège, le bambou s'orna d'or et de jade et le nœud s'épanouit en fourneau. Des têtes du pavot suintèrent une liqueur pareille à du miel noir. Et ce fut la première pipe et le premier opium.

(1) Cette légende figure dans l'œuvre de C. FARRÈRE et de DAGUERCHES.

« L'Empereur Jaune, docile, se coucha sur le côté droit, face au fumeur, et prit à son tour la pipe et fuma. Dans l'ivresse ; HOANG-TI eut une vision :

« Hors du palais, la ville entière fume. L'opium s'échappe des pipes en larges bouffées, enveloppant tout le peuple de son ivresse sublime. L'opium se répand sur les cités et les campagnes. Et partout, voici venir avec lui la paix, la tolérance, la philosophie. — Voici venir la sagesse et le bonheur.

« Quand le soleil se leva, HOANG-TI, pâle et les yeux pareils à des miroirs de bronze, sortit de la tente. Il tenait dans ses mains la pipe, la lampe et l'opium ».

Légende de la Déesse aux deux noms et aux deux vertus. — D'après M. MAGRE, dans les Confessions sur les Femmes, l'opium, l'Amour, l'Idéal.

« Celui qui fume solitaire a pour compagnon une déesse. — Certains Chinois lui donnent le nom double de TENN-CHENN et de TENN-SIENN. Ils expriment par la première appellation qu'elle est un courant neutre, qui traverse le corps et dont la force peut être utilisée pour l'esprit ou pour la matière indifféremment. Le deuxième nous indique qu'elle est la conductrice de l'homme vers la supériorité ineffable, et le caractère qui la désigne représente une montagne avec trois sommets : le monde de la terre, le monde passionnel de la lune, le monde spirituel du soleil.

« Mais la Déesse, qui a élu le suc du pavot comme séjour de sa manifestation, est essentiellement inhumaine. Elle est mi-animale, mi-divine. On ne reçoit d'elle ni conseil, ni vérité dans l'ordre de la vie ordinaire. Elle est contraire aux liens familiaux, aux rites domestiques, aux devoirs journaliers. Elle traverse l'homme avec la force du souffle. Elle peut le ramener à la bête ou le faire participer à la vie supérieure de l'esprit.

« La Déesse ignore la différence des sexes et elle traverse également l'homme et la femme.- Quand, ayant subi TENN-CHENN, je commençai à entrevoir TENN-SIENN, alors je comptais que celle qui a mis son âme dans le suc noir du pavot, avait fait un choix, dont le sens m'échappait, mais qui devait avoir une raison d'être supérieure à ma compréhension.

« Pour tous ceux qui fument, une porte est ouverte sur les mondes supérieurs. Mais il n'est pas donné à tous de croire à son existence et de la franchir. La porte étroite est en face d'eux, parmi les volutes

bleuâtres qu'ils ont fait sortir de leur propre poitrine. TENN-CHENN se tient à droite, TENN-SIENN se tient à gauche. L'épée du châtiment est encore invisible. Mais malheur à celui qui ne franchit pas la porte ! — Car la Déesse ne pardonne pas qu'on la méconnaisse, pas plus qu'elle ne pardonne qu'on l'oublie. — Elle ne frappe pas directement. Elle agit par l'intermédiaire de ses victimes. Tantôt elle attaque leur volonté, tantôt elle ravage leur visage avec le même burin patient, dont elle se sert pour embellir idéalement les traits de ceux qu'elle aime. Elle est rigoureuse dans ses amours comme dans ses haines.

« Non seulement il n'a rien à redouter d'elle, celui qui l'honore et la comprend, mais il en reçoit des avantages subtils qu'il ne serait au pouvoir d'aucune autre créature terrestre de lui donner. Les bienfaits et les malheurs sont aussi certains que les effets d'une loi. On peut mettre les lois naturelles de son côté en suivant leur courant. De même, avec les actions qui conviennent, avec les pensées qui agissent, on peut obtenir de la Déesse aux deux noms et aux deux vertus une plus grande somme d'intelligence et une faculté d'amour que l'on n'aurait jamais obtenues, si on ne s'était pas étendu chaque soir à côté d'elle. Enfin, la Déesse est miséricordieuse, mais nul ne peut savoir exactement comme une déesse mesure aux hommes la miséricorde ».

La légende annamite des Diables de l'opium. — Inutile de dire que nous laissons à son naïf auteur (1) la responsabilité de cette puérile et même ridicule étiologie de la drogue que voici :

« Presque tous les opiomanes, même les riches, une fois adonnés à cette passion, regrettent amèrement leur premier mouvement et voici comment ils expliquent la force de l'habitude de l'opium.

« Si ce narcotique, disent-ils était préparé tel qu'il provient du pavot, il n'y aurait que demi-mal et même, une fois l'habitude prise, on s'en débarrasserait sans grandes souffrances. Mais ces bon Messieurs les Anglais y ont mélangé, oh horreur ! du sang et du jus tirés du corps humain. En effet, ajoutent-ils, ces Européens achètent chaque année les deux plus beaux jeunes gens, garçon et fille, dont ils excitent le désir charnel, en les élevant dans le même bocal, nus comme Adam et Eve. Mais ils ont soin, afin d'empêcher tout rapprochement, de les séparer par une double grille en fer, les deux grilles placées à une cer-

(1) LÊ-VAN-PHÁT : *Contes et légendes du pays d'Annam*. Société des Etudes Indo-chinoises. (Conte « Les Diables de l'opium »). Saïgon.

taine distance l'une de l'autre, de manière à ce que les jeunes gens puissent se voir, se parler et échanger journellement des serments d'amour et de fidélité.

« A un moment donné, oh miracle ! les grilles cèdent à leurs efforts. Mais au moment où ils vont pouvoir consommer l'acte depuis si longtemps désiré, voilà qu'un immense bloc de granit, qu'ils ont pris jusque là pour le plafond, tombe, les écrase dans les bras l'un de l'autre et les tue net au milieu de leurs délices. Ils meurent ainsi d'une mort qu'on appelle *T'x-hi* (mort dans les plaisirs), mort réservée aux fumeurs, minés peu à peu par l'opium et sans qu'ils le ressentent.

« Les corps inanimés des amoureux sont jetés dans des presses mécaniques qui les broient et en font sortir tout le sang et le jus qu'ils peuvent contenir.

« Le jus humain, mélangé ensuite à celui du pavot, est soumis à une cuisson lente jusqu'à ce qu'il acquière la consistance voulue. Voilà la mixture, qui est livrée à la consommation sous le nom d'opium.

« L'image des jeunes gens écrasés est bien plus visible surtout pour les personnes cherchant à se défaire de cette habitude. Dans leurs hallucinations, elles semblent voir une jeune fille fort belle, si le fumeur est un homme, ou un fort beau garçon, si c'est une femme qui fume, qui leur dit de douces paroles, leur renouvelle les serments d'amour et de fidélité, les caresse, les supplie, les larmes aux yeux, de ne pas l'abandonner et les menace enfin de graves malheurs, si elles ne l'écoutent pas. Devant des pressions aussi tendres, auxquelles s'ajoutent les atroces souffrances causées par la suspension de l'usage du chandoo, il faut bien qu'on cède. *Moralité* : Evitez les mauvaises habitudes, car ce sont des routes parsemées de fleurs qui conduisent à des précipices ».

Enfin, voici une *ode annamite pour un sacrifice à l'opium* (extraite des poésies annamites de la Bibliothèque de l'Ecole Française d'Extrême-Orient et traduite par un annamitisant).

« Je me souviens d'un ami d'antan d'un teint jaune d'or, mince comme un fil de soie, grêle comme une guêpe, il court dans le fourneau de ma pipe. Vous l'avez deviné, c'est l'opium blanc, royal, frêle et ténu ; il gonfle en écumant, et, bouffi comme la face d'un démon, il se précipite dans ma lampe.

« Celui qui escompte un gain ou forme des projets, n'est-ce pas à l'opium qu'il demande la force de veiller la nuit pour faire ses comptes

plus facilement ? — Est-on habitué à sa saveur ? Alors on n'est plus ardent à le chercher.

« La lumière de la lampe remplace les disques du soleil et de la lune ; et la pipe ne le cède en rien au dragon dans les nuages.

« Est-on amateur invétéré ? Alors l'effroi s'empare de vous. On n'avait voulu que s'ennuyer avec des amis en fumant une pipe de temps en temps. Qui aurait pu penser que l'habitude naitrait au moment même où l'on toucherait à cet opium, qui excite le cœur de ses hôtes à se souvenir de lui à l'heure de l'accès ? L'asthme arrive ensuite avec des baillements continus ; le visage devient morne ; puis, c'est le coryza, les douleurs d'entrailles, l'engourdissement des membres.

« Dans les villes et les marchés, c'est la faillite pour le fumeur : linges, habits, tout est imprégné plus ou moins d'une odeur de mont de piété !

« Dans les villages et les communes, la plaine est vierge, l'eau limpide : champs, buffles, tout s'est engouffré dans le tuyau de la pipe !

« La femme dont la beauté ravissait, a la figure boursouflée, et sa peau devient d'un teint de plomb. Le jeune homme fort et robuste voit ses épaules ressortir et son cou s'enfoncer.

« Voyez encore ces lettrés habiles, ces officiers courageux ! quand ils se sont engagés trop avant dans cette voie, il ne reste plus aux uns qu'à mettre de côté leur pinceau et aux autres à suspendre leur arc ».

Le génie de l'opium : chez les Annamites on le nomme *ma anh* *Voi chī*, « *Le diable grand frère et grande sœur* », et ceci constitue en quelque sorte la consécration de l'élément actif de l'opium. La série végétale, d'après le D'SALLET, offre plusieurs exemples semblables, ainsi les *magnaï* ou démons des plantes des métamorphoses des forêts de l'Ouest.

Ce diable exerce son action sur les femmes dès le premier contact avec la drogue. Mais les éléments de cette dualité se divisent pour s'emparer du fumeur et l'engager dans une passion dont il sera difficilement libéré. S'il s'agit d'un homme, c'est la part *chī* (sœur aînée) du diable qui entre en jeu ; une femme est prise par le côté *anh* (grand frère) de ce même démon.

La femme et l'homme seront désormais tenus, dominés l'un et l'autre par la passion de l'*anh vôi chī* ; ils ne sauraient se débarrasser de l'étreinte qui les oblige sans cesse à fumer.

Le D'SALLET a constaté en Annam que des marchands de tabac, imbus de cette croyance des démons de l'opium et voulant tirer parti de cette union magique, arrosaient le lot de leur feuilles avec de l'eau dans laquelle ils avaient dilué de petites quantités de drogue. Ils pensaient ainsi augmenter leur clientèle et la rendre plus fidèle,

Pour terminer, voici quelques indications cueillies parmi le *Folklore d'Annam* :

Proverbe : *Thuộc phận, hết nhà ; thuốc trà hết phen*, Traduction : L'opium détruit la maison, le tabac la cloison en bambou. Dans la première partie, il s'agit d'une allusion morale à l'opium qui ruine la maison, le foyer, par les dépenses qu'il entraîne et par les désordres psychiques et corporels qu'il détermine, rendant le fumeur impuissant, n'ayant plus de volonté, etc ; dans la seconde partie, d'une allusion réelle à la destruction de la *cai phen* ou cloison en bambou. Le fumeur, pour allumer sa cigarette ou la pipe à eau, utilise des éclats de bois arrachés aux treillis de bambous des cloisons.

Phrase comparative : *Thuộc phận là cơm đen*. Traduction : L'opium est le riz noir ; d'où cette imprécation : *Đồ ăn cơm đen*. Traduction : Espèce de mangeur de riz noir. Autre insulte à l'adresse d'un fumeur : *Sơ vai rút cổ*. Traduction : Epaules saillantes et cou rentré (attitude que l'on prête au fumeur).

Croyances : On prétend que les fumeurs d'opium ont les oreilles plaquées contre le crâne (abus des oreillers rigides du lit de la fumerie).

La flamme bleue de la lampe du fumeur prédit de mauvaises nouvelles.

« La punaise est l'ennemi du fumeur d'opium. Si une punaise passe sur le tube qui contient le narcotique, ou sur l'aiguille qui sert à le puiser et à l'étendre sur l'orifice de la pipe, c'est un danger de mort pour le fumeur ». (DUMOUTIER).



CHAPITRE XII

DE L'OPIMUM DANS LA LITTÉRATURE ET, EN PARTICULIER, DANS LA LITTÉRATURE INDOCHINOISE

Question déjà traitée par quelques auteurs. Parmi les études les plus fouillées, signalons plus spécialement l'ouvrage du D'DUPOUY : *Les Opiomanes*, auquel nous avons fait allusion à plusieurs reprises, ainsi que le travail plus récent de MALLERET (1) : *L'Exotisme indochinois dans la littérature française depuis 1860*.

* * *

Et contentons-nous ici d'une brève analyse :

L'étude médico-littéraire sur l'opium de DUPOUY rappelle, dans sa première partie, les cas, désormais classiques, de trois écrivains étrangers : DE QUINCEY, COLERIDGE et Edgar POË, qui furent, non des fumeurs, mais des mangeurs d'opium.

DE QUINCEY (2) fut vraiment l'apôtre, le chantre, et, selon sa propre expression, le « page » de l'opium.

(1) L. MALLERET : *L'Exotisme indochinois dans la littérature française depuis 1860*. Paris. Larose Editeurs. 1934.

(2) DE QUINCEY : *Confessions d'un Opiomane anglais*. Librairie Stock (traduction H. BOURJANE). Paris.

Dans ses *Confessions*, il traduisit, en termes empreints d'un pathétique lyrisme, les délices et la suractivité intellectuelle que procure l'opium. Il note et apprécie la faculté de rêve et d'oubli qu'on y puise aussi : « O juste, subtil et puissant Opium, s'écrie-t-il avec une religieuse ferveur, Toi qui, au cœur du pauvre comme du riche, pour les blessures qui ne se cicatrissent jamais et pour les angoisses qui induisent l'esprit en rébellion, apporte un baume adoucissant . . . Toi seul, tu donnes à l'homme ces trésors et tu possèdes les clefs du Paradis, ô juste, subtil et puissant Opium ! »

Puis, ce furent les violentes tortures dont il dû payer ces heures de quiétude voluptueuse, et qu'il évoque dans ses *Suspiria de Profundis*, ouvrage curieux, où l'on voit l'auteur assister conscient à sa propre déchéance et réduit à dépeindre ses infirmités, « étant dans l'état d'un homme que la paralysie tient enchaîné dans son lit, aussi impuissant qu'un enfant et ne parvenant même pas à faire un effort pour se mouvoir ». Ses nuits, ses veilles même sont alors hantées par des rêves mystérieux, entrecoupés de cauchemars terrifiants, ainsi qu'il advient à tous les grands délires de l'ivresse : visages furieux ou désespérés, bêtes difformes, oiseaux, serpents, crocodiles, etc . . .

Tableau qui suggère, du reste, l'explication suivante de DUPOUY : « DE QUINCEY, suggère-t-il, ne fut pas un opiomane, il fut un buveur de laudanum, et, en cette qualité, il fut victime de deux toxiques associés, l'opium et l'alcool, la teinture d'opium ou le vin opiacé auquel il recourait devant être vraisemblablement très surchargé en alcool. » Et il conclut : « Lorsque QUINCEY en arrive aux doses formidables de 8 à 10.000 gouttes, et peut-être plus, de laudanum par jour, on peut juger de l'alcoolisation certaine qui s'associe à la thébaïnisation ». Des commentateurs (Teodor de WYZEVA, J. AYNARD, P. GUERRIER) vont même jusqu'à nier chez lui toute opiomanie, et assurent que l'opium n'eut d'autre rôle, chez lui, que d'attirer la curiosité sur ces écrits, cependant que M^{me} Arvède BARINE maintient, au contraire, sa certitude de l'opiomanie chez « l'historiographe complaisant des effets de l'opium sur l'âme humaine ». Même conviction, de la part de BAUDELAIRE, qui fait ressortir « l'atmosphère de vérité qui plane sur tout l'ensemble, et l'accent de vérité qui accompagne chaque détail ».

COLERIDGE, qui fut surnommé le « rêveur de génie », et dont l'œuvre, aussi multiple que variée, subit probablement aussi d'influence de l'opium, s'est vu, à son tour, contester ce motif d'inspiration. Et pourtant, remarque DUPOUY, « n'est-ce point l'opium, qui lui donna ce

masque à la fois romantique et mélancolique, et n'est-ce pas son souffle empoisonné qui lui inspira ces poèmes, dont l'envolée laisse deviner la naissance de BYRON et de LAMARTINE ? » Et il s'applique à démontrer, en se fondant sur l'analyse psychologique de ses œuvres et de sa vie, que COLERIDGE n'a connu de l'opium que son action nuisible, sans en avoir jamais pu goûter les délices : le poison contribua à tuer son génie, au lieu de l'affiner. Opiumisme occasionnel, certes, mais qui ne put qu'altérer la santé physique et les facultés morales de ce grand impulsif, psychopathe avéré, affligé d'une psychose périodique à forme maniaco-dépressive. Il dut d'ailleurs abandonner opium et laudanum, et probablement s'adonna par la suite à d'autres excitants (éther, haschisch ?)

D'autres littérateurs anglais furent également des opiophages, à l'image de COLERIDGE : parmi eux, Robert HALL, John RARDOLPH et WILBERFORCE ; et DUPOUY suppose que COLERIDGE lui-même dût vraisemblablement, pour une grande part, sa réputation d'opiomane à l'exemple et à l'influence de QUINCEY. En effet, son nom est maintes fois cité dans ses œuvres et dans sa correspondance, et il le dépeint comme le type accompli du mangeur d'opium, mais il attribue à son habitude la même origine, qu'il invoque pour sa propre excuse, à savoir d'atroces douleurs rhumatismales.

Que conclure ? sinon que tous deux, au demeurant, furent de malheureuses victimes, que l'association alcool-opium leur fut au plus haut point funeste, et que toute leur œuvre littéraire et poétique en fut, à certains égards, gâchée . . .

Le cas d'Edgar POË est plus malaisé à débrouiller ; nous n'avons de lui ni lettres (comme chez COLERIDGE) ni « confessions » (comme celles de QUINCEY), Fut-il opiophage ? A plusieurs reprises, il parle, dans ses ouvrages, de l'opium et des rêveries qu'il provoque. On tient seulement pour assuré qu'il abuse du laudanum, et surtout de l'alcool, puisqu'il mourut d'une crise de délirium tremens (1849). Ici encore, le complexe alcool-opium, l'alcool surtout, fut cause de sa déchéance, il termina ses jours en sombrant dans la douleur et le dénuement. Mais que d'accents remarquables son talent sut tirer des cauchemars et autres visions horribles, indéniablement d'origine toxique !

DUPOUY, après s'être appuyé sur les analyses pénétrantes de LAUVRIERE, de Paul MOREAU, de BAUDELAIRE, émet un doute sur l'opiomanie d'Edgar POË, chez lequel on ne retrouve guère que les stigmates de l'alcool. Cependant, on relève bien par ci par-là des mirages où il est question d'immensité et d'infini, des notions qui dépassent l'Etendue et

le Temps, et qu'il a si étrangement dépeintes dans son « Pays de songe ». Mais, conclut-il, l'imagination échevelée du fantastique conteur n'avait guère besoin de sensations morbides pour réaliser et créer les tableaux féeriques et surnaturels qui sont la marque de son génie,

DUPOUY, dans le Chapitre II de son livre, et sous le titre « Nos opiomanes », étudie les observations relatives à BAUDELAIRE, Gérard de NERVAL et enfin BARBEY d'AUREVILLY.

BAUDELAIRE. Après avoir confirmé tout d'abord qu'il fut un authentique toxicomane, — un opiomane surtout, — notre confrère croit devoir ajouter qu'il fut, plus spécialement, « un grand déséquilibré, aux goûts bizarres, aux caprices originaux, aux désirs excentriques, à la volonté molle et défaillante, qui devait se laisser glisser dans une servitude de plaisirs élégants et raffinés ».

Les écrivains et critiques qui ont analysé son œuvre (et ils sont légion : Théodore de BANVILLE, Ch, ASSELINEAU, de la FIZELIERE et DECAUX, Paul BOURGET, etc...) s'accordent à reconnaître la sincérité du poète, « qui est tout entier dans ses écrits, n'ayant pas tracé une ligne, pas ciselé un vers, qui ne fussent le miroir limpide où se reflétait l'état présent de son âme ». — Théophile GAUTIER, son ami intime, affilié comme lui au Club des Haschischins, n'a pas osé, par pudeur, révéler l'opiomanie du poète, il laisse néanmoins entendre que BAUDELAIRE s'est livré à quelques expériences vis-à-vis de l'opium et du haschisch, sans jamais nul excès ni débauche. Devons-nous le croire ? CABANÉS, par contre, considère l'opiomanie, chez BAUDELAIRE, comme une habitude certaine : ce qui paraît assez conforme avec les accents mêmes de son lyrisme, qui traduisent si subtilement la béatitude opiacée, les rêves infinis, la torpeur alanguie de la fumerie, ainsi que ses amères et sombres jouissances.

L'opium agrandit tout ce qui n'a pas de bornes,
allonge l'illimité,
approfondit le temps, creuse la volupté
et de plaisirs noirs et mornes
remplit l'âme au-delà de sa capacité. (Le Poison)

Mais l'aveu vient du poète lui-même : « (Un médecin, que j'ai fait venir, déclare-t'il dans une lettre à POULET-MALASSIS, ignorait que *j'avais fait autrefois un long usage de l'opium*. C'est pourquoi il m'a ménagé et c'est pourquoi j'ai été obligé de doubler et de quadrupler les doses »

Son opiomanie fut d'ailleurs précoce, antérieure même à sa traduction des œuvres de QUINCEY ; le début de l'intoxication, à l'en croire, aurait été purement fortuit, à l'occasion de douleurs névralgiques rebelles ; il usa aussi du haschisch. « Décevant paradoxe, épilogue DUPOUY : alors que le poète stigmatise l'opiumisme de QUINCEY et l'alcoolisme de POE, il succombera lui-même à la tentation et à l'habitude des toxiques existants ».

Toutefois reconnaissons que BAUDELAIRE, qui dépeint longuement les ivresses du haschisch et de l'opium dans ses « Paradis artificiels », n'a jamais cherché à en glorifier les effets ni à faire du prosélytisme. Tout au contraire il en dénonce les funestes dangers ; et cet ouvrage, pas plus que *les Fleurs du Mal*, ne doivent être jugés comme une apologie, mais comme une saisissante et frémissante description d'une âme tourmentée et livrée aux toxiques.

Gérard de NERVAL et BARBEY D'AUREVILLY furent, en matière de stupéfiants, des essayistes, si l'on peut ainsi parler.

Les multiples études critiques que de NERVAL suscita, n'ont guère pu déterminer la nature ni l'importance de sa toxicomanie. Ainsi pense DUPOUY. Pilules thébaïques ou bien laudanum, sans doute, — bien qu'il soit difficile de déduire avec quelque certitude, à travers son délire mystique, ses interprétations fantaisistes (*Aurélia*) et ses hallucinations polymorphes (*Le rêve et la vie*), Le poison n'eut vraisemblablement d'autre rôle que d'exacerber à l'excès une nature déjà morbide et déséquilibrée.

Quant à BARBEY D'AUREVILLY, on en est réduit à supposer qu'il passa par une phase de classique toxicomanie ; on y accède, en effet — chacun le sait, - par accès de mélancolie dépressive, par ennui insurmontable, par « dandysme », par besoin d'oubli à la suite d'un amour malheureux ; et chez lui ce fut sans doute tout cela ensemble. — Alcool, opium, haschisch furent tour à tour utilisés, cela n'est pas douteux. Et pourtant, il n'est pas possible, convient DUPOUY, « d'expliquer, par la drogue seulement, les traits dominants de toute sa production littéraire ; la puissante originalité de cet auteur ne saurait être ramené à l'excitation de l'ivresse et de la drogue, — il y a un facteur de plus, un facteur « génial ».

Dans son Chapitre III, DUPOUY passe rapidement en revue notre littérature moderne de l'opium, principalement celle qui ressortit à un engouement exotique, indochinois, pour la fumerie et tout ce qui s'y

rattache. « Dernier cri de l'intoxication paradisiaque », ou « sortilège de l'opium », selon l'expression de MALLERET, qui consacre lui aussi tout un chapitre à cette étude.

* * *

Rappelons, du reste, deux remarques de ce dernier auteur :

L'importance donnée à la drogue dans les tableaux littéraires de l'existence en Indochine, — malgré que l'opium y soit moins répandu, moins mêlé à la vie quotidienne qu'en Chine ou que dans l'Inde. Nos statistiques personnelles, à cet égard, sont significatives : elles ont été établies, non pas au temps de la conquête et de la grande piraterie, période pendant laquelle Asiatiques et Européens connurent le maximum de l'intoxication opiumique, mais plus tard, entre 1905 et 1910. Or, notre monographie se trouve reproduite dans l'opuscule de de POURVOUVILLE (*Physique et Psychique de l'opium*), auquel sont empruntés tous les chiffres cités par MALLERET.

Cet auteur explique « cette étonnante carrière de l'opium dans la littérature indochinoise », par *la part du snobisme et des habitudes littéraires importées de la Métropole*. — Il est bien évident, en effet, que l'influence de BAUDELAIRE, de ROLLINAT, de RIMBAUD, etc... a contribué fortement à propager « l'attrait morbide des paradis artificiels, le besoin exaspéré de sensations inédites, le dédain de la réalité monotone et vulgaire, l'obsession des rêves fantasques, des anomalies pimentées de scandale, des passions baroques et des songes extravagants. Cette infiltration des poètes maudits a été sensible, notamment, dans l'œuvre du fumeur mondain Jacques d'ADELWARD-FERSEN, ainsi que dans celle de P. BONNETAIN (*L'Opium*). Bien plus : c'est à cette interprétation aristocratique et malsaine de la fumerie d'opium, qu'il faut rattacher les longues descriptions sur lesquelles s'étendent complaisamment les écrivains, des moindres et des plus fastueux attirails de cette fumerie, du cadre lui-même et de l'« ambiance » : J. BOISSIERE (*Propos d'un intoxiqué*), Cl. FARRÈRE (*Fumées d'opium*), A. de POURVOUVILLE (*Le cinquième bonheur*), etc... »

Les causes profondes qui entraînent à fumer l'opium. — Sur ce point, MALLERET se trouve singulièrement en accord avec les conclusions que nous exprimons ici-même (Voir Chapitre III).

« Si l'opiomanie passionnelle nous paraît en Europe une inconséquence, une aberration, une invention saugrenue des snobs et des oisifs,

la toxicomanie des Jaunes et des Coloniaux mérite, sinon qu'on l'excuse, du moins qu'on la comprenne. Vérité en-deça, erreur au-delà. Le rôle des livres est précisément d'expliquer ces différences d'appréciations ».

Oui, sans doute, c'est bien là le centre du problème. L'opium fut très intimement mêlé à l'existence indochinoise durant la période de conquête et de pacification du pays. Il fut le souverain baume contre la fatigue, la maladie. Les BONNETAIN, BOISSIÈRE, POUVOURVILLE vécurent cette époque. Ils ont connu les supplices de l'abstinence, du « *nghiên* ». Quel thème et quel ressort pour fouetter le style de l'écrivain qui connut l'apogée de l'opium ! Quel âpre et vibrant sujet de polémique, entre détracteurs et partisans de la Fée brune ! Sans compter que l'opium, rappelle avec à propos MALLERET, « fut considéré toujours plus ou moins comme un moyen d'initiation vis-à-vis de l'âme, à certains égards énigmatique, du peuple asiatique, de sa forme et de ses expressions artistiques, de sa civilisation... En sorte que l'opium aura peut-être collaboré, dans une certaine mesure, à une plus exacte compréhension, à un rapprochement intellectuel entre Européens et Asiatiques... » Mais passons à l'étude de quelques œuvres, des plus significatives, qui furent inspirées par l'opium.

* * *

BONNETAIN, un des premiers, sut évoquer la magie de la fumerie. Son roman, *L'Opium*, (1) nous présente un personnage principal, Marcel Deschamps, sorte de dillettante, artiste, désœuvré, sensible à l'excès et demi-malade ; *il ne sait vouloir et son instabilité sentimentale* le pousse à rechercher et à subir toute influence : féminine. Au cours de sa traversée vers l'Indochine, il s'éprend d'une jolie créole, femme d'un fonctionnaire colonial. Au Tonkin, il fait connaissance d'officiers qui l'entraînent chez un Chinois et l'incitent à fumer. Fumerie d'ailleurs légère, pour modérer son impatience dans l'attente de sa maîtresse. Un vieux fonctionnaire tonkinois s'évertue à lui vanter les effets de la drogue : « Après quelques pipes, vous avez la mémoire fraîche, la compréhension facile. Votre corps est allégé, vous êtes tout cerveau, et vos organes, que vous ne sentez plus, acquièrent d'étranges finesses de perception ». Poursuivant son initiation, il analyse très finement chacune de ses sensations : « Au début, c'était comme un apaisement, une

(1) Charpentier, Edit., Paris.

détente bienheureuse. Une ou deux pipes chassaient la somnolence, puis ses paupières se rouvraient toutes grandes, pour lui laisser découvrir un univers dans les choses extérieures. Et ce n'était pas un rêve, car il raisonnait, Peu à peu se fondaient les témoignages de ses sens. Les premières pipes seules lui laissaient le goût de l'analyse. Aux pipes suivantes, il ne notait plus guère que l'étrange puissance de sa mémoire. Celle ci, superactivée comme toutes ses facultés intellectuelles, s'éveillait tout d'un coup et lui ouvrait des horizons sans bornes, des abîmes d'impressions emmagasinées jadis, mais oubliées depuis ».

En attendant que son violent amour soit satisfait, « il retrouve la petite lampe familière, et s'abîme à nouveau dans la mortelle adoration. » Puis ce sera sa propre chambre, qu'il va convertir en fumerie, les séances régulières, le plaisir mué en habitude, en besoin, ensuite l'accoutumance et les excès qu'elle engendre, sans nulle souffrance, à peine un peu de lassitude le matin. Enfin, les malaises font leur apparition, les tortures, la déchéance et la décrépitude, prédites par son docteur, et auxquelles il assiste, conscient. Les rêves deviennent horribles, sa mémoire ne sait plus invoquer que les souvenirs pénibles et douloureux. « De tous ses rappels du passé, l'opium les exhumaient des heures amères ; de tous ses songes, l'opium les conduisait au cauchemar. Et alors il comprend que l'opium ne pouvait ni consoler, ni guérir. La pipe ne modifiait ni son état d'âme, ni les choses »

Ici se place une période d'activité physique, un voyage en Chine, au Japon ; mais cette diversion n'arrête pas la marche inexorable de l'intoxication, la mort enfin, misérablement.

Ainsi toute l'histoire de l'intoxication opiacée est renfermée dans ce curieux roman. L'auteur y expose avec clairvoyance, et non sans talent, le rôle de la prédisposition morbide, du déséquilibre mental, puis celui de l'ennui, dit DUPOUY. Le tableau clinique des troubles organiques et de la dégradation morale, produits par l'opium, ne manque pas d'une certaine exactitude. Mais, à notre avis, ce livre n'est pas un des plus véridiques, parmi toute cette littérature spéciale. Le romancier sut habilement se documenter sur place, il fuma lui aussi, sans nul conteste, pendant qu'il demeura au Tonkin.

Voici d'ailleurs la remarque de BOISSIÈRE : « Il n'a voulu voir de l'Indochine que ce qu'il en pourrait connaître dans les quelques semaines de son séjour. Aussi a-t-il très superficiellement étudié la société annamite et chinoise et les vices spéciaux aux pays d'Extrême-Orient : il a, en consciencieux artiste, fait évoluer dans son œuvre des personnages

européens doués de désir, de vertus, d'habitudes et de passions importés d'Europe ; et il les a encadrés dans quelques paysages exotiques bien compris et bien rendus. Il a fait une œuvre bonne, quoique un peu massive, et exacte en somme ».

Suivant de peu la publication de *l'Opium*, de BONNETAIN, deux autres romans firent leur apparition : celui de P. CUSTOT : *Midship*, et celui de M. D. BORYS : *Le royaume de l'oubli ; pathologie et psychologie des fumeurs d'opium*.

Pareillement inspirés, l'un et l'autre, par l'affaire Ulmo, et aujourd'hui de médiocre intérêt rétrospectif, ces deux ouvrages mettent en garde les officiers de Marine contre les fumeries de professionnelles et l'oubli de leurs devoirs. Le second, notamment, montre la déchéance du commandant d'un sous-marin, intoxiqué cependant que son bâtiment sombre ; et il y a là une curieuse antithèse entre le drame qui se joue à bord, et l'ivresse berceuse de la drogue qui continue, pendant la catastrophe, à griser les âmes et endormir la douleur.

* * *

Vers la même époque, parurent également les très intéressants livres de P. GIDE (*L'opium*) et de L. LALOY (*Le livre de la Fumée*).

P. GIDE : nous a apporté, par son livre *l'Opium*, une fort importante contribution à l'étude de ce narcotique, de ses origines, de la culture du pavot, la fabrication du chandoo, sa production, son commerce, ses falsifications, enfin de la lutte contre l'opium, ainsi que la réglementation de sa vente, aussi bien en Chine que dans les autres pays d'Extrême-Orient. L'un des premiers, il mit en relief les ravages comparés de l'opium et de l'alcool, et sut démontrer combien le second est plus nobif et dégradant, comparé aux effets du premier. Il n'en reconnaît pas moins les dangers de l'opium, sa tyrannie jalouse et les désordres organiques et mentaux dont il est responsable. Mais il n'oublie pas d'en mentionner l'action salvatrice, trop souvent passée sous silence pas des détracteurs systématiques ... « On lui doit d'avoir, depuis la plus haute antiquité, calmé inlassablement la souffrance humaine. Seul, il peut panser les blessure de l'âme en même temps que celles du corps. L'opium, il a été le plus vieux remède du monde, et il est encore, de nos jours, avec ses innombrables composés pharmaceutiques, l'un des plus grands auxiliaires de la médecine moderne. Au dire de Sydenham

(illustre médecin du XVII^e siècle), il n'en est pas de plus universel, ni de plus efficace ; il est si nécessaire à la médecine, qu'elle ne saurait absolument pas s'en passer ».

L'ouvrage très original que nous présente L. LALOY, sous le titre *Le livre de la Fumée*, comprend trois parties : *Le livre extérieur* relate l'histoire de l'opium : nous y retrouvons confirmation que c'est bien vers la fin de la dynastie des Ming que les Chinois apprirent à l'extraire par le mode des incisions, à en distiller le suc, et finalement imaginèrent la lampe, en sorte que la pratique de la fumerie est donc bien authentiquement un don de la Chine — *Le livre intérieur* détaille tout au long les conditions de la fumerie : le calme, le recueillement, la lumière douce, propice à la méditation et à la lecture, la position couchée ou allongée, le corps bien au repos, l'intolérance que présentent certains tempéraments, etc. — *Le livre secret*, enfin, comporte une série de réflexions curieuses et teintées de philosophie. Il assure que les rites institués par les fumeurs chinois sont loin de répondre à de frivoles conventions, mais traduisent les lois réelles de la vertu : à ses fidèles, l'opium accorde une âme rénovée et purifiée, et la Chine toute entière, en dépit de ses réformes utilitaires, représente par excellence l'ambiance propice à une sagesse spirituelle, qu'il ne craint pas de nommer une *vie opiacée*. La fumée divine, née en terre bouddhique, imprégna ensuite la pensée taoïste elle-même : tout fumeur voit devant lui s'ouvrir la Voie du recueillement et de la vérité ; elle ne confère pas « l'initiation », certes, mais il se pourrait qu'elle en donnât un avant-goût, la vocation et comme le pressentiment. — Enthousiasme un peu naïf, que M. DEKOBRA semble avoir raillé doucement quand il conclut (à propos d'un autre ouvrage du même auteur : *Le miroir de la Chine*) : « Heureux M. LALOY, qui, dans son amour pour le pays de Lu-Fu, ne l'a observé qu'à travers les lunettes roses de son optimisme inébranlable : tout y est charmant, délicat, précieux, aimable ».

* * *

Claude FARRÈRE, (1) dans sa *Fumée d'Opium*, nous livre une narration soignée des effets de la drogue, mais combien plus fantaisiste, et moins fidèlement véridique que celles qu'on lit dans BONNETAIN.

(1) Claude FARRÈRE : *Fumées d'Opium*. Librairie Ollendorf. Paris, 1908.

Consultons la plupart de ses contes ou nouvelles qui composent cet ouvrage : *La fin de Faust*, où il attribue à l'opium la magie d'avoir rendu à Faust une jeunesse éternelle ; *Le peur de M. Fierce*, où l'opium encore a le don de transformer un poltron en incomparable héros ; *Les bêtes*, où le parfum lui-même du pavot subjugue et captive jusqu'aux animaux, sur lesquels il étend aussi son empire. — Dans sa très curieuse description de ses pipes, *Les pipes*, il insiste sur la cinquième, qui est sa préférée et qui chaque soir lui verse l'ivresse, lui ouvre la porte éblouissante des voluptés lucides et l'emporte triomphalement hors de la vie, vers les sphères subtiles des fumeurs. Mais c'est surtout dans *Les Tigres*, qu'il célèbre en termes admirables les enchantements de la fumée noire : « Oh ! se sentir de seconde en seconde moins charnel, moins humain, moins terrestre, guetter le libre envol de l'esprit qui s'échappe de la matière, admirer la multiplication mystérieuse des facultés nobles, — devenir, en quelques pipées, l'égal véritable des héros, des apôtres, des dieux, — unir, en un cœur devenu trop vaste, toutes les vertus, toutes les bontés, toutes les tendresses ».

Mais aux voluptueux mirages succède le tableau tragique de ses maléfices, ses hallucinations horribles et ses tortures : *Les deux âmes de Rodolphe Hofner*, *le Cauchemar*, *Hors du Silence*, *le Palais rouge*. « Oh ! la souffrance que je souffre. Oh ! le feu qui déchire et dévaste et rougit à blanc mes entrailles. Il y a la soif et la faim de l'opium, mais une heure sans opium, voilà, voilà l'horrible indicible chose, le mal dont on ne guérit pas ».

Cl. FARRÈRE est-il l'apologiste convaincu et zélé de la drogue, ainsi qu'on a souvent tenté de nous, laisser entendre ? — « L'opium, s'écrie-t-il avec chaleur, réellement est une patrie, une religion, un lien fort et jaloux qui resserre les hommes, — une fumerie étant belle comme un fragment de la Grèce antique ». Or voici des scènes, au contraire, dont s'exhale un charme pernicieux et sensuel bien peu en rapport avec la sérénité extatique si familière aux fumeurs d'habitude, « saouls d'opium et enragés d'amour, une femme dont son amant impuissant ne peut assouvir la fureur, apaiser son rut douloureux dans un dévergondage d'éther » (*Intermède*). Pareillement dans *Le sixième sens*, où l'on voit un fumeur trahi par sa virilité et encourageant son épouse, nue et ardente, à s'offrir à ses compagnons de débauche : « Délie ton corps douloureux, lui crie-t-il, jette tes doigts, ta gorge, ton ventre à l'homme le plus proche, et oublie l'inutile pudeur. ».

Pages suggestives et pernicieuses, objecteront de vertueux censeurs, et d'autant plus dangereuses que le mérite littéraire en est plus attachant. Mais on aurait tort d'y voir autre chose que l'exaltation imaginative d'un talent qui a su employer à dessein le vieux thème fascinant de l'opium. Sur la question de décider si FARRÈRE fut ou non un fumeur, s'il goûta à la pipe, au début de sa carrière de marin, nous trouverions inopportun de conclure dans quelque sens que ce soit. Sachons-lui gré d'avoir su évoquer, pour notre plaisir, des fables merveilleuses suscitées par l'inspiration sino-annamite, pour expliquer l'intervention de la fumée divine.

*
* * *

Pierre LOTI (1) ne fait allusion à l'opium que dans *Les derniers jours de Pékin*, à l'occasion de son passage dans le Palais Impérial : « Donc, ce soir, c'est le dernier tableau et l'apogée de notre petite fantasmagorie impériale, aussi allons-nous prolonger la veillée plus que de coutume. Et, ayant eu pour une fois l'enfantillage de revêtir les somptueuses robes asiatiques, nous nous étendons sur des coussins dorés, appelant à notre aide l'opium très favorable aux imaginations un peu lasses et blasées, ainsi que les nôtres ont commencé de l'être. C'est un opium exquis, il va sans dire, dont la fumée, tournant en petites spirales rapides, a tout de suite fait d'alourdir l'air en l'embaumant. Par degrés, il nous apportera l'extase chinoise, l'oubli, l'allégement, l'impondérabilité, la jeunesse. — Très tard, la fumée de l'opium nous tint en éveil, dans un état lucide et confus à la fois. Et nous n'avions jamais compris à ce point l'art chinois ; c'est vraiment ce soir, dirait-on, qu'il nous est révélé. A cette heure nocturne, dans la galerie surchauffée, au milieu de la fumée odorante épandue en nuages, l'impression qui nous reste des grands temples sombres, des grandes toitures d'émail jaune couronnant l'énormité titanique des terrasses de marbre, s'exalte jusqu'à de l'admiration subjuguée, jusqu'à du respect et de l'effroi. Dans un anéantissement physique très particulier, qui laisse se libérer l'esprit (à Bénarès peut-être dirait-on : se dégager le corps astral) tout nous paraît facile, amusant, dans ce palais, et ailleurs dans le monde entier. Nous nous félicitons d'être venu habiter la « Ville jaune », à un instant unique de l'histoire de la Chine. La vie nous semble avoir des lendemains remplis de circonstances atténuantes, et même nouvelles. En causant, nous trouvons des suites de mots, des formules, des images rendant enfin l'inexprimable, l'en-

(1) Pierre LOTI : *Les derniers jours de Pékin*. Paris, Calman-Lévy. 1927.

dessous des choses, ce qui n'avait jamais pu être dit. Les désespérances, les grandes angoisses sont incontestablement atténuées. Quant aux petits ennuis de la minute présente, aux petits agacements, ils n'existent pas ».

... On reste que que peu étonné que ce grand écrivain maritime et colonial ne se soit pas intéressé aux effets de l'opium, pendant ses divers séjours en Extrême-Orient. Lui qui a promené son âme à travers toutes les formes de la nature et de la vie, lui qui subit l'influence des pays explorés en y nouant partout des idylles, pourquoi ne fut-il pas attiré par la curiosité de la fumée ? — C'est peut-être que, indépendamment de ses qualités d'écrivain sensitif, impressionniste, LOTI demeura toujours une nature très personnelle, très moderne. Dans ses livres on retrouve toutes ses notes et impressions d'officier de Marine, mais il ne chercha pas à percer la psychologie des autres peuples ; il fut occupé de lui-même, sa délectation s'employa à fixer les moments et les états chatoyants de son Moi...



DE POUVOURVILLE (1) possède la connaissance de la drogue, poussée jusqu'à la perfection ; et son singulier opusculé : *Physique et Psychique de l'Opium*, est sans contredit le meilleur et le plus exact manuel de l'art de fumer. A maintes reprises nous avons cru devoir en rapporter des passages.

Durant son séjour au Tonkin (période de la conquête et de la grande piraterie, à la quelle il fut mêlé de près), ce scrupuleux écrivain fréquenta de nombreux fumeurs ; il confesse que lui-même « tira sur le bambou » (voir notamment, ses Livres de la Brousse, où il relate ses souvenirs de Chasseur de Pirates). « Dans les premiers temps, je fumai peu, chez Morice (le frère du poète, alors colon à Sontay). Depuis ce moment jusqu'à la fin de mon séjour en Asie, je n'ai pas cessé de fumer didactiquement, c'est-à-dire d'étudier sur moi, dans toutes les circonstances, les effets d'une drogue connue et sagement dosée, augmentée peu à peu, puis diminuée de même à ma volonté ; j'avais dès lors l'intention de travailler de tout près, chimiquement, psychiquement et intellectuellement, ce produit, dont les imbéciles disent tantôt trop de mal, tantôt trop de bien. Et je recueillis de ce travail les plus importants matériaux. Les plus importants, en vérité, car dans les com-

(1) A. de POUVOURILLE : *Chasseurs de Pirates* (Les livres de la Brousse)
Aux Editeurs associés, rue de Vaugirard. Paris.

mencements des expériences, on est à la fois plus franc, plus impartial et plus neuf. Plus franc, parce qu'on est plus disposé à admirer, donc à relater tout ce qu'on ressent ; plus impartial, parce que, dans cette étude, on n'a aucun sentiment préconçu, aucune répulsion et aucune préférence ; plus neuf, parce que l'organisme n'est pas encore fatigué par aucune sensation, ni habitué à aucune impression. Les premières observations ont donc la chance d'être les meilleures ; elles sont, en tout cas, les plus attrayantes, et j'y ai passé de longues soirées et de longues nuits, en trouvant toujours que le soleil se levait trop tôt ». Aussi, avec quelle mélancolie et quelle émotion sincère, dans « L'heure silencieuse », nous parle-t-il de sa pipe, « reposant abandonnée et poussiéreuse, dans son étui de galuchat, en haut d'une étagère où la main ni le regard n'atteignent. Depuis dix ans que je suis revenu d'Asie, elle est là, immobile. Parfois, quand mes nuits sont sans sommeil autour d'elle m'a pensée rode. Pendant les trois lustres passés dans les pays jaunes, elle n'a pas quitté mon chevet ; et, fidèle, elle a suivi mes courses, assisté à tous mes actes. Elle a assagi mes transports, tempéré mes joies, calmé mes fatigues, éclairé mes tristesses et endormi mes désespoirs. Elle a été l'Amie, la reine de ma pensée. Et maintenant elle est là, invisible, inerte, inutile. Pas oubliée. On n'oublie pas celle qui, quinze ans, fut le meilleur de soi. »

L'œuvre de POUVOURVILLE est tellement imprégnée de l'opium, qu'on doit considérer cet écrivain comme son défenseur et son apologiste le plus convaincu. Mais il a le mérite de le faire toujours avec véracité et avec mesure. Il nous dépeint, il est vrai, l'opium qu'a savouré le conquérant (officier, inspecteur de milice, sous-officier, soldat), mais c'est le plus souvent dans l'atmosphère asiatique elle-même qu'il nous fait pénétrer, je veux dire la fumerie du mandarin, du lettré, du sage : ambiance de calme, de sérénité, de réflexion. La lecture de ses contes et nouvelles est à cet égard significative : dans *Le cinquième Bonheur* (1), il exprime, par la bouche du Sage Luat, les perspectives insoupçonnées que suscitent la pipe, « à mesure que les jours passent dans l'étude, la fumée relève sa tête et rajeunit ses membres de plus de vigueur et de souplesse ; il a la perspicacité indéfinie et, dans son enveloppe médiocre et restreinte, il enferme la connaissance totale ».

De même, dans la nouvelle des *Trois fumées*, celle de la maison du mandarin, du conquérant et du usage, c'est à la fumerie de ce dernier qu'il

(1) A. de POUVOURVILLE : *Le cinquième Bonheur* (Louis Michaud, Edit. Paris)

accorde la préférence : « Le Sage l'accueillait toujours avec des souhaits appropriés à ses pensées, lui faisait fumer de l'opium du Yunnan, doré, caressant et parfumé, et, entre chaque pipe, lui lisait et commentait les vers d'un poète. Nous devons remercier les Dieux de ce bienfait céleste, par quoi nous devenons facilement, et quoique pour un instant, supérieurs à nous-mêmes, — l'opium étant comme la mer odorante, mystérieuse et profonde, d'où sort et retourne sans fin la Sagesse éternelle ».

Dans *L'Immobile*, il nous conte, en des traits charmants, comment le très saint opium fut révélé à l'humanité : se souvenant que le parfum seul de la plante avait su donner au petit-fils de Ge-hol des songes plus doux, les hommes résolurent de brûler le suc brun pour en dégager la fumée et en éprouver à leur tour les bienfaits apaisants ...

Dans *La dernière veille*, nouvelle d'inspiration voisine de celle de J. BOISSIÈRE, nous suivons les angoisses d'un sous-officier français, chef d'un poste-frontière, dans la brousse meurtrière : dans l'attente d'une troupe de pirates, trop supérieurs en nombre pour leur opposer une résistance efficace, le soldat savoure les dernières pipes, pour mieux affronter la mort et la souffrance.

Dans *La vision de Wang-Hien*, nous assistons au récit prenant de ce voyageur qui a projeté de partir vers le Laos, à Luong-Thĩ, le pays divin où, au dire des contrebandiers, toutes les beautés de la nature, et tous les aimables plaisirs de la vie se trouvent réunis, où l'on se procure une drogue séduisante et de qualité, « dont la fumée est une avisée maîtresse, magnifiant les beaux projets, s'opposant aux rêves décevants, et sachant conseiller, comme fait le Sage, en silence et en secret ». Mais, avant de se mettre en route, il fume sans arrêt jusqu'au dernier pot vide, et son cerveau s'embrume de rêves illusoires : en une vision étrange, il se voit gravement blessé dans une chasse au tigre. Comprenant, à son réveil, l'avertissement prophétique, le voyageur, qui est un sage, renonce au voyage et à la réalisation de ses désirs.

Enfin, dans *L'homme à la ceinture*, cet ancien Inspecteur Baly, un des héros de la conquête du Tonkin, où il s'est fixé à jamais, se complâit dans sa fumerie, « oh il demeurerait seul, avec les livres sacrés des sages et des philosophes où il puisait des enseignements pour sa conduite intellectuelle, On dit beaucoup de mal de l'opium et de l'habitude qu'on a de fumer, remarquait-il, Il se peut que cette malédiction soit bien justifiée quand elle s'adresse à des hommes d'action, lesquels ont toujours besoin d'être alertes de corps, mais elle est inopérante quand il s'agit de gens inoccupés et indépendants, de vieillards dédaigneux du mouvement ».

Ces bienfaits et ces méfaits de l'opium, l'auteur les traduit avec une loyale franchise, à laquelle on ne saurait assez rendre hommage. C'est lui qui proclame que de « ceux qui tentent de l'approcher trop familièrement et sans observation, la pipe tire une vengeance hautaine et lente. Le chandoo bienveillant est en Europe un terrible toxique ; la douce amante de nos cœurs blessés n'est plus ici qu'un tyran sans miséricorde ».

Ce qui caractérise avant tout DE POUVOURVILLE, c'est bien ce juste sentiment de la mesure et de la sagesse. Jamais il ne voulut présenter l'opiomanie comme un vice dégradant : c'est au fumeur à savoir tirer parti de ce don, ou à s'avilir soi-même en s'y jetant immodérément. — Telle n'est-elle pas, en somme, l'appréciation des Initiés et des Asiatiques les plus qualifiés ? J'entends ceux qui se résolvent à fumer non par « hédonisme », mais par élégance et par une sorte d'austérité intérieure ?...

Nul, mieux que POUVOURVILLE, ne put constater à quel point l'opium avait été, pendant l'époque héroïque de la conquête, l'auxiliaire fidèle et serviable du traqueur de pirates, le remède qui prémunit contre la maladie et aussi contre la défaillance morale : quelques pipes à l'isolé qui, dans la brousse est aux prises avec l'inconnu, avec les ruses de l'ennemi, n'est-ce point le conseiller subtil qui redonne la souplesse à l'organisme fatigué et l'ardente lucidité à l'esprit alarmé ? ... Beaucoup mieux encore que BONNETAIN, il a su nous peindre le fumeur indochinois dans sa véritable atmosphère et nous, donner, en même temps, la signification profonde de la fumerie, en sorte que, par lui, notre sévérité à l'égard de la drogue peut se nuancer d'un peu plus de miséricorde, d'un peu plus de compréhension...

*
* * *

J. BOISSIÈRE, lui aussi, vit son inspiration littéraire dominée par le goût de l'opium : du moins ses deux œuvres maîtresses en portent-elles le cachet : *Fumeurs d'opium* (1), et *Propos d'un Intoxiqué* (2). Mais, ainsi que le fait judicieusement remarquer son commentateur, AJALBERT (Préface aux *Propos d'un Intoxiqué*), et contrairement à l'erreur communément admise, ces deux beaux livres ne surgirent pas soudainement et de propos délibéré, par le seul sortilège de la fumée : « Il n'y a pas eu de révélation, ni miracle ; simplement il a développé les plus heureuses qualités naturelles par la volonté, le travail incessant et méthodique simplement son

(1) J. BOISSIÈRE : *FUMEURS d'Opium* (Louis Marchand, Edit. Paris)

(2) id : *Propos d'un Intoxiqué* (Id)

talent, avéré déjà par des poésies françaises et provençales, s'est exalté dans l'observation des milieux nouveaux, où le conduisait sa carrière coloniale ». — Sans doute, son œuvre s'élargit-elle ensuite, enrichie par son expérience de fumer, mais avant son départ, J. BOISSIÈRE était déjà rompu au métier d'écrivain ; il savait manier avec art un talent déjà assuré.

En restituant ainsi à l'écrivain sa véritable physionomie, AJALBERT explique comment BOISSIÈRE, qui avait fait colonne, connaissant légionnaires et marsouins, avait lié des relations avec les Annamites ; ayant appris l'annamite et les caractères chinois, il tenait scrupuleusement son journal de route. « C'est donc méthodiquement, progressivement, qu'il acquérait la documentation complète de l'œuvre future. A son tour, avec son avidité de tout voir et savoir, il devait nécessairement rêver d'élucider le mystère de l'opium. Et, avec un accent très personnel, il ne s'arrête pas à soi-même, au peuple qui tette le bambou ; par-delà le rideau de la sublime fumée, il contemple le pays ; et ce sont des tableaux de nature, des portraits d'hommes, blancs ou jaunes, qu'il esquisse ».

Faisant sa confiance totale, J. BOISSIÈRE nous dévoile les circonstances et les motifs qui l'amènèrent à la drogue, — comment il fuma avec régularité, puis comment il en vînt à augmenter ses doses jusqu'à l'intoxication ; enfin par quels événements, prisonnier de son habitude, il parvint ensuite à s'affranchir, à s'évader, à guérir,

Relisons *les Propos d'un Intoxiqué* : « Entré une fois, par désenchantement, dans une fumerie de Cholon, lors de mon passage en Cochinchine, j'ai le souvenir d'une vaste salle triste où, étendus sur des lits de camp courant tout le long des murs, quelques Chinois somnolaient. D'autres tétaient goulûment le bambou brun-rouge d'une pipe. Tout cela ne m'a ni intéressé, ni impressionné. La fumée lourde, avec ses volutes, allongeant, étirant, fermant leurs courbes irrégulières, puis s'en-volant en flocons tour à tour bleus et grisâtres, me parut propice à la migraine plus qu'au rêve ». Après nous avoir ainsi confié son scepticisme et sa prudence craintive vis-à-vis de l'opium, il nous avoue qu'il voulut quand même essayer, lors d'une visite dans une fumerie, entraîné par un camarade parisien, ancien sous-officier, polyglotte, esprit très cultivé. Mais c'est surtout dans les loisirs de la vie de poste qu'il prit goût et accoutumance à la drogue. Il se plaît à analyser ses sensations, depuis la période d'initiation dans les maisons de hasard : « L'opium ne lui procurait alors aucun plaisir, mais lui donnait le plus sûr moyen de voir de près les Chinois et les Annamites, d'étudier des mœurs nouvelles,

d'habituer son oreille aux étranges gammes que montent et descendent les mots dans les langues d'Extrême-Orient ».

« Son accoutumance, prise à la glu des soirées qui emplissent des causeries fécondes en enseignements nouveaux, pour en multiplier les occasions ; il installait une fumerie tout au fond de sa maison chinoise, et, chaque jour, de huit heures à minuit, des mandarins vinrent converser avec lui, l'initier à leurs livres, à leur littérature, à leur croyance, et il fut soulagé d'un énorme ennui quand il eut trouvé cet intelligent emploi des veillées ».

« Plus d'une fois, après avoir fumé avec excès, le sommeil le fuyait jusqu'à l'aube. Il restait couché dans une agréable somnolence, sans changer de position, jusqu'au matin, sans visions. Au matin, l'estomac se rebellait, la migraine serrait son front et piquait ses tempes ; le soir, l'odieux mal oublié, il recommençait tout de même.

« Puis l'habitude lui vint de lire en fumant : l'opium décuplait l'intérêt des choses lues, comme des choses ouïes et vues. Un soir il oublie par hasard, il ne put fumer ; pour la première fois, il connut les angoisses de l'homme *nghiên* (accoutumance à l'opium ou à tout autre poison). Quelle horrible nuit ! Le ventre en déroute, l'estomac tordu par des crampes jusqu'à ce jour inconnues, le corps secoué de frissons, les tempes dans un étau, les yeux larmoyants, ce fut une souffrance de damnation. Et tout cela disparut après quelques pipes fumées. — Souvent, ayant retardé l'heure de l'intoxication, il arrivait mal en point au bord du lit de camp, avec une névralgie à la première période, une migraine, et de torturantes tranchées. Mais bientôt *le mal s'en allait exactement à la manière d'un rideau qu'on lève* : et dès la quatrième ou cinquième pipe, il se reposait dans une orgueilleuse satisfaction d'avoir vaincu la Douleur. D'autre fois, le mal moral, tristesse ou colère, disparaissait comme le mal physique, relevé par une invisible main. Sans doute, l'opium exacerbe et multiplie les vulgaires appétits, mais il rend les lettrés et les penseurs plus curieux et plus subtils que jamais, absolument dédaigneux du vin, de la fine chère, et des gueuses, il donne plus d'amplitude et de profondeur aux sacrosaintes voluptés de l'étude, de la méditation, du souvenir. Hélas ! pour que l'opium continue à produire ses merveilleux effets, il ne suffit pas d'augmenter les doses. Après quelques mois, l'intoxiqué fume machinalement, et les douleurs survivent, à l'empoisonnement accoutumé ».

Nous avons rappelé, dans un précédent Chapitre, avec quelle franche énergie J. BOISSIÈRE dénonce *l'angoissante question du danger de l'opium*.

S'il sait rendre hommage à la méthodique modération dont usent la plupart des Chinois ainsi que les Annamites lettrés, il n'a pas d'épithètes assez virulentes contre « les fumeurs passionnés, ceux dont l'habitude exige une ration quotidienne de 20 à 100 pipes, et qui meurent jeunes sous les tropiques, car les maladies de l'Indochine ont facilement raison d'un corps anémié » Et même pour les fumeurs raisonnables « qui se contentent du nombre de pipes nécessaire pour supprimer la souffrance qu'entraînerait la suppression, — qui jouissent de l'opium comme d'une habitude, et qui se plaisent à la position horizontale, aux lentes causeries, aux longues oisivetés, aux lectures solitaires » il a constaté que « malheureusement ils n'enrayent de cette manière que lorsque la quantité d'opium consommée est déjà trop forte, les tristes conséquences de l'excès ne sont plus compensées par les mornes voluptés de l'ivresse ».

Tel fut, du reste, son propre cas. Comment ne pas être saisi et ému par son aveu si misérablement tragique. « Hier soir, en sortant de table, au moment d'entrer dans mon réduit de fumeur, je regardai par hasard, - depuis longtemps je ne regarde plus ainsi, — par l'étroite fenêtre. Oh ! comme les larmes me montèrent aux yeux. Je regardai le lit de camp, la lampe, le plateau, tout cet arsenal de suicide, et la grille de bois de la fenêtre, et je pensai que tout cela me séparait pour jamais de mon antique consolatrice, la Nature. Mais l'opium reste le maître ; je dis adieu avec un poignant regret à la lune, aux arbres, à la terre, à tous ces êtres, que je sais vivants, que j'aimai tant autrefois, et qui restent impuissants à me délivrer. Et, courbant la tête, je me dirigeai vers le lit, avec des hésitations de chien battu, mais fidèle »

Ensuite, c'est la résolution farouche de tout abjurer, et puis la victoire, le grand cri de joie : « Victoire ! N-i, c'est fini ; la guérison est complète. Un brave médecin indigène m'a fabriqué un *thuốc* (médication) qui m'a permis de renoncer à l'opium. Dame, il a fallu quelque courage » Et voici comment il commente retrospectivement ses impressions : « Pendant trois ans, j'ai vécu d'une vie anormale, sans une idée, sans un sentiment analogues à ceux des autres hommes. Voilà, bien constaté, l'abêtissement si souvent nié, et de façon si catégorique, dans les précédentes pages ! Et les visions nées de l'opium, étions-nous fous de ne pas y croire ! — Ah ! tout cela, par bonheur, a pris fin ».

Mais alors, comment concevoir qu'un tel écrivain se soit laissé séduire, et aît ensuite jeté l'anathème sur la drogue qui fut, de longues années, son culte et son unique dévotion ? — Pour cela, il nous faut,

— encore une fois, — nous remémorer les conditions créées par cette hallucinante atmosphère d'épouvante, de cruauté et d'horreur, qui enveloppait alors, dans le Tonkin sinistre, l'existence précaire du conquérant, « Devons-nous voir dans cette rançon des vainqueurs une sorte de surnoise Fatalité, sanction insidieuse et implacable qui vient punir les envahisseurs ? Châtiment plus sûr et durable, parce qu'invisible et durable ? ». Ce n'est pas ici le lieu de philosopher sur cette revanche « intérieure », que les races faibles, souvent dans l'histoire, ont opposé au colonisateur,

Fumeurs d'opium, de J. BOISSIÈRE, n'en reflètent pas moins le roman de la conquête des Blancs : l'ouvrage nous montre le Tonkin aux prises avec l'Occident ; l'auteur participa à la campagne, dès ses débuts, et comme soldat et comme administrateur. Le livre est d'un bout à l'autre saturé de l'odeur âpre et douce ; mais « les personnages restitués par l'écrivain, dépassent, par l'action humaine et historique, l'horizon de la fumerie et de rêve de l'opium ».

Les descriptions en sont pittoresques et bien venues : on se reportera, notamment, à la première partie, dans *La Forêt*, au passage où est dépeint le sentiment de mystère et de terreur qui s'empare du fumeur. Ailleurs il décrit la dégradation morale à laquelle aboutissent les malheureux asservis par la drogue, (Voir *le Blockhaus incendié*, *la Prise de Lang-Xi*, *les Génies du Mont Tam-Vien*, *Une Ame*). Dans ce dernier conte, à notre avis, ses accents atteignent à un pathétique jamais égalé : « on descend dans une âme, où l'écrivain projette dans les recoins les plus hermétiques une éblouissante lumière ». Nul doute que la pénétration clairvoyante à laquelle on accède par la fumée ne soit pour quelque chose dans cette analyse « d'un intellectuel raffiné, déraciné, et qui fume ». Oui, tout l'opium se trouve bien dans ce récit « avec ses voluptés et tortures, avec son prestige initial et ses déroutes consécutives, avec sa tyrannie et ses déchéances, ses ruses, ses triomphes sur la réalité »

J. BOISSIÈRE, s'il fut guidé par l'opium, sut dans ses écrits rester maître de ses enchantements, Et l'amour qu'il exalte dans son attrait pour tout un monde nouveau, l'Asie, ne contribue pas médiocrement à la qualité et à la puissance de son magnifique ouvrage. Si le poison semble imprégner ses pages au point de les animer de son souffle pathétique et fumeux, la robuste et lumineuse maîtrise de l'écrivain domine l'inspiration. Tel est l'avis de MAYBON, qui loue dans son œuvre la valeur humaine, amère, douloureuse, comme une « sorte de valeur métaphysique », ainsi que celui d'AJALBERT et de CRAYSSAC, qui persistent à

attribuer au génial talent de J. BOISSIÈRE une maîtrise bien antérieure à l'influence de l'opium sur ses dons créateurs.

Sur la « philosophie » de l'écrivain, PUJARNISCLE (1) a écrit des pages très belles dont l'analyse dépasserait, à vrai dire, le cadre critique que nous nous sommes assigné. Intrication de l'amour et de la mort, rôle prépondérant de l'amour de la nature, inclination vers un idéal de douceur et tolérance quasi-religieuse, tels en sont les caractéristiques. Et le charme lourd et pernicieux de la drogue vient parfois rehausser et enrichir telle ou telle de ses conceptions ; la fièvre de la forêt, par exemple, complice et pourvoyeuse de l'opium, ou ce goût de la solitude, qui devait l'inciter à rechercher ce paradis chrétien de la charité : « L'opium tue l'erreur et dévoile la vérité. Il nous fait clairvoyant et prévoit les mystères ».

A l'opium, qui verse goutte à goutte l'indifférence dans les âmes de ses fidèles, on peut attribuer aussi cette indulgence veule, qu'on voit, dans ses œuvres, aux personnages si vite enclins au pardon des offenses et des trahisons. L'état de besoin, enfin, « complice et père de toutes les lâchetés », les souffrances indicibles, par lesquelles il expia son long asservissement, nous donnent la clé de ses confessions non dépourvues de mélancolique grandeur et d'humilité.

Si BOISSIÈRE fut un fumeur avéré, peut-être entra-t-il effectivement dans cette voie par le besoin d'une documentation précise et consciencieuse. En tous cas, c'est à la drogue que nous lui devons la peinture la plus fine et nuancée des mœurs et des sensations extrême-orientales. « Je dis ce que j'ai vu », déclare-t-il. Magnifique scrupule de l'écrivain, qui pourrait servir d'exergue à toute littérature,

Un grand écrivain, A. CHEVRILLON, se demande « par quel miracle de l'intelligence artistique, de la sympathie intuitive, un petit Français de France, brusquement jeté de son pays de Provence en Indochine, a-t-il pu entendre et nous traduire du premier coup les voix anciennes de cette terre étrange, nous évoquer ses génies plus vieux que le Bouddhisme, ses enchantements, ses maléfices, ses légendes et ses rêves obscurs, ses épouvantes et ses aspects transfigurés de surnaturelle beauté, aux heures brèves de l'aurore et du crépuscule ».

La réponse, c'est DE POUVOURVILLE qui nous la fournit, car nul mieux que lui ne connut et fréquenta BOISSIÈRE. « Il était poussé, peut-être, par

(1) PUJARNISCLE : *La philosophie de Boissière (Revue Indochinoise)*.

son origine provençale et sa nature félibréenne, vers l'inconnu poétique et brillant. Il vint en Asie, et tout de suite la chanta. La drogue et les Dieux firent le reste... J'entends reconnaître et mettre à part les qualités natives de l'auteur. Mais l'auteur ne va jamais sans son milieu... Il sentait très vivement les divergences de tempéraments et d'esprits jaune et blanc. Son esprit unitaire, tout naturellement, ramena l'étude qu'il faisait à la description minutieuse et complète de cette passion représentative de *l'âme collective indigène*... Je crois que l'opium est l'explication de la plupart des arcanes du cœur asiatique... Convaincu à juste titre que l'opium était un bon critérium et le vrai foyer, d'où jaillirait la seule lumière capable d'éclairer notre Asie, Boissière s'est plongé dans sa méthode, dans l'ambiance opiacée... il s'est mis de la sorte en état de « création »... Muni de cette loupe psychologique qu'est l'opium, il a découvert d'illustres détails, de précieux secrets de l'âme asiatique, si obscure, si défiante et si hermétique à toute investigation de l'étranger... A peine sur le lit d'opium, et quelques pipes fumées avec le thé de la sieste, il commençait de lire... tout ce qui pouvait le rapprocher de la terre, et de la vie de la terre et des paysans : tout en lisant, il prenait force notes, puis à nouveau il fumait... Le rôle qu'il joua fut aussi beaucoup plus noble et héroïque que celui auquel l'ont voulu réduire les trop faciles monographies, dont on se satisfait aujourd'hui ». Et BOISSIÈRE, renforçant ces justes appréciations, atteste lui-même que « l'opium rend... notre âme plus apte à comprendre les âmes lointaines des autres races, et est peut-être nécessaire, dans ces contrées, à celui qui veut voir des êtres plus que la superficie ».

Un étudiant annamite enfin, NGUYỄN-MANH-TƯỜNG (1), s'est appliqué à démontrer que BOISSIÈRE doit probablement à l'opium « la vigueur élégante de l'art avec lequel il a su rendre avec tant d'exactitude les émotions ténues, frêles, mobiles, comme l'eau, le vent ou la fumée... L'opium produit d'abord cet effet miraculeux d'affiner les sens et la sensation, et, dirait-on, de doter l'être de sens nouveaux, grâce auxquels il peut accéder au monde des esprits, comprendre les secrets de la nature, percevoir l'influence occulte des âmes qui entourent les hommes de leur sollicitude redoutable, connaître l'influence mystérieuse et réelle des choses, et, comme dit quelque part BOISSIÈRE, entendre l'herbe pousser, ce qui constitue la suprême faveur accordée à l'intelligence humaine...

(1) NGUYỄN-MANH-TƯỜNG : *L'Annam dans la littérature française*. (Impr. Marie-Lavit, Montpellier 1931).

Plongeant l'âme dans l'immuable sérénité et dans la paix inaltérable, il commande à l'individu de s'abstenir de tout sentiment violent de haine ou d'amour, de tout geste brutal et inélégant, — il lui suggère de conserver, dans ses rapports avec les hommes, la sage modération et la constante tranquillité par lesquelles se manifestent la dignité du caractère et le prestige d'une tête bien faite... ». Au reste, conclut cet auteur, il n'est pas douteux que BOISSIÈRE puisa le grand amour de l'humanité et son rapprochement fraternel pour ses amis asiatiques dans la drogue elle-même, qui « a réuni les hommes de deux continents dans la même communauté, leur a enseigné le même culte, leur a appris la même religion de l'inaltérable douceur, de la piété généreuse, de la bienveillance sereine ».

Voici enfin quelques dernières considérations destinées à préciser notre opinion personnelle sur l'influence de l'opium dans la vie et dans l'œuvre de J. BOISSIÈRE.

1° *Dans sa vie.* — A. MAYBON, dans son article de la *Revue Indochinoise*, publié peu après la mort de l'écrivain, a écrit que *l'Indochine avait tué BOISSIÈRE*. A-t-il bien voulu déclarer ainsi que BOISSIÈRE avait été la victime de l'opium ?

Cela est peu probable ; nous pensons qu'il attribuait son décès plutôt aux maladies endémiques, contractées dans la brousse tonkinoise (paludisme et dysenterie) et si fréquentes à cette époque de la conquête, qu'à l'intoxication opiacée. Personnellement, en nous plaçant uniquement sur le terrain médical et en tenant compte de nos nombreuses observations sur l'opiomanie, nous tenons à affirmer que la pratique régulière et abusive de la fumerie, à laquelle il était revenu, après son dernier congé en France, a été la cause, favorisante, sinon déterminante, de la crise d'entérite, à laquelle il a succombé. En diminuant progressivement sa résistance physique et en masquant par son action calmante les manifestations douloureuses de la maladie chronique, dont il souffrait depuis longtemps, l'opium lui a été particulièrement néfaste — *physiquement*, car il n'a pas permis à son organisme de surmonter cette dernière atteinte aigüe, qui motiva son hospitalisation d'urgence ainsi que l'exploration abdominale jugée nécessaire. Et *moralement*, en lui inspirant cette résignation absolue ou ce renoncement total à la vie. Aussi pouvons-nous déclarer avec certitude que l'Indochine et l'opium ont tué J. BOISSIÈRE. Hélas ! toute sa carrière indochinoise de soldat et d'administrateur n'a été qu'une lutte émouvante contre l'opium, dont il est sorti brisé.

Si nous nous plaçons à un point de vue individuel et humain, nous ne pouvons que regretter que ce merveilleux écrivain n'ait pas eu la

volonté suffisante pour rompre définitivement, comme il l'avait fait une première fois à Hanoi, avant de rentrer en France pour s'y marier, avec cette funeste habitude, dont il connaissait mieux que personne le danger, ainsi que sa confession en est le témoignage.

Il convient de signaler qu'il a eu le pressentiment de sa fin prochaine longtemps à l'avance ; comme il l'a confié à son carnet de route, la mort devint chez lui une véritable hantise. Plus d'un mois avant son entrée à l'hôpital, et au cours d'une conversation avec quelques amis, rapportée par CRAYSSAC, il déclara que décidément il abandonnait toute velléité de rester en France lors d'un prochain congé, comme le lui conseillaient sa femme et ses intimes, inquiets de sa santé de plus en plus délicate, N'a-t-il pas écrit lui-même ces paroles désenchantées ? « Ces six mois de pleine liberté passés en France à ma fantaisie, mais si vite passés, comme, hélas ! je l'avais prévu, que désormais je ne tiendrai plus à rien. Et maintenant l'idée du prochain séjour en France et en Provence, même supposé plus délicieux encore, un an de joie sans ombre et de félicité, cela ne m'excite plus; et je ne désire pas ce bonheur, *tant j'ai vive et constamment présente la pensée de la fin, qui arrivera si vite.* Il n'y a plus qu'à rêver, lire, méditer, en attendant la mort. » (Hanoi, 11 Septembre 1896) — Un tel aveu exprime bien quel était alors son état d'esprit, et prouve. combien était accusée sa dépression physique et morale.

2° *Dans son œuvre.* — L'influence de l'opium dans l'œuvre de BOISSIÈRE et en particulier dans ses deux principaux ouvrages : *Fumeurs d'opium* et *Propos d'un Intoxiqué*, est indiscutable et beaucoup plus marquée qu'on ne le pense.

Et tout d'abord, l'opium a imprimé à cette œuvre *un caractère de sincérité et de véracité*, que l'on ne saurait trop apprécier et qui lui ont permis de pénétrer aussi profondément dans l'âme asiatique. C'est grâce à ces deux qualités qu'il nous a donné des descriptions des êtres et des choses d'une exactitude et d'une finesse remarquables.

Son expérience personnelle de la drogue et sa fréquentation de nombreux intoxiqués l'ont amené à acquérir *une espèce de divination* des êtres et de la vie des Extrême-Orientaux.

L'excitation opiacée, jointe à ses belles qualités naturelles et à sa puissance de travail méthodique, a déterminé chez lui *une sorte d'exaltation cérébrale*, qui a aiguisé sa sensibilité psychologique. Celle-ci a provoqué cette grande lucidité et cette investigation morale exceptionnelle, qui l'ont conduit à avoir une notion très exacte du milieu annamite et de vibrer pour ainsi dire avec lui.

Ainsi le poison, en décuplant sa clairvoyance, en multipliant son pouvoir d'analyse, d'invention et de rêve, a été pour lui *un merveilleux instrument d'introspection* ainsi qu'un ferment constant d'activité cérébrale. Aussi nous montre-t-il l'intoxiqué percevant dans le prodigieux, silence de la forêt endormie des signes muets, des glissements subtils et des murmures ténus. D'autre part, sous l'action de l'euphorie thébaïque, sa bonté naturelle s'est transformée en une sorte de bienveillance fraternelle pour tous ceux qui l'entouraient et même d'amour véritable pour ces Annamites, dont il avait su gagner la confiance. Sa culture asiatique a bénéficié largement de la société des fumeurs indigènes ; la drogue a servi de truchement et a fait éclore entre eux une vive sympathie ainsi qu'une compréhension plus directe. Il est donc certain, selon la remarque de M. NGUYÊN-MANH-TƯƠNG, « que l'opium a servi d'intermédiaire entre les deux races et a facilité, dans une certaine mesure, leur rapprochement intellectuel ». BOISSIÈRE l'a d'ailleurs reconnu lui-même : « Il est peut-être vrai que l'opium, qui rend notre esprit plus curieux et plus perspicace, et notre âme plus apte à comprendre les âmes lointaines des autres races, est nécessaire dans ces contrées à celui qui veut voir, des êtres, plus que la superficie »

Enfin, il est à noter que BOISSIÈRE, en artiste qu'il était, en dehors de la curiosité et d'autres causes locales, a été attiré vers la fumerie *par un certain côté artistique et philosophique*, d'où ses descriptions complaisantes de l'attirail original des fumeurs, du plaisir à jouir du décor de la fumerie, de la clarté de la petite lampe. Et puis l'opium lui plaît, parce qu'il décuple l'intérêt « des choses lues, comme des choses ouïes et vues ». Il goûte aussi une joie réelle de lettré à étudier et comprendre les philosophes chinois.

Cependant, entre les défenseurs et les détracteurs de l'opium, BOISSIÈRE apporte une opinion moyenne, comme A. DE POUVOURVILLE. S'il nous décrit les enchantements et les belles rêveries du poison, il nous indique aussi ses disgrâces, ses ruses, ses défaillances, ses misères, ses tortures, ses désillusions et ses déchéances.

Plus encore que la tyrannie de l'habitude, il dénonce la désorganisation progressive de l'homme qui renonce à ses obligations sociales pour l'engloutir dans l'abîme du rêve — Ce côté moral de son œuvre mérite d'être signalé,

En terminant ces quelques considérations, qu'il nous soit permis de dire que nous partageons entièrement l'opinion de A. DE POUVOURVILLE, son ami, sur l'action certaine, indéniable et très grande de l'opium dans

la vie et l'œuvre de J. BOISSIÈRE : « Convaincu, à juste titre, écrit-il dans son livre : *Chasseur de Pirates*, que l'opium était un bon criterium, et le vrai foyer d'où jaillirait la seule lumière capable d'éclairer notre Asie, BOISSIÈRE s'est plongé dans sa méthode, dans l'ambiance opiacée : il a fumé, il a recherché. et éprouvé les sensations et les sentiments du fumeur ; il s'est mis, de la sorte, en état de « création ». — Muni de cette loupe psychologique qui est l'opium, il a découvert d'illustres détails, de précieux secrets de l'âme asiatique si obscure, si défiante et si hermétique à toute investigation de l'étranger — ». Tout en expliquant les raisons pour lesquelles les siens et quelques hommes de lettres ont déformé la figure littéraire et morale de son ami, A. de POUVOURVILLE exprime des regrets et estime que les vrais amis de BOISSIÈRE se seraient chargés du soin de le faire revivre « avec plus d'exactitude et une meilleure connaissance des réalités »

* * *

J. MARQUET (1), dans ses romans si proches de la vie populaire annamite, nous relate de façon bien pittoresque les aspects de l'opium chez les misérables et les vagabonds : « Dans la fumerie du soir, que. hante l'humble coolie Dang, ce n'est certes pas de subtiles combinaisons de chimères et de représentations qu'il va chercher, mais plus modestement, le banal apaisement à sa faim et à sa fatigue ». Ici et là quelques saisissantes descriptions des effets du « dross », où dominent les toxiques. « Oh ! cette tête aux yeux brillants, aux pommettes saillantes, aux oreilles translucides... Pareil à un batracien qui s'apprête à boire un insecte, les yeux désorbités, les nerfs crispés dans une épouvantable attente ».

* * *

Jeanne LEUBA (2) analyse avec finesse les effets de l'initiation opiacée : « ... Allongé sur le dos, il se sent infiniment à l'aise, pris d'un doux vertige agréable. Voici qu'il a la respiration ample et facile, la poitrine vaste, les membres légers. Si ce n'étaient ces picotements qui lui prennent... Des centaines d'épingles le piquent des pieds à la tête, à petits coups très vifs » . (*Frick en exil*).

(1) J. MARQUET : *De la Rizière à la Montagne*. — *Du village à la Cité*.

(2) Jeanne LEUBA : *Frick en exil*.

J. RICQUEBOURG (1) évoque non moins heureusement l'aimable euphorie du fumeur, « . . . cette sensation de bien-être, de langueur, de ce *sommeil éveillé* où les sens s'affinent, où les sons se perçoivent lents, adoucis, où le toucher devient une caresse. Le corps est léger, inexistant presque : on flotte, comme bercé par des eaux limpides, très calmes, tièdes, — déchargé qu'on est de la vie matérielle avec ses ennuis, ses soucis, ses chagrins, ses misères, son inanité ; on suit, semble-t-il, couché, le fil d'une onde coulant droit au milieu d'un paysage enchanteur, varié à l'infini : formes, sons, couleurs, sensations, pensées, tout concourt à charmer, à prolonger le rêve subtil, l'instant exquis ». Ailleurs, l'écrivain déclame en un style pathétique l'avilissement moral que provoque le poison ; le tableau est d'une exactitude clinique pourrait-on dire : « Energie changée en apathie ; bonté métamorphosée en égoïsme, activité muée en nonchalance, en veulerie ; jeunesse travestie prématurément en sénilité ; liberté transformée en asservissement ; droiture, délicatesse sombrées dans les compromissions ». Telle est la destinée de Iri, le menuisier, qui en est venu jusqu'à vendre sa femme pour acheter de la drogue, (*La Terre du Dragon*).

*
* *

PUJARNISCLE (2), dans son étrange et agréable roman, *Le Bonze et le Pirate*, fait intervenir l'opium pour corser et relever l'intérêt du récit, semble-t-il ; et il nous fait assister au supplice de la privation, le « *nghiên* » : un aventurier, ancien soldat de la Coloniale, inflige cette cruelle et originale torture au fameux chef pirate Kiet, qu'il vient de capturer . . . comme tout pirate qui se respecte Kiet était un fumeur, un intoxiqué. Il n'avait pas sa ration journalière. Il allait souffrir comme un enragé. Point n'est besoin de lui taillader les chairs avec des couteaux ébréchés, le « *nghiên* » allait faire mieux. Je connaissais ce supplice pour l'avoir enduré en deux ou trois occasions, et par bonheur peu longuement. C'est quelque chose d'épouvantable . . . dans le « *nghiên* » il n'y a pas une fibre du corps qui ne soit en même temps tenaillée, déchirée, déchiquetée. Personne n'y résiste. Dans ces moments-là, on livrerait son père et sa mère pour une pipe. — Je fus d'une insistance, d'une férocité atroces. Je lui dépeignis les joies de l'opium, je lui chantai l'opium, sa saveur, son arôme. Je lui décrivis la petite lampe qui brille sous le verre renflé. —

(1) J. RICQUEBOURG : *La terre du Dragon*.

(2) E. PUJARNISCLE : *Le Bonze et le Pirate* (Paris, Librairie Plon).

Je lui dis les poumons qui se dilatent pour aspirer, et le nuage bleu qui monte, monte lentement, puis redescend, vous enveloppe. — Je lui dis l'ivresse de la fumée douce, qui coule en vous, qui cicatrise, comme par magie, les plaies du corps et les plaies de l'âme, et l'orgueil, au fur et à mesure que les pipes se succèdent aux pipes, de se sentir plus léger, meilleur, inaccessible à la souffrance, semblable à un dieu. — En même temps que je voyais son énergie se dissoudre par degrés, il me venait, pour ce fumeur comme moi, pour ce frère en l'opium, une immense sympathie ».

* * *

H, DAGUERCHES (1), qui obtint le prix de littérature des Français d'Asie (1931) pour l'ensemble de son œuvre, ne parle de l'opium que tout à fait incidemment, dans ce beau roman : *Le kilomètre 83*. Mais on trouve, dans cette délicieuse fantaisie qu'est *Consolata, fille du Soleil*, une très minutieuse et vivante description d'une fumerie : nous ne pouvons résister au charme de reproduire, ci-après, tout ce passage. Il est seulement permis de se demander comment, étant donné son expérience de la drogue, et sa parfaite connaissance de la mentalité chinoise, ce délicat auteur a tenu à se montrer si réservé sur un sujet dont, mieux que tout autre, il eût pu nous chanter les délices et les maléfices... Qu'on en juge en contemplant ce tableau ravissant :

« ... Sur le large lit bas, enrichi de sentences morales taillées dans l'ivoire ou la nacre, quatre personnes s'étendent à l'aise. Elles y reposent sur une double épaisseur de ces matelas cambodgiens, aussi frais que des nattes, dont l'élasticité est si admirable qu'on peut fumer du soir à l'aube pendant des années, sans que l'empreinte du corps les déforme. Pas d'autres meubles dans la pièce qu'une demi-douzaine de fauteuils carrés, une sorte de bahut-étagère, et la table. Mais le tout est de ce beau bois du Sud, où les ébénistes de Canton aiment à sculpter un motif plaisant de poissons et de fruits d'eau. La table porte la théière dans son panier, et, rangées autour d'elle, de fines tasses Kien-Loung, posées sur leur soucoupe de bronze comme des nénuphars sur des feuilles.

« Sur les tablettes du bahut s'étale la riche collection des ustensiles de la fumerie : d'abord les pipes, rotins aux noires vertèbres, bambous rougeoyants et lisses comme de la porcelaine vivante, tuyaux d'ivoire et

(1) Henry DAGUERCHES : *Le kilomètre 83* (Paris, Calmann-Lévy).

d'écaille, où la fumée coule aussi douce que le son d'une flûte. Les fourneaux, énigmatiques champignons bruns, timbrés d'antiques caractères, plantés sur leurs supports aux miroitantes incrustations. Les lampes, légères pièces ciselées, chef-d'œuvres des orfèvres de Hong-Kong, où le verre se pose comme un nid tiède dans les bambous d'argent, fragiles fleurs cantonnaises aux translucides émaux incarnadins. Enfin, la délicate variété des menus objets, des frêles et jolies choses, si précieuses qu'à les toucher avec amour, les mains gardent on ne sait quelle douceur élégante : anneaux de jade pour rouler les pilules, scarabées bleus et minuscules chauves-souris pour préserver les yeux de la flamme, longues aiguilles souples, étuis de corne de buffle ou de rhinocéros à tenir la pâte, boîte à dross, coupe à éponges, racloirs aux manches lisses comme des laques. L'on ajoute à cela la pâte elle-même, cette bonne confiture que le Dieu-de-Tout-Repos donna comme récompense aux vieux peuples sages, après dix mille ans de culture du riz » (1).

* * *

Deux écrivains modernes, M. MAGRE et J. COCTEAU, qui ont connu la pratique de l'opium, nous ont fait part de leurs « observations » : leur valeur indéniable nous a déterminé, du reste, à en faire de larges emprunts dans notre documentation...

Maurice MAGRE, dans ses *Confessions* (2), nous expose avec un charme doublé d'un ardent accent de vérité, ses impressions personnelles sur l'opium. Les titres déjà en sont exquis, symboliques, suggestifs... « La messagère de la Déesse », « L'opium et le Plaisir », « Les secrets cachés de la Volupté », et « La Silencieuse Tour de cristal ».

Certaines de ses pensées méritent d'être reproduites (contre l'hédonisme) : « ... Il n'y a pas d'erreur plus funeste que de faire servir l'opium à son plaisir ; de l'utiliser dans un seul but de jouissance matérielle. L'opium doit toujours être pris à faible dose. Il ne doit servir qu'au développement de l'intelligence ».

(Sur l'opium et l'amour) : « ... l'amour physique a dû avoir en des temps immémoriaux, une portée plus grande que celle que nous lui attribuons... Ce que j'éprouvais était nouveau et délicieux. Cette femme

(1) Henry DAGUERCHES : *Consolata, fille du Soleil* (Paris, Calman-Lévy).

(2) Maurice MAGRE : *Confessions* (Paris, Bibliothèque Charpentier).

apportait une aide de détachement, une collaboration inconsciente. Il émanait d'elle un courant, qui me poussait un peu plus loin vers un monde invisible ».

(L'opium et la charité) : « En quelque lieu que je me trouve, il m'est donné de pouvoir, grâce à l'opium, habiter une silencieuse tour de cristal, où je m'étends auprès d'une compagne invisible. J'entends dans les battements de mon cœur battre d'autres cœurs lointains, et je tire de cette communication une volupté fraternelle, que je n'avais jamais goûtée auparavant... L'opium est miséricordieux : celui qui l'a inspiré dans ses poumons a aspiré un souffle de pitié, il ne peut plus être étranger à la peine des autres hommes ».

Quant à Jean COCTEAU (1), tout son « journal de désintoxication » serait à citer, tant il est émaillé de notations judicieuses et subtiles, de réflexions savoureuses et originales. Citons, au hasard :

« Il est difficile de vivre sans l'opium après l'avoir connu, parce qu'il est difficile, après l'avoir connu, de prendre la terre au sérieux. Et, à moins d'être un saint, il est difficile de vivre sans prendre la terre au sérieux ».

« Les poètes, en qui l'enfance se prolonge, souffrent beaucoup de perdre ce pouvoir. Sans doute est-ce aussi une des raisons qui poussent le poète à se servir de l'opium ».

« Puisque la science ne sait pas désunir les principes curatifs et destructifs de l'opium, il faut bien que je m'incline. Jamais je n'ai regretté plus profondément de n'avoir pas été poète et médecin, comme Apollon ».

« L'opium est une substance qui échappe à l'analyse, vivante, capricieuse, capable de se retourner brusquement contre le fumeur ».

« L'opium alimente le demi-rêve ; il endort le sensible, exalte le cœur et allège l'esprit. A moins de se saouler, je ne lui trouve aucune vertu sacrilège. Son seul défaut est de rendre malade, à la longue ».

« L'opium brasse le passé, l'avenir, en forme un tout actuel. C'est le négatif de la passion. L'alcool provoque des actes de folie. L'opium provoque des actes de sagesse ».

(1) J. COCTEAU : *Journal de désintoxication*. (Nouvelle Revue Française, Juin 1930)



J. DORSENNE est, avec les deux auteurs précédents, un des écrivains modernes qui possède une connaissance précise de l'opium et de son problème. Ne déclare-t-il pas en toute franchise dans la préface de son livre : *La Noire Idole* (1) ?

« Ayant vécu plusieurs années aux colonies, nous avons eu l'occasion de rendre de courts et rares hommages à la noire idole. Nos rapports avec la drogue n'ont pas été suivis, mais ils ont été suffisants pour nous épargner la critique d'ignorer le sujet dont nous traitons ».

C'est assez dire que son ouvrage, un des plus récents sur l'opiomanie, a le mérite d'être une bonne et sérieuse mise au point. Une première partie expose l'histoire de l'opium, les principaux pays producteurs, la préparation du chandoo, la fumerie en général et sa pratique, notamment à Paris, et sa répression. La seconde moitié de l'ouvrage est occupée par une courte anthologie de la littérature de l'opium en France. De tout le livre se dégage une ardeur à réfuter les erreurs, préjugés et parti-pris qu'on entend communément sur la drogue dans le grand public.

Voici quelques-unes des conceptions qu'il se plaît à exprimer :

(Sur l'opium et l'amour, l'amitié) : « La fumée ne prédispose pas à l'amour... Dira-t-on qu'il y a incompatibilité entre l'amour et la drogue ? Certes non. L'opium crée une ambiance éminemment propice à la volupté. Sa pratique favorise la tendresse, et la tendresse est un des éléments essentiels de l'amour. L'opium épure l'amour de ses grossièretés, et répand une sorte de halo de mystérieuse tendresse qui accompagne toujours dans la vie ses adeptes... L'opium favorise indéniablement une camaraderie intellectuelle à laquelle l'habitude de séjourner de longues heures à côté l'un de l'autre, de respirer, dans la même atmosphère, donne une certaine nuance sentimentale ».

Et l'écrivain d'opposer « ceux qui se servent de l'opium comme d'un appât pour mener à bien des conquêtes féminines..., faux fumeurs, pour qui l'opium est uniquement un prétexte à des fantaisies érotiques plus ou moins neuves », — et « le vrai fumeur, pour qui la drogue est une fin et non un moyen ».

(A propos des effets de l'opium) : « Tous les méfaits proviennent de la régularité avec laquelle l'habitué fume... L'opium, quand on n'en

(1) J. DORSENNE : *La Noire Idole* (Collection : La Vie d'aujourd'hui. Editions de la Nouvelle Revue critique, Paris 1931).

abuse pas, est plutôt un stimulant... L'opium ne fait pas de miracles. Il accentue chez chacun les traits de sa personnalité »... Enfin, ce trait amer : « L'opium est pourchassé, tandis que l'alcool bénéficie de l'indulgence des lois ».

* * *

Et terminons cette énumération de prosateurs par une page de Tita LEGRAND (1), d'inspiration lyrique et frémissante! qui célèbre « le voile enchanté que tisse la bonne fumée », « ...Ah ! quelle heure d'amour me donnerait encore cette calme plénitude et cette extase douce ? Quelle fugitive langueur d'amour enfin rendrait cette longue paresse, où mon corps ne me semble plus qu'une écharpe de soie balancée dans un hamac de rêve ? Oh ! solitude adorée, cher silence de ma fumerie, je vous préfère à tout. Délivrée des soucis mesquins, des humiliantes angoisses, et de tout le fatras suppliciant des terreurs amoureuses, ma pensée s'élève souveraine, et se hausse en un facile envol jusqu'aux régions où tout n'est que sérénité. Imprégnée d'opium, je m'explique tous les mystères, et j'aborde aisément aux rives les plus inaccessibles. Et que devient ma jalousie, dans tout cela ? — Poussière... Pendant qu'à cette fenêtre, et penchée sur un jardin, je recevais en plein visage tous les parfums d'une aurore d'été, je ne sougeais qu'à retourner vite sur les coussins éparpillés du grand divan. Comme tu es jaloux, opium, comme tu es exigeant... ».

* * *

La phalange des poètes français indochinois est déjà copieuse, et on peut ajouter que tous les noms qui suivent sont de qualité.

MATGIOI (A. de POUVOURVILLE), J. BOISSIÈRE, Stéphane MOREAU, A. DROIN, A. LAFRIQUE, G. CAGNAIRE, J. D. ADELSWARD-FERSEN, D^r LE LAN, J. ALTAR (D^r REBOUL), D^r ALQUIER, Dr RENCUREL, Dr ISNARD, D^r SIMON, Claude ARNEL (D^r DULISCOUËT), BLANQUERNON, H. BRENIER, PUECH, LUTZ, SABLOT, M. CHEVALIER, DÉLÉTIE, R. CRAYSSAC, PUJARNIS-CLE, DAGUERCHES, H. CHRIST, P. SOIT, P. REY, Ch. PATRIS, H. PONSOT, M. DUFRESNE, A. BLANCHET, J. RICQUEBOURG, M. ACHARD, M. DOZE, P. LOFLER, G. MAYBON, A. BARQUISSEAU, E. METAIREAU, DIEULEFILS, Jeanne LEUBA, M^{me} DUCLOS-SALISSE, Alice MAUPETIT, M^{me} G. MARCHAL, M^{lle} P. SOLONNE, M. PEYTRAL, P. LARMAT, J. B. SAUMONT, J. JARNAL, DE JONQUIÈRES, Noël LUCE, HARANGER, GUIBIER, L. DEDEBAT, Ivan HELGOF (C^t Le FLOCH), M. OLIVANT.

(2) Tita LEGRAND : *Confession d'une opiomane*. (Albin Michel, Paris.

Enchantements, maléfices, rêves ou tortures de l'opium ont été célébrés à l'envie par cette pléiade. Bornons-nous ici à reproduire quelques-uns des poèmes les plus significatifs.

A. DE POUVOURVILLE, déjà cité comme prosateur, est un des premiers poètes indochinois qui aînt chanté en l'opium un consolateur, panacée merveilleuse et radieux népenthès, fée du sommeil et de l'oubli. Il nous a laissé, sous le pseudonyme de MATGIOI, ses *Rimes d'Asie*, primitivement appelées : *Poésies chinoises*, sonnets impeccables, de fastueuse et captivante magnificence, On ne peut s'empêcher, à les lire, d'en goûter l'extraordinaire richesse d'expression, et on peut affirmer hardiment que plusieurs de ses pièces prendront un jour place des plus brillantes dans les anthologies indochinoises (Voir, notamment : *l'Arrêt, la Fumée, la Forêt, la Cloche, Pierres rares, l'Opium, la Statuette, Musique, le Silence, Ly-don-Than*).

..... il sait que les arcanes
Veulent la solitude ; et, quand il a fumé,

Fier d'être sans désirs, heureux d'être sans gloire,
Sa main à l'ongle long, du geste accoutumé
Prend la tasse de jade et le pinceau d'ivoire.

(*Ly-don-Than*. Dédié à Maurice BARRÈS)

Voici le sonnet intitulé : *En fumant* :

Plus douce qu'un velours très doux, ma lampe éclaire
Le lit rouge, où la drogue amuse mon ennui.
Et la pipe d'écaille et d'argent, dans la nuit,
Brille d'une beauté fugitive et stellaire.

Sur la chauve-souris, présage tutélaire,
Incrustée en opale, au milieu de l'étui,
Un singe d'or sur la transparence reluit,
D'un prince disparu trigramme sigillaire.
Le parfum est subtil, chaud, délicat, ambré.

Or le chef des Coden, le maître au front d'ivoire,
A rêvé de l'amour et l'oubli de la gloire
En ce tube où dormait le népenthès sacré.

Parmi l'opium légué, mon sang bat de ses fièvres,
J'aspire son esprit, parmi l'or demeuré,
Et je sens sur ses bords la douceur de ses lèvres.

Stéphane MOREAU, qui fut Administrateur en Indochine, de 1894 à 1911, « y fumait régulièrement, dit RÉGISMANSET (1), beaucoup moins par vice inconscient et irréfléchi, que par curiosité des Paradis artificiels évoqués par son poète favori ». Délicat poète, au suave et profond charme exotique, il nous a laissé un recueil : *Incantation à l'opium*, d'où nous extrayons ici le poème intitulé : *Introïbo* :

.....
Emporté pour jamais dans un mode irréal,
J'oublierai le souci des heures éphémères,
Cœur brisé pour la vie et dédaigneux du ciel.

Toi seul sais endormir les humaines misères,
Guide-moi vers la paix tiède des bons chemins
Vers le doux bercement des antiques chimères.

A l'exemple d'autres poètes, dont le nostalgique désir jamais ne trouva satisfaction ici-bas, MOREAU demanda à la fumée de parer d'un attrait factice et artificiel ses désabusements d'exilé. « La bienfaisante leçon de l'opium avait fait de lui un sage, Lorsque je l'ai connu, il y a quelques années, avant sa mort, il était débarrassé de la plupart des agitations et des curiosités terrestres » (2).

Qu'on relise son poème *Liberia*, jailli de sa détresse, et empreint d'une grâce verlainienne et d'une amère et mélancolique perfection :

.....
Salut, hôte effrayant de mes rêves nocturnes,
Ami de ma douleur et de mon désespoir.
.....

Les gouffres de la nuit m'entrouvriront leurs voiles,
Dans l'abîme béant je descendrai sans peur,
Et je m'endormirai sous un ciel sans étoiles,
Dans le lourd bercement d'un infini d'horreur...

De l'ombre, encor, encor... Et de la nuit, ô Père,
Endors mon triste cœur de ton parfum subtil,
Ouvre-moi le néant que ma fatigue espère,
Et qu'en tes bras divin je meure. Ainsi soit-il.

(1) RÉGISMANSET : *Questions coloniales*. 2^e série, 1912-1919 (Emile Larose, Editeur, Paris).

(2) Ch. RÉGISMANSET : *Ibid.*

Jacques D'ADELSWARD-FERSEN (1) réalise le prototype du fumeur mondain, pour lequel l'ivresse de l'opium s'accompagne de l'évocation de plaisirs orgiaques. Parmi ses luxueux poèmes, nous retiendrons *Heï-Hsiang (le Parfum noir)*, tout entier dédié au « noir venin laqué », aux fumées, à la petite lampe, aux aiguilles, à l'initiation, au pavot de Bénarès, au pavot de la Sonde, à quelque pipe mandarine...

Ce soir, je chante l'opium,
L'opium illimité, l'opium immense,
L'opium fils hiératique de l'Asie,
Qui dispense,
La douceur pour nectar, la paix pour ambrosie,
Et dont les dix mille génies tutélaires,
Ont suscité, comme un pardon,
Les paroles de lumière,
De Confutsé à Meng-Tseu (2).

Ce soir, je chante l'opium,
L'opium illimité, l'opium immense,
Dans mon cerveau sa fumée danse,
En me faisant oublier l'homme,
Je regarde le fantôme enivré,
Je suis ses voiles impondérables,
Et j'écoute sa voix qui promet des extases,
Et j'entre en des pagodes parfumées de jasmins,
Où brûlent des batonnets aux ancêtres...

Ce soir, je chante l'opium,
L'opium illimité, l'opium immense,
Et je veux, rituellement, faire des révérences,
Aux esprits des vieux fumeurs...
Conduisez donc mon pauvre cœur,
A travers les splendides palais funéraires ;
Là je vivrai, là je prierai,
Gardé par les taciturnes colosses de pierre.

(1) J. D'ADELSWARD-FERSEN : *Heï-Hsiang (Le parfum noir)* (Alb. Messin, Edit., Paris).

(2) On remarquera l'idée maintes fois exprimée par les poètes fervents de l'opium, d'une inspiration religieuse tirée du poison. — Cf. LALOY : *La Vie opiacée*.

Par les mirages qu'il fait surgir au fond des consciences haletantes, les sylphides, les génies, les formes aériennes auxquelles il communique un charme exquis, les songes enfin, qu'il propose à l'esprit provisoirement libéré de son enveloppe charnelle, l'opium possède le don surraturel de la création. A cet égard et parce qu'il est capable de raviver des images fanées, d'allumer une flamme dans des prunelles éteintes, d'animer des visions immobiles, de réchauffer des illusions passées, de rappeler des souvenirs enfuis, l'opium est un poète.

Des *Rêveries d'un fumeur d'opium*, du D'LE LAN, qui fut un délicat poète, cueillons ces quelques vers :

Sur la lampe aux blonds reflets d'or,
Se boursoufle, mystérieuse,
La liqueur brune, la charmeuse,
Par qui toute peine s'endort.

(*Opium*)

Et cette méditation du fumeur :

Il se dit que l'âme est un souffle, un rien,
Boucle de cheveux aux brises légères,
Que mourir est bon, mais que vivre est bien,
Et que l'opium est tueur de misères,

(*Fumées d'Opium*)

CRAYSSAC, à qui nous devons de magnifiques poésies sur la nature tropicale (*Les Flamboyants*), sur le mythe du Dragon (*Les griffes du Dragon*), ne pouvait manquer d'exalter, lui aussi, les vertus de l'opium : *A l'ombre des pavots* « trouve sa désinence dans les nuages du rêve et de l'enchantement, pour se terminer, sous les yeux de la Noire Idole, dans la tiède brume à l'odeur vanillée, dans les spirales de l'ensorcelante fumée, écharpes de rêve sans cesse nouées et dénouées, douceur flottante, songe ravissant qui lentement s'envole ».

O sagesse éternelle et douceur infinie,
Léthargique empereur des bienfaisants génies.

Roi des doctes torpeurs, des torpeurs clairvoyantes,
Et bien aimé despote aux tortures clémentes.

Bâtitteur d'irréel au jardin bleu des rêves,
Fleurs de morphine, hallucinantes, flammes, glaives,
Lente caresse, nonchaloir velours de lèvres,
S'appuyant en fraîcheur guérisseuse à nos fièvres...

(Les litanies de l'opium) (1).

De GAGNAIRE :

O vapeurs d'opium, haleine des Esprits
Bienfaisants, vous entrez dans ma poitrine creuse,
Plus fraîches qu'un parfum subtil de tubéreuses.

(Le vieux lettré)

De BLANGUERNON :

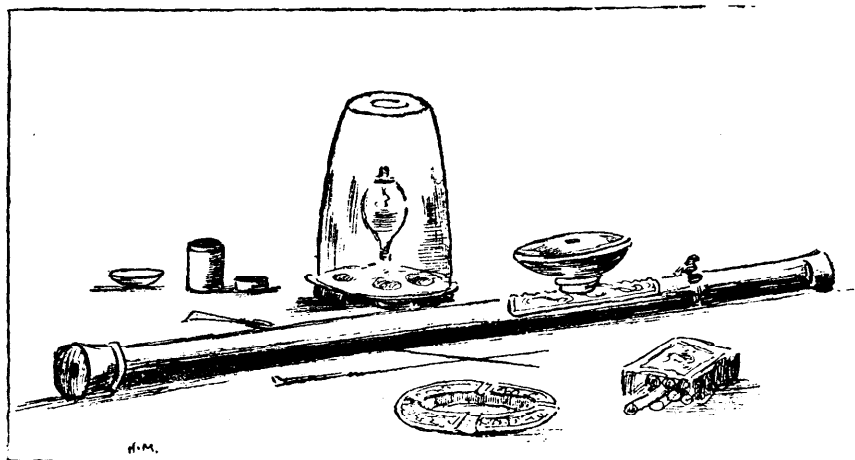
Prends le tuyau veiné d'une vie inconnue,
Dont la beauté s'enroule aux caprices du bois ;
Les dragons d'argent noir seront doux à tes doigts,
Les noirs dragons, gardiens de ta paix revenue...

Enfin de MUNIER :

Maintenant, laisse-moi. Laisse venir l'extase
Qui précède, un moment, le sommeil absolu...
Quand j'ai fumé, je vois et j'entends mieux. Ce vase
En bleu de Chine est un peu trop lourd sur sa base...
Ce dragon, qui poursuit un astre chevelu,
Est d'un rouge un peu dur. Laisse venir l'extase...

Dr L. GAIDE

(1) René CRAYSSAC : *Le Poème de l'Annam* (Impr. **LÀ-VÂN-TÂN**, Hanoï, 1929).



CONCLUSIONS

Les conclusions découlent tout naturellement des indications, remarques, observations et confidences condensées tout au long de cette étude médico-sociale et littéraire. Les voici, sous la forme des *quelques brèves affirmations ci-après* :

— L'opium, ce précieux médicament, connu et employé dès la plus haute antiquité, n'est dangereux que si l'on en abuse.

— La fumée d'opium est la forme la plus agréable et la moins nocive de l'assimiler : *elle est inoffensive, dans la grande majorité des cas, si elle est prise à petites doses, par intermittence, et surtout si le fumeur prend soin de ne pas l'aspirer* (1).

— Elle possède même une action bienfaisante (calmante et stimulante tout à la fois), surtout dans les climats tropicaux, en facilitant la résistance à l'influence déprimante de la chaleur et de l'humidité, et comme préventif contre certaines maladies endémiques.

— L'intoxication ne survient qu'à la longue, sans donner lieu néanmoins à aucun trouble organique bien marqué, si le fumeur a pris soin d'utiliser une drogue de bonne qualité et de se maintenir à peu près régulièrement à sa ration d'entretien.

(1) Nous attachons une grande importance à cette recommandation : en prenant soin de ne pas aspirer la fumée opiacée, le fumeur évite, en effet, les complications cardio-pulmonaires et autres qui se produisent inévitablement à la longue. Il en est de même pour la fumée de tabac.

— Cette intoxication est, au contraire, rapide et devient plus ou moins redoutable, lorsqu'on fume sans se modérer et qu'on s'adresse à quelque produit de basse qualité ou à des résidus de pipe (dross).

— Dans ce dernier cas, le fumeur, dont l'accoutumance devient tyrannique, ne tarde pas à ressentir l'« état de besoin », si pénible, qui caractérise la période d'abstinence et dont les accidents revêtent eux-mêmes une forme de plus en plus alarmante.

— Ce besoin impérieux représente, en somme, l'inconvénient essentiel ainsi que le réel danger, qu'on puisse attribuer à l'opiomanie.

— Malgré cet assujettissement, on doit convenir que le « péril de l'opium » est infiniment moins pressant, moins dramatique que celui des autres stupéfiants (morphine, héroïne, cocaïne, haschisch) et que celui, principalement, de l'alcool.

Bien que la lutte entamée contre l'opiomanie soit des plus honorables et socialement justifiée, l'abus de l'opium ne constitue pourtant pas un motif suffisant pour bannir et proscrire résolument ce médicament, dont on ne peut nier les effets calmants absolument incomparables.

— La guérison de l'opiomanie, est, quoi qu'on en veuille penser, beaucoup plus aisée qu'il ne semble ; de nombreux exemples l'attestent continuellement ; l'entraînement et les excès, le psychisme spécial de certains toxicomanes occidentaux ainsi que le degré ou le polymorphisme de l'intoxication constituent les seuls véritables écueils.

— Ce qui revient à dire que la meilleure prophylaxie consistera (tout comme pour le tabac ou l'alcool) à limiter la quantité et réglementer les modalités de l'emploi : l'excès seul est un défaut ; tous les buveurs d'alcool ne sont pas alcooliques, de même tous les fumeurs ne sont pas opiomanes.

* * *

DERNIER REGARD SUR LA SITUATION ACTUELLE :

Jetons maintenant un dernier regard sur la situation actuelle de l'opiomanie en France, en Indochine et en Chine, telle qu'elle résulte des renseignements précédents.

En France : on ne saurait trop le redire, *l'opiomanie n'a jamais constitué un réel péril social*, même lors de son apparition, avant-guerre, dans certains milieux spéciaux. Et on peut affirmer que les fumeurs ont à

peu près complètement disparu, car cette habitude est pratiquement impossible pour les raisons que nous avons données.

En Indochine : la situation est non moins satisfaisante : on y constate une diminution progressive du nombre des intoxiqués, pour de multiples raisons, dont la principale est l'augmentation croissante du prix du chandoo de la régie. Le développement des jeux sportifs éloigne d'ailleurs de cette passion toute la jeunesse indigène, qui témoigne d'une entière désaffection pour elle. En dehors de quelques tribus montagnardes cultivant le pavot et d'une partie de la population chinoise, on fume de moins en moins. Seuls, quelques vieux mandarins sont encore des adeptes de la drogue. Par contre, les progrès de l'alcoolisme sont à surveiller dans certains pays de l'Union. De même, depuis une vingtaine d'années, chez les Européens, la mode n'est décidément plus à l'opium, dans notre grande colonie indochinoise. Il semble que le développement d'un esprit sportif y ait petit à petit modifié le genre d'existence de la plupart des ménages français : maris et femmes vont maintenant à leurs clubs, au tennis, au golf, à la piscine ; ce ne sont que randonnées en automobile et parties de chasse ; une vogue s'est emparée de certaines stations d'attitude ou maritimes. Ces habitudes d'entraînement physique et de tourisme ne laissant plus guère de temps — on l'admettra bien — à la paisible fumerie qui enclot les rêves. Seuls persistent à fumer encore quelques « anciens », retraits à la Colonie, et vivant plutôt en milieu sino-annamite, et puis quelques nouveaux venus, quelques dilettante, parmi lesquels des femmes aussi, enfin des toxicomanes vrais, eux-mêmes de plus en plus rares, et qui, au surplus, se fussent intoxiqués ailleurs avec d'autres drogues, y compris l'alcool.

L'alcoolisme : c'est en lui désormais que paraît résider bien plutôt le grave et réel danger de demain pour l'Européen vivant en Extrême-Orient. Poison plus vulgaire, plus économique, cette « drogue des moins raffinés » est à la portée de toutes les classes ; les whisky, cocktails et autres mixtures, aux essences convulsivantes, que l'on vide d'un trait, sont plus compatibles avec la moderne existence de fièvre et de progrès.

En Chine : nous croyons avoir fourni une explication satisfaisante des faits contradictoires rapportés par J. PÉRRIGAULT et DEKOBRA au sujet de « la Farce ou du Miracle de l'opium ». Malgré son désir sincère d'aboutir à sa suppression, le Gouvernement de Nankin continue à se heurter à de nombreuses difficultés et résistances, tout-à-fait analogues à celles existant en France contre l'alcoolisme. Mais, si le danger y

existe toujours nous disons avec Marc CHADOURNE qu'il est beaucoup moins grave et moins étendu que nous le croyons, nous Occidentaux. En tout cas, un fait est incontestable, c'est que la jeune génération, acquise à un autre standard de vie, se détourne de plus en plus de la pratique de la fumerie devenue sans attrait et considérée même comme indésirable. Aussi *avons-nous la conviction très ferme de sa disparition progressive*. Par contre, il convient de prévoir l'augmentation du morphinisme, parce que les vieux intoxiqués incorrigibles et tous les miséreux préfèrent déjà cette forme d'intoxication, qui est plus facile, plus rapide et moins coûteuse. Ce nouveau vice populaire se substitue de plus en plus à la fumerie opiacée.

Tels sont les faits ! La leçon à en tirer nous paraît des plus nettes : que la France et la S. D. N. donnent l'exemple de la logique, en poursuivant une *lutte intégrale contre tous les toxiques, y compris l'alcool, le plus nocif de tous* ! Puis, qu'elles laissent la Chine régler elle-même sa question de l'opium, par l'organisation d'un monopole général, et qu'elles lui apportent le concours le plus efficace dans sa répression du trafic des autres stupéfiants, dont nous avons signalé toute la gravité, la fréquence et l'étendue du danger.

Nous sommes persuadé, en effet, que l'opiomanie, qui est en régression marquée dans plusieurs provinces, disparaîtra progressivement dans toute la Chine. Il est à craindre, par contre, que le morphinisme y continue ses ravages, si des sévères mesures de répression ne sont pas opposées avec énergie à ce nouveau fléau social.

Tout en aidant le Gouvernement chinois à poursuivre cette lutte contre tous les stupéfiants, les Européens ne doivent pas rester indifférents en face des autres dangers beaucoup plus importants de l'Asie, et qui sont la supernatalité de la race jaune et surtout la maîtrise du Japon sur la Chine. Cette maîtrise, qui remonte à plusieurs années et a abouti à l'annexion de la Mandchourie, s'affirme à nouveau par les hostilités non seulement contre les provinces du Nord, mais encore contre Shanghai, Nankin, Hankéou, et même contre les provinces du Sud. Les Etats-Unis et les nations occidentales doivent suivre attentivement cette politique d'agression et d'expansion nippones, afin de sauvegarder, s'il en est encore temps, leurs possessions et leurs intérêts considérables en Extrême-Orient. Le péril de l'asiatisme contre la race blanche n'est plus imaginaire. Un des fondateurs de la ligue orientale de Tokyo, M. IKUTA CHOKO, n'a-t-il pas inscrit dans le manifeste de cette Ligue : « La paix et le bonheur ne seront assurés aux

hommes que le jour où l'Asie vaincra les Blancs » ? Il est vraisemblable que tel est également le programme du comité de la Jeune Asie, qui s'est réuni tout récemment. Dans son beau livre : *Défense de l'Occident*, H. MASSIS (1) signalait déjà, il y a quelques années, que le destin de la civilisation était menacé : « A l'Occident matérialiste et qui est tout machine, ils opposent, avec une insistance frénétique, la spiritualité de l'Orient, qui est tout esprit. Cette ardente revendication de l'Asie opprimée contre les excès de la concupiscence européenne, vous la trouverez cent fois exprimée, depuis dix ans, sous une forme identique, par tous les nationalistes orientaux, que ce soit aux Indes, en Chine et au Japon. C'est le thème inlassablement repris de la prédication conjugée des TAGORE, des GANDHI, des OKAKURA, des KOUMING et de tous leurs sectateurs ».

* * *

DERNIERS CONSEILS ET VŒUX

Nous voici arrivés au terme de cette étude, que nous croyons en partie inédite ! Nous pensons avoir exposé notre point de vue sous son vrai jour et dans tous ses aspects, avec autant de sincérité que d'indépendance d'esprit. Puisse sa lecture dissiper la plupart des erreurs et des préjugés répandus jusqu'ici contre l'opium et contre l'opiomanie. Nous désirons avant tout qu'elle puisse provoquer une action préventive et salubre, en mettant en garde la Jeunesse française et la Jeunesse indochinoise contre les maléfices et les plaisirs illusoire de la drogue. Malgré la vertu quelquefois bienfaisante de la fumerie opiacée, qu'elle sache bien, cette jeunesse, que celle-ci ne compense jamais l'odieuse tyrannie résultant de l'accoutumance à ce narcotique, et les troubles organiques de l'intoxication chronique avec toutes ses funestes conséquences individuelles, familiales et sociales. Il en est d'ailleurs de même avec les abus de l'alcool et du tabac. N'est-ce pas là une raison suffisante pour résister à l'attrait de ces poisons sociaux ?

Il importe, en tout cas, de ne jamais en abuser, puisque seul l'abus est vraiment dangereux. Mais qui peut affirmer, ainsi que nous l'avons

(1) H. MASSIS : *Défense de l'Occident* — Paris Librairie Plon 1929.

signalé dans notre Introduction, avoir une volonté assez ferme pour ne jamais tomber dans l'exagération, dès qu'il en aura contracté l'habitude ? La prudence conseille donc de s'abstenir et de ne pas céder à la curiosité séductrice de l'opium, si l'on veut conserver la maîtrise de soi en toutes circonstances.

Enfin, nous serions récompensés de notre effort si les Pouvoirs Publics, prenant en considération notre énoncé des méfaits comparés de l'opium et de l'alcool, se décidaient à lutter contre les ravages et les drames de plus en plus fréquents de l'ivresse alcoolique. Tous ceux qui connaissent la grandeur et le prestige de la France dans le passé et se préoccupent de son avenir, s'accordent à proclamer que notre vieille nation doit rester forte, vigilante, et redevenir prolifique et sobre comme autrefois, si elle veut maintenir intact son Empire d'outre-mer qui a nécessité tant de sacrifices matériels et tant de vies humaines. Or, pour cela, il importe de comprendre la répression des abus de l'alcoolisme dans les divers projets de redressement national qu'impose la gravité de l'heure présente. L'alcool persiste à être le seul et véritable poison social de notre pays, tandis que l'opiomanie est devenue un plaisir de luxe impossible à satisfaire dans la métropole, où il est d'ailleurs incompatible avec les conditions et les exigences de la vie moderne. Puisque le Gouvernement de Nankin est arrivé à des résultats satisfaisants dans sa lutte contre l'opium, nous espérons que notre Gouvernement, qui dispose de moyens plus puissants que ceux du Maréchal TCHIANG-KAI-SHECK, adoptera une politique intégrale de répression contre tous les stupéfiants et toxiques et obtiendra la disparition progressive des ravages causés par l'alcool, qui est sans contredit le plus dangereux des poisons sociaux. Nous espérons que ce vœu se réalisera un jour et que les Français, reconnaissant leur erreur, mettront fin à cette œuvre de mort, à ce fléau perfide de l'alcoolisme. Tous les médecins et les sociologues sont d'accord que les ravages psychologiques et physiologiques de l'alcool sont véritablement terrifiants. Aussi est-on étonné à bon droit que le Parlement n'ait pas fait entendre sa voix dans tout le pays pour dénoncer le péril, proposer les lois utiles pour limiter le nombre de cabarets, bars etc... et punir sévèrement l'ivresse. Comme le dit fort bien DE GASTÉ (1), dans son ouvrage si attrayant et instructif sur « la

(1) M. de GASTÉ : *La Bêtise humaine et la Science de la Vie*. Librairie Perche. Paris.

Bêtise humaine », « rien d'effectif n'a été fait dans ce sens, faute d'une organisation d'ensemble ; on a laissé s'ouvrir à tous les coins de rue des officines de toxiques ; on a édifié une partie de la France agricole sur l'empoisonnement de la race. Aussi l'alcool, représenté par l'armée des producteurs et des distributeurs du poison, a-t-il une puissance telle qu'il semble impossible aujourd'hui d'enrayer son action destructive ». Souhaitons, en terminant, que le Ministre de la Santé Publique prenne l'initiative de cette organisation et, tout en continuant la lutte contre l'opium et les autres toxiques, s'attache avant tout à poursuivre les abus de l'alcoolisme, qui reste le plus grand danger social de notre pays.

D^r. L. GAIDE

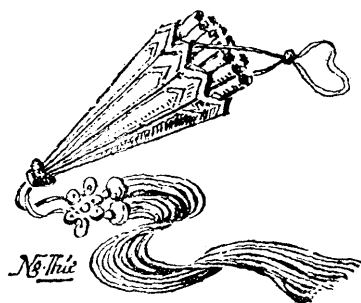


TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
Couverture (<i>Dessin de M. REYNAUD ; lettres de M. NGUYỄN-THỨ</i>).....	
Planches hors texte	
PLANCHE XX. — Les ustensiles d'un fumeur d'opium (<i>Lavis de M. PHI-HÙNG</i>).....	94
PLANCHE XXI. — Le fumeur tirant sur sa pipe (<i>Lavis de M. PHI-HÙNG</i>).....	104
PLANCHE XXII. — Pipe et lampe.	116
PLANCHE XXIII. — Fumeur de la classe riche	130
PLANCHE XXIV. — Fumeur de la classe aisée.	144
PLANCHE XXV. — Dans une fumerie d'opium... ..	158
PLANCHE XXVI. — Ustensiles d'une fumerie (<i>Lavis de M. PHI-HÙNG</i>).....	170
PLANCHE XXVII. — Un fumeur de la classe aisée (<i>Lavis de M. PHI-HÙNG</i>	192
PLANCHE XXVIII. — Fumeur de la classe aisée (<i>Lavis de M. PHI-HÙNG</i>)	218
PLANCHE XXIX. — Un fumeur parmi la gent ouvrière (<i>Lavis de M. PHI-HÙNG</i>)	244
PLANCHE XXX. — Près de la fin (<i>Dessin de M. Henri MÈGE</i>),	260
PLANCHE XXXI. — La fin (<i>Dessin de M. Henri MÈGE</i>)	290
Dessins dans le texte	
TÊTES DE CHAPITRE (<i>Dessins de M. Henri MÈGE</i>).	
CULS DE LAMPE (<i>Dessins de M. NGUYỄN-THỨ</i>).	

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE (L. CADIÈRE)	87
INTRODUCTION (D ^r . L. GAIDE)	93
CHAPITRE I. — Généralités sur le Pavot somnifère et l'opium (Variétés, culture, latex, préparation) (D ^r . L. GAIDE).	103
CHAPITRE II. — Historique du pavot et de l'opium (Dans les divers pays — En Chine — Date à laquelle les Chinois ont commence à fumer l'opium selon le mode actuel- lement usité) (D ^r . L. GAIDE)	115
CHAPITRE III. — Pourquoi fume-t-on ? (Causes générales ou psychologiques — Causes locales ou occasionnelles — L'action thérapeutique de l'opium. — L'opium et les animaux) (D ^r . L. GAIDE)	129
CHAPITRE IV. — L'art de fumer (La fumerie en Chine et en Perse. — L'opiophagie : les chiqueurs, mangeurs et bu- veurs d'opium) (D ^r . L. GAIDE)	143
CHAPITRE V. — Physiologie de l'opiomanie et chimie de l'opium (D ^r . L. NEUBERGER)	157
CHAPITRE VI. — Pathologie. Etude clinique de l'intoxication opiacée (Troubles des divers appareils — Marche et ter- minaison de l'opiomanie — De l'influence de l'opio- manie sur l'évolution de quelques maladies — Troubles de « l'état de besoin » et de l'abstinence — Diagnostic — Pro- nostic de l'opiomane — Anatomie pathologique) (D ^r . L. GAIDE)	169
CHAPITRE VII. — L'opiomanie et sa thérapeutique (D ^r . L. NEUBERGER)	191
CHAPITRE VIII. — La lutte contre l'opium en Extrême-Orient (Origine de cette lutte — Organisation de la lutte en Chine avant la Révolution — Situation en Chine depuis la Révolution — L'entente internationale — La lutte dans les autres pays d'Extrême-Orient, et, en particulier, en Indochine — Mesures à prendre — Conclusions) (D ^r . L. GAIDE)	217

CHAPITRE IX. — L'opium illicite (La contrebande et les fraudes — La mission de la France — La législation actuelle) (D ^r L. NEUBERGER)	243
CHAPITRE X. — Danger de l'opium (Considérations personnelles : les méfaits de l'opium n'ont-ils pas été exagérés, et, sous les climats tropicaux, l'opium ne posséderait-il pas une vertu bienfaisante ? — Considérations générales : Alcool et opium ; lutte contre tous les poisons sociaux (D ^r . L. GAIDE)	259
CHAPITRE XI. — Mystique et Symbolique de l'opium (D ^r . L. NEUBERGER) — Légendes et Folklore de l'opium (D ^r . L. GAIDE)	289
CHAPITRE XII. — De l'opium dans la littérature et, en particulier, dans la littérature indochinoise (D ^r . L. GAIDE)...	303
CONCLUSIONS (D ^r . L. GAIDE)	341
TABLE DES ILLUSTRATIONS	349
TABLE DES MATIÈRES.	351

SOMMAIRE

Communications faites par les Membres de la Société.

Le Visage inconnu de l'opium (D^rL. GAIDE et D^rL. NEUBERGER).

Page

83

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12\$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué** tiré à 450 exemplaires, forme (fin 1933) 21 volumes in-8°, d'environ 8.300 pages en tout, illustrés de 1.710 planches hors texte, et de 600 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

